



4

1960

CHAMPAGNE

LES

CÉSARS

3

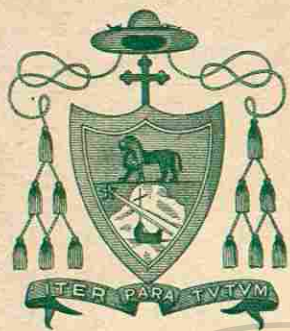
DG278

C45

v. 3

1867-68

006535

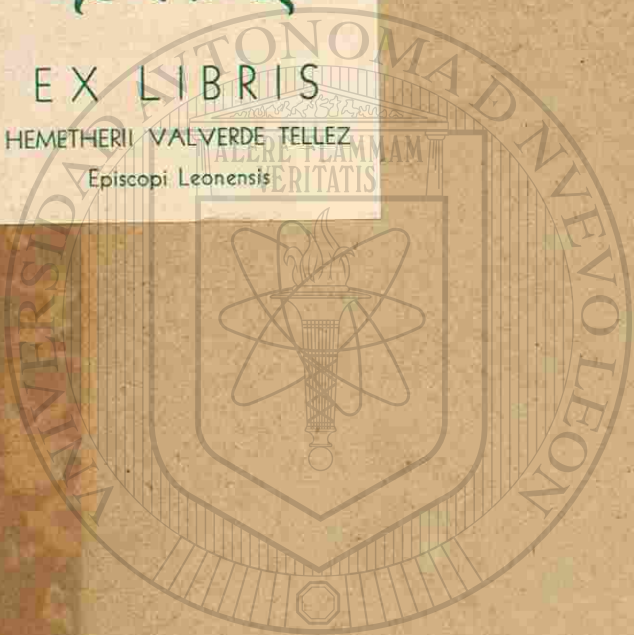


1080017019

EX LIBRIS

HEMETHERII VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



LES CÉSARS

TOME III

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LES CÉSARS

PAR

LE C^{TE} DE CHAMPAGNY

TOME III

TABLEAU DU MONDE ROMAIN

SOUS LES PREMIERS EMPEREURS

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE



UNIVERSIDAD DE LEÓN
Biblioteca Universitaria

PARIS

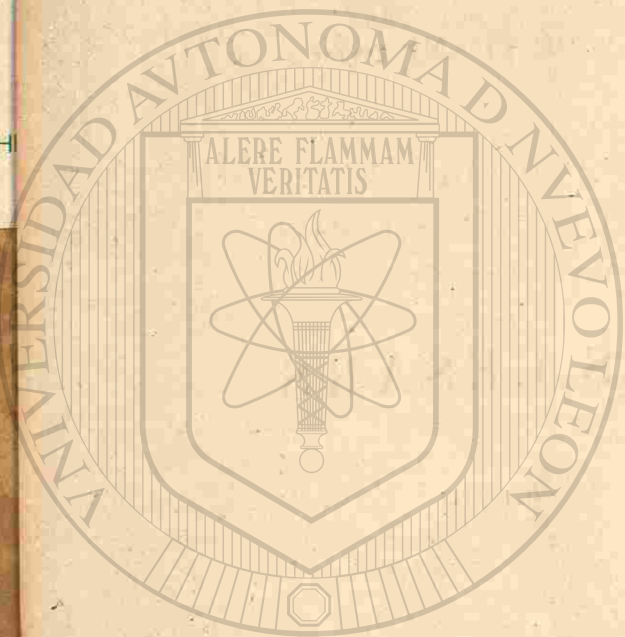
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 20

1868

Tous droits réservés

43479



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

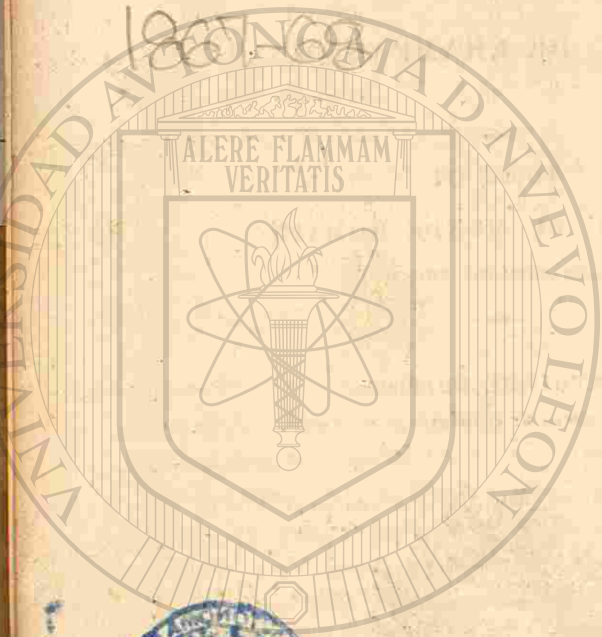
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DG278

C45H53

v. 3

1860



FONDO EMERITARIO
VALVERDE Y TELLEZ

COUP D'OEIL

GÉOGRAPHIQUE

§ 1^{er}. — PROVINCES D'OCCIDENT.

J'ai beaucoup dit sur les Césars ; je n'ai pas tout dit encore sur leur époque et sur le monde romain. Il y a chez les nations quelques grands traits qui ont besoin d'être pris à part, dégagés des événements de leur vie. Cette tâche me paraît plus nécessaire et plus grave, lorsqu'il s'agit du siècle qui a vu naître le christianisme, du siècle où l'esprit de l'antiquité, uni et coordonné sous le sceptre romain, semblait avoir rassemblé toutes ses forces et se tenir en bataille contre son ennemi.

Ainsi l'empire : — sa constitution politique et militaire, — sa force au dehors, — son unité au dedans, — son bien-être matériel, sa civilisation extérieure ;

Ensuite les doctrines : — soit dans la philosophie, soit dans la religion ; — leur origine, leurs combats, leur mélange ; leur puissance morale ;

Enfin les mœurs : — sous le double point de vue de la société et de la famille ; telles qu'elles se manifestent dans

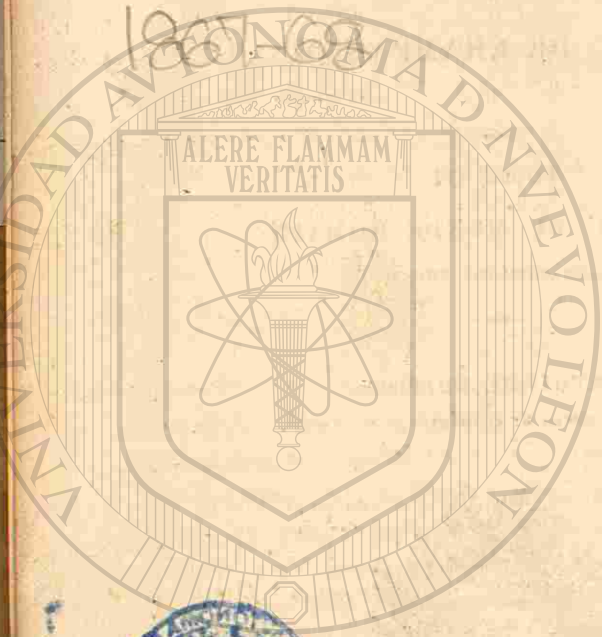
006535

DG278

C45H53

v. 3

1860



DEPARTAMENTO DE BIBLIOTECAS

FONDO EMERITARIO
VALVERDE Y TELLEZ

COUP D'OEIL

GÉOGRAPHIQUE

§ 1^{er}. — PROVINCES D'OCCIDENT.

J'ai beaucoup dit sur les Césars ; je n'ai pas tout dit encore sur leur époque et sur le monde romain. Il y a chez les nations quelques grands traits qui ont besoin d'être pris à part, dégagés des événements de leur vie. Cette tâche me paraît plus nécessaire et plus grave, lorsqu'il s'agit du siècle qui a vu naître le christianisme, du siècle où l'esprit de l'antiquité, uni et coordonné sous le sceptre romain, semblait avoir rassemblé toutes ses forces et se tenir en bataille contre son ennemi.

Ainsi l'empire : — sa constitution politique et militaire, — sa force au dehors, — son unité au dedans, — son bien-être matériel, sa civilisation extérieure ;

Ensuite les doctrines : — soit dans la philosophie, soit dans la religion ; — leur origine, leurs combats, leur mélange ; leur puissance morale ;

Enfin les mœurs : — sous le double point de vue de la société et de la famille ; telles qu'elles se manifestent dans

006535

les phases habituelles de la vie d'un peuple, sur les places publiques, sous le toit domestique, dans les arts, dans les lettres, sur les théâtres :

Voilà, ce me semble, trois points auxquels on peut tout rapporter, et qu'il suffit d'envisager pour prendre une idée complète de ce qu'était le monde païen au moment où il se trouva en face du christianisme.

Mais avant d'aller plus loin, il est bon de connaître le terrain sur lequel nous marchons. Jetons d'abord les yeux sur la forme extérieure de cet empire dont Rome était souveraine, et de ce monde que Rome gouvernait.

On peut distinguer, en effet, l'empire romain et le monde romain : le premier avait des limites officielles et certaines; le second, à proprement parler, ne finissait qu'avec la renommée du peuple romain et le bruit de ses armes. L'empire, c'étaient les provinces gouvernées par les proconsuls : le monde romain, c'était de plus cette ceinture de royautes et de nations vassales, tributaires, alliées, qui, à des degrés divers, reconnaissaient la suprématie de Rome ou subissaient son influence. Dans cette échelle de dépendance ou de liberté, dire qui était sujet, dire qui était libre, est impossible. Les rois de Comagène, de Damas, et vingt autres dont les noms nous sont à peine connus, humbles serviteurs des proconsuls, payaient l'impôt, subissaient la loi du cens, et leurs modestes souverainetés formaient à l'orient comme les marches de l'empire. Plus loin, l'Ibère et l'Albain, princes barbares du Caucase, étaient, dit Tacite, « protégés par la grandeur romaine contre la domination étrangère¹; » l'Arménie,

1. Tacite, *Annal.*, IV, 5. Et Strabon, écrivant à l'époque que Tacite raconte, dit qu'ils attendent un magistrat romain, prêts à obéir le jour où Rome ne sera pas occupée ailleurs. VII, *in fine*.

royauté fille de la royauté parthique, habituée néanmoins à recevoir ses rois de la main des Césars, flottait éternellement entre Rome et les Arsacides¹; et le Parthe lui-même, ce fier ennemi, plus d'une fois rendit hommage à la suzeraineté romaine. Où commençait la puissance de Rome? où finissait-elle? Elle n'avait pas de limite rigoureuse, suzeraine là où elle n'était pas maîtresse, alliée prépondérante là où elle n'était point suzeraine : Sénèque parle de ces régions placées au delà des frontières de l'empire, pays d'une douteuse liberté².

Si l'on veut pourtant fixer, autant qu'il se peut, une frontière à cette puissance illimitée : l'Océan à l'ouest; au midi l'Atlas ou le désert d'Afrique, les cataractes du Nil, les confins de l'Arabie heureuse; à l'orient l'Euphrate, l'Arménie, la mer Noire; au nord enfin, le Rhin et le Danube : telles étaient à peu près les frontières de l'empire³. Ajoutez, par delà la mer des Gaules, une grande partie de l'île de Bretagne; par delà le Pont-Euxin, le royaume du Bosphore, vassal des Romains, et dont quelques contrées étaient sous leur souveraineté immédiate.

Au centre de cet empire, entre toutes ces régions et tous ces peuples, le grand intermédiaire, le grand lien matériel était la Méditerranée : admirable instrument des

1. Ambigua gens..., maximis imperiis interjecti et sæpius discordes sunt, adversus Romanos odio et in Parthum invidia. (Tacite, *Annal.*, II, 56.) De même Palmyre : inter duo imperia summa, Romanorum Parthorumque, et, in discordia, prima utrinque cura. (Pline, *Hist. nat.*, V, 25.)

2. Regiones ultra fines imperii, dubiæ libertatis. (Senec.) « Vous ne commandez pas à des limites certaines. Nul voisin ne vous prescrit des bornes... » dit le rhéteur Aristide aux Romains. *De urbe Romæ*.

3. Claustra olim Romani imperii, quod nunc Rubrum ad mare patescit. (Tacite, *Annal.*, II, 61.) — Mari Oceano aut omnibus longinquis septum imperium. (Tacite, *Annal.*, I, 9.) La mer Rouge, les cataractes du Nil, les Palus-Méotides (qui passaient pour les bornes du monde), sont les limites de votre empire. Aristides. — Josèphe, *de Bello*, II, 16 (28).

vues de la Providence pour la civilisation et pour l'unité, bassin unique au monde, construit tout exprès sans doute pour être témoin de l'accomplissement des plus grandes destinées du genre humain. Juste Lipse, avec cet enthousiasme que la science, même au XVI^e siècle, savait parfois revêtir, nous peint « cette mer, centre de la grande fédération romaine, coupée par tant de promontoires, partagée en tant de bassins divers; sorte de grande route ouverte au commerce des peuples; jetée à travers le monde comme un baudrier sur le corps de l'homme; ceinture magnifique enchâssée d'îles comme de pierres précieuses, qui resserre et qui réunit en même temps qu'elle distingue et partage¹. » Par cette mer sans flux ni reflux, par ce grand lac, les climats les plus divers, les races les plus éloignées, les produits les plus variés de la terre se rapprochent et se touchent; le noir fils de Cham, le Grec ou le Celte enfant de Japhet, l'Arabe ou l'Hébreu descendant de Sem, en un mot, les trois parties du monde antique sont, grâce à elle, à quelques journées l'une de l'autre. Par le Pont-Euxin et le Tanaïs, elle remonte jusqu'aux steppes de la Tartarie; par le Nil jusqu'aux cataractes d'Éléphantine. Peu de jours de route la mettent en communication par l'Èbre avec le Tage et la côte de Lusitanie, par le Rhône avec le Rhin et les mers du Nord, par le Nil avec la mer Rouge et les Indes (chemin longtemps abandonné, et qu'aujourd'hui la civilisation va reprendre). A ces bords si admirablement dessinés de la main de Dieu, et découpés en tant de formes diverses pour mêler plus intimement la terre que l'homme habite à la mer qu'il parcourt, jamais ni les grands hommes, ni les grandes

1. Lipsius, de *Magnit. Roman.*, I, 3.

choses, ni les grandes cités n'ont manqué. L'unité romaine s'est façonnée autour de cette mer; l'unité chrétienne l'a embrassée tout entière, tant que l'unité chrétienne n'a pas été tronquée par le schisme. Le sacrifice de la croix s'est accompli près de son rivage; et depuis la croix, là ont été remportés tous les triomphes du christianisme, depuis le naufrage triomphant de saint Paul jusqu'à la victoire de Lépante. L'empire de Charlemagne s'est étendu sur ses bords pour faire contre-poids à celui des califes; sur ses bords, l'Espagne a soutenu contre le Coran sa lutte de huit siècles; la longue guerre des Croisades n'a fait que revendiquer pour la Méditerranée le beau titre de lac chrétien. La croix de saint Pierre est debout près de cette mer et domine le monde. Tout ce qui a été grand et puissant a eu vers elle une sorte d'attraction: les barbares y étaient poussés comme par une impulsion du ciel; le mahométisme l'a envahie avec fureur, et a été près de la conquérir; les puissances du Nord viennent se baigner et se fortifier dans ses eaux. A tout ce qui s'est tenu éloigné d'elle, il a manqué une certaine vérité, une certaine civilisation dans la grandeur. Alexandre et César sont nés près d'elle, Bonaparte dans son sein; Charlemagne est venu conquérir son rivage: les quatre plus grands noms de l'histoire profane. Près d'elle se sont élevées Rome et Carthage, Venise et Corinthe, Athènes et Alexandrie, Constantinople et Jérusalem. Et si l'on en croit aujourd'hui les préoccupations des politiques et leurs regards tous tournés vers cette mer, les grands combats et les grandes choses vont y revenir, et c'est là, comme autrefois, que se jugeront les questions décisives pour l'humanité.

Or, cette admirable mer n'était que la grande artère de

l'empire romain, le chemin de ronde des légions. La flotte de Fréjus et celle de Misène la parcouraient incessamment, portant à l'Espagne ou à la Syrie les ordres ou les envoyés de César. Autour de son bassin se rangeaient les provinces romaines; les plus riches et les plus puissantes étaient celles qui se baignaient dans ses flots.

Quinze provinces sous la république, dix-neuf selon la première organisation d'Auguste, trente-trois à la fin du règne de Néron, partageaient cet empire. Entre ces provinces, dont chacune serait un royaume, une distinction est à observer.

Une ligne, à peu près identique au 17° degré de longitude du méridien de Paris, sépare au nord la Dalmatie de l'Épire; puis, traversant la mer Ionienne, laisse à droite l'Italie, à gauche la Grèce; puis tombe en Afrique, près de la ville de Bérénice, entre les colonies grecques de la Cyrénaïque, et les déserts où, à la race libyque, se mêlent quelques descendants des colons phéniciens. Si nous oublions la Sicile, grecque par son origine et ses arts, romaine par ses relations intimes avec l'Italie, cette ligne se pose assez bien entre les deux grandes influences qui formaient la civilisation de l'empire, l'influence grecque et l'influence romaine. Cette distinction n'est point factice; Rome la sentait et s'en rendait compte. Ni ses procédés de gouvernement, ni la marche de sa politique ne furent les mêmes en Orient et en Occident, chez le Grec ou chez le barbare. Auguste, en traçant sa division des provinces, au lieu de rattacher la Cyrénaïque aux provinces voisines d'Afrique ou d'Égypte, la joignit à la Crète, séparée d'elle par la mer, mais comme elle grecque et civilisée.

Au point de vue de la civilisation, l'Italie et la Grèce étaient donc les deux foyers de cette vaste ellipse que l'on

appelle l'Empire romain, les deux métropoles auxquelles, plus ou moins, chacun des peuples se rattachait. La Grèce, la première, avec une admirable puissance d'expansion, toute libre et toute spontanée, avait semé des colonies sur tous les rivages, sur les bords du Pont-Euxin, sur le Danube, jusqu'à l'entrée de la mer de Tauride. La côte d'Asie était grecque comme elle; la Sicile était toute sienne. La côte de Naples s'appelait *la Grande-Grèce*. Cyrène, colonie grecque, déployait aux portes du désert une merveilleuse civilisation; Marseille, cité phocéenne avait ouvert à la Grèce l'entrée de la Gaule; à la suite des Phéniciens et des Carthaginois, la Grèce était arrivée en Espagne. Les conquêtes d'Alexandre avaient amené l'Orient à sa science et à ses mœurs; et cet empire de quelques années, démembré, comme celui de Charlemagne, le lendemain de la mort de son fondateur, avait donné naissance à vingt monarchies gréco-orientales, en Égypte, en Syrie, dans l'Asie-Mineure. La Grèce enfin avait fondé Alexandrie et Byzance. De nos jours, des médailles grecques ont été trouvées jusque dans la Bactriane et près des Indes; et, si nous tenons compte des simples traces laissées par les voyageurs, bien longtemps avant les Romains, Pythéas avait exploré la Grande-Bretagne, Néarque visité l'Inde, et Ératosthène nous la peint telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La civilisation romaine, au contraire, avait dû prendre une autre route. L'Italie, admirablement placée, défendue au nord par les Alpes, se prolongeant au midi vers la Grèce et l'Afrique, entre les deux mers qui lui servent de rempart à droite et à gauche; l'Italie était gauloise par le nord, grâce aux invasions celtiques qui avaient peuplé la Cisalpine; grecque par le midi et par ces colonies opu-

lentes qui firent donner le nom de Grande-Grèce à la partie méridionale de la péninsule. Les peuples italiques proprement dits, et leur chef le peuple romain, se trouvaient donc entre les Celtes et les Ioniens, entre la barbarie et les lumières. Ils reçurent la civilisation et la transmièrent. Les arts leur vinrent de Corinthe et d'Athènes; ils les portèrent à Narbonne et à Vienne, d'où les conquêtes de César devaient les mener plus loin encore. De plus, la lutte héroïque contre Carthage, ce moment décisif de la vie du peuple romain, lui avait ouvert par une autre porte le monde occidental. La Sicile, l'Afrique, l'Espagne, lui furent livrées, d'abord comme la lice du combat, puis comme le prix de la victoire, l'héritage de l'ennemi vaincu. L'accession de l'Orient, même à la considérer comme conquête, ne fut que secondaire; les républiques épuisées de la Grèce, les royautes mutuellement hostiles des généraux d'Alexandre, coûtèrent peu d'efforts aux Romains, et tombèrent sans peine dans leurs filets. Mais l'Occident demanda plusieurs siècles de lutte; aussi, c'est en Occident que la conquête romaine devait être fructueuse, et que Rome devait gagner le titre de peuple civilisateur.

Montrons donc cet Occident soumis, gouverné, civilisé par l'influence romaine, nous passerons ensuite à l'influence grecque et à l'Orient. Dans l'Occident était véritablement la force de l'empire; la culture et la population active étaient là. Là se rencontre le génie d'Auguste, comme aussi le génie auxiliaire de son lieutenant Agrippa. Ce sont douze ans de voyage (ans de Rome 714-726) d'Auguste et d'Agrippa, qui ont civilisé la Gaule et l'Espagne. C'est à cette époque, dans une assemblée générale tenue à Narbonne, que le partage et le gouvernement de la Gaule ont été réglés. C'est alors qu'ont été tracées ou

complétées ces routes qui, partant de Milan, vont rejoindre d'un côté Cadix et l'Océan, de l'autre Boulogne et la mer du Nord. Alors aussi les deux contrées ont reçu de la munificence des empereurs les plus magnifiques monuments, tous marqués du cachet de la même époque. Nîmes, cette ville d'Auguste, qui semble avoir fait du fils d'Atia son génie populaire, Nîmes a vu s'élever sa *Maison carrée* et cet aqueduc que nous appelons le *Pont du Gard*; en même temps que se bâtissaient, dans des formes pareilles, le temple de Vénus à Almenara, les immenses aqueducs de Ségovie et de Tarragone. Narbonne, Vienne, Fréjus, Lyon, s'embellissaient des magnificences romaines, en même temps qu'Antequerra, Mérida, Tarragone, Cordoue, recevaient de la libéralité de César ces temples et ces amphithéâtres, dont les vestiges debout à chaque pas nous étonnent encore ¹.

Aussi, sous l'influence de ces grands civilisateurs, la barbarie recule vers le nord, les forêts disparaissent, les routes marchent en avant, les fleuves deviennent navigables, les canaux se creusent. Le midi de la Gaule n'est plus une province, dit Pline, c'est de l'Italie ²; forte, laborieuse, économe, féconde, comme l'Italie, hélas! ne l'est plus; féconde en hommes et en richesses (*magna parens frugum... magna virum*). Toute cette contrée porte la toge

1. Monuments du règne d'Auguste en Espagne: — Temple d'Antequerra (Anticyra), bâti par Agrippa sur le modèle du Panthéon. — Aqueducs magnifiques à Mérida, Tolède, Ségovie. — A Tarragone, tombeau des Scipions, palais des proconsuls, dit palais d'Auguste, amphithéâtre au bord de la mer, temple d'Auguste. (V. Tacite, *Annal.*, I, 78), aqueducs, cirque, etc. — Ailleurs encore, théâtres, amphithéâtres, thermes, naumachies, dont les vestiges se retrouvent dans presque toutes les grandes villes d'Espagne. — Médailles, inscriptions, etc... V. le *Voyage pittoresque* de M. de Laborde.

2. Italia veriùs quam provincia... virorum morumque dignatio. (Pline, *Hist. nat.*, III, 4.)

(*Gallia togata*), parle la langue latine; elle est, je le croirais volontiers, plus romaine que Rome elle-même. Narbonne, le port de toute la Gaule, par lequel la Méditerranée se met en communication avec l'Océan; Marseille, cette université gallo-grecque, qui, depuis un demi-siècle, enlève à Athènes les étudiants romains, et dans laquelle s'unissent avec bonheur la politesse grecque et l'économie provinciale¹: voilà les deux ports par lesquels la civilisation est arrivée chez les peuples celtiques. Marseille depuis longtemps l'amena de la Grèce, et fit pénétrer dans les Gaules la science et les arts helléniques; Narbonne reçoit de son proconsul les traditions romaines, et les transmet aux peuples avec toute l'autorité du commandement. Puis de Marseille, la civilisation remonte à Lyon, la colonie de Plancus, la cité favorite des Césars, si puissante et si belle au bout de cent années d'existence²; — Lyon à son tour commande à toute la Gaule celtique (*Gallia Lugdunensis*); vaste triangle dont le sommet est Lyon et dont la mer d'Armorique (la Manche) est la base; — des bords de cette mer une nuit de navigation conduit jusque dans l'inculte et sauvage Bretagne. Voilà la route que suivent la civilisation et le trafic: dans toutes ces contrées, les navires remontent et descendent les fleuves, les légions arrivent, les envoyés de César amènent avec eux les arts, l'industrie, les habitudes de la paix. Ici, sur les bords du Rhône, un peuple barbare de la Gaule, les Cavares, grâce à la colonie d'Orange, étaient déjà sous Tibère de véritables Romains par la langue, par les mœurs, quelques-uns par le droit

1. Locum græcâ comitate et provinciali parcimoniâ mixtum et benè compositum. (Tacite, in *Agric.*, 7. V. aussi *Annal.*, IV, 44. Strabon.)

2. Tot pulcherrima opera quæ singula singulas urbes onare possint... Lugdunum quod ostendebatur in Galliâ... Una dies interfuit inter maximam urbem et nullam... dit Sénèque en déplorant l'incendie de Lyon. (*Ep.* 91.)

de cité¹. Là, près de l'Océan, l'Aquitaine, qui au temps d'Auguste ne savait bâtir qu'en bois et en paille², élève à Saintes, ville toute romaine, un arc de triomphe en l'honneur de Tibère et de Drusus³.

Ainsi la Gaule se civilise et s'amollit. La Gaule belge elle-même, ces peuples, au temps de César, les plus belliqueux de tous les Gaulois, la Gaule belge ne sait plus se défendre. Quand les hordes germanes passent le Rhin, quand les riches plaines de la Dyle sont menacées, un cri s'élève et appelle Rome au secours. Rome, qui combattit quatre-vingts ans pour dompter la Gaule, sourit maintenant de ce qu'elle appelle l'inertie gauloise⁴. Le sentiment national de ces peuples s'est perdu dans le sentiment romain. Le temple d'Auguste, à Lyon, ce magnifique édifice où, en face des deux fleuves⁵, un collège de prêtres offre chaque jour des sacrifices au dieu Octave, où soixante statues des peuples de la Gaule entourent la statue de cet empereur; ce temple est le vrai symbole de l'unité et de la nationalité gauloise. Donner des soldats, des chevaux, de l'argent à Germanicus prêt à venger Rome contre les Germains, est l'unique gloire du patriotisme gaulois. Sous Tibère (an de J.-C. 21), Sacrovir se révolte encore au nom de la nationalité celtique; mais cette révolte de débiteurs

1. Tacite, *Ann.*, XV, 23. Strabon, IV. Arausio secundanorum in agro Cavarum. (Pline, *Hist. nat.*, III, 4. Mela, II, Ptolémée.)

2. Vitruve, I, 11.

3. L'arc de triomphe de Saintes est de l'an de Rome 774, de Jésus-Christ, 21. — Un Julius Africanus, habitant de Saintes, fut condamné comme ami de Séjan. Tacite, *Annal.*, IV, 7.

4. Galli, dites et imbelles. (Tacite, *Annal.*, XI, 18.) Gallorum inertia. (*Germ.*, 28.) Segnitia cum otio intravit, amissis simul virtute et libertate. (*Agricola*, 11.) Ils avaient été puissants et belliqueux, ajoute Tacite dans ces deux endroits, et il cite César, *quem vide*.

5. Au lieu où est l'église d'Ainay. — La fondation de ce temple est de l'an de Rome 774. V. Dion, etc.

fugitifs et de gladiateurs échappés est facilement vaincue¹. Sous Néron (an 68), Vindex se révolte, mais contre l'empereur, non pas contre Rome; il se révolte, je dirais volontiers comme Romain, irrité dans son orgueil et sa dignité romaine, contre un César qui joue de la flûte et chante au théâtre².

De la Gaule, la conquête et la civilisation se sont de bonne heure embarquées pour la Bretagne. La Bretagne, sœur de la Gaule, mais sœur plus barbare, est peuplée par les mêmes races, parle les mêmes langues, présente les mêmes noms aux voyageurs³. Elle a encore un autre lien avec elle dans une religion puissante, sévère, positive. Les dogmes du druidisme, confiés à la seule mémoire de ses prêtres, n'en sont que plus précis et plus ineffaçables; ses rites inspirent la terreur; son clergé est façonné par une éducation sévère, accoutumé à la réflexion par un silence de vingt ans, gouverné par une hiérarchie inflexible⁴. Le druidisme, qui apprend à l'homme à mépriser une vie qui doit renaître⁵, est le grand appui du courage et du patriotisme chez les peuples celtiques. Aussi Rome l'a-t-elle combattu de bonne heure, et, pour détruire ces autels souillés de sang humain, la politique s'est trouvée d'accord avec la philanthropie⁶. Mais le druidisme a cherché un refuge dans

1. V. Tacite, *Annal.*, III, 40, etc.

2. V. tome II, pages 288, 289.

3. Belges au midi. — Parisii vers l'embouchure de l'Humber. — Silures vers l'embouchure de la Severn, d'origine ibérique comme les Aquitains. V. César, *B. G.*

4. V. César, *B. G.*, VI, 13, 16; Pline, XVI, *c. ult.*; XXIX, 3; XXX, 1; Diod. Sic., V; Strabon, IV et XIV; Diog.-Laert., *in Proemio*; Lucain, III; Cic., *Divin.*, I, 41; Tacite, *in Agric.*, 11.

5. . . . Ignavum rediturae parcere vitae.

(Lucain, *Phars.*, I.)

6. Le druidisme interdit par Auguste aux citoyens romains (Suet., *in*

la Bretagne; c'est l'île sacrée, l'école de ses prêtres, le dépôt de ses plus profonds arcanes. César ne se fût pas cru maître des Gaules, s'il ne fût allé montrer ses aigles aux sauvages tatoués des bords de la Tamise. Claude, qui avait achevé dans la Gaule l'extermination des druides, déjà condamnés par Auguste et proscrits par Tibère, Claude a passé le détroit, et est venu attaquer cette île que Rome, dans son ignorance, appelle un monde¹. Après dix-neuf ans de guerre (an 42-61), après des révoltes et des massacres, le druidisme est forcé dans son dernier repaire; l'île de Mona (Anglesey) est attaquée par les troupes romaines, dont les chevaux traversent à la nage les eaux de la mer. Une foule pressée bordait le rivage; au milieu de ce bataillon fanatique, des femmes, des furies, les cheveux épars, agitaient des flambeaux et poussaient des hurlements; des prêtres, les mains levées au ciel, faisaient entendre d'abominables imprécations. A cette vue, le soldat romain hésite un moment; puis il s'anime, renverse l'ennemi, égorge les druides, détruit leurs autels²: et, encore aujourd'hui, on

Claud., 25), — proscrit par Tibère (Strabon, IV. Pline, XXX, 1), — par Claude (Suet., *loc. cit.*). — Il en resta cependant des traces. Pomponius Méla, III, 2. Tacite, *Hist.*, IV, 54. Spartian. Lamprid., *in Alex. Severo*, 60. Vopiscus.

1. Selon le panégyriste Eumenius, César, débarquant en Bretagne, crut découvrir un nouveau monde. Joseph dit avec une incroyable ignorance: « Le monde des Bretons est égal au nôtre. » *De Bello*, II, 16.

. Servus iturum Casarem in ultimos
Orbis Britannos.

(Horace.)

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

(Virgile.)

. . . Præsens divus habebitur
Augustus, adjectis Britannis
Imperio gravibusque Persis.

(Horace.)

2. Tacite, *Annal.*, XIV, 30.

montre les troncs coupés de ces chênes immenses où les adorateurs d'Hésus venaient cueillir le gui sacré.

La Bretagne cependant n'était point encore romaine. Les arts romains y arrivaient, mais y arrivaient lentement. Des temples s'élevaient au dieu Claude; la colonie de Camulodunum (*Colchester*) avait un cirque et un amphithéâtre; la colonie de Londres était déjà le centre du commerce. Mais la Bretagne était la dernière venue des conquêtes romaines : Rome, dit Tacite, l'avait domptée jusqu'à l'obéissance, non pas encore jusqu'à l'esclavage¹.

J'ai insisté davantage sur ces peuples celtiques, nos aïeux. Du reste, la marche de Rome était la même partout, et je puis rapidement passer sur l'Espagne et sur l'Afrique.

L'Espagne marche de pair avec la Gaule. Ce sont, dit Tacite, les deux plus opulentes provinces du monde². Dans l'Espagne, comme dans la Gaule et plus encore que dans la Gaule, le midi, la fertile Bétique, déjà préparée par la civilisation grecque, a facilement subi le pouvoir, les mœurs, la langue, l'habit du vainqueur. Dans l'Espagne comme dans la Gaule, le nord a plus longtemps résisté : ce prolongement des Pyrénées, qui suit la côte nord de la Péninsule, est le refuge éternel de l'indépendance espagnole; de là sont sortis Pélage et les royaumes chrétiens, et de nos jours cette insurrection provinciale qui avait pris pour drapeau la royauté de Charles V; là vivaient, au temps de la conquête romaine, ces Cantabres et ces Astures qui chantaient lorsqu'on les mettait sur la croix, et dont les femmes tuaient leurs enfants pour qu'ils ne devinssent pas es-

1. Ita domiti ut pareant, nondum ut serviant. (Tacite, *in Agric.*) « Il arrive, dit-il encore, aux Bretons comme il est arrivé aux Gaulois. Ceux dont la soumission est ancienne ont perdu leur force et leur courage; les autres sont encore ce qu'étaient jadis les Gaulois. » *Ibid.*, 41.
2. Validissima pars terrarum. (*Hist.*, I, 53.)

claves¹. Mais partout le mouvement est rapide vers la civilisation romaine; Auguste, pour contenir les provinces du nord, y avait placé trois légions, seule force militaire de l'Espagne; Néron n'en a conservé qu'une². Nulle terre ne semble avoir été plus favorisée par la domination romaine, et lui avoir gardé plus de reconnaissance : nulle ne semble avoir accepté avec moins de répugnance le culte impie des Césars. Les peuples d'Espagne à Tarragone, comme les peuples gaulois à Lyon, ont élevé à Auguste leur temple national; ils ont sollicité le bonheur d'en élever un à Tibère³. L'Espagne a contribué avec la Gaule pour l'expédition de Germanicus. Mais aussi l'Espagne est semée de monuments romains; d'immenses aqueducs amènent l'eau dans ses cités; des routes magnifiques la coupent en tous sens; partout des temples, des cirques, des ponts, des palais, des amphithéâtres s'élevant au bord de la mer, et combinant par un goût admirable les beautés de l'art avec la plus grande merveille qui soit sortie de la main de Dieu. Nulle cité antique, quelque peu importante, qui ne montre aujourd'hui encore un de ces superbes débris. Ce n'est pas assez : l'Espagne s'enrichissait de la pauvreté manufacturière de l'Italie; non-seulement ses vins et ses huiles, mais ses armes et ses tissus arrivaient sans cesse de l'Èbre et du Guadalquivir au Tibre; la maîtresse du monde, devenue, par l'insuffisance de son industrie, tributaire de ses propres sujets, ne payait à aucun d'eux peut-être un plus lourd impôt qu'à l'Espagne.

1. V. Strabon, III; Florus, IV, 42.

2. V. Strabon, III; Tacite, *Annal.*, IV, 5; *Hist.*, III, 53.

3. (An 25.) Tacite, *Annal.*, I, 78; IV, 37. Les Turditains en Espagne sont devenus tout Romains, ne savent plus leur langue; on les appelle *Stolati* ou *Togati*. Beaucoup ont le droit de latinité, d'autres celui de cité romaine (sous Tibère). Strabon.

Suivons maintenant cette côte de Libye que Carthage a faite si commerçante et si riche, que Rome possède si laborieuse et si fertile. Rome a hérité de sa puissante ennemie; Rome, par ses guerres patientes, a encore agrandi l'héritage; elle a poursuivi dans les gorges de l'Atlas, dans leurs *gourbis* épars (*mapalia*), dans leurs villes de boue et de paille, ces nomades de Jugurtha et de Tacfarinas, tant de fois fugitifs, tant de fois ralliés¹. D'un côté, les souvenirs de Carthage, relevée par César et par Auguste de l'abaissement jaloux où le sénat l'avait tenue; de l'autre, l'importance du grenier africain qui nourrit Rome pendant huit mois de l'année, ont tourné vers cette côte de la Méditerranée toute l'attention du pouvoir. Nulle part Rome n'a semé plus de colonies, élevé plus de villes à son image. Pline compte, dans les trois provinces africaines, quatorze colonies, dix-huit municipales, quatre villes latines. Ces colonies ont été placées comme des sentinelles pour veiller sur l'Afrique romaine: par delà les colonnes d'Hercule, sur la côte qui regarde les îles Fortunées, Zilis et Lyxos se baignent dans les eaux de l'Atlantique; Tanger (*Treducta Julia*) garde le détroit; sur la Méditerranée, Utique sert à contre-balancer Carthage; Cartenna, Césarée, Saldæ, veillent sur la côte; Cirta (Constantine), comme une vedette avancée, épie le désert².

Maintenant, si nous traversons ces sables libyques, qui ont coûté à Caton trente jours de marche et de souffrances; si, après avoir passé les Syrtes, nous apercevons un édifice s'élever dans le lointain, ce ne sera plus le toit de paille de l'Africain, la hutte informé du Numide: regardez! ce sera

1. V. les guerres des généraux romains contre Tacfarinas (ans 17-24). Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 73, 71; IV, 23-26.

2. V. Pline, *Hist. nat.*, V, 1 et sq.

quelque chose de pur et d'harmonieux comme le temple grec; c'est la ville de Bérénice, c'est la Cyrénaïque: c'est un autre monde qui commence. Ici, tout à coup, séparé seulement par cette bande de sables, le monde oriental, le monde de la Grèce apparaît devant vous. Rome ne règne ici que par ses proconsuls et ses licteurs; c'est la Grèce qui règne par la langue, par le culte, par les mœurs. Cyrène, oasis de la civilisation jetée au milieu du désert, Cyrène a courageusement défendu sa nationalité grecque contre les Barbares. Nous entrons dans la seconde partie du monde romain, dans cet Orient qui est tombé sous la loi de Rome, déjà tout civilisé par la colonisation grecque et par la conquête d'Alexandre.

§ II. — PROVINCES D'ORIENT.

Ici, une toute autre marche des faits se présente à nos regards. Ici, Rome gouverne; elle n'a point à civiliser. Elle a trouvé les peuples plus savants, plus habiles, plus industrieux qu'elle-même; elle n'a pu qu'apprendre et recevoir d'eux. Mais elle a craint, si elle les associait trop à sa vie propre, de doubler la puissance que leurs lumières et leur richesse leur donnaient déjà. Elle les a tenues à distance; peu de colonies ont été fondées, peu de villes étrangères érigées en villes romaines; elle a éloigné ces peuples d'elle-même et de sa nationalité; elle a compris que ceux qui n'avaient à recevoir d'elle aucune leçon de civilisation et de science, recevraient d'elle, s'ils en approchaient de trop près, des leçons de guerre et de politique, et n'ayant à lui envier ni son éducation ni ses arts, porteraient envie à sa puissance. Appeler à elle les barbares pour les civiliser et les rendre siens, éloigner d'elle

Suivons maintenant cette côte de Libye que Carthage a faite si commerçante et si riche, que Rome possède si laborieuse et si fertile. Rome a hérité de sa puissante ennemie; Rome, par ses guerres patientes, a encore agrandi l'héritage; elle a poursuivi dans les gorges de l'Atlas, dans leurs *gourbis* épars (*mapalia*), dans leurs villes de boue et de paille, ces nomades de Jugurtha et de Tacfarinas, tant de fois fugitifs, tant de fois ralliés¹. D'un côté, les souvenirs de Carthage, relevée par César et par Auguste de l'abaissement jaloux où le sénat l'avait tenue; de l'autre, l'importance du grenier africain qui nourrit Rome pendant huit mois de l'année, ont tourné vers cette côte de la Méditerranée toute l'attention du pouvoir. Nulle part Rome n'a semé plus de colonies, élevé plus de villes à son image. Pline compte, dans les trois provinces africaines, quatorze colonies, dix-huit municipales, quatre villes latines. Ces colonies ont été placées comme des sentinelles pour veiller sur l'Afrique romaine: par delà les colonnes d'Hercule, sur la côte qui regarde les îles Fortunées, Zilis et Lyxos se baignent dans les eaux de l'Atlantique; Tanger (*Treducta Julia*) garde le détroit; sur la Méditerranée, Utique sert à contre-balancer Carthage; Cartenna, Césarée, Saldæ, veillent sur la côte; Cirta (Constantine), comme une vedette avancée, épie le désert².

Maintenant, si nous traversons ces sables libyques, qui ont coûté à Caton trente jours de marche et de souffrances; si, après avoir passé les Syrtes, nous apercevons un édifice s'élever dans le lointain, ce ne sera plus le toit de paille de l'Africain, la hutte informé du Numide: regardez! ce sera

1. V. les guerres des généraux romains contre Tacfarinas (ans 17-24). Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 73, 71; IV, 23-26.

2. V. Pline, *Hist. nat.*, V, 1 et sq.

quelque chose de pur et d'harmonieux comme le temple grec; c'est la ville de Bérénice, c'est la Cyrénaïque: c'est un autre monde qui commence. Ici, tout à coup, séparé seulement par cette bande de sables, le monde oriental, le monde de la Grèce apparaît devant vous. Rome ne règne ici que par ses proconsuls et ses licteurs; c'est la Grèce qui règne par la langue, par le culte, par les mœurs. Cyrène, oasis de la civilisation jetée au milieu du désert, Cyrène a courageusement défendu sa nationalité grecque contre les Barbares. Nous entrons dans la seconde partie du monde romain, dans cet Orient qui est tombé sous la loi de Rome, déjà tout civilisé par la colonisation grecque et par la conquête d'Alexandre.

§ II. — PROVINCES D'ORIENT.

Ici, une toute autre marche des faits se présente à nos regards. Ici, Rome gouverne; elle n'a point à civiliser. Elle a trouvé les peuples plus savants, plus habiles, plus industrieux qu'elle-même; elle n'a pu qu'apprendre et recevoir d'eux. Mais elle a craint, si elle les associait trop à sa vie propre, de doubler la puissance que leurs lumières et leur richesse leur donnaient déjà. Elle les a tenues à distance; peu de colonies ont été fondées, peu de villes étrangères érigées en villes romaines; elle a éloigné ces peuples d'elle-même et de sa nationalité; elle a compris que ceux qui n'avaient à recevoir d'elle aucune leçon de civilisation et de science, recevraient d'elle, s'ils en approchaient de trop près, des leçons de guerre et de politique, et n'ayant à lui envier ni son éducation ni ses arts, porteraient envie à sa puissance. Appeler à elle les barbares pour les civiliser et les rendre siens, éloigner d'elle

les peuples civilisés trop près d'être ses égaux, telle a été sa politique.

S'il en est ainsi pour l'Orient en général, que dirons-nous de l'Égypte? Tout s'accorde pour la rendre redoutable : une aristocratie macédonienne, installée par la conquête d'Alexandre et abaissée par la conquête romaine; un peuple ardent, inconstant, léger, séditieux, moqueur, fanatique¹; une religion qui tombe, il est vrai, mais qui a eu son pouvoir politique, sa hiérarchie cléricale, ses doctrines secrètes, ses écoles de prêtres². Enfin, comme pour l'Afrique, la fécondité de son territoire rend l'Égypte nécessaire à la vie matérielle du peuple romain; c'est le second grenier de l'Italie, la *clef de l'annone*³, qu'un gouverneur révolté n'a qu'à retenir dans sa main pour affamer Rome et faire tomber César. Aussi, pour garder l'Égypte et contre elle-même et contre les ambitions romaines, Auguste l'a mise à part (*seposuit Ægyptum*). Nul sénateur, nul homme de haute naissance ne peut y entrer sans la permission expresse de César; le préfet qui la gouverne, comme successeur et avec la pourpre des Ptolémées, n'est jamais qu'un chevalier, quand ce n'est pas un affranchi : telles sont les traditions inviolables qu'Auguste, parmi les secrets de l'empire, a léguées à ses successeurs⁴. En

1. César, *de Bello Alex.*, I, 4, 3. Tacite, *Hist.*, I, 11. Juvénal, *Sat.* III et XV. Cic., *Tuscul.*, V. Vopiscus, *Saturn.*, 7.

2. Strabon, XVII.

3. Tacite, *Hist.*, III, 8. « *Clastra annonæ.* »

4. Augustus, inter alia dominationis arcana, vetitis nisi permissu ingredi senatoribus equitibusve illustribus, seposuit Ægyptum. (Tacite, *Annal.*, II, 59.) — Ægyptum copiasque quibus coeretur, jam inde à divo Augusto equites Rom. obtinent loco regum. Ità visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonæ fecundam, insciam legum, ignaram magistratum domi retinere. (*Id.*, *Hist.*, I, 11.) V. de plus Tacite, *Annal.*, XII, 60; Strabon, XVII; Dion, LI, LIII; *Digest.*, liv. I, tit. 17; Suet., *in Tiber.*, 52; *in Cæs.*, 35.

Égypte cesse le respect habituel de Rome pour les races qu'elle a vaincues : cette province n'a point de sénat, ni de magistrats à elle¹; un *juridicus* romain gouverne Alexandrie. Nul Égyptien ne peut devenir sénateur de Rome² : nul Égyptien même ne peut devenir citoyen romain, s'il n'a obtenu d'abord le droit de bourgeoisie à Alexandrie³; car dans Alexandrie, cité hellénique, ce sont les Grecs qui sont citoyens par la naissance; l'Égyptien n'est qu'un étranger⁴.

Mais aussi c'est une ville magnifique que cette ville grecque d'Alexandrie : ville savante, ville opulente, ville de plaisir, peut-être aussi peuplée et aussi étendue que Rome, certainement plus commerçante, plus régulière et plus belle⁵. Un songe, disait-on, avait désigné à Alexandre l'admirable emplacement de sa ville future. Placée entre la mer et le grand lac; ayant ainsi deux havres magnifiques, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sortie; commandant à toute cette côte de la Méditerranée qui n'a pas d'autre port depuis le promontoire de Libye jusqu'à Joppé (Jaffa); station nécessaire sur la route de l'Arabie et sur celle de l'Inde; Alexandrie lève un tribut sur ces masses de denrées précieuses que le luxe romain fait arriver par la mer Rouge; elle exporte de plus tous les produits de l'industrie égyptienne qui établissent en sa faveur une balance manifestée par la supériorité des droits de sortie sur

1. Dion, LI, 17. Strabon.

2. Jusqu'au temps de Septime Sévère. Ammien Marcellin, XXII.

3. Josèphe, *contre Apion*, II, 4. *Digeste*, I, § 2, *de Municip.*

4. Pline, *Ep.* X, 5, 22, 23. Josèphe, *in Apion*, II, 6.

5. V. sur Alexandrie, César, *B. A.*, I, 5, 27; *B. C.*, III, 112; Dion Chrysost., *Orat.*, 32, *de Alex.*; Josèphe, *de Bello*, II, 16 (28); IV, 37 : « Elle a 30 stades de long (environ une lieue et demie) et 10 stades (une demi-lieue) de large; paye plus de tributs en un mois que toute la Judée en un an. » — Q. Curce lui donne 85 stades de tour.

les droits d'entrée ¹. Alexandrie est la capitale de l'Orient; elle est politiquement la seconde ville du monde, par la richesse et la beauté elle en est la première. Voyez ces fêtes sur le Nil, ce bras du fleuve semé de villas et de lieux de plaisir, ces milliers de barques, qui montent illuminées, portant aux joies de la voluptueuse Canope le peuple tout entier d'Alexandrie. Voyez ces stades, ces odéons, ces théâtres, où tous, hommes, femmes, enfants poussent l'enthousiasme jusqu'au délire, si bien qu'un jour de spectacle est dans toute la cité comme un jour d'émeute; — cette passion surtout de la musique, pour laquelle on meurt écrasé dans la foule, ne regrettant rien, si ce n'est cette harmonie qu'on n'entendra plus; ces virtuoses qu'on porte en triomphe, qu'on appelle sauveurs, qu'on appelle dieux; — ces journées de cirque d'où chacun revient insensé, criant, maudissant les dieux, ayant perdu parfois jusqu'à ses vêtements ². — Le trafic et le plaisir feront-ils négliger la science? Voyez ces gymnases, ces musées, ces bibliothèques, ces écoles où la jeunesse de tout l'Orient vient demander le savoir qu'on cherchait autrefois dans Athènes. Dans le palais même des rois, une savante académie a ses conférences, ses studieuses promenades, ses doctes banquets. — Plus loin, sont des monuments, des temples, un hippodrome; la Nécropolis, cité des morts, grande et magnifique comme la cité des vivants. La rue la plus étroite d'Alexandrie suffit au passage des chars; au centre de la ville se croisent deux rues, larges de cent pieds chacune et bordées de colonnes, sur une longueur de six stades pour l'une, de trente stades (environ une lieue et

1. Strabon. Le revenu de l'Égypte, qui était de 12,500 talents (environ 85 millions de fr.), sous les Ptolémées, augmenta encore sous les Césars.

2. Dion Chrysost., *Orat.*, 32.

demie) pour l'autre. A tout cela combien est inférieure la ville de Romulus, avec sa populace inoccupée, sa richesse improductive, son commerce qui n'a rien à échanger contre les produits du dehors, ses constructions irrégulières, ses rues étroites, ses faubourgs malsains, l'encombrement, le désaccord, souvent la petitesse de ses monuments.

Par Alexandrie, l'influence grecque triomphait en Égypte; elle faisait oublier à la fois et Rome qui se tenait à part dans sa défiance politique, et l'antique esprit égyptien qui disparaissait. Les dieux grecs faisaient la guerre aux dieux du pays. Les prêtres d'Héliopolis, dont la science avait étonné Platon, se taisaient. Les labyrinthes, les immenses palais de Thèbes, le monument de Karnak, qui occupe une surface de 480,000 pieds carrés, étaient déjà silencieux et abandonnés, à peu près comme ils le sont de nos jours. Les sables, amoncelés par le vent, montaient autour de ces ruines et allaient bientôt cacher ces sphinx et ces statues colossales ¹ qu'aujourd'hui (1843) le Turc Méhémet fait déterrer pour les vendre. On transportait les obélisques à Rome ²; on enlevait quelques pierres à ces colosses de l'architecture égyptienne, pour en bâtir d'élégants temples grecs, qui, sous le ciel du désert et auprès de ces masses immenses, semblaient grêles et mesquins, et qui du reste devaient tomber bientôt, laissant debout les ruines

1. Strabon, XVIII.

2. L'obélisque du Champ de Mars (aujourd'hui sur la place du Mont Citorio) fut enlevé par Auguste (an 745) du temple du Soleil à Héliopolis. Strabon, XVII, 1. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 9, 10. — L'obélisque du grand cirque (aujourd'hui sur la place du Peuple) est du même temps et du même lieu. — L'obélisque du Vatican (aujourd'hui devant Saint-Pierre) fut érigé par Caligula, qui l'avait fait faire en Égypte à l'imitation de celui de Sésotris. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 9, 11; Suet., *in Claud.*, 20. Amm. Marc., XVII, 4.

qu'on avait faites pour eux¹. L'Égypte primitive apparaissait déjà comme elle apparaît de nos jours, gigantesque, immobile, silencieuse; hiéroglyphe à demi déchiffré, magnifique momie qui garde avec toutes les empreintes de la vie toute l'immutabilité de la mort.

Pour en finir, embrassons d'un seul coup d'œil toute la partie du monde oriental qui nous reste à parcourir, depuis Peluse et les sables d'Arabie, jusqu'aux sources de l'Euphrate et aux rives du Pont-Euxin. C'est là que se sont accomplies les grandes révolutions asiatiques, que les empires ont passé les uns par-dessus les autres, que les races superposées se touchent et se confondent. Là, trône sur les rochers du Liban ou dans l'arène du désert une fourmière de souverains obscurs, tétrarques, phylarques, dynastes; tremblants vassaux, qui se faisaient et se retiraient modestement à la voix d'un proconsul². Là vous rencontrerez, et la cité de David, la ville, dit Pline, la plus célèbre de l'Orient³; et Tyr la phénicienne, jadis si puissante, aujourd'hui obscur atelier où Rome fait fabriquer la pourpre de ses consuls; et Palmyre, la ville de Salomon, cette perle jetée dans le sable du désert, station commerciale entre l'Inde et l'Asie⁴. Antioche, Séleucie, Laodicée, cent autres villes grecques sont nées de l'invasion macédonienne. Et enfin cent quatre-vingt-quinze peuples Celtes, si Pline les a bien comptés⁵, ont, à la suite

1. V. les *Mémoires sur l'expédition d'Égypte. Description des antiquités.*

2. Les cinq rois de Comagène, d'Emisénie, de la petite Arménie, du Pont et de Chalcide, réunis en présence du gouverneur de Syrie, se retirent sur l'ordre qu'il leur donne. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 8.

3. Longè clarissima urbium Orientis, non Judææ modo. (Pline, *Hist. nat.*, V, 14.)

4. *Id.*, V, 25.

5. *Id.*, V, 32.

de l'irruption de Brennus, fondé dans le centre de l'Asie Mineure la fédération des Galates.

Chez la plupart de ces peuples sur lesquels tant de dominations ont passé, on cherche en vain une trace de liberté politique ou d'indépendance nationale. Une seule chose est encore nationale et puissante : la religion. Le Juif, protégé par les généraux et le sénat romains, maintient la liberté de son culte, et, de l'aveu des proconsuls, ferme les portes de Jérusalem aux drapeaux de légions qui portent l'image idolâtrique des empereurs. Astarté, sous des noms divers, règne depuis les cimes du Liban jusque par delà le Taurus. Les dieux barbares de l'Asie Mineure ont élevé leur culte à la hauteur d'une puissance politique, et Rome a consacré, accepté, agrandi même cette puissance souvent hostile à celle des rois. Les temples de ces dieux sont presque des royaumes; de puissants revenus, un vaste territoire, des milliers d'esclaves, souvent une ville entière, accrue ou fondée par les fugitifs que le droit d'asile protège, sont gouvernés au nom du dieu par un pontife¹: puissances admises dans l'empire romain, à peu près comme dans la grande fédération germanique du moyen âge étaient admis les électeurs ecclésiastiques et les prélats souverains du Saint-Empire!

Mais, par-dessus l'antique Orient, la conquête macédonienne et la civilisation grecque ont débordé. Les dieux grecs sont partout auprès des dieux antiques, confondus

1. Le temple de MA (Bellone) à Comana de Cappadoce était peuplé de devins et d'esclaves, tous appartenant à la déesse. — Apollon Cataonique avait 3,000 esclaves et 15 talents (95,000 fr. environ) de revenu. — Le temple de Comana de Pont avait 6,000 esclaves, sans compter les prostituées, qui en faisaient comme une autre Corinthe. — Le temple des Branchides, près de Milet, comprenait un bourg dans son enceinte. Celui d'Éphèse plaïda à Rome pour son droit de pêche que les publicains lui disputaient. Strabon, XII.

sans répugnance ou séparés sans être ennemis. Le grec se parle dans les villes; les rhéteurs, les philosophes, les écrivains grecs abondent parmi les fils de ces cités asiatiques. Tarse enseigne à l'Orient les sciences et la littérature helléniques¹.

Enfin allez plus loin; vous trouverez la Grèce: non pas la Grèce de Miltiade et de Platon, triste et languissante comme on la voit à Athènes, sensuelle et déshonorée comme on la rencontre à Corinthe; mais la Grèce d'Homère, la Grèce asiatique, suave, poétique, riche, souriante, sans prétention de puissance ni de liberté. La Troade, ce théâtre des épopées nationales; l'Ionie, ce berceau d'Homère; en un mot, toute cette côte occidentale de l'Asie-Mineure depuis la Propontide jusqu'à la pointe qui est en face de Rhodes; c'est là aujourd'hui la Grèce véritable, et une des plus magnifiques portions de l'empire romain. Les vallons pierreux de la Béotie, les arides coteaux du Céphise sont bien tristes maintenant que le génie et la gloire les ont abandonnés. Mais ici, sur ce long rivage où la mer a dessiné tant de golfes et tant de ports; dans ces îles riches et glorieuses de Rhodes, de Chios, de Lesbos; près de ces beaux fleuves qui, dans leurs méandres infinis, promènent avec eux une fraîcheur et une abondance de végétation que la Grèce ne connaît pas²; à la vue de ces magnifiques paysages, de ces horizons à la fois suaves et grandioses que ne saurait deviner l'habitant du Nord, qui peut demander quelque chose de plus? qui peut avoir besoin encore d'indépendance, de gloire ou de génie?

Aussi, sur cette terre facile à gouverner, les rois de Perse ont-ils été avec respect salués comme rois des rois; la do-

1. Sur Tarse. Dion Chrysost., *Orat.*, 32 et 33.

2. Asia amœna et fecunda. (Tacite, *Germ.*, 2. V. aussi *Annal.*, III, 7.)

mination macédonienne n'y a pas trouvé de rebelles; et un proconsul, avec quelques esclaves armés de faisceaux et de haches inutiles, sans une cohorte, sans un soldat, est le souverain aisément accepté de cette Asie-Mineure où cinquante villes, selon Josèphe¹, fleurissent sous le sceptre romain. Ces peuples, en effet, ne sont pas des Spartiates farouches: ce sont des Ioniens; race plus spirituelle, plus sensible, plus appliquée, moins énergique et moins guerrière; race démocratique, qui fait bon marché de la liberté pour l'égalité, et du patriotisme aristocratique des anciennes cités pour quelque chose comme la liberté intérieure, le mouvement commercial, le bien-être industriel des cités modernes.

Ce sentiment démocratique et cette intelligence financière caractérisent la race ionique, à laquelle ont appartenu et la riche Éphèse, et la féconde Milet, et l'intelligente Athènes. Les institutions de toutes ces villes ont une base commune. Elles repoussent ce patriotisme aristocratique qui, dans les cités doriennes, organise l'État seulement pour la guerre. Elles honorent le commerce; elles excitent le sentiment démocratique; elles promettent tout à tous, système excellent lorsqu'il ne conduit pas à la ruine. Cicéron, lui romain, s'indigne de voir à Tralles et à Pergame le simple artisan, le cordonnier se mêler aux délibérations publiques². Mais en même temps, Cicéron nous fait comprendre l'habileté financière de ces villes, qui savent se passer de trésors et de riches domaines; elles lèvent des impôts et elles empruntent³: c'est déjà l'économie financière des États modernes opposée à celle de l'antiquité.

1. *De Bello*, II, 16.

2. *Civ.*, *pro Flacco*, 6.

3. *Ibid.*, 7, 8.

Aussi cette province d'Asie regorgeait de richesses¹. Foulée tour à tour par Rome et par Mithridate, par les légions et par les publicains, après avoir payé aux Romains jusqu'à 12,000 talents (environ 56 millions), elle demeurait encore la plus opulente province que possédât la république, et seule accroissait le trésor, en un temps où les autres ne faisaient que payer leur défense². L'Asie était le grand atelier, comme Alexandrie le grand entrepôt de l'empire. Par Délos, station du commerce entre l'Europe et l'Asie, arrivaient à Rome, à l'Italie, à tout l'Occident, les étoffes de laine de Milet, les fers ciselés de Cibyra, et les tapis de Laodicée, les vins de Chios et de Lesbos.

Ces villes asservies par le droit de la conquête, demeureraient libres par le fait de leur richesse. Smyrne, Éphèse, Tralles, souveraines chacune de plusieurs bourgs et commandant à tout un pays, étaient comme les villes anséatiques de l'Ionie. Les deux fédérations carienne et lycienne, avec leurs bourgades, leurs députés, leurs assemblées communes, nous rappellent l'indépendance des Suisses au moyen âge; et, dans leurs réunions délibérantes, où chaque ville, selon son importance, envoyait un ou plusieurs mandataires, nous trouvons un exemple de ces formes que, sous le nom de gouvernement représentatif, notre siècle se flatte d'avoir inventées. Enfin, aux deux extrémités de cette province d'Asie, deux cités maritimes, plus aristocratiques et plus nationales, par suite plus suspectes aux Romains, — Rhodes et Cyzique, l'une sur son rocher au milieu de la mer, l'autre dans une île de la Propontide jointe par un pont à la terre ferme; — ces deux villes des eaux nous re-

1. Cic., *pro Lege Manili*, 1; *pro Rabirio Post.*, 2; *ad Quintum*, I, 1, § 42, et l'excellent chapitre de M. Delamalle, *Économie politique*, IV, 44.

2. *Pro Lege Manili*, 6.

présentent Venise. Rhodes surtout est voyageuse, navigatrice, conquérante comme Venise: gouvernée comme elle par une aristocratie à la fois marchande et nobiliaire, comme elle calme dans son attitude, grave dans son costume, elle ferme au peuple ses arsenaux, dépositaires du secret de sa force maritime; mais elle ouvre au peuple ses greniers, appuis de sa puissance intérieure: elle abaisse le pauvre devant le riche, mais elle force le riche à nourrir le pauvre; payant ainsi au peuple sa liberté avec du blé et des monuments, c'est-à-dire en bien-être, en plaisir et en gloire¹.

Il faut en effet au génie grec « cette consolation de la servitude². » L'Asie hellénique, c'est, avec le commerce et la richesse de plus, l'Italie des derniers siècles, toute consolée de ce qu'on appelle la tyrannie de ses despotes par les souvenirs de sa gloire, les chefs-d'œuvre de ses artistes, les joies nonchalantes de sa poésie. Florence disputa sa Vénus de Médicis aux spoliations de la conquête française: Pergame, quand Néron voulut la dépouiller de ses chefs-d'œuvre, se révolta, et le gouverneur romain n'osa sévir³. Rhodes également ne céda pas une seule de ses statues aux Césars qui avaient dévasté les sanctuaires de Delphes et d'Olympie. Respectez les dieux et les tableaux, les privilèges des temples et ceux des galeries, et l'Asie adorera

1. V. surtout Dion Chrysost., *Orat.*, 31; *ad Rhodios*.

2. *Solatia servitutis*. Cic., *in Verr. de Signis*, 60. « Non-seulement nos ancêtres, dit-il, laissent volontiers à leurs alliés ces chefs-d'œuvre des arts qui faisaient leur gloire et leur richesse; mais ils les laissent même aux peuples qu'ils avaient rendus tributaires; ils voulaient que de tels biens, que nous jugeons frivoles et que ces nations estiment si précieux, leur fussent une consolation et comme une distraction de leur servitude. »

3. « Tacite, *Annal.*, XVI, 23. Agrigente et d'autres villes de Sicile s'opposent également par la force aux déprédations de Verrès. Cic., *Ibid.*, 43, 44. Sur Rhodes, V. Dion Chrysost., *loc. cit.*

son maître. Le temple est doublement saint par le dieu qui l'habite et par l'artiste qui l'a élevé. Celui qu'Ephèse a rebâti avec la parure de ses femmes est la merveille du monde et le sanctuaire de l'Orient. Celui de Magnésie, moins vaste, est, dit-on, plus admirable encore. Chaque ville a ainsi son dieu et son chef-d'œuvre : Milet Apollon, Pergame Esculape, Aphrodise Vénus ; Smyrne, la plus belle des cités ioniennes, s'est faite la ville d'Homère ; elle lui a élevé un temple ; elle frappe sa monnaie à l'effigie du poète, comme s'il était son souverain ; à peu près de même qu'au moyen âge, les Mantouans proclamaient Virgile duc de Mantoue. La poésie ne disparaîtra jamais de ces rives homériques où, dernièrement encore, deux de nos compatriotes, admirant les débris de ces temples, croyaient lire traduite par le ciseau la poésie de Sophocle et d'Homère¹.

Parlez-vous à ces hommes de gloire et de liberté ? Les arts, les temples, les fêtes, ne suffisent-ils pas à la vie d'une nation ? Les peuples s'assemblent pour des sacrifices et pour des fêtes, au lieu de s'assembler pour de sinistres délibérations sur la paix ou la guerre. On nomme un Asiarque (commandant de l'Asie) intendant des jeux et ordonnateur des festins, et non un Asiarque, chef rigide d'une fédération armée. Voilà ce qui reste de national à cette seconde Grèce toute pacifique et toute voluptueuse, et comment elle jouit doucement de sa servitude.

1. V. dans la *Revue des Deux-Mondes* (1843) une lettre de M. Ampère sur son voyage dans l'Asie-Mineure.

§ III. — LA GRÈCE ET L'ITALIE.

Mais à la Grèce européenne n'appartenaient ni tant de richesse, ni tant de joie. Chose singulière, la Grèce et l'Italie, ces deux métropoles de la civilisation, l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident, avaient été toutes deux grandes, conquérantes, peuplées. La Grèce était devenue opulente par le trafic comme l'Italie par la guerre. Et toutes deux, au milieu de ce double monde qu'elles avaient civilisé et enrichi, toutes deux étaient maintenant pauvres, dépeuplées, impuissantes par elles-mêmes aux grands efforts et aux grandes choses.

Toutes deux surtout, condamnées par leur gloire même et leur puissance à être le perpétuel théâtre des guerres internationales ou des guerres civiles, portaient d'ineffaçables traces de ces luttes bien plus inhumaines que ne le sont les guerres modernes. C'est à peine si dans l'Europe actuelle nous pouvons compter huit ou dix villes dont le nom, connu il y a quatre siècles, ne se retrouve plus aujourd'hui ; tandis que Pline et Strabon vont nous montrer l'Italie, la Grèce, la Sicile, pleines de villes ruinées : et ces villes toutes récentes dataient de trois à quatre siècles pour la Grèce, de deux siècles peut-être pour l'Italie et la Sicile, en un mot, de l'âge qui avait été pour chacune de ces contrées l'âge de la splendeur et de la force.

Les peuples antiques n'avaient qu'un temps : j'ai dit pourquoi. La décadence de la Grèce était déjà ancienne ; sous les premiers empereurs, son anéantissement était chose consommée ; sans poids dans les balances de l'em-

son maître. Le temple est doublement saint par le dieu qui l'habite et par l'artiste qui l'a élevé. Celui qu'Ephèse a rebâti avec la parure de ses femmes est la merveille du monde et le sanctuaire de l'Orient. Celui de Magnésie, moins vaste, est, dit-on, plus admirable encore. Chaque ville a ainsi son dieu et son chef-d'œuvre : Milet Apollon, Pergame Esculape, Aphrodise Vénus ; Smyrne, la plus belle des cités ioniennes, s'est faite la ville d'Homère ; elle lui a élevé un temple ; elle frappe sa monnaie à l'effigie du poète, comme s'il était son souverain ; à peu près de même qu'au moyen âge, les Mantouans proclamaient Virgile duc de Mantoue. La poésie ne disparaîtra jamais de ces rives homériques où, dernièrement encore, deux de nos compatriotes, admirant les débris de ces temples, croyaient lire traduite par le ciseau la poésie de Sophocle et d'Homère¹.

Parlez-vous à ces hommes de gloire et de liberté ? Les arts, les temples, les fêtes, ne suffisent-ils pas à la vie d'une nation ? Les peuples s'assemblent pour des sacrifices et pour des fêtes, au lieu de s'assembler pour de sinistres délibérations sur la paix ou la guerre. On nomme un Asiarque (commandant de l'Asie) intendant des jeux et ordonnateur des festins, et non un Asiarque, chef rigide d'une fédération armée. Voilà ce qui reste de national à cette seconde Grèce toute pacifique et toute voluptueuse, et comment elle jouit doucement de sa servitude.

1. V. dans la *Revue des Deux-Mondes* (1843) une lettre de M. Ampère sur son voyage dans l'Asie-Mineure.

§ III. — LA GRÈCE ET L'ITALIE.

Mais à la Grèce européenne n'appartenaient ni tant de richesse, ni tant de joie. Chose singulière, la Grèce et l'Italie, ces deux métropoles de la civilisation, l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident, avaient été toutes deux grandes, conquérantes, peuplées. La Grèce était devenue opulente par le trafic comme l'Italie par la guerre. Et toutes deux, au milieu de ce double monde qu'elles avaient civilisé et enrichi, toutes deux étaient maintenant pauvres, dépeuplées, impuissantes par elles-mêmes aux grands efforts et aux grandes choses.

Toutes deux surtout, condamnées par leur gloire même et leur puissance à être le perpétuel théâtre des guerres internationales ou des guerres civiles, portaient d'ineffaçables traces de ces luttes bien plus inhumaines que ne le sont les guerres modernes. C'est à peine si dans l'Europe actuelle nous pouvons compter huit ou dix villes dont le nom, connu il y a quatre siècles, ne se retrouve plus aujourd'hui ; tandis que Pline et Strabon vont nous montrer l'Italie, la Grèce, la Sicile, pleines de villes ruinées : et ces villes toutes récentes dataient de trois à quatre siècles pour la Grèce, de deux siècles peut-être pour l'Italie et la Sicile, en un mot, de l'âge qui avait été pour chacune de ces contrées l'âge de la splendeur et de la force.

Les peuples antiques n'avaient qu'un temps : j'ai dit pourquoi. La décadence de la Grèce était déjà ancienne ; sous les premiers empereurs, son anéantissement était chose consommée ; sans poids dans les balances de l'em-

pire, sans importance dans le commerce, sans habitudes, et sans population militaire, elle ne tient plus de place dans l'histoire que par les déprédations artistiques des Césars et le voyage fastueux de Néron.

Et quand, sous le règne de Tibère, Strabon, ce Grec d'Asie, décrit la péninsule hellénique, c'est le passé qu'il décrit, au lieu du présent. Le présent n'a rien qui puisse consoler son zèle filial; les villes sont détruites, les populations dispersées, les plaines désertes, le commerce, sauf celui de Corinthe, anéanti: les cantons qui fournissaient tant d'hommes à la flotte d'Agamemnon sont habités par quelques pâtres, et par le publicain romain qui exige la dîme de leurs troupeaux. Les amphictyonies, les fêtes nationales ont cessé; les oracles se sont éteints; ce n'est pas seulement la liberté ou la foi, c'est le peuple qui leur manque¹.

Aussi, c'est la vieille Grèce que Strabon cherche à travers la Grèce nouvelle. Ce sont les cités homériques dont il tâche de retrouver les ruines. Quelques-unes ne sont plus que des bourgades; de quelques autres on dit: Elles étaient là; la place des autres est ignorée. Les divisions des contrées sont devenues incertaines; à quoi bon délimiter le désert? Strabon parcourt ces ruines; un vers de l'Iliade le conduit à travers ces solitudes, et lui fait reconnaître la place de quelqu'une des grandes cités qui figurent au dénombrement de la flotte. Strabon n'est que le géographe d'Homère; c'est un d'Anville d'il y a dix-huit siècles, cherchant avec son compas et ses livres sur quel point d'une plaine déserte il y eut jadis quelque chose de grand².

La Grèce sera désormais le pays des ruines; son sol

1. Plutarq., de Oracul. defectu. Strabon.
2. V. Strabon, VIII, IX, X.

épuisé ne rendra plus rien à la charrue; ses villes inactives ne seront que les *custodes* des monuments et des chefs-d'œuvre qu'auront bien voulu lui laisser ou les Césars, ou les Turcs, ou les Anglais. L'industrie et la civilisation remuante ne sièent plus à un horizon si triste, à une terre si dépeuplée, à des ruines si belles. Le légionnaire romain ou le janissaire turc seront désormais les meilleurs gardiens de ces admirables décombres.

La Grèce pourtant demeurerait vivante par sa gloire et par son culte du passé. C'était déjà cette « Grèce, triste débris d'une gloire éteinte, immortelle quoique anéantie, grande quoique tombée¹. » Germanicus s'incline devant elle, et, par respect pour Athènes, se fait suivre dans ses murs par un seul lecteur². En Grèce plus qu'ailleurs, sauf peut-être dans la débauchée Corinthe, les dieux sont demeurés purs du matérialisme oriental et du panthéisme égyptien. Les Hellènes n'ont pas voulu échanger contre les dieux monstrueux de l'Égypte les dieux de Phidias et de Praxitèle. La Grèce se soulève pour le droit d'asile de ses temples; elle envoie ses députés le faire valoir au sénat; elle serait prête à combattre pour lui. Messène et Lacédémone, ces antiques rivales, se disputent encore la possession d'un temple pour lequel leurs orateurs plaident devant le sénat, armés de vers d'Homère et de traditions mythologiques. Le temple d'Olympie, celui de Delphes qui a été pillé dix fois, conservent encore près de trois mille statues de bronze, autant qu'Athènes, presque autant que Rhodes³.

1. Fair Greece! sad relic of departed worth;
Immortal though no more; though fallen great.
(Byron.)

2. Tacite, *Annal.*, II, 53. Datum id fœderi sociæ et vetustæ urbis.

3. Pline, ex Muciano, *Hist. nat.*, XXXIV, 7.

La Grèce, en un mot, est demeurée la grande prêtresse du paganisme, et trouve dans sa religion le peu qui lui reste de dignité et de liberté.

Si maintenant, partis pour l'Italie, nous côtoyons ce rivage méridional de la Sicile, où la Grèce avait jeté de si belles colonies et semé tant de chefs-d'œuvre; cette île que Cicéron, il n'y a pas cent quarante ans, nous peignait si fertile, si opulente, si laborieuse¹, nous apparaît aussi toute désolée. Les guerres civiles de Rome ont achevé l'œuvre de destruction qu'avaient commencée les guerres Punique, et qu'avaient poussée si loin les combats effroyables contre les esclaves révoltés. Enna est presque déserte; Syracuse, qui renfermait cinq villes, est réduite à une seule; des côtes dépeuplées, des rivages solitaires, des temples en ruine se présentent partout²; la Sicile a cessé de nourrir l'Italie. Entre la Grèce et l'Italie, plus proche parente de l'une, plus proche voisine de l'autre, la Sicile a subi leur sort commun et leur commune décadence.

Et néanmoins, quel magnifique vestibule va nous donner entrée dans l'Italie! C'est dans la riche et commerçante Pouzzol, intermédiaire de Rome avec Alexandrie et Carthage, que nous mettons le pied sur la terre italique; autour de nous est l'admirable pourtour du golfe de Naples qui semble (tant les cités et les villas se touchent de près!) être le quai d'une ville immense; autour de nous Baïa, rendez-vous des voluptés romaines, avec les innombrables palais des Lucullus, des Hortensius, des César; Naples, cité grecque, ville d'oisiveté et de délices; Herculanium et Pom-

1. V. entre autres, Cic., *in Verr.*, I, 2; III, 44, 21.

2. Temple de Vénus Erycine, relevé par Tibère, et plus tard par Claude. Tacite, *Annal.*, IV, 43. Suet., *in Claud.*, 25. Strabon, VI.

péi, mêlées de l'élégance hellénique, de la mollesse campanienne et de la corruption romaine¹. Mais ce coin de l'Italie n'est guère que la maison de campagne des sénateurs et des affranchis de César, gardée pendant l'hiver par leurs clients. Partout ailleurs dans la péninsule, sauf peut-être dans les villes du nord, Côme, Milan, Crémone, cités gauloises devenues colonies romaines et qui semblent avoir part à la prospérité de la Gaule, partout vous sentez cette misère que cache en vain la magnificence romaine.

Mais ce sont les vertes croupes de l'Apennin, ces montagnes et ces vallées autrefois si riches en hommes et en soldats; c'est la Sabine, le Samnium, l'Étrurie, le Latium, cet *ombilic de l'Italie*, patrie des nations les plus robustes et les plus braves; c'est la terre même de Romulus, qui offre surtout le spectacle de la désolation et de la nudité. Là on retrouve les vestiges à peine apparents de villes détruites; là, de vastes cités il ne reste plus que des temples en ruine; là on cherche la place des villes samnites; là enfin Pline indique dans le seul Latium, la patrie de cinquante-trois peuples disparus! Les villes, rapetissées peu à peu, ne remplissent souvent qu'une faible partie de leur enceinte démantelée. Les antiques démarcations des peuples sont perdues, parce que les peuples eux-mêmes sont détruits. La richesse, le luxe, l'esclavage, l'abandon de la culture, la malaria, ont fait leur œuvre. L'opulence a tué la population. Le midi surtout de la péninsule, la grande Grèce, si riche autrefois et si féconde, porte les traces

1. Sur Baïa, V. Senec., *Epist.*, 51; Strabon, V; Horace, I, *Ep.* 1, 15. Villa de Lucullus, d'Hortensius, de Marius, de Pompée, de César, de Domitia, d'Agrippine, de Pison. Senec., *Ep.* 51. Tacite, *Annal.*, XIII, 21; XIV, 4; XV, 52. Plutarq., *in Mario.* — Sur la grotte de Pausilippe, Strabon, V; Senec., *Ep.* 57. — Sur Pouzzol, Cic., *pro Planco*, 26. Strabon, V. — Sur Naples, Senec., *Ep.* 76. Strabon, Horace, etc. — Sur Pompeii, Herculanium, etc., Senec., *Ep.* 149. *Natur. quæst.*, VI, 4, etc.

d'une dévastation irréparable. Les deux plus grandes cités grecques, Canusium et Argryppa, n'existent plus. Des treize villes lapyges, Tarente et Brindes restent seules debout, les autres ne sont que des bourgades : l'isthme de Tarente est presque en entier désert ; la ville même, ainsi que celle d'Antium, a été en vain repeuplée par Néron ¹. A leur tour, Vespasien, Titus, Trajan, Hadrien, renouvelleront les colonies fondées avant eux, et enverront leurs vétérans remplacer la race éteinte des vétérans d'Auguste et de Néron ².

J'ai ailleurs longuement développé le principe de cet appauvrissement de l'Italie ³. Les guerres civiles l'avaient aggravé encore, et une cause toujours subsistante devait accroître chaque jour les progrès du mal.

A la suite des conquêtes romaines, les proconsuls et les publicains qui revenaient d'Asie après avoir pillé les trésors séculaires des rois macédoniens, n'enrichissaient pas l'Italie ; ils enrichissaient tout au plus leur propre famille. Il y a plus, cet accroissement de quelques fortunes de sénateurs ou de maltôtiers était bien plutôt une diminution réelle de la fortune de tous. Le goût du luxe rendait tributaire des pays étrangers un peuple que ses habitudes, son éducation, ses lois, tout détournait de l'industrie. Et non-seulement, comme nous l'avons vu ailleurs, la conquête amenait la multitude des esclaves, cette plaie de la vieillesse des nations antiques, qui devait toujours finir par les tuer : mais encore, par cela même que beaucoup d'or circulait, les denrées utiles étaient plus chères, et comme le pays produisait peu, il en restait d'autant plus pauvre. A

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 27. De même pour Capoue et Nucérie, XIII, 31.

2. Frontinus, *de Coloniais*.

3. V. plus haut, t. I, p. 25-45, 235-237, 253, 254, 264, 265 ; t. II, 106-126, 137-146.

ce pays, sur qui pesaient encore des lois de douanes conquises dans un esprit tout fiscal, que pouvait donner son commerce avec l'étranger ? Pour les pauvres, rien qui pût améliorer leur sort, si ce n'est ces importations de blé, si funestes sous un autre rapport. Pour les riches, mille produits inutiles, dont les barbares qui les vendaient ignoraient eux-mêmes l'usage, et contre lesquels l'Italie n'avait pas d'échange à donner, si ce n'est ses vins et un peu de corail. Aussi les écrivains se plaignent-ils de l'inégalité de ce trafic. Selon Pline, le commerce avec l'Inde, l'Arabie et le pays des Sères coûtait pour le moins 100 millions de sesterces chaque année ¹. En un mot, pour parler le langage moderne, l'Italie romaine était un grand consommateur qui ne produisait pas.

Disons-le donc : si l'abondance du numéraire constitue la richesse, si les belles villas, les édifices fastueux, les jouissances monstrueusement recherchées de quelques centaines de parvenus sont le bien-être et la fortune d'un pays, l'Italie était riche ; jamais magnificence plus stérile, luxe plus profondément dévastateur ne donna à une contrée désolée un embellissement trompeur, comparable aux bas-reliefs d'un tombeau. Mais si le nombre et la verdeur des populations, si leur activité agricole, industrielle ou militaire, si la santé et la vertu constituent la véritable fortune d'une nation, l'Italie était pauvre. La population de Rome, celle même des autres villes, pouvait végéter, entre le théâtre et les portiques, se tenant au pied de la table du riche pour recueillir les miettes de son festin, et tendant la main, dans Rome, à César, ailleurs aux décurions. Encore

1. 25 millions de fr. Pline, *Hist. nat.*, XII, 48. Dans ce compte, l'Inde entrait au moins pour moitié. *Id.*, XI, 23. Et Tibère dans Tacite (*Annal.*, III, 53) : « Lapidum causâ pecuniæ nostræ ad externas hostilesve gentes transferuntur. »

ces largesses de quelques citoyens, vaniteuses et intéressées, devaient-elles, sous le règne des empereurs, diminuer chaque jour. Mais la grande plaie, c'était, je ne dirai pas seulement l'affaiblissement et la pauvreté, mais l'absence de la race agricole. Cette partie de la population qui recrute les armées, qui monte les vaisseaux, cette hardie race campagnarde (*bold peasantry*) qui est la moelle des peuples modernes, celle-là, à proprement parler, n'existait pas. De rares cultivateurs, sans ressource et sans pain quand ils étaient libres, le plus souvent esclaves, étaient ceux sur lesquels retombait de tout son poids la misère de l'Italie, et cet immense appesantissement de la grandeur romaine.

Tel avait donc été, en dernière analyse, l'étrange résultat de la conquête romaine. Cet Occident, barbare deux siècles auparavant, la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, étaient maintenant riches et polies; la civilisation chaque jour y gagnait quelque chose: la conquête n'avait trouvé là que peu de chose à détruire, et elle avait beaucoup édifié. L'Orient, civilisé par la Grèce, restait à peu près le même que l'avait fait l'influence macédonienne, grec par la civilisation et les sciences, barbare encore, ou plutôt asiatique par la religion. L'Occident était plus agricole, l'Orient plus commerçant; la Gaule et l'Afrique s'enrichissaient par la culture, la province d'Asie par le trafic; l'Égypte et l'Espagne étaient à la fois commerçantes et agricoles. Mais aucune de ces ressources n'appartenait à la Grèce; aucune de ces ressources n'appartenait même à la victorieuse Italie. La conquête romaine s'était ainsi tournée contre Rome elle-même, et, plus que personne, Rome et l'Italie souffraient des guerres désastreuses qu'elle avait proménées par le monde.

Mais le monde, à son tour, devait s'en ressentir. La plaie qui avait attaqué le cœur devait corrompre les membres; cet affaiblissement maladif de ce que je veux appeler les parties nobles de l'empire devait se répandre aux extrémités. Le chancre gagnait déjà; le mal commençait à se propager dans les provinces. De là, pendant les siècles qui suivirent, cette grande atonie de l'empire, cette prostration de toutes les forces, de toutes les intelligences, de tous les courages.

Car la Grèce et l'Italie, si pauvres et si énervées, gouvernaient encore le monde, l'une par ses lumières, l'autre par son pouvoir. Comment l'univers se partageait-il entre cette double influence du génie grec et du génie romain? C'est ce qui nous reste à dire.

Il y a un signe presque matériel de l'influence qu'un peuple a exercée sur l'éducation d'un autre: c'est la langue, l'élément le plus positif, le signe le plus constant, le témoignage le plus irrécusable de la nationalité. Quand la langue a disparu, ou peut dire que la nation n'est plus; quand les langues se sont mêlées, il ne faut guère penser à distinguer les nations. La puissance de la conquête romaine nous est attestée par l'effacement des langues qui la précédèrent. « Rome, dit Pline, a ramené à une langue commune les idiomes sauvages et discords des races humaines¹. » L'idiome celtique ne resta dominant que dans la Bretagne, cette tardive et lointaine conquête de Rome; et il est probable que c'est de la Grande-Bretagne qu'il est revenu dans notre Bretagne moderne. L'idiome ibérique, qui avait été celui d'une grande partie de l'Espagne, refoulé dans quelques vallées des Pyrénées², paraît se re-

1. *Hist. nat.*, III, 5.

2. V. Strabon.

trouver aujourd'hui dans la langue basque. La langue punique, qui se conserva longtemps obscure et ignorée, dans quelques villages africains¹, ne se retrouve aujourd'hui nulle part. Si quelques langues de l'Orient ont été plus vivaces, si le copte, le syriaque, l'arménien, sont restés comme types des anciens idiomes de l'Égypte et de la Syrie, quel savant retrouvera les deux langues lycienne et carienne, l'une déjà perdue au temps de Strabon, l'autre qui dès lors se déprava par le mélange des mots grecs²?

Sur ces débris des langues nationales s'élevait la suprématie des deux langues maîtresses, le latin et le grec. Le latin était la langue de l'Occident; c'était, au temps de Strabon, celle de l'Espagne³; c'était déjà, sous Auguste, celle de la Pannonie, soumise depuis dix-huit années seulement⁴; l'indépendance germanique n'échappait pas entièrement à cette tyrannie de l'idiome, et le héros des Teutons, Arminius ou Armin, comme on l'appelle, savait parler la langue de Rome⁵. Le grec, au contraire, était la langue de l'Orient; tout ce qui était savant, philosophe, homme instruit, en Égypte, en Syrie, en Asie, parlait grec. Disons mieux, ces deux langues étaient universelles, l'une comme idiome du pouvoir, l'autre comme idiome de la politesse et de l'éducation⁶. Les préteurs et les proconsuls parlaient latin à Corinthe, les rhéteurs et les philosophes parlaient grec à Cordoue. Les saintes Écritures, et particulièrement la triple inscription attachée à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, attestent l'usage des trois langues,

1. V. Apulée (*Apolog.*), et saint Augustin.

2. Strabon, XIII.

3. Strabon, III.

4. Vell. Paterc., II, 410.

5. Tacite, *Annal.*, II, 10, 43. V. aussi Suet., in *Claud.*, I.

6. Valer. Maxim., II, 2, § 2.

du latin comme langue officielle, du grec comme langue civilisée, de l'idiome national comme langue populaire.

Rome, en effet, prétendait maintenir la dignité officielle de sa langue; sa langue seule pouvait figurer dans les actes solennels du droit (*acta legitima*), seule était parlée au tribunal des proconsuls; et c'était une honte, presque un crime de lèse-majesté si un magistrat romain en parlait officiellement une autre¹. Mais hors du sénat et du tribunal, chez lui, dans l'intimité de l'entretien et du repas, le Romain tant soit peu bien élevé retourne au grec, cette seconde langue maternelle que dès son enfance il a su parler comme la sienne. « Tu sais nos deux langues? » dit Claude à un barbare qui parlait le grec et le latin². Tibère qui raie un mot grec introduit par mégarde dans un sénatus-consulte³, Tibère parle grec entre ses grammairiens et ses affranchis. Claude, qui ôte le droit de cité à un homme parce qu'il ne sait pas le latin⁴, Claude écrit en grec ses histoires; il répond en grec aux députés de l'Orient, et donne pour mot d'ordre un vers d'Homère⁵. Le grec est la langue de la science, de la société, de la famille même; on écrit, on cause, on rit, on pleure, on aime en grec; *Ζωὴ καὶ ψυχὴ*⁶ est la chère et douce parole des

1. Quò scilicet latinæ vocis honor per omnes gentes venerabilior diffunderetur: nec illis deerant studia doctrinæ, sed nullà non in re pallium togæ subijci debere arbitrabantur, indignum esse existimantes illecebris et suavitate litterarum imperii pondus et auctoritatem domari. Valer. Max., II, 2, § 2. V. aussi Cic.

2. Suet., in *Claud.*, 43.

3. Suet., in *Tiber.*, 71. Augustin, *de Civit. Dei*, XIX, 7. Pline, *Hist. nat.*, III, 5.

4. Suet., in *Claud.*, 46. Sur la rigueur avec laquelle Claude et Tibère maintiennent l'usage officiel du latin. V. t. II, p. 127, 134. — Dion, LVII, p. 612. B.

5. Suet., in *Claud.*, 43. Il cite des vers d'Homère dans ses jugements, il recommande la Grèce comme lui étant chère par la communauté des études.

6. « Mon âme et ma vie. » V. Juvénal, VI, 194.

coquettes romaines. Et ainsi la suprématie intellectuelle de la langue grecque efface la suprématie légale de la langue latine.

D'autant mieux que le Grec conserve sa dignité et ne se compromet pas à parler latin. Cette langue barbare, qu'il faut savoir sans doute pour lire l'édit du proconsul ou le registre du cens, peut-elle être bonne à autre chose? Quel Grec, quel Oriental l'a jamais écrite, l'a jamais tenue pour langue littéraire et intelligente¹? Le Grec veut bien donner des leçons de rhétorique à ses maîtres; mais il faut d'abord que ses maîtres, devenus ses écoliers, apprennent sa langue. Le Grec veut bien être le bouffon, le parasite, le philosophe domestique du Romain; mais ses bouffonneries, ses quolibets, sa philosophie parlera grec. De l'Espagne, des Gaules, de l'Afrique, viennent en foule les Méla, les Valérius Caton, les Sénèque, des rhéteurs et des grammairiens, tous latins et parlant la langue de leurs maîtres; mais tout ce qui vient de l'Orient, poètes, artistes, déclamateurs, est Hellène et reste Hellène.

Eh bien! ce qui est vrai de la langue est vrai de la civilisation, des idées, de la nation elle-même. Cicéron nous est témoin du mépris officiel des Romains pour la Grèce. Cicéron avoue qu'il a eu certain penchant pour les Grecs, alors qu'il avait le temps de s'occuper d'eux²; mais les

1. Plutarque ne savait pas parler le latin : « Il avait cependant fait plusieurs voyages à Rome et en Italie; mais chargé de traiter des affaires publiques, et, de plus, donnant des leçons de philosophie, il n'eut pas le temps d'apprendre la langue. Il commença fort tard à lire les écrits des Romains, et, en les lisant, il comprenait les termes par les faits qu'il savait d'avance, plutôt que les termes ne servaient à lui expliquer les faits. » C'est ce qu'il dit lui-même *in Vitâ Demosth.* V. dans Aulu-Gelle les railleries que font dans un festin quelques rhéteurs grecs d'un rhéteur latin et de la littérature latine... *Tanquam barbarum et agrestem... lingua quæ nullas voluptates haberet.* (N. A., XIX, 9.)

2. Et magis etiâ tûm quûm plus mihi erat otii. (*Pro Flacco*, 4.)

grandes affaires l'ont fait tout Romain. Qu'est-ce que ces Grecs, hommes sans foi, sans loyauté, sans gravité, sans religion¹? Des poètes élégants, de jolis rhéteurs, d'habiles sophistes? cela peut être. D'admirables artisans en fait de tableaux, de temples et de statues? il se peut encore. Cicéron, dans sa questure de Sicile ou dans l'inventaire de la galerie de Verrès, a vu quelques-uns de ces chefs-d'œuvre. Mais le nom des auteurs lui échappe, il est obligé de se le faire souffler²: en effet, un sénateur du peuple romain peut-il connaître, apprécier, se rappeler de pareilles choses? Et Verrès n'est-il pas coupable pour les avoir aimées autant que pour les avoir volées? Savez-vous un des grands crimes de Verrès? Il a paru à Syracuse en manteau grec et en sandales; un préteur du peuple romain a porté l'indécent costume des Grecs! ô crime! ô ignominie³!

Voilà comme parle Cicéron à la tribune: mais ensuite il descend, revient chez lui, rencontre le philosophe Diogène, son commensal, et lui parle grec. S'il veut lire, ce ne sera pas le rude Ennius, ce sera Simonide ou Homère.

1. Cic., *pro Flacco*, 4.

2. *Id.* *In Verrem de Signis*, 2... « On les appelait des Canéphores... Mais qui donc en était l'auteur?... Vous avez raison. C'est, disait-on, Polyclète. » L'affectation est ici d'autant plus remarquable que ce discours n'a jamais été prononcé. Ailleurs : « Des statues qui pourraient charmer, non-seulement un connaisseur comme Verrès, mais même des ignorants, comme ils nous appellent; un Cupidon de Praxitèle : car, tout en faisant mon enquête contre lui, j'ai fini par apprendre des noms des artistes. » *Ibid.* — « Je n'ai rien vu de plus beau, bien que, du reste, je n'entende rien à tout cela. » *Ibid.*, 43. — « C'est étrange combien ces choses que nous méprisons ont du prix pour les Grecs. Aussi nos aïeux... les leur ont-ils laissées comme consolation de leur servitude. » *Ibid.*, 60.

3. V. Cic., *in Verrem*; V. aussi *Philippica*, II, où il reproche à Antoine d'avoir paru « indutus Gallicis; » et Suet., *in Tiber.*, 13 (où il reproche à Tibère d'avoir quitté la toge pour le pallium); et *Id.*, *in Aug.*, 40, sur la suprématie de la toge sur la tunique. Dion fait le même reproche à Caligula, LIX.

S'il connaît un digne emploi de ses loisirs, c'est de traduire la philosophie grecque et d'apprendre à ses Romains à balbutier la langue de l'abstraction dont les termes manquent à leur idiome. Son ami Pomponius n'est plus Romain, il est Athénien comme son surnom le dit : et c'est à lui que Cicéron s'adresse lorsqu'il veut curieusement orner sa galerie de ces bronzes et de ces sculptures grecques pour lesquelles il témoignait tout à l'heure tant de mépris. Enfin, pour achever de réhabiliter les Grecs, lorsque Quintus est envoyé comme préteur dans la province d'Asie, Cicéron, son frère, lui adresse ces belles paroles : « Souviens-toi que ceux auxquels tu vas commander sont des Grecs, le peuple qui a civilisé les nations, qui leur a enseigné l'humanité et la douceur, auquel enfin Rome doit ses lumières¹. »

Ce mépris convenu, ce dénigrement officiel du Romain pour le Grec, démenti par sa vie de chaque jour, ressemblait assez à celui de l'Anglais pour tout ce qui n'est pas lui, pour la France qu'il envie, et pour l'Italie qu'il ne cesse de parcourir. C'était un reste de la vieille *discipline*, très-affaiblie, du reste, sous les empereurs. Claude, dans le sénat, recommandait la Grèce comme lui étant chère par la communauté des études. Germanicus, en Égypte, ne craignait pas de renouveler le crime de Verrès, dont Scipion avait donné le premier exemple², et se promenait sur les bords du Nil en tunique, en manteau et les sandales aux pieds³. Le Romain se débarrassait volontiers des entraves officielles de la dignité romaine. Si Athènes était trop loin, en Italie même, à Naples, il trouvait la Grèce.

1. *Ad Quint.*, I, 1. Pline en dit autant à son ami. *Ep.* VIII, 24.

2. Tite-Live, XXXIX, 49.

3. *Pedibus intectis.* (Tacite, *Annal.*, II.) (des *crepidæ* au lieu des *calcei*.)

Dans Naples l'oisive¹, sans honneurs à poursuivre, sans clients à recevoir, sans largesses à faire, il causait, il riait, il allait au gymnase. On est à Rome pour faire son chemin, à Naples pour se reposer du chemin qu'on a fait. En face de cette belle mer et sur ces côtes magnifiques, le *qu'en dira-t-on?* de Rome ne vous poursuit pas ; vous pouvez parler, vous chausser, vous vêtir comme il vous plaît. Le grec est la langue, le pallium est le costume, la faïnéantise est le droit de tous ; tout à son aise, en face du Vésuve et de Caprée, on fait le grec (*græcari*)², on quitte sa toge de vainqueur, on vit heureux et libre comme un vaincu³.

La Grèce, au contraire, gardait sa dignité intellectuelle. Ce n'est pas qu'elle ne sût être adalatrice, qu'elle n'eût de l'encens à faire fumer sur tous les autels, de la gloire à dispenser à tous les vainqueurs. Elle avait besoin de Rome et la courtisait, mais sans avoir rien à lui envier, rien à apprendre d'elle. Le monde grec ignorait le monde romain, tandis que le monde romain faisait du monde grec l'objet de son admiration et de son étude, qu'un Homère et un Sophocle étaient classiques partout, que partout l'Iliade était la première admiration de l'enfance, que les géomètres grecs, les médecins grecs, les artistes grecs étaient partout les maîtres de la science. Horace et Virgile pouvaient écrire, s'il leur plaisait, pour les Africains et les Espagnols ; on les lisait à Utique, on les commentait à Lérida, on les expliquait dans les écoles d'Autun. Mais ils n'avaient pas la prétention d'écrire pour la Grèce ; l'Orient

1. *Otiosa Neapolis.* (Horace.) — *Urbs Græca.* (Tacite, *Annal.*, XV, 33.)

2. *Seu quem Romana fatigat*
Militia assuetum græcari.
(Horace.)

3. V. Strabon, V.

hellénique leur était fermé, l'Orient tenait cette littérature latine pour non avenue. Quel Grec a cité Virgile? quel rhéteur du Bas-Empire eût voulu passer pour disciple de Cicéron? Voyez comme Strabon fait peu de cas des géographes romains et comme il leur préfère les voyageurs grecs! Cette prédilection des Grecs pour eux-mêmes impatientée Tacite : « Ces Grecs, dit-il, n'admirent que ce qui vient d'eux¹. » Par ce triomphe au dehors, la Grèce se vengeait de sa misère au dedans. Recueillie dans le culte de ses souvenirs et de sa poésie, elle avait su le faire partager au monde. Elle recevait sans les rendre les tributs de l'admiration; elle s'inclinait devant le bras du conquérant, mais le conquérant s'inclinait devant son intelligence. Elle reconnaissait dans les Romains ses vainqueurs, pourvu qu'ils se reconnussent ses écoliers.

Cette scission du monde romain en deux parts avait besoin d'être étudiée; nous n'avons pas craint de la développer avec détail, parce qu'elle est un des points de départ de l'histoire moderne. Les pays qu'avait civilisés Alexandre ne ressemblèrent jamais aux pays civilisés par les fils de Romulus. Lorsque l'unité de l'empire fut brisée, il se rompit naturellement à l'endroit de cette grande suture entre l'esprit romain et l'esprit grec. L'Afrique, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, l'Italie, les provinces Illyriennes demeurèrent ensemble; le reste forma l'empire grec. Et quoique l'empire grec, dans un moment de succès, parvint à s'établir dans quelques portions de l'Italie, sa domination n'y put être durable.

Mais ici un grand fait doit être observé. L'esprit grec, divers, indépendant, tout individuel, résistait naturelle-

1. Græci... qui sua tantùm mirantur. (*Annal.*, II, in fine.) Et Pline : Græci genus hominum in laudes suas effusissimum. (*Hist. nat.*, III, 5.)

ment à l'unité. Au moment où se rompait l'unité de l'empire, il allait briser celle de l'Église. Les églises grecques se séparèrent, les unes sous Eutychès, d'autres sous Nestorius; et Photius, cinq siècles après le partage définitif de l'empire romain, consommait la grande déviation de l'Orient. Par ce fait, l'Orient, déchu de la civilisation chrétienne, fut livré au mahométisme, aux révolutions, aux barbares, et à des barbares qu'il ne pouvait plus civiliser : il resta donc méprisé, misérable, dégradé.

L'Occident, au contraire, quand l'unité de l'empire n'exista plus, garda l'unité de foi et l'unité de civilisation, la fédération romaine préparait humainement la grande fédération catholique. César et Auguste unissaient et civilisaient l'Occident pour le compte de cet humble pêcheur de Bethsaïde, qui naquit inconnu sous leur empire. Cette unité romaine si forte et si active devait tomber au jour de sa chute en des mains plus dignes.

Ainsi l'association des peuples latins ne fut pas rompue. Rome demeura la ville souveraine du monde et la patronne de l'Occident; Rome ne s'était pas en vain appelée la ville éternelle. Tandis que le schisme triomphait dans l'Orient, l'hérésie disparaissait de l'Occident sans qu'on entendit même parler de sa chute. L'Occident marchait sous le bâton pastoral du batelier galiléen, plus croyant et plus dévoué qu'il n'avait marché sous l'épée de ses Césars.

D'un autre côté, Rome et l'Italie, par leur position géographique, par leurs antiques relations avec la Grèce, par leurs rapports un instant renouvelés avec l'empire de Constantinople, demeuraient héritières de la civilisation hellénique. L'Italie, médiatrice admirable, qui sous les Césars avait fait lire Homère et Platon aux Celtes barbares

la veille; qui, à la naissance de la foi, avait reçu ces voyageurs de l'Orient, saint Pierre et saint Paul, et leur avait donné passage vers l'Espagne et la Gaule; l'Italie, à cette époque de ruines, recueillait sur ses rivages les traditions de l'art byzantin, et s'en servait pour revêtir tout l'Occident du *blanc vêtement de ses églises*¹. Puis, à la chute de Constantinople, elle ouvrait une station aux sciences de la Grèce dans leur route vers l'Europe. L'Italie, en un mot, cherchait et recevait un à un, pour les transmettre aux peuples de l'Occident, les débris de cette civilisation défailante.

La Rome chrétienne achevait ainsi ce qui avait été la grande mission providentielle et la gloire véritable de la Rome païenne : la civilisation de l'Occident. Si la vieille Rome a été exaltée par des louanges trop emphatiques, n'y a-t-il pas aussi une justice à lui rendre? qu'est notre civilisation, sinon la civilisation de Rome devenue chrétienne? que sommes-nous, sinon des Romains baptisés? Rome est la mère de cette famille des peuples latins, contre laquelle s'est brisée la férocité des barbares; qui a usé ou adouci les institutions féodales du monde germanique, étouffé l'arianisme, vaincu l'invasion mahométane à Poitiers, à Ostie, à Grenade, à Lépante, qui a repoussé le schisme de Luther; cette famille des peuples latins qui, malgré tout ce qu'on peut faire pour la rendre infidèle, restera, s'il plaît à Dieu, la grande dépositaire de la civilisation et de la foi.

Le supplice de l'Orient a-t-il assez duré? Les douze siè-

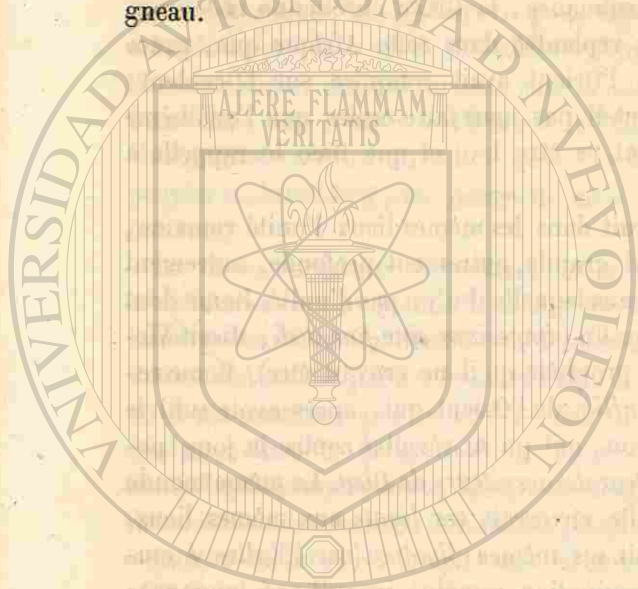
1. « *Tanquam mundus, sese excutiendo, rejecta vetustate, candidam ecclesiarum vestem indueret,* » dit Rodolphe Glaber (*Hist. Franc.*, III, 4), en peignant ce mouvement de joie que ressentit l'Europe, la France, surtout en Italie, quand on vit que l'an 1000 s'était passé sans amener avec lui la fin des temps.

cles de l'hégire ont-ils été assez longs pour satisfaire à la justice de Dieu? Les bruits d'affaissement et de ruine qui nous arrivent de ce côté doivent-ils nous faire éprouver quelque espérance? Le manifeste déclin de deux grandes puissances musulmanes, la Grèce chrétienne redevenue libre, la croix replantée dans cette Afrique que, grâce aux Vandales, l'Orient avait conquise sur l'Occident; tout cela ne peut-il pas nous faire croire que l'anathème jeté sur l'Orient va être levé et que Dieu le rappelle à la vérité?

Alors renaîtrait dans les mêmes lieux l'unité romaine, mais autrement grande, autrement profonde, autrement sainte. Rome, sans laquelle il n'y a pas d'unité, Rome dont l'empire est sans fin (*imperium sine fine dedi*, disait Virgile, meilleur prophète qu'il ne croyait être), Rome retrouverait ses *alliés* de l'Orient qui, après avoir subi le sceptre de Néron, ont pu se révolter contre le joug paternel du *serviteur des serviteurs de Dieu*. Le même monde lui obéirait, elle enverrait ses *légats* aux mêmes lieux, elle retrouverait ses mêmes *diocèses* (car l'Église a emprunté de la domination romaine jusqu'à son langage); elle réunirait sous son patronage les mêmes noms et les mêmes peuples qu'au siècle des Cicéron et des Césars, disons mieux, au siècle des Constantin, des Sylvestre, des Athanase et des Jérôme.

Qui sait? qui peut prédire? qui connaît et comprend quelque chose? Qu'il nous suffise d'avoir montré, dans l'unité romaine, la bien imparfaite préparation et le bien terrestre symbole de l'unité catholique. Le monde, au reste, s'est agrandi. Rome païenne s'arrêtait devant des barrières que Rome chrétienne a pu franchir. Ses voyageurs et ses soldats ne dépassèrent ni l'Elbe, ni le Tigre,

ni l'Atlas; où se sont arrêtés les soldats de la Rome chrétienne? La croix a fait plus de chemin que l'épée, et les terres par delà l'Océan, que le vol de l'aigle n'avait pu atteindre, ont été sanctifiées par le sang de l'Agneau.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA

DIRECCIÓN GENERAL DE

LIVRE PREMIER

DE L'EMPIRE

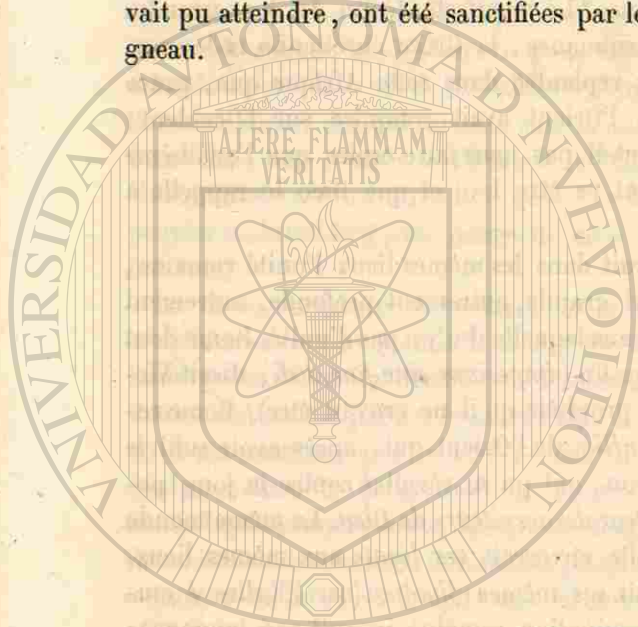
CHAPITRE PREMIER

PAIX ROMAINE

§ 1^{er}. — TEMPS D'AUGUSTE.

Nous venons de dessiner la forme extérieure de l'empire romain : nous avons montré les divers membres de ce grand corps ; il s'agit de l'étudier dans son ensemble, son mouvement, sa vie. Sécurité au dehors, unité et prospérité au dedans, ces trois mots contiennent toute la force d'un État, toute sa puissance guerrière, politique, sociale. La paix romaine, c'est-à-dire la sécurité extérieure de l'empire, établie et maintenue par les armes de Rome ; — l'unité romaine, c'est-à-dire l'intime cohésion des diverses parties de l'empire, formée et conservée par la politique de Rome ; — la civilisation romaine, c'est-à-dire la part de bien-être, de richesse, d'intelligence, de lumières, que donnait aux peuples ce vaste système du gouvernement romain, — voilà ce que nous avons à examiner.

ni l'Atlas; où se sont arrêtés les soldats de la Rome chrétienne? La croix a fait plus de chemin que l'épée, et les terres par delà l'Océan, que le vol de l'aigle n'avait pu atteindre, ont été sanctifiées par le sang de l'Agneau.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA

DIRECCIÓN GENERAL DE

LIVRE PREMIER

DE L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

PAIX ROMAINE

§ 1^{er}. — TEMPS D'AUGUSTE.

Nous venons de dessiner la forme extérieure de l'empire romain : nous avons montré les divers membres de ce grand corps ; il s'agit de l'étudier dans son ensemble, son mouvement, sa vie. Sécurité au dehors, unité et prospérité au dedans, ces trois mots contiennent toute la force d'un État, toute sa puissance guerrière, politique, sociale. La paix romaine, c'est-à-dire la sécurité extérieure de l'empire, établie et maintenue par les armes de Rome ; — l'unité romaine, c'est-à-dire l'intime cohésion des diverses parties de l'empire, formée et conservée par la politique de Rome ; — la civilisation romaine, c'est-à-dire la part de bien-être, de richesse, d'intelligence, de lumières, que donnait aux peuples ce vaste système du gouvernement romain, — voilà ce que nous avons à examiner.

En ce qui touche donc la situation extérieure de l'empire, son assurance ou son danger, sa force ou sa faiblesse, la faiblesse ou la force de ses voisins, la situation ne fut pas toujours la même.

Avant Auguste, Rome se disait déjà maîtresse du monde. Mais, toute tournée vers l'Orient d'où lui venaient les richesses et les lumières, plus tard, distraite par les guerres civiles, elle ne comptait pas combien de forces indépendantes s'agitaient encore auprès d'elle. Les Espagnes lui appartenaient-elles ? Depuis deux cents ans elle y bataillait sans avoir pu vaincre la barbarie obstinée des montagnards du nord. César, pour s'être montré deux fois à la Bretagne, avait-il conquis cette grande île, d'où il avait rapporté quelques mauvaises perles et des barbares tatoués pour les montrer sur les théâtres de Rome ? Dans l'Orient même, l'Égypte, cette terre féconde, qui devenait si nécessaire aux besoins toujours croissants de la stérile Italie, l'Égypte n'était pas encore province de l'empire. César n'avait pas osé confier un tel dépôt à la loyauté d'une ambition romaine ; il aimait mieux là Cléopâtre qu'un proconsul¹. Ce n'est pas tout, les portes même de l'Italie, les passages vers cette Gaule que César venait de lui conquérir, n'appartenaient point à Rome ; de ces hautes vallées des Alpes, où Rome n'avait point encore pénétré, d'indomptés montagnards, au milieu du trouble des guerres civiles, descendaient comme un torrent sur les riches plaines de la Cisalpine².

Mais surtout deux ennemis puissants et redoutables devaient occuper l'attention des Romains : le Germain au

1. Veritus provinciam facere, ne quandòque, violentiorem præsidem nacta, novarum rerum materia esset. (Suet., *in Cæs.*, 35.)

2. V. Strabon, IV. Cic., *Fam.*, X, 4. Dion, III. Lucain, LI, 442.

nord, le Parthe à l'orient. Là, Rome pouvait pressentir de futurs vainqueurs ; là un esprit d'agression, qui semble le prélude de la grande irruption du v^e siècle, fatiguait les frontières de l'empire ; là enfin, Jules César avait entrevu de redoutables adversaires. Un mot de ces deux peuples, dont le nom et l'histoire appartiennent à l'histoire de Rome.

Au delà du Rhin, vis-à-vis de la Gaule romaine, habitaient, sous le nom que leurs descendants se donnent encore, ces hommes à la haute taille, aux yeux bleus et à la chevelure d'or¹, les Teutes (Teutons, Tudesques, *Teutschen*)², peuple belliqueux, qui avait volontiers accepté le surnom que la Gaule lui donnait dans son effroi³ : Germains, *Wehr-mann*, homme de guerre.

Dès l'abord, la Germanie se partage en trois masses de peuples distincts⁴. — Au nord, sur l'Elbe, et jusqu'à la Baltique, sont les Ingevons de Tacite, peu connus des Romains, et sur lesquels je ne m'arrêterai pas. — Plus au midi, le long de l'Océan, sur le Weser, l'Ems et le Rhin, et presque vers Mayence, se rencontrent les races teutoniques les plus vigoureuses, les Hermions de Pline et de Tacite, les plus grands ennemis de Rome. — Enfin, au midi et à l'orient, depuis les sources du Danube jusqu'aux monts Carpathes et aux bouches de la Vistule, parmi les immenses clairières de la forêt Hercynienne que nul géographe n'a mesurée, que nul pied d'homme, dit César, n'a parcourue jusqu'au bout, qui touche et la Moselle et les sources de l'Elbe⁵ : partout l'histoire rencontre les Suèves

1. Juvénal, XIII, et ailleurs.

2. Au moyen âge, Theotischli.

3. Tacite, *German*, 2.

4. Sur cette division, V. Tacite, *Germ.*, 2, et Pline, *Hist. nat.*, IV, 44 ; Strabon, VII, 2.

5. César, *de Bello Gal.*, VI, 24, 25.

dans leurs interminables migrations. César les trouve sous les murs de Besançon; Drusus les rejettera en Bohême, Tacite croira rencontrer quelques-unes de leurs tribus sur la Vistule et sur l'Oder. Parmi les Suèves, les uns sont nomades, et portent leurs maisons sur des chars; les autres sont chasseurs, pasteurs, brigands; ceux qui cultivent, cultivent en commun et sans propriété personnelle¹. Ce nom de Suèves ne désigne ni une famille, ni une nation, ni une ligue²; c'est un surnom, une épithète (*schweifer*, nomades) donnée à toute cette masse de peuples errants que les voyageurs rencontraient entre le Rhin, la Baltique et le Danube.

Et remarquez que ces distinctions n'ont pas été effacées par les siècles. Quatre cents ans après l'époque dont nous parlons, au temps de la grande invasion des barbares, les Ingévois s'élancent sur la mer et forment cette ligue anglo-saxonne qui envahit la Grande-Bretagne. Les fils des Hermions s'unissent dans cette ligue francique, future conquérante des Gaules, à laquelle appartiennent Siegfrid, Clovis, Charlemagne; l'épopée, l'histoire, le roman germanique. Enfin des Suèves reparaissent sur le Rhin et le franchissent, quatre cent cinquante ans après l'époque où César les y avait vus; ils donnent leur nom à la Souabe, et forment la ligue des Alemans (*Alle-männer*, gens de toute sorte). Dans tout le moyen âge, le peuple du Rhin et celui de l'Elbe, le Franc et le Saxon demeurent distincts. Saxe et Franconie sont, dans les querelles de l'empire, deux drapeaux ennemis. Le dialecte franconien et le dialecte saxon subsistent encore comme deux idiomes opposés.

1. V. César, *de Bello Gal.*, IV, 1-3; VI, 10, 29. Tacite, *Annal.*, I, 44; II, 43.
2. Tacite, *German.*, 2.

Il semble en effet que dans la Germanie antique l'unité ne pût être qu'un accident, et que la division fût éternelle. L'énergique sentiment de l'indépendance personnelle formait le caractère principal de cette race; aujourd'hui même encore il se conserve avec une fidélité remarquable dans un des rameaux du tronc germanique, la branche anglo-saxonne. « Chez les Germains, dit Tacite, personne, si ce n'est les prêtres, n'a autorité pour punir, pour enchaîner, pour frapper de verges; eux-mêmes le font, non à titre de châtiment, ni par l'ordre du chef, mais comme par une inspiration de leur dieu... La puissance des rois n'est ni illimitée, ni arbitraire; celle des chefs est dans la force de leur exemple plus que dans l'autorité de leur commandement¹... Les moindres affaires se traitent entre les grands de l'État, les grandes affaires devant tout le peuple... Et là, par un des abus de leur liberté, au lieu de se réunir tous au jour prescrit, une, deux, trois journées se passent à attendre les absents... Les prêtres ordonnent le silence; le roi... parle sur le ton du conseil, non du commandement. Si la harangue leur déplaît, ils la réprouvent par des murmures; si elle leur plaît, ils agitent les framées... Devant ces conseils, on accuse son juge... on élit ceux qui doivent rendre la justice dans les bourgades²... » A ces hommes si jaloux de se gouverner, toute autorité pesait comme un joug, toute force d'unité semblait une tyrannie. L'indépendance de l'homme brisait l'unité de la tribu, l'indépendance de la tribu l'unité de la nation. Tant que l'esprit germanique a été le même, il n'y a pas eu de nation germanique : nulle

1. Tacite, *German.*, 7. *Nam Germanos, non juberi, non regi... sed cuncta ex libidine agere.* (*Hist.*, IV, 76.)
2. *Ibid.*, *German.*, 11, 12.

communauté politique n'a rallié les peuples teutons; la similitude des mœurs, de la religion, du langage, la tradition de l'origine commune a été insuffisante pour créer entre ces peuplades diverses quelque chose comme une patrie.

De là, comme dans un moment nous pourrions le dire avec détail, la longue faiblesse des peuples germains, indépendants et discords, contre l'unité romaine, tant que l'unité romaine eut un peu de vie. Il fallut des siècles de décadence, il fallut l'extinction de la vie intérieure de l'empire pour livrer Rome, décrépite et désarmée, à la merci, je ne dirai pas des barbares, mais du premier barbare qui voulut la prendre.

En face de cette diversité et de cette indépendance germanique, l'Orient nous présente un tout autre spectacle. Les Parthes comme les Germains sont des barbares aux yeux de Rome; mais ces barbares ont fondé un vaste empire, puissant d'organisation et d'unité, rival de celui de Rome¹ et plus étendu peut-être. Les Arsacides, Scythes ou Daces, apparus vers le v^e siècle de Rome, se sont saisis du plus beau débris de la monarchie d'Alexandre, et ont mis sur leur tête la tiare de roi des rois, cette couronne de l'Orient qu'avaient portée l'un après l'autre l'Assyrien, le Mède, le Perse, le Macédonien.

La royauté parthique, par ses mœurs, ressemble à tous les empires de l'Asie; par sa constitution elle rappelle l'empire germanique du moyen âge. D'un côté, la polygamie, chez les Parthes comme dans tout l'Orient, fait du souverain l'ennemi obligé de sa famille: ce ne sont que parricides, empoisonnements, révolutions du palais. Un

1. Parthi Romani imperii amuli. (Tacite, *Annal.*, XV, 43.)

prince qui a tué son père pour monter sur le trône, fait mourir, pour y rester, trente de ses frères. D'un autre côté, le système féodal, dont la Germanie, peinte par Tacite, recèle un germe obscur encore, nous apparaît ici dans son entier développement. Comme dans l'empire d'Allemagne, le roi est élu, mais par une loi conforme à celle des anciens peuples teutoniques¹, toujours élu dans la même famille. Comme dans l'empire, les sept électeurs sont les grands feudataires. Des rois vassaux, nés du sang des Arsacides, occupent, sous la suzeraineté du roi des rois, les trônes d'Arménie, de Médie, de Perse; puis viennent les dix-huit rois ou satrapes du premier ordre, puis d'autres dynastes ou rois; on compte jusqu'à quatre-vingt-dix de ces royautes subalternes. Les trois grandes préfectures héréditaires rappellent les grandes charges du saint empire. Le connétable (*surena*), le second de l'empire après le roi, commande les armées; mille chevaux portent ses bagages; dix mille cavaliers, ses vassaux, marchent avec lui. Des *margraves* gardent les frontières. Des *libres* (c'est encore un mot de notre langue féodale, *frey herrn* en allemand), barons ou chevaliers, combattent à cheval: eux et leurs destriers sont bardés de fer.

Les grands festins, l'ivresse, les querelles violentes, les diètes souvent ensanglantées par le glaive, la passion de la chasse acceptée comme un signe distinctif de nationalité et de noblesse, les révolutions amenées par le caprice et l'indépendance des leudes, les guerres entre les enfants du sang royal, sont des traits communs à la féodalité parthique et à la féodalité francique ou allemande. Le noble est juge, prêtre, guerrier: le peuple est serf, ici nous pou-

1. Tacite: « Reges ex nobilitate... sumunt. » Et les codes des peuples barbares.

vons dire esclave. Le peuple mède ou persan, qui s'est laissé vaincre par les Arsacides, se bat à pied derrière la croupe du cheval de son seigneur; il n'a point d'armure; il tombe par milliers d'hommes sur le champ de bataille: on ne le compte pas; ainsi on raconte que huit cent cinquante hommes d'armes ont vaincu les dix légions d'Antoine, que vingt-cinq *lances* (on sait que sous ce nom sont compris l'homme d'armes et sa suite), que vingt-cinq lances ont pris Jérusalem. Sous cet empire, comme sous la monarchie féodale, vingt races et vingt formes diverses de gouvernement subsistent les unes auprès des autres. Il y a des villes juives; la ville grecque de Séleucie a son sénat, ses assemblées démocratiques, son indépendance presque complète¹. Lisez dans Josèphe la curieuse histoire de ces deux frères juifs qui soulèvent leurs compatriotes contre les barons parthes et contre leur suzerain le prince de Babylone. Cependant le roi des rois pardonne à ces aventuriers; il les soutient même, les encourage, afin, dit Josèphe, de s'en servir pour maintenir les grands dans leur devoir². Ne sont-ce pas là nos rois favorisant la révolte des serfs contre la noblesse féodale? car dans l'empire parthique les serfs et les vaincus aspiraient aussi à s'émanciper, et les Arsacides devaient tomber par une révolte de la race persane et médique, race conquise, race esclave³.

Chose remarquable et qui prouve comment en ce siècle toute chose gravitait vers l'unité, cet empire des Parthes, d'un côté, guerroyait sur l'Euphrate avec Rome, de l'autre touchait à la Chine, dont les annales gardent son souvenir; il était en relation avec la dynastie des Han comme

1. Tacite, *Annal.*, VI, 41. Josèphe.

2. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, 6.

3. V., sur tout ce qui précède, les excellents Mémoires de l'Orientaliste Saint-Martin.

avec la dynastie des Césars. Ainsi, trois grands empires à peu près limitrophes, ayant chacun des rois feudataires, occupaient toute la largeur de l'ancien continent depuis la pointe des Algarves (ce dernier angle du monde, *Cuneus*) jusqu'à la mer Jaune. Et ces empires étaient tous trois d'une origine assez récente. La nation parthique avait commencé 250 ans seulement avant l'ère chrétienne à s'affranchir du joug macédonien et à rétablir un empire asiatique. La Chine, divisée en plusieurs royaumes, était devenue une vers la même époque; et l'empire romain, le dernier venu des trois, venait à peine d'achever ses conquêtes. En dehors de ces trois puissances, qu'y avait-il au Nord, que des tribus nomades, sauvages, inconnues? Au Midi, que des peuplades noires, ignorées ou méprisées, les Arabes, peuple à moitié sujet des Romains, et l'Inde ensevelie dans la contemplation et le repos? Aussi à Rome, à Ctésiphon, à Lo-yang, proclamait-on également la monarchie universelle. César se déclarait le chef du genre humain; les Pacore et les Vologèse s'intitulaient *maîtres du monde*; le monarque de la Chine était, comme aujourd'hui, le fils du ciel, et admettait à peine qu'il y eût une race humaine en dehors du Céleste Empire.

Le Parthe et le Germain étaient donc, depuis que l'Orient civilisé avait été vaincu, les deux grands ennemis de Rome. Au temps des guerres civiles, soit que Rome, par ses divisions intestines, encourageât l'audace des barbares, soit qu'il se manifestât comme un mouvement précurseur de la grande invasion du v^e siècle, ces ennemis furent plus menaçants que jamais. Depuis longtemps ce perpétuel entraînement qui attire vers le Midi les fils du Nord faisait envier à la pauvreté barbare et à l'ivrognerie germanique les fertiles plaines et les riches vignobles d'au delà des

Alpes. Marius (an de Rome 640)¹ avait arrêté, en Provence, le torrent de l'invasion cimbrique; César s'était rencontré avec le Suève Ariovist au pied des Vosges. Rome, maîtresse de la Gaule, touchait les Germains, et était obligée de garder contre eux la ligne du Rhin, à la place de ces Gaulois qu'elle avait eu tant de peine à désarmer. D'un autre côté, l'imprudente agression de Crassus avait ouvert aux Parthes la frontière romaine; un vaste mouvement d'invasion les portait au delà de l'Euphrate; la Judée avait été envahie²; la Syrie était sans cesse menacée; les proconsuls d'Asie tremblaient pour leurs provinces³; et Antoine, après avoir mené seize légions contre les Parthes et les avoir combattus avec un fabuleux courage, ne gagna à cette aventureuse expédition que l'honneur d'une belle retraite (an 718)⁴.

Le danger n'avait pas échappé à l'œil de César. Dans les Gaules, à la vue de ces tribus germaniques qui passaient le Rhin l'une après l'autre, et que séparait de l'Italie la seule Helvétie, à peu près vide d'habitants, sa crainte avait été pour Rome elle-même. Non-seulement il avait combattu les Germains dans la Gaule, mais il avait voulu voir de près ces futurs destructeurs de l'empire, et il était allé deux fois les relancer dans leurs bruyères. Et, si sa première gloire avait été de vaincre les races teutoniques, sa dernière pensée fut de marcher contre les Parthes. Par ce suprême effort de son génie, il allait venger l'injure de Crassus, reprendre ces drapeaux et cette tête romaine dont les barbares étaient si fiers; et, par un coup de fortune qui

1. La dernière victoire de Trajan est de l'an 850. « Tandiu Germania vincitur, » dit Tacite, *Germ.*, 37.

2. En 714. V. surtout Josephé, *Antiq.*, XIV, 23; *de Bello*, I, 2.

3. Cic., *Fam.*, XII, 19; XV, 1 et suiv.; *Attic.*, V, 17 et suiv.

4. Dion. Justin. Appien, *in Parth.*

eût dépassé toutes les proportions historiques, unir à sa toge de dictateur romain le diadème de Cyaxare, de Cyrus et d'Alexandre, donner à Rome toute l'Asie, la rendre peut-être limitrophe de la Chine, dont elle ne savait pas même le nom.

Mais la mort coupa court à ces pensées : l'anarchie du dernier triumvirat rendit l'empire plus accessible encore aux barbares. Sur Auguste retombait le triple labeur de le relever, de l'organiser, de le défendre.

On peut appeler Auguste le grand ouvrier de l'empire romain. C'est lui que nous allons retrouver partout, donnant à l'Occident sa civilisation, à l'empire sa forme, aux provinces leur loi administrative, à Rome son droit public, à la frontière romaine sa sécurité et sa force. Génie sérieusement, efficacement, profondément, modestement fondateur, sur les traditions duquel l'empire vécut pendant trois siècles!

Auguste comprit que la défense de Rome réclamait sur quelques points de dernières et prudentes conquêtes, dictées par la raison du politique, non par l'ambition insatiable du soldat. Rome, pour sa nourriture, avait besoin de l'Égypte : l'Égypte, déjà vassale de Rome, devint province romaine (723), dès que se fut terminé, dans un tombeau d'Alexandrie, le tragique roman des amours d'Antoine et de Cléopâtre. La paix de l'Espagne exigeait la soumission des trois peuples du Nord, Astures, Gallègues et Cantabres : Auguste, Agrippa, Pollion, accomplirent cette conquête par une guerre de sept ans (ans de Rome 728-735). La Dalmatie, cette riveraine de l'Adriatique et cette voisine de l'Italie, la Dalmatie qui résistait depuis deux cent vingt ans, fut amenée enfin à reconnaître la suprématie romaine (725)¹.

1. « Ad certam confessionem imperii redacta, » Vell. Patere. V. aussi

Mais rien n'était conquis si le rempart des Alpes n'était pas décidément romain. Il fallut des années de guerre (726-740), des luttes opiniâtres, des révoltes fréquentes, écrasées avec peine, mais écrasées enfin. Il fallut traquer de contrée en contrée et de montagne en montagne ces peuplades désespérées, dont les femmes, au moment de la défaite, se jetaient avec leurs enfants dans les flammes, ou les écrasaient contre terre pour les sauver de l'esclavage. Il fallut (ainsi le jugea la politique romaine) faire disparaître des populations entières, ne laisser libres que les enfants et les vieillards, vendre les hommes avec défense de les affranchir avant vingt ans. Ainsi Rome triompha-t-elle, et un trophée élevé dans les Alpes maritimes (an 745) attesta la défaite de cinquante nations et la soumission de toute la chaîne alpestre, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Adriatique¹. Ainsi Rome, poussant toujours ses légions en avant, arriva-t-elle à transporter ses frontières jusque sur le Danube (728-743)², conquit la Pannonie où, avant Auguste, jamais soldat romain n'était entré; et un nouvel arc de triomphe élevé sur le Danube³ attesta son dernier pas vers le nord (743).

Rome alors put tracer sa ligne de défense depuis l'océan Germanique jusqu'au Pont-Euxin⁴: le Rhin et le Danube furent sa frontière. Une ligne de forteresses⁵ s'éleva sur ces

Florus, IV, 12. Dion, LIII. Strabon, IV. Suet., *in Aug.*, 21; *in Tiber.*, 16, 21. Appien, *de Bello Illyr.*

1. Dion, LIV, 19, 23, 26. Strabon, IV, 6. Pline, *Hist. nat.*, III, 20. Florus, IV, 12. Suet., *in Aug.*, 21.

2. Dion, LIV. Horace, *Od.* IV, 4, 14. Velléius, II, 95, 96. Tit.-Liv., *Epit.* 136. Suet., *in Aug.*, *ibid.*; *in Tiber.*, 9, 16, 21, et l'inscription d'Ancre complétée par les fragments de la traduction grecque.

3. A Carnuntum (Haimburg entre Vienne et Presbourg?).

4. « Clausum mari Oceanum aut amnibus longinquis imperium. » (Tacite, *Annal.*, I, 9.)

5. Sur le Rhin, plus de 50 forts (Florus, IV, 12): Xanten (*Castra velera*),

fleuves, sur lesquels montaient et descendaient sans cesse deux flottes romaines, et qui eux-mêmes étaient un puissant rempart contre des barbares, étrangers à la science militaire. En arrière, entre ces fleuves et les Alpes, son dernier rempart, Rome s'était fait comme une immense zone militaire où ses légions pouvaient manœuvrer à l'aise. C'était une série de provinces, toutes gouvernées par l'épée, peuplées de vétérans, semées de colonies, gardées par des châteaux forts: la Gaule Belgique, avec ses deux armées de haute et basse Germanie; puis les deux régions alpêtres de Rhétie¹ et de Vindélicie²; puis le Norique³, l'Illyrie, la Dalmatie, les provinces les plus guerrières de l'empire; enfin, sur le Danube, la Pannonie⁴ et la Mésie⁵; sentinelles de cette immense frontière, fidèles gardiennes de l'Italie.

Là demeurait une population militaire que Rome avait fait sortir de son sein pour remplacer la population indigène détruite par la guerre: là aussi des peuples vaincus, après avoir énergiquement lutté contre les Romains, s'étaient faits Romains, et donnaient de vaillants soldats aux légions⁶. Quelquefois Rome prenait au delà du Rhin des tribus germaniques⁷, les transportait dans la Gaule, et

Neuss (*Novesium*), Cologne (fondée plus tard par Claude), Bonn, Gesonia (sur la rive droite), Mayence, Strasbourg (*Argentoratum*), Brisach, Windisch (*Vindonissa*), etc. (V. Tacite, *Hist.*, IV, 23 *et alibi passim.*) Sur le Danube, Carnuntum, etc.

Auguste, dit le Grec Hérodien, donna pour boulevards à l'empire des grands fleuves, de hautes montagnes, de puissants remparts, des terres désertes et presque impénétrables. V. t. I, p. 65; t. II, p. 288.

1. Les Grisons et le Tyrol.

2. La Bavière et la partie de la Souabe qui est au midi du Danube.

3. L'Autriche proprement dite.

4. Hongrie en deçà du Danube.

5. Servie et Bulgarie.

6. Ainsi en Gaule: Vangions, Nemètes, peuples germains établis dans les Gaules avant César. V. César, I, 31; Pline, *Hist. nat.*; Strabon.

7. Ainsi les Ubiens et les Sicambres, transportés sur la rive gauche du

leur donnait, comme à ces *Cosaques des frontières* de l'empire russe, un campement sur la limite romaine; quelquefois elle se faisait des amis parmi les barbares, et investissait du droit de combattre pour elle (*commilitium*) des peuplades situées au delà de sa frontière, et qui étaient comme les postes avancés de son empire¹. Parfois enfin, au delà de sa limite elle jetait des châteaux forts ou des soldats (*præsidia*): et de temps à autre ses généraux passaient le Rhin, le Danube, l'Euphrate, les premières chaînes de l'Atlas, pour aller, par de hardies trouées dans les forêts ou les déserts, avertir les barbares du voisinage de Rome.

En effet, Auguste n'ignorait pas qu'une telle frontière ne pouvait être défendue que par l'invasion et par l'attaque; de tels avertissements étaient nécessaires à des ennemis comme le Germain et le Parthe. Aussi la honte de Crassus fut-elle vengée, et ses drapeaux furent rendus à Rome (an 734). Un empire dacique, qui s'était comme subitement élevé sur les bords du Danube et dont les armées, passant le fleuve sur la glace, poussaient leurs pillages jusque dans la Macédoine, fut combattu, repoussé, détruit; la force militaire de ces peuples fut réduite de deux cent mille hommes à quarante mille: Auguste les eût soumis si la Germanie n'eût été de trop près leur voisine².

Enfin la Germanie elle-même était pénétrée; les armées Rhin, les uns par Agrippa, les autres par Tibère (an 746). Suet., *in Aug.*, 21; *in Tiber.*, 9. Tacite, *Annal.*, II, 26; IV, 47; XII, 39.

1. Ainsi en Germanie: Bataves, Frisons, Caninéfates, confédérés par Drusus (an 740). Tacit., *Annal.*, IV, 72; *Hist.*, IV, 12, 17, 32; V, 25; *German.*, 29. — En Sarmatie: Iazyges. Tacite, *Hist.*, III, 5 (an de J.-C., 69).

2. Inscription grecque d'Ancyre. Strabon, V. Horace:

Penè occupatam seditionibus
Delevit urbem Dacus. . .

Et Virgile:

Et conjurato descendens Dacus ab Istro.

Et memoratus mutuis cladibus Dacus. — (Tacite, *German.* Florus, IV, 42).

romaines passaient le Mein, passaient l'Elbe, élevaient un autel à Auguste sur la rive droite de ce dernier fleuve¹, jetaient sur les marécages de la Frise d'immenses ponts de bois, dont les restes se retrouvent encore: par le canal de Drusus², qui amenait l'eau du Rhin jusque dans le Zuyderzée (*lacus Flevo*) la flotte romaine naviguait librement entre deux rives barbares et arrivait de là par l'Océan jusqu'aux bouches de l'Elbe. Il fallut qu'Auguste arrêât lui-même ses généraux et leur défendit de passer l'Elbe; que Drusus, pour ne pas aller plus loin, prétextât un avertissement des dieux³. La Germanie jusqu'au Weser devenait, malgré Rome elle-même, la conquête de Rome⁴; elle semblait prête à payer le tribut; elle plaïdait comme une province romaine au tribunal de Varus. Cette heure fut l'apogée de la puissance guerrière de Rome.

Mais ce fut aussi l'heure où Rome eût le plus à trembler pour elle-même. En peu d'années le péril éclata partout, et il sembla que tous ces peuples vaincus ou à demi subjugués se fussent donné le mot pour une dernière révolte. Dix-huit ans auparavant, Drusus, par un trait de génie, s'était jeté entre les deux races germaniques, les Hermions et les Suèves⁵ (vers l'an 744), avait conquis et fortifié le

1. Drusus atteint l'Elbe en 745; Domitius Ahenobarbus le passe en 746. « Il pénétra plus avant en Germanie qu'aucun de ses devanciers. » Tacite, *Annal.*, IV, 44. V. sur les campagnes de Tibère, en 739, 746, 756, 757; de Drusus, en 740, 741, 742, 744, 745. Florus, IV, 12; Dion, Plin., *Hist. nat.*, XI, 18; Suet., *in Tiber.*, 9; Senec., *Consol. ad Marciam*, 3.

2. Sur le canal de Drusus (ans de Rome 740-741). V. Tacite, *Annal.*, XIII, 53; *Hist.*, V, 19; Suet., *in Claud.*, 1.

3. Il avait plus d'une fois battu l'ennemi et l'avait poussé jusque dans les plus profondes solitudes; mais il s'arrêta à l'apparition d'une femme barbare, d'une taille gigantesque, qui lui défendit en latin d'aller plus loin. Suet., *in Claud.*, 1.

4. Omnis usque ad Visurgim pœnè stipendiaria Germania. (Velléius, II, 97.)

5. V. Luden, *Geschichte des Deutschen Volks*. Tac., *Ann.*, II, 62; *German.*, 29.

Mein qui les séparait : et, rejetées en arrière par ce redoutable voisinage, les races suéviqnes s'étaient repliées vers les forêts sans fin de la Bohême (*Boiohemum*). Mais là s'était trouvé un homme supérieur : parmi les Marcomans (*Markmänner*, hommes des frontières), Marbod, barbare que Rome avait élevé, arrivait au pouvoir, ralliait à lui les peuples suéviqnes, et fondait non loin du Danube, à deux cent milles seulement des Alpes, un empire, romain par la discipline, par la tactique militaire, par la puissance du commandement¹. Et tandis que Rome effrayée envoyait douze légions pour le combattre (an de J.-C. 6, de Rome 759); dans les provinces voisines, depuis le Danube jusqu'à l'Adriatique (Pannonie et Dalmatie), plus de deux cent mille hommes étaient en révolte, faisaient trembler l'Italie, et arrivaient jusqu'à dix journées de Rome. Lorsque enfin trois ans d'une guerre opiniâtre (ans 6-9) avaient à peine dompté cette révolte, Armin (*Arminius, der Mann?*), à la tête de quatre peuples du Rhin, surprenait Varus et les légions romaines au milieu du rêve d'une domination pacifique, renversait dans la sanglante nuit de Teut-burg l'œuvre qui avait coûté vingt-quatre années de guerre aux généraux d'Auguste, forçait Rome à repasser le Rhin, couvrait de cendres les cheveux blancs du vieil empereur, et envoyait à Marbod la tête du Romain Varus comme un gage d'alliance entre la ligue du Rhin et

1. « Certum imperium et vis regia. » Marbod pouvait mettre sur pied 70,000 hommes et 4,000 chevaux. Les *Langobardi* étaient ses alliés. Strabon nomme six peuples qui s'étaient ralliés à lui. (V. Strabon; Velléius.) — « Plus redoutables, disait Tibère au sénat, que n'avait jamais été Antiochus ni Pyrrhus. » Les Semmons, peuple chef des peuples suéviqnes (*caput totius gentis*), étaient au temps de César divisés en cinq bourgades (*pagi*; en allemand *gau*), dont chacune fournissait 4,000 hommes pour la guerre, tandis qu'un nombre égal restait occupé à la culture des terres (*de Bello Gal.*, IV, 1), ce qui suppose une population d'environ 4 million d'âmes.

l'empire du Danube, entre les Hermions et les Suèves¹ (an de J.-C. 9).

Au milieu de tant de périls, Rome se sauva par son unité. Drusus, en plaçant entre ces deux races germaniques des solitudes infinies, avait rompu entre elles toute communication efficace. Grâce à cette séparation, Rome put se défendre. Tibère et Germanicus sillonnèrent encore le sol teutonique². Auguste mourut (an de J.-C. 14) sans que l'intégrité de l'empire eût été violée; mais plus persuadé que jamais des dangers d'une ambition insatiable et recommandant à ses successeurs de ne pas reculer les limites de la puissance romaine³.

Telle était la pensée d'un politique ferme et intelligent : ne pas accroître l'empire, mais le fortifier et le garder. Comment les successeurs d'Auguste comprirent-ils les craintes, les prévisions, les pressentiments de leur devancier?

§ II. — TEMPS DES SUCCESEURS D'AUGUSTE.

Malgré le conseil d'Auguste, que Tibère appelait un ordre⁴, Claude envahit la Bretagne (an 43) et légua à ses successeurs une série de guerres inutiles à la grandeur de l'empire. Mais, du reste, la tradition d'Auguste fut suivie; car je n'appelle pas conquête la réunion parfois momenta-

1. Dion, LVI. Suet., *in Aug.*, 23. Strabon, VII. Velléius, II, 117, 119. Tacite, *Annal.*, I, 55.

2. Campagnes de Tibère au delà du Rhin, dans les années 10, 11 après J.-C.; 763 et 764 de R.; Suet., *in Tiber.*, 18, 19. Velléius, II, 120, 121, 122). Campagnes de Germanicus en 14, 15, 16. (Tacite, *Annal.*, I, 50, et II, 5, 23).

3. Tacite, *Annal.*, I, 12; II, 61; *in Agricola*, 13. Dion, LVI, p. 591.

4. Augustus id consilium vocabat, Tiberius præceptum. (Tacite, *in Agricola, ibid.*)

Mein qui les séparait : et, rejetées en arrière par ce redoutable voisinage, les races suéviqnes s'étaient repliées vers les forêts sans fin de la Bohême (*Boiohemum*). Mais là s'était trouvé un homme supérieur : parmi les Marcomans (*Markmänner*, hommes des frontières), Marbod, barbare que Rome avait élevé, arrivait au pouvoir, ralliait à lui les peuples suéviqnes, et fondait non loin du Danube, à deux cent milles seulement des Alpes, un empire, romain par la discipline, par la tactique militaire, par la puissance du commandement¹. Et tandis que Rome effrayée envoyait douze légions pour le combattre (an de J.-C. 6, de Rome 759); dans les provinces voisines, depuis le Danube jusqu'à l'Adriatique (Pannonie et Dalmatie), plus de deux cent mille hommes étaient en révolte, faisaient trembler l'Italie, et arrivaient jusqu'à dix journées de Rome. Lorsque enfin trois ans d'une guerre opiniâtre (ans 6-9) avaient à peine dompté cette révolte, Armin (*Arminius, der Mann?*), à la tête de quatre peuples du Rhin, surprenait Varus et les légions romaines au milieu du rêve d'une domination pacifique, renversait dans la sanglante nuit de Teut-burg l'œuvre qui avait coûté vingt-quatre années de guerre aux généraux d'Auguste, forçait Rome à repasser le Rhin, couvrait de cendres les cheveux blancs du vieil empereur, et envoyait à Marbod la tête du Romain Varus comme un gage d'alliance entre la ligue du Rhin et

1. « Certum imperium et vis regia. » Marbod pouvait mettre sur pied 70,000 hommes et 4,000 chevaux. Les *Langobardi* étaient ses alliés. Strabon nomme six peuples qui s'étaient ralliés à lui. (V. Strabon; Velléius.) — « Plus redoutables, disait Tibère au sénat, que n'avait jamais été Antiochus ni Pyrrhus. » Les Semmons, peuple chef des peuples suéviqnes (*caput totius gentis*), étaient au temps de César divisés en cinq bourgades (*pagi*; en allemand *gau*), dont chacune fournissait 4,000 hommes pour la guerre, tandis qu'un nombre égal restait occupé à la culture des terres (*de Bello Gal.*, IV, 1), ce qui suppose une population d'environ 4 million d'âmes.

l'empire du Danube, entre les Hermions et les Suèves¹ (an de J.-C. 9).

Au milieu de tant de périls, Rome se sauva par son unité. Drusus, en plaçant entre ces deux races germaniques des solitudes infinies, avait rompu entre elles toute communication efficace. Grâce à cette séparation, Rome put se défendre. Tibère et Germanicus sillonnèrent encore le sol teutonique². Auguste mourut (an de J.-C. 14) sans que l'intégrité de l'empire eût été violée; mais plus persuadé que jamais des dangers d'une ambition insatiable et recommandant à ses successeurs de ne pas reculer les limites de la puissance romaine³.

Telle était la pensée d'un politique ferme et intelligent : ne pas accroître l'empire, mais le fortifier et le garder. Comment les successeurs d'Auguste comprirent-ils les craintes, les prévisions, les pressentiments de leur devancier?

§ II. — TEMPS DES SUCCESSEURS D'AUGUSTE.

Malgré le conseil d'Auguste, que Tibère appelait un ordre⁴, Claude envahit la Bretagne (an 43) et légua à ses successeurs une série de guerres inutiles à la grandeur de l'empire. Mais, du reste, la tradition d'Auguste fut suivie; car je n'appelle pas conquête la réunion parfois momenta-

1. Dion, LVI. Suet., *in Aug.*, 23. Strabon, VII. Velléius, II, 117, 119. Tacite, *Annal.*, I, 55.

2. Campagnes de Tibère au delà du Rhin, dans les années 10, 11 après J.-C.; 763 et 764 de R.; Suet., *in Tiber.*, 18, 19. Velléius, II, 120, 121, 122. Campagnes de Germanicus en 14, 15, 16. (Tacite, *Annal.*, I, 50, et II, 5, 23).

3. Tacite, *Annal.*, I, 12; II, 61; *in Agricola*, 13. Dion, LVI, p. 591.

4. Augustus id consilium vocabat, Tiberius præceptum. (Tacite, *in Agricola, ibid.*)

née de quelques monarchies vassales, dont les rois ne laissaient pas d'héritier, ou que supprimait, par forme de châtement, la police des Césars ¹.

Rome, en effet, aux temps de Claude et de Néron, pouvait se croire en sûreté contre les barbares. Elle était une, instruite, prévoyante, contre des peuples épars, ignorants, divisés. Profiter des querelles, encourager les révoltes, soulever des compétiteurs, se faire donner des otages que l'on renvoyait plus tard pour être rois, telle était la constante diplomatie de Rome sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate. « J'ai longtemps guerroyé en Germanie, disait Tibère, et j'ai plus fait par la politique que par les armes ². »

En effet, par sa seule politique, Rome poussait les barbares à leur ruine. Les Germains, quand leur grande ennemie n'était plus là, tournaient les armes contre eux-mêmes. Armin, pour avoir voulu maintenir, par un peu de pouvoir, la ligue qu'il avait formée, Armin passait pour un tyran et était assassiné (an 21). Marbod, chez les Suèves plus accoutumés cependant au pouvoir d'un seul, Marbod succombait devant des querelles intestines (an 19), et s'en allait mourir en Italie, prisonnier de Tibère. Les deux grandes liges teutoniques furent ainsi dissoutes. Ces peuples guerroyaient pour leurs incertaines limites, se heurtaient, changeaient de demeure, parfois étaient détruits, parfois venaient demander asile sur la terre romaine. Les belles plaines de la

1. Voici celles de ces réunions qui ont été définitives : Sous Auguste, le royaume des Galates (an 728). Dion, LIV. Strabon, XII. — Sous Tibère, celui de Cappadoce. Dion, LVII. Tacite, *Annal.*, II, 42. Josèphe, *Ant.*, XVII, 43 (an de J.-C., 48). — Sous Caligula, la Mauritanie (an 40). Dion, LX. — Sous Claude, la Judée après la mort d'Agrippa (an 44); l'Arabie-Itumée (an 49. Josèphe); la Thrace (an 46. Tacite, XII, 63); la Lycie (43. Dion, LX. Suet., *in Claud.*, 25). — Sous Néron, le Pont-Polémoïque (an 66, le royaume de Cottius dans les Alpes. (Dion, LX.)

2. Tacite, *Annal.*, II, 16.

Gaule ne cessaient pourtant pas de leur faire envie; la somnolence de l'aigle romaine les encourageait; ils essayaient de craintives et rapides invasions, pillant quelques terres et se retirant à la hâte comme le moucheron qui s'est posé sur la crinière du lion endormi. Le lion romain se secouait dans son repos et se soulevait lentement pour une défense qu'il croyait à peine nécessaire. Une sorte de trêve s'établissait entre le barbare toujours tenté, effrayé toujours, et le Romain, sentinelle endormie sur sa vieille lance, qui mettait volontiers son sommeil d'aujourd'hui sous la protection de sa gloire passée. Les incursions étaient rares, la défense était molle. Le Germain laissait sommeiller les vedettes romaines; les clairons romains ne venaient plus éveiller les échos des forêts teutoniques. Rome qui n'avait plus, pour pressentir ses adversaires d'au delà du Rhin, le coup d'œil de César et d'Auguste, Rome se reposait sur cette trêve tacite qu'elle croyait une paix, et une paix éternelle.

Sur le Danube, sa sécurité pouvait être plus grande encore. L'empire de Marbod s'était brisé, et, à sa place, des royautes vassales, d'humbles monarques qui recevaient leur couronne de César, habitaient la rive gauche du fleuve à l'obéissance envers Rome ¹. Ce qui restait de peuples indépendants se consumait en guerres intestines; en face d'eux, une seule légion, paisible spectatrice de leurs combats, était debout sur le bord du fleuve, veillant à la sûreté de la rive romaine ². La flotte romaine recueillait les fugitifs; Rome, afin que la guerre fût éternelle, se faisait la protectrice des vaincus.

Sur l'Euphrate enfin, d'interminables révolutions affai-

1. Tacite, *German.*, 42; *Annal.*, XII, 30.

2. Ne victores successu elati, *pacem nostram* turbarent. (*Annal.*, XII, 56.)

blissaient l'empire des Parthes. La diplomatie romaine trouvait son compte dans tous les crimes¹. Parmi ces complotteurs renversés et rétablis d'un jour à l'autre, qui se faisaient la guerre avec le fer ou le poison, le candidat de Rome était toujours celui qui n'était pas sur le trône. Elle avait toujours en réserve quelque jeune Arsacide qu'elle s'était fait donner comme otage et qu'elle avait façonné à la romaine : au jour des révolutions arrivait sur l'Euphrate ce prétendant oublié, avec ses habitudes civilisées, ses compagnons grecs, son dédain pour l'ivrognerie et pour la chasse; odieux à la noblesse, aimé du peuple. Par ces luttes perpétuelles, la puissance du roi des rois était abaissée. Rome le traitait en vassal²; ces otages reçus et gardés à Rome, ces rois donnés par César, acceptés, demandés quelquefois par les Parthes³, c'étaient, aux yeux de Rome, autant d'actes de sa suzeraineté universelle. L'Arménie, cette royauté arsacide, n'était déjà plus qu'un fief romain⁴.

Ainsi rassurée contre ces trois grands ennemis, Rome avait eu bon marché de moins redoutables voisins. Par la soumission de la Thrace longtemps inquiète et remuante (an 43), la Macédoine était en sûreté. Depuis la défaite de Tacfarinas⁵, Rome n'avait plus à guerroyer en Afrique. La

1. « Omne scelus externum cum gaudio habendum, » dit un gouverneur romain. Tacite, *Annal.*, XII.

2. Claude parle au roi parthe Méherdate « de Romano fastigio Parthorumque obsequio. » (Tacite, *Annal.*, XII, 41.) Déjà le roi parthe, Phraate, « cuncta venerantium officia ad Augustum verterat. » (*Id.*, II, 1.) Strabon en dit autant : ils ont renvoyé leurs trophées, confié leurs fils à Auguste, soumis aux Romains le choix de leur roi. VII, *in fine*.

3. Tacite, *ibid.*, 40.

4. « Armenii semper romane ditionis aut subjecti regis quem imperator delegisset, » dit un chef romain, à peu près prisonnier des Parthes; et tout ce que répond le Parthe vainqueur, c'est : « Imaginem retinendi largiendive penes nos, vim apud Parthos. » (XV, 13, 14.) V. aussi l'histoire de Tiridate, t. II, p. 253-254.

5. Ans 17-24. V. Tacite, *Annal.*, II, 52; III, 73, 74; IV, 24, etc.

frontière du nord et de l'orient, cette ligne de plus de mille lieues qui commençait au Zuyderzée et finissait aux sables d'Arabie, était gardée habituellement par vingt légions¹ (cent vingt mille hommes); et même il fallait des canaux à creuser, des routes à construire, des mines à exploiter pour occuper le loisir du soldat. En Syrie, avant la dernière guerre, on voyait des vétérans qui avaient passé leur temps de service à trafiquer et à s'engraisser dans les villes sans savoir seulement ce qu'était une palissade ou un fossé². Gardée moins par sa force que par la terreur de son nom, Rome proclamait que, « rassasiée de gloire, elle en était venue au point de souhaiter la paix même aux peuples étrangers³. »

En effet, jusqu'où ne va pas le nom de Rome? Quel peuple n'a entendu parler de sa grandeur? Autour d'elle s'étend le cercle immense de ses provinces; ces peuples sans nombre, ces milliers de villes qui lui paient l'impôt et obéissent à ses proconsuls : — plus loin le cercle indéfini de sa suzeraineté; les princes qui lui rendent hommage, les peuples germains qui, à titre d'impôt, combattent pour elle, l'Arménie à qui Néron vient de donner un roi : — plus vaste et plus indéfini encore, le cercle des peuples que Rome tient dans l'épouvante ou qu'elle protège, mais qui tous écoutent avec une respectueuse terreur le moindre bruit qui vient des bords du Tibre, peuples « d'une douce liberté; » telles les nations du Bosphore et celles du Caucase, contre lesquelles Néron allait tenter une folle guerre. Jusqu'où ne sont pas allées les armées romaines? Vers le nord-est, elles sont arrivées à trois journées de

1. Il semble même qu'après la mort de Néron, il n'y eut que trois légions au lieu de quatre sur le Danube.

2. V. Tacite, *Annal.*, XI, 18 (an 47); XIII, 35 (an 59).

3. Claude au roi parthe Méherdate (an 50). Tacite, *Annal.*, XII, 40.

marche du Tanaïs ¹. Vers le midi, Elius Gallus les a menées jusqu'au bout des déserts de l'Arabie, expédition malheureuse, mais où il n'a pas perdu plus de sept hommes dans les combats ². Suétinius Paulinus, en dix jours, est arrivé au delà du mont Atlas, et, à travers des plaines couvertes d'une cendre noire, a pénétré jusqu'au Niger ³. Les cohortes du préfet d'Égypte ont remonté le Nil jusqu'à la capitale de l'Éthiopie, et les députés de la reine noire Candace sont venus se jeter aux pieds d'Auguste ⁴. Un autre général est allé troubler, dans les sables africains, les peuples à demi fabuleux qui les habitent, et est revenu dans Rome triompher de vingt nations que Rome ne connaissait pas ⁵.

Allez plus loin. Où Rome n'a pas conduit ses armées, elle est présente par ses commerçants et ses voyageurs, par son luxe ou par sa science. Néron a fait rechercher les sources du Nil jusqu'en un lieu où des marais immenses arrêtent également le piéton et le batelier ⁶. Les îles Fortunées, trop bien connues, ne sont plus le séjour des bienheureux, et depuis que le roi Juba y a établi une fabrique de pourpre, la mythologie, chassée de ces rivages, a dû porter plus loin ses traditions poétiques ⁷. L'Inde, déjà pénétrée par les navigateurs macédoniens, déjà accessible par deux routes de terre, se rapproche de Rome par la découverte d'Hippalus : cet Égyptien a observé la marche des vents réguliers que connaissaient les seuls Arabes; une

1. Tacite, *Annal.*, XII, 47 (an 50).

2. An de Rome 719. Strabon.

3. Ou plutôt jusqu'au Gyr. Pline, *Hist. nat.*, V, 1 (an de J.-C. 42).

4. Strabon (an de Rome 732).

5. Cornélius Balbus sous Tibère (Pline, *ibid.*, V, 5). Il aurait pénétré jusque vers le 25^e de latitude.

6. Senec., *Nat. Quæst.*, VI, 8. Pline, *ibid.*, VI, 29.

7. Pline, *Hist. nat.*, VI, 31, 37. Horat., *Epod.* 26.

flotte de cent vingt navires marchands, d'après ses instructions, s'est embarquée sur la mer Rouge; et chaque été la flotille romaine arrive dans l'Inde en quatre-vingt-quatorze jours, et revient avant l'année écoulée ¹.

Enfin sur l'Océan, la conquête de la Bretagne a dû agrandir la sphère de la géographie antique. Une flotte romaine, probablement sous le règne de Claude, a fait le tour de cette île, qu'auparavant on appelait un monde. Elle a reconnu Ierné (l'Irlande), pays barbare où le fils se nourrit de la chair de son père. Elle a soumis les Orcades; elle a enfin, en naviguant sur une mer paresseuse que la rame pouvait à peine soulever, aperçu la terre de Thulé ². Thulé est le nom que l'antiquité donne toujours à la dernière terre signalée vers le nord ³. Pythéas la place où est le Jutland; il la peint comme une côte sablonneuse qui mêle à la mer l'arène de ses dunes, où les nuits d'été sont à peine de quelques heures ⁴. Pline la fait remonter vers le pôle, la met à l'entrée d'un océan de glace, y compte six mois de jour et six mois de nuit. Et à son tour le poète tragique, inspiré peut-être par des traditions antiques, prophétise le temps où l'Océan, ce lien de la terre, laissera passage à l'homme vers des contrées nouvelles, et où la lointaine Thulé ne sera plus l'extrémité du monde ⁵.

1. Strabon.

2. Tacite, *in Agricola*, 10. Pline, *ibid.*, IV, 30 (16) et Pomponius Mela, contemporain de Claude, parlent des Orcades, ce qui indique que ce voyage, où elles furent découvertes, diffère du voyage de circumnavigation ordonné par Agricola sous Domitien.

3. « Ultima omnium quæ memorantur, Thule. » Pline, II, 77, 112, IV, 30 (16).

4. Strabon.

5.

Venient annis
Secula seris
Quibus Oceanus
Vincula rerum

Or, les peuples que Rome va chercher si loin, à leur tour viendront à elle. Le Zahara lui enverra pour l'amphithéâtre ses lions, ses serpents énormes et sa girafe merveilleuse; de main en main, de peuple en peuple, l'ambre de Livonie, la soie du pays des Sères (la Chine) lui sera apportée: « Tant il faut, s'écrie Pline, de fatigues et de voyages pour que nos matrones aient des habits qui ne les voilent pas! L'Inde, non contente de trafiquer avec Rome, veut communiquer avec elle par des ambassadeurs. Deux ambassades indiennes², après des fatigues infinies, sont arrivées à Auguste; et, de même qu'Alexandre reçut à Babylone des députés gaulois et espagnols, le fils d'Atia dans Tarragone a reçu les députés qui lui demandaient son amitié au nom d'un Porus, souverain de six cents rois.

Au contraire, hors de Rome, hors de l'influence et de la portée de son nom, que trouvons-nous? Voyez ces steppes immenses qui s'étendent entre la Baltique et la mer Noire, dans lesquelles s'échelonnent les deux races gétique et sarmatique, qui seront célèbres dans l'avenir, qui sont obscures et méprisées aujourd'hui. Les plus proches voisins de Rome sont les Daces, déjà puissants et connus, les pères, dit-on, de la race slave d'aujourd'hui: plus loin et

Laxet et ingens
Pateat tellus
Nec sit ferris
Ultima Thule.

(Senec., *Trag.*)

1. « Tanto labore, tanto itinere paratur, ex quo matrone transluceant. » (Pline, II, 4.)

2. Ans de Rome 729 et 734. Suet., *in Aug.*, 21. Hieronym., *Chronic.* Oros., VI, 21. Strabon, XV, 4. Florus, IV, 12 (qui joint ici les Sères avec les Indiens). — Aurel. Victor, *de Cæsaribus*. Horace, *Carmen seculare*: Jam Scythæ responsa petunt, superbi Nuper, et Indi. Et l'inscription d'Anecyre, lue en 1861 par M. Perrot plus complètement qu'elle ne l'avait été jusque-là: « Des ambassades des rois de l'Inde avaient été envoyées, ce qui n'était arrivé jusqu'ici à aucun chef romain. »

plus obscurs, les Venèdes ou Vandales (*Venedi, Vendili*), illustres au siècle de la destruction de l'empire et dans l'histoire slave du moyen âge; — au delà, parmi ces tribus sarmates qui les poussent sur le Danube, tous les degrés et tous les caprices de la barbarie. Ceux-ci noircissent leur visage et ne combattent que par des nuits sombres, bataille funéraire dont nul, dit-on, ne supporte le regard; ceux-là pourrissent dans la torpeur et la saleté, ignorant le mariage et se souillant par une promiscuité honteuse. — Les Finnois (*Fenni*) ont pour lit la terre, pour vêtements des peaux de bête, pour aliments le produit de leur chasse, pour armes des flèches garnies d'arêtes de poisson; les branches des arbres sont leur demeure: « Bienheureux, dit Tacite dans un accès de misanthropie à la façon de Rousseau, qui ne craignent ni hommes ni dieux, et n'ont plus même un vœu à faire! » — Voulez-vous marcher davantage? Voulez-vous entrer dans le domaine de la géographie fabuleuse? Êtes-vous curieux de connaître les Oxions à têtes d'hommes sur des corps de bêtes, les bienheureux Hyperboréens, les Agathyrse aux cheveux bleus; les monts Riphées, l'axe du monde, lieux où les ténèbres sont éternelles: toutes choses que Tacite a la bonté de ne pas affirmer et qu'il laisse dans un doute prudent?

Ainsi, près de Rome la lumière, loin de Rome la bar-

1. Rem difficillimam assecuti sunt ut illis ne voto quidem opus sit. *German.*, *caput ult.*
Et Horace de même:

Campestres melius Scythæ
Vivunt et rigidi Getæ
Quorum plaustra vagas ritè trahunt domos.
(*Ode*, III, 24.)

2. Quod ego, ut incompertum, in medio relinquam. » (*Germania*, *in fine*.
V. aussi Pline, *Hist. nat.*, IV, 2.)

barie : à mesure qu'on s'éloigne d'elle, les ténèbres s'épaississent; on arrive au monde des fables et des chimères. N'est-elle pas en droit de se dire le centre du monde? Bien que ses conquêtes n'aient pas dépassé le Rhin et l'Euphrate, ses voyageurs l'Elbe et l'Oxus¹, tout ce qui est civilisé la connaît; tout ce qui la connaît vient à elle; tout ce qui s'approche d'elle sent plus ou moins son influence. Son empire, comme un vaste édifice, projette autour de lui une grande ombre sous laquelle décroît et l'indépendance et la barbarie des nations. Si quelques peuples, disgraciés de Jupiter, vivent en dehors de cette influence et, comme dit Pline, de cette immense majesté de la paix romaine², » leur obscurité permet de les oublier, et Rome ne perd pas son temps à compter « tout ce qu'il y a de nations errantes par delà l'Ister³. » Elle dit, sans soupçonner qu'on puisse l'accuser de mensonge, que toute terre habitable, toute mer navigable lui obéit⁴; elle dit à meilleur droit encore : « Il n'est pas de nation au monde qui ne soit ou subjuguée au point d'avoir presque disparu, ou maîtrisée au point d'être réduite au repos, ou pacifiée au point de n'avoir qu'à se réjouir de notre domination et de notre triomphe⁵. » Et quand ses armées se trouvent en face des barbares, et que ceux-ci crient : *Qui vive?* on n'hésite pas à répondre : *les Romains, maîtres des nations*⁶!

Ainsi était constituée la puissance romaine au dehors. Maintenant c'est le secret intérieur de l'empire qu'il nous

1. Strabon, XI, 13.

2. Immensâ pacis romanæ majestate. (Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 1.)

3. Et quidquid ultra Istrum vagarum gentium est... Gentes in quibus Romana pax desinit. » (Senec., *de Providentiâ*, 4.)

4. Josèphe, *de Bello*, II, 16. Denys d'Halicarnasse. — Et Virgile : « Romanos rerum dominos. »

5. Cicéron.

6. Flor., IV, 12.

faut connaître, le secret de sa force, de sa cohésion, de sa durée, en un mot, de ce que nous avons appelé l'*unité romaine*.

CHAPITRE II

UNITÉ ROMAINE.

§ 1^{er}. — DE LA CONQUÊTE ET DE LA SUZERAINETÉ DE ROME.

Comparer l'empire romain à une des monarchies de notre siècle serait une grande erreur. Les États modernes, depuis soixante années surtout, arrivent à ne considérer le gouvernement que comme une force, les hommes comme un chiffre, le sol comme un point d'appui. Et parce que les faits résistent, parce que la nature humaine, quoi qu'on puisse dire, ne se laisse pas réduire volontiers à cet état d'abstraction mathématique, lutter contre la nature et contre les faits devient la tendance instinctive des gouvernements. De là, dans le pouvoir même le plus doux, une certaine crainte de ce qui est libre et spontané, le besoin de tracer à l'homme une ornière, et de l'embêter, s'il se peut, dans une route dont il ne puisse dévier : les rails et la vapeur appliqués aux êtres humains seraient pour bien des politiques le beau idéal du pouvoir. — De là encore une tendance, parfois puérile, à combattre par l'excès de la symétrie cette irrégularité qui est le propre de l'indépendance humaine, à délimiter

barie : à mesure qu'on s'éloigne d'elle, les ténèbres s'épaississent; on arrive au monde des fables et des chimères. N'est-elle pas en droit de se dire le centre du monde? Bien que ses conquêtes n'aient pas dépassé le Rhin et l'Euphrate, ses voyageurs l'Elbe et l'Oxus¹, tout ce qui est civilisé la connaît; tout ce qui la connaît vient à elle; tout ce qui s'approche d'elle sent plus ou moins son influence. Son empire, comme un vaste édifice, projette autour de lui une grande ombre sous laquelle décroît et l'indépendance et la barbarie des nations. Si quelques peuples, disgraciés de Jupiter, vivent en dehors de cette influence et, comme dit Pline, de cette immense majesté de la paix romaine², » leur obscurité permet de les oublier, et Rome ne perd pas son temps à compter « tout ce qu'il y a de nations errantes par delà l'Ister³. » Elle dit, sans soupçonner qu'on puisse l'accuser de mensonge, que toute terre habitable, toute mer navigable lui obéit⁴; elle dit à meilleur droit encore : « Il n'est pas de nation au monde qui ne soit ou subjuguée au point d'avoir presque disparu, ou maîtrisée au point d'être réduite au repos, ou pacifiée au point de n'avoir qu'à se réjouir de notre domination et de notre triomphe⁵. » Et quand ses armées se trouvent en face des barbares, et que ceux-ci crient : *Qui vive?* on n'hésite pas à répondre : *les Romains, maîtres des nations*⁶!

Ainsi était constituée la puissance romaine au dehors. Maintenant c'est le secret intérieur de l'empire qu'il nous

1. Strabon, XI, 13.

2. Immensâ pacis romanæ majestate. (Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 1.)

3. Et quidquid ultra Istrum vagarum gentium est... Gentes in quibus Romana pax desinit. » (Senec., *de Providentiâ*, 4.)

4. Josèphe, *de Bello*, II, 16. Denys d'Halicarnasse. — Et Virgile : « Romanos rerum dominos. »

5. Cicéron.

6. Flor., IV, 12.

faut connaître, le secret de sa force, de sa cohésion, de sa durée, en un mot, de ce que nous avons appelé l'*unité romaine*.

CHAPITRE II

UNITÉ ROMAINE.

§ 1^{er}. — DE LA CONQUÊTE ET DE LA SUZERAINETÉ DE ROME.

Comparer l'empire romain à une des monarchies de notre siècle serait une grande erreur. Les États modernes, depuis soixante années surtout, arrivent à ne considérer le gouvernement que comme une force, les hommes comme un chiffre, le sol comme un point d'appui. Et parce que les faits résistent, parce que la nature humaine, quoi qu'on puisse dire, ne se laisse pas réduire volontiers à cet état d'abstraction mathématique, lutter contre la nature et contre les faits devient la tendance instinctive des gouvernements. De là, dans le pouvoir même le plus doux, une certaine crainte de ce qui est libre et spontané, le besoin de tracer à l'homme une ornière, et de l'embêter, s'il se peut, dans une route dont il ne puisse dévier : les rails et la vapeur appliqués aux êtres humains seraient pour bien des politiques le beau idéal du pouvoir. — De là encore une tendance, parfois puérile, à combattre par l'excès de la symétrie cette irrégularité qui est le propre de l'indépendance humaine, à délimiter

le sol, à régler les conditions, à niveler, s'il se pouvait, les pensées, sans avoir égard aux diversités de traditions, d'instincts, d'habitudes. Un peuple n'est plus qu'un nombre donné de milliers d'âmes, un pays un nombre donné de lieues carrées; en un mot, pour parler avec Catherine, on voudrait écrire sur la peau humaine comme on écrit sur le papier. — De là enfin la nécessité qu'on s'impose d'une action et d'une lutte perpétuelles. Si un gouvernement n'est qu'une force, le jour où il cesse d'agir, il cesse d'être. Si le libre arbitre de l'homme est un ennemi, il faut lutter sans cesse; car le libre arbitre réagit toujours: et comme d'un jour à l'autre sa force contenue peut éclater, comme d'un jour à l'autre l'intelligence humaine, ce ressort indocile, peut briser le mécanisme dans lequel on prétend l'engrener, il faut être toujours sur ses gardes. Si le gouvernement des hommes pouvait marcher comme le wagon sur un chemin de fer, les gouvernants seraient enchantés sans doute de ce mouvement facile, régulier, irrésistible, fatal; seulement ils feraient bien de prendre garde à ces volontés humaines, puissantes et redoutables comme la vapeur, condensées et comprimées comme elle, prêtes comme elle à éclater au premier choc.

Telles deviennent donc les conditions de la puissance publique: d'un côté, gouverner le plus possible, pour que l'action du gouvernement ne s'éteigne pas, intervenir en toute chose, pour tenir l'homme par tous ses intérêts et tous ses besoins; — d'un autre côté, s'armer le plus possible de vigilance et de force, pour prévenir et combattre une explosion toujours à craindre; — en un mot, développer chaque jour davantage ce qu'on appelle administration, police, force militaire.

Eh bien! ces trois moyens de gouvernement, Rome les écartait ou peu s'en faut. Ce que nous nommons assez vaguement puissance administrative n'était pas un des privilèges de sa souveraineté: Rome n'administrerait pas, elle laissait faire. Les défiances des gouvernements modernes et leur immixtion dans les détails de la vie municipale ne furent pas son fait. Anagni pouvait relever ses temples, Marseille agrandir son port, Cordoue réparer son théâtre, sans que Rome jugeât de son intérêt ou de sa grandeur de laisser sans toit les temples d'Anagni, ou sans colonnes le théâtre de Cordoue. Le proconsul et le propréteur venaient faire le cens, lever des soldats, recueillir les tributs, ouvrir à travers les provinces un canal dont César les dotait, ou construire une route dont l'empire avait besoin; il agissait, il n'empêchait pas: système différent, plus libéral peut-être, moins paternel; qui plait aux cités en veillant moins sur elles, respecte leur liberté et néglige leurs intérêts, les traite non comme des pupilles qu'il faut protéger et défendre, mais comme un fils maître de ses droits, que le père de famille veut laisser libre, même de se ruiner.

Cette autre puissance que nous appelons proprement du nom de police existait-elle? Dans les provinces, les villes veillaient à leur propre sûreté, et l'autorité du proconsul arrêtait plutôt qu'elle ne provoquait leur justice. Quant à des craintes habituelles de complot, à l'inquiète recherche de quelques semences de révoltes nationales, il n'en est pas question. L'évidence du pouvoir de Rome en était la garantie; sa supériorité inouïe suffisait pour maintenir les esprits dans le respect. Il semblait que de si haut l'œil de César dût pénétrer partout, et qu'au lieu de penser à une trame longuement ourdie, il fallût ou se révolter ouvertement, ou se soumettre. Rome avait, dans les provinces,

quelques soldats contre une révolte possible; elle n'avait pas d'espions contre les conspirateurs.

Et même cette force militaire, cette puissante milice qui avait conquis le monde, n'était pas le suprême garant de son obéissance. C'est ici le trait le plus merveilleux : Rome, cette fille de Mars, qui avait conquis le monde par les armes, gouvernait le monde presque sans armes. Ses vingt-cinq ou vingt-huit légions (160 à 180,000 hommes¹, c'est tout ce qu'il y avait de forces romaines) n'étaient pas occupées, croyez-le, à faire la police des provinces et à maintenir les sujets de Rome sous la loi². Huit sur la frontière du Rhin veillaient contre la Germanie; trois, ou peut-être cinq, étaient sur le Danube, quatre enfin sur l'Euphrate; une seule gardait l'Afrique contre les incursions des nomades; la Bretagne, récemment domptée, en avait trois : c'étaient là les contrées pour lesquelles l'invasion étrangère était à craindre. Mais l'Italie et l'Espagne étaient presque sans soldats; mais tout l'intérieur de la Gaule n'avait pour garnison que douze cents guerriers romains. L'Égypte, ou plutôt Alexandrie, était gardée par deux légions, parce que l'Égypte nourrissait Rome. Mais l'Asie Mineure tout entière, si riche et si peuplée, obéissait à des gouverneurs désarmés. Trois mille hommes jetés au delà de la mer Noire gardaient cette côte inhospitalière, et assuraient aux Romains l'obéissance des rois du Bosphore. Les autres rois répondaient à Rome de la tranquillité de leurs royaumes, et à leurs propres frais, avec ce que Rome leur permettait de lever des soldats, faisaient la police

1. La légion sous Auguste était de 6,000 hommes et 300 chevaux. Tacite, *Annal.*, II, 62. Liv. XXIV, 24. Ovide, *Fast.*, III, 128. Plut., *Rom. Quæst.*, 30.

2. V. Tacite, *Annal.*, IV, 5; Josèphe, *de Bello*, II, 16; Tacite, *Hist. passim*. « Les villes sont sans garnisons; une cohorte ou un escadron suffit à la garde d'une nation entière. » Aristides, rhéteur, *de Urbe Romæ*.

pour elle. Quant à la mer, quarante voiles sur le Pont-Euxin suffisaient à la tranquillité de cette mer et aux libres communications de Rome avec ses sujets. Une flotte sur l'Adriatique à Ravenne, une autre à Misène, et une à Fréjus, c'est-à-dire peut-être 18,000 matelots¹ sur toute la Méditerranée, protégeaient l'Italie, portaient les ordres de César à l'Espagne, à l'Afrique, à la Grèce, à tout l'Orient. Cette faiblesse des moyens matériels dans un empire qui pourtant ne fut jamais sans quelque guerre, semble merveilleuse, lorsqu'on la compare aux onéreux armements des puissances modernes et aux sacrifices énormes qu'elles s'imposent en pleine paix, seulement pour maintenir leur situation au dehors et assurer la tranquillité de leurs États.

Non, ce n'étaient ni ces moyens modernes d'administration et de police, ni l'autorité de la force militaire qui constituaient Rome maîtresse du monde. Rome, qui avait eu tant de forces à faire plier sous elle, semblait à peine s'être préoccupée des résistances qui pouvaient entraver son pouvoir. Loin de là; la souveraineté et le gouvernement, qui sont pour nous une seule et même chose, étaient pour elle deux choses toutes distinctes. Glorieuse d'être souveraine, elle était peu jalouse de gouverner. Mille puissances indépendantes, des royaumes et des républiques la dépouillaient de cette action journalière du pouvoir, dont les princes modernes sont si jaloux. Sa puissance n'était pas, comme celle des souverainetés d'aujourd'hui, un ressort, invisible moteur d'une immense machine, et qui, lorsqu'il s'arrête, n'est plus qu'un jouet fragile et méprisé : c'était

1. Les deux flottes *prætoriaræ* de Ravenne et de Misène portaient chacune une légion ou 6,000 matelots (Végèce, V, 1); les deux flottes *vicariaræ* de Fréjus et du Pont-Euxin, chacune 3,000. — V. Tacite, *Hist.*, II, 83; *Annal.*, IV, 5. — En outre, deux flottilles sur le Rhin et sur le Danube (Tacite, *Annal.*, I, 58; XII, 30; Florus), de 24 voiles chacune. Lipse, *de Magn. Rom.*, I, 5.

bien plutôt la lourde épée de nos pères, qui, jetée dans un coin de l'arsenal, inspire encore le respect, et, sûre de sa force, peut, sans qu'on l'oublie, demeurer longtemps dans le fourreau.

La force de Rome était toute morale. Les gouvernements qui entrent dans les voies de l'esprit moderne répudient davantage, à mesure qu'ils y entrent, toute force dérivée du passé. Il leur faut des moyens actifs, présents, visibles, des moyens qui soient acceptés par une logique toute mathématique, pour faire entrer le monde dans l'ordre tout mathématique qu'ils ont conçu : la géométrie ne s'accorde pas avec les souvenirs. Rome, au contraire, n'était point géomètre. Ne cherchant pas une loi rationnelle, elle pouvait accepter comme appui de son pouvoir tout ce qu'il y a de moins rationnel (je ne dis pas de moins raisonnable) dans la vie humaine, les espérances, les sentiments, les souvenirs. Rome fondait son pouvoir sur le passé. Il faut, pour la bien comprendre, remonter au passé, connaître la nature de sa conquête, tenir compte de la force de ses institutions républicaines et de l'impulsion que son sénat lui imprima pendant six cents ans.

Un principe surtout me paraît frappant dans les institutions romaines ; un résultat me semble visible dans l'histoire du peuple romain. Ce principe, c'est l'identité dans la république de Rome des deux puissances civile et militaire ; le résultat, c'est la lenteur, la patience, l'habileté politique dans la conquête.

La distinction du pouvoir civil et du pouvoir militaire, si féconde en querelles dans les États modernes, n'existait pas chez le peuple romain. Il fut à la fois et le plus guerrier et le plus politique de tous les peuples. La nation, c'était l'armée ; chacun à son tour marchait à l'ordre du

consul, faisait une campagne, puis venait reprendre la toge et la charrue. Ce qu'on appelait comices par centuries était dans l'origine une réunion de l'armée ; le peuple s'y rassemblait hors de la ville, en armes, classé, comme la légion, par manipules et par cohortes ; et, si le drapeau qui flottait au Janicule était retiré en signe d'alarme, l'assemblée était dissoute. A son tour, la légion c'était la cité : *civitas armata*, dit Végèce¹. Au milieu du camp et de l'appareil militaire, s'élevait à côté de l'autel le tribunal, symbole de la puissance pacifique, où le consul et le préteur, magistrats civils en même temps que chefs de l'armée, rendaient la justice comme ils l'eussent rendue au Forum. Rome gouvernante et Rome combattante est une seule et même chose. Où la légion a campé, la cité s'est installée ; où l'étendard s'est déployé, la hache et les faisceaux ont paru.

Que résulte-t-il de là ? C'est que la tête gouverne le bras ; c'est que la pensée politique, ne divorçant jamais d'avec la force militaire, nécessairement la domine et la dirige ; c'est que la conquête, au lieu d'être aveugle, immodérée, aventureuse, est habile, mesurée, intelligente ; c'est que le même homme étant toujours politique et soldat, la conquête que le soldat accomplit est toujours résolue, dictée, modérée par le politique.

Quand une brigade de la grande armée a touché un pays, Napoléon, le jour même, déclare que ce pays lui appartient. Il décrète la déchéance de ses rois ; il y installe un roi son cousin ; il y intronise son code, ses préfets, ses volontés. Lui demanderez-vous de quel droit ? Le sort des armes l'a rendu maître ; l'intérêt et le besoin du monde

1. Lipse, de *Magn. Rom.*, II, in fine.

sont de lui être soumis. Lui demanderez-vous si son œuvre est durable? Il ne le sait pas. Sa force est viagère : sans postérité, comme il fut sans aïeux, il n'a pas pouvoir sur l'avenir. Napoléon, homme politique, est obligé par la force des choses à conquérir en soldat, non en politique; comme un Pyrrhus, non comme un Alexandre.

Napoléon n'est qu'un homme; Rome est un peuple : voilà pourquoi Rome suit une marche toute différente. Rome est un peuple, et le général même qui combat pour elle ne combat pas avec la pensée d'un homme dont la vie est courte, mais avec la pensée d'un peuple qui se sent éternel. Pourquoi se hâter? pourquoi escompter sa victoire et s'exposer à la compromettre? Rome sera patiente, parce qu'elle a les siècles devant elle.

Ainsi, Rome, dans sa miséricorde, fait rarement usage de ce droit antique qui livre le vaincu à la merci du vainqueur, par lequel l'homme devient esclave, le temple devient lieu profane, la terre propriété du peuple victorieux. Rome épargne l'ennemi qui se soumet, même quand elle le déclare tributaire et fait sa terre *province romaine*; la pire destinée qu'elle lui prépare, c'est l'assujettissement, non l'esclavage. L'homme reste libre, le temple respecté; la terre, qui de droit est la propriété du peuple romain, demeure aux vaincus à titre d'usufruit et de tolérance. « Là où Rome commande, il ne doit y avoir que des hommes libres¹. »

1. Dion Chrysostome, *Orat.*, 31. « Seuls parmi tous ceux qui ont régné, vous commandez à des hommes libres. » Aristides, rhetor, *de Urbe Rom.* La liberté est donnée à la Grèce, après la défaite de Persée, « afin que toutes les nations sachent bien que les armes du peuple romain sont destinées, non à imposer l'esclavage aux peuples libres, mais à rendre la liberté aux peuples esclaves. » Liv., XLV, 48. — Peuples libres en Sicile au temps de la république (Cic., *in Verrem*, III, 6; V, 47.) D'autres en Espagne.

Ainsi encore, Rome, quand elle s'attribue la force politique, le commandement militaire et l'impôt, laisse subsister d'ordinaire la loi, la coutume, les dieux, la langue, les magistrats. L'édit de son proconsul respecte les coutumes nationales. Rome n'est point possédée du démon de gouverner, de changer, de *légiférer*, comme nous disons. Elle consent à laisser les peuples ce qu'ils sont. Un pays vaincu est pour elle autre chose que trois ou quatre pouces carrés sur une carte, libre espace pour effacer et pour écrire.

Souvent sa modération va plus loin. La souveraineté politique elle-même est chose à laquelle Rome ne touche qu'en hésitant. Elle n'a point hâte de proclamer et de décréter ses conquêtes, d'étendre ses domaines, de dénombrer plus de sujets, d'écrire sa grandeur dans les almanachs. Maîtresse de fait, souvent elle ne veut pas l'être de nom. Quand la défaite de Philippe lui livre la Grèce, elle déclare la Grèce libre et souveraine¹. Quand un Archélaus lui lègue la Cappadoce, elle affranchit la Cappadoce². Elle tient (et il faut lui en savoir quelque gré, que d'ambitieux n'ont pas eu le même bon sens!) à la *réalité plus qu'aux dehors officiels du pouvoir*³. Elle ne semble occupée qu'à déguiser sa souveraineté de fait sous les noms les plus modestes et les plus acceptables apparences. Au lieu de dire : sujets, empire, contingent forcé, elle dit : alliés, fédération, troupes auxiliaires, les républiques ses voisines, les rois ses confédérés. Des sujets mécontents ne

1. Elle lui accorde le *jus integrum*, liberté, souveraineté, l'exemption d'impôt; ελευθερία, αυτονομία, ἀτέλεια. — V. Polybe, Tite-Live, Senec., I; *Benef.*, 16.

2. Strabon.

3. *Externæ superbiæ sueto, non inerat notitia nostri : apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur.* (Tacite, *Annal.*, XV, 31.)

valent pas à ses yeux des alliés soumis. Ces alliés ou ces frères du peuple romain, qui souvent ont été ses ennemis¹, que Rome a épargnés ou défendus, Rome les honore, « elle ne veut rien leur ôter de leurs droits²; elle prétend, au contraire, ajouter à leur grandeur et à leur gloire³. » Aussi, non-seulement gardent-ils ces signes distinctifs de la nationalité, la langue, les mœurs, le droit civil, la religion : mais les signes mêmes de la souveraineté leur restent; la loi (*νόμος*), le territoire (*χώρη*), le gouvernement (*πολιτεία*)⁴. Ce sont des peuples libres qui ont mis leur liberté en commun avec celle de Rome; « ce sont des étrangers, dit le jurisconsulte, qui jouissent chez nous de leur liberté, comme chez eux nous jouissons de la nôtre⁵. »

Mais alors, que lui sert d'avoir vaincu? Qu'a-t-elle gagné à tant de triomphes? Une seule chose : quatre lignes écrites dans le traité d'alliance, mais quatre lignes que la *loquèle* du jurisconsulte romain a dictées, et que l'épée romaine saura commenter au besoin; car ce n'est pas seulement le politique, c'est le jurisconsulte qui marche à côté du soldat.

Ce que Rome exige de ses alliés, c'est, dit le traité, « de n'avoir d'amis ni d'ennemis que ceux du peuple romain; » c'est un moyen de maintenir la paix du monde. C'est ensuite « d'avoir égard comme il convient à la dignité du

1. Si iudicium senatûs servari oporteret, liberam debere esse Galliam quam bello victam suis legibus uti voluisset. (César, *de Bello Gal.*, I, 43.)

2. Ne quid de jure aut legibus Æduorum demineretur. (César, *ibid.*, VII, 33.)

3. Populi romani hanc consuetudinem ut socios et amicos non modo nihil deperdere, sed gratiâ et dignitate auctos velit. (*Id.*, I, 43.)

4. Dion Chrysostome, *Orat.*, 31. V. sur tout ceci Spanheim, *Orbis Romanus*.

5. Proculus, *Dig.*, 7. *De Captivis*.

peuple romain¹, » juste aveu de la grandeur et de la puissance romaines.

Le résultat de ces conditions est facile à comprendre. La première est la circonlocution la plus polie qui puisse être employée pour dire à un peuple qu'il renonce à son droit de paix et de guerre, qu'il abdique sa souveraineté extérieure et sa dignité de nation armée. Si maintenant le peuple allié est menacé par les barbares, si un roi voisin lui fait injure, quelle sera sa défense, si ce n'est Rome? Par là, les peuples se déshabituent de la milice, leur force s'amollit, et les nations qui ont résisté avec le plus de gloire, au bout de cinquante ans, ne savent plus combattre.

Par là aussi les armes romaines s'installent sur le territoire des alliés. Rome a-t-elle besoin d'un passage pour ses troupes? Au nom des droits de l'hospitalité réciproquement stipulés, Rome, voyageant en la personne de ses magistrats et de ses armées, fait héberger par la cité amie, drapeaux et soldats, tribuns et préteurs; et la tessère d'hospitalité, ce noble gage des amitiés antique, finit par ne plus être qu'un billet de logement².

Or, comme l'armée romaine est la cité romaine, comme le préteur qui la commande est un magistrat, comme l'aigle, signe de guerre, est aussi un signe de commandement pacifique et régulier, qu'arrive-t-il? Sans brusque passage, sans rien qui avertisse, sans cette transition, difficile pour les peuples modernes, de l'occupation tempo-

1. EOSDEM QUOS POPULUS ROMANUS HOSTES ET AMICOS HABEANT. — MAJESTATEM POPULI R. COMITER CONSERVANTO. (Cic., *pro Balbo*, 16, 35.) Cette formule encore employée sous Trajan. Dion, apud Xiphilin, LXVIII, 9.

Ainsi le traité avec les Latins, sous Tarquin (an de Rome 220) : *Haud difficulter persuasum Latinis quamquam in eo fœdere superior romana res erat.* (Tite-Live, I, 52.)

2. V. Tite-Live, XLIII, 7; Ulp., l. III, § 13, 14; *Dig. de Munerib.*

raire par le soldat à la durable installation d'un gouvernement légal; un simple voisinage militaire se trouve être bientôt une domination politique; le siège de gazon d'où le général harangue ses soldats devient le tribunal d'où le magistrat romain rend la justice au peuple soumis. Aucun nom n'a changé, le sénat n'a pas prononcé ces mots menaçants de province et de proconsul; et néanmoins le peuple allié et sa terre libre, avec quelques franchises municipales de plus, se trouvent sous la main de Rome à peu près autant que le peuple sujet et la province romaine.

Or, pour confirmer et pour dénommer d'une façon légale cette domination subreptice, Rome tient à la main la seconde clause du traité: *Vous respecterez honorablement la majesté du peuple romain*, clause si naturelle et si légitime, que Rome la sous-entend lorsqu'elle n'est pas écrite¹. « Cette clause, dit le jurisconsulte, est l'aveu, non d'une souveraineté, mais d'une prééminence. Le peuple allié de Rome n'abdique pas sa liberté. Nos clients à Rome sont libres aussi, mais libres à un rang inférieur et avec d'autres devoirs que nous. La nation allié, libre comme eux, est comme eux inférieure, cliente et vassale comme eux². »

C'est sous ces noms de suzeraineté, de clientèle, de patronage que se déguise la domination réelle des armes romaines. A vrai dire, elle n'a pas de nom officiel, et surtout le mot d'*empire* n'est jamais officiellement prononcé. C'est en vertu de ce patronage, qu'au sein des

1. Sive æquo fœdere in amicitiam venerit, sive fœdere comprehensus est is populus ut alterius majestatem conservaret...

2. Hoc enim adjicimus ut intelligamus alterum populum superiorem, non alterum non esse liberum: quemadmodum et clientes nostros intelligimus liberos esse, etiam si neque auctoritate neque dignitate nec viribus nobis pares sint: sic et eos qui majestatem nostram conservare debent, liberos intelligendum est. (Proculus, *Dig.*, 7, de *Captivis et postliminio* (XLIX, 15). V. aussi Tit.-Liv., I, 52.)

villes alliées les ambassadeurs romains connaissent, dirigent, décident tout, ont leur parti et le font mouvoir; — que l'allié, d'abord exempt d'impôts, finit par contribuer, sous une forme ou sous une autre, à l'entretien des soldats qui le défendent¹; — que le propréteur ou le légat romain, seul portant le glaive au milieu d'un pays désarmé, devient nécessairement seul arbitre de toutes les querelles, seule barrière à tous les désordres; — qu'enfin, la ville cliente n'étant pas en droit de juger son suzerain, tout dissentiment entre un Romain et un étranger appartient à la justice du préteur; — que par là en un mot s'établissent, sans éclat et sans bruit, la puissance financière, la police, la juridiction de Rome.

Maintenant, — si l'esprit national s'aperçoit de cette sourde et clandestine conquête; si l'État allié veut reprendre au sérieux son indépendance; si le patriotisme républicain ose se réveiller; si un fils de roi ou l'héritier prétendu d'une dynastie éteinte se montre au peuple et le soulève, ce n'est pas seulement une guerre, c'est une révolte. C'est (pour transporter à la façon romaine les termes du droit privé dans le droit public) un client ingrat envers son patron, et qui par son méfait, a abdiqué la liberté. Rome suzeraine déclare félon (*rebellis*) son vassal. Rome, qui épargne les soumis, s'armera de toute sa puissance pour écraser ce superbe :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Et quand il aura succombé sous l'invincible puissance des armes romaines; livré par le droit antique à la merci du vainqueur, trop heureux si Rome ne le transplante pas sur

1. V. Liv. XXX, 57; XLV, 29. Byzance libre paye le tribut. Plin., *Hist. nat.*, IV, 11. Tacite, *Annal.*, XII, 62.

des rives étrangères, trop heureux si la miséricorde romaine lui laisse son bien et sa liberté corporelle; il faudra qu'il accepte la domination romaine tout entière et toute patente. Le peuple ne sera plus allié, mais sujet et tributaire; la terre sera province; l'impôt sera payé dans toute sa rigueur; le proconsul exercera tous les pouvoirs. Rome est dans son droit; Rome a su ne jamais en sortir, et, comme un rusé plaideur, attendre sur le terrain légal le faux pas qui devait lui livrer son adversaire.

Ainsi, par la puissance des armes et par l'adresse de la politique, le monde devenait sujet ou vassal de Rome. Au bout de six siècles d'existence, et avant l'ère des Césars, elle avait conquis de nombreux domaines. Elle avait créé autour d'elle une vaste fédération, au milieu de laquelle, seule puissance armée, suzeraine universelle, sœur aînée de cette grande famille, elle était le centre et le noyau autour duquel les peuples s'aggloméraient. Ce n'est pas l'empire du monde, dit Cicéron, c'est le patronage du monde qui est entre les mains de Rome¹.

Mais entre ces peuples, pour lesquels la *raison suprême des rois* n'existe plus, qui sera l'arbitre, si ce n'est le patron parmi ses clients? le suzerain parmi ses vassaux? l'aîné parmi les frères? Rome, la présidente de cette fédération du monde, parmi ses respectueux confédérés? Aussi, de bonne heure, Rome s'est-elle posée comme médiatrice et comme gardienne de tous les droits. De bonne heure, sa politique a été d'être présente partout, d'intervenir dans les querelles, de prendre parti pour le droit des gens. Ce rôle de lieutenant de police du genre humain, cet office de redresseur de torts et de pacificateur universel (*pacisque imponere morem*), a été depuis longtemps accepté par le sénat.

1. Patrocinium orbis terræ veriùs quàm imperium. (Cic., *de Offic.*, II, 8.)

Y a-t-il querelle? Les ambassadeurs des deux peuples rivaux iront soumettre leurs griefs au sénat. Y a-t-il soupçon? le sénat mande devant lui les magistrats de la ville accusée. Y a-t-il trouble? y a-t-il désordre? Le proconsul intervient. Y a-t-il injure envers le nom romain? la république alliée a-t-elle osé toucher la tête sacrée d'un citoyen de Rome? il faut bien que le juge soit le vengeur de son propre grief; le sénat cite devant lui la ville coupable et la déclare déchue de sa liberté¹. Le droit de récompenser marche avec celui de punir; avec le droit de conférer des privilèges celui de les ôter. Rome est la grande dispensatrice, le censeur universel, qui juge les mérites des peuples, qui leur distribue ou leur retire l'indépendance, le droit de cité, l'exemption d'impôts². « Le peuple romain pense qu'à lui seul appartient de prononcer sur la liberté et le droit de cité, et le peuple romain a raison³. » Plus tard, Rome, avec plus d'orgueil encore, dira : « Qu'il a plu aux dieux d'établir qu'à elle appartient de donner ou d'ôter à

1. Je ne cite que les exemples contemporains de l'époque des empereurs : Auguste ôte la liberté ou l'immunité à beaucoup de villes qui, pour la plupart, l'avaient achetée d'Antoine. Suet., *in Aug.*, 47. Dion, LII, LIV — Tibère de même (Suet., *in Tiber.*, 37), entre autres à Cyzique (an 25), qui n'achevait pas son temple à Auguste et qui avait emprisonné des citoyens romains. Tacite, *Annal.*, IV, 36. Dion, LVII. — Claude aux Rhodiens, puis la leur rend (en 46 et 52. Dion, LX. Suet., *in Claud.*, 16); aux Lyciens (an 43. Suet., *in Claud.*, 45. Tacite, XII, 58.)

2. Immunitas, coloniæ immunes. V. Pline, III, 3, 4; *Digeste* 8, § 7, *de Censibus* (L. 15). — Ilion, en vertu des édits de César (Strabon, XIII; Callistrat., *Dig.* 17, § 1, *de Excusat.* XXVII, 1), et de Claude (Suet., *in Claud.*, 25. Tacite, *Annal.*, XII, 58. Pline, IV, 1), jouissait de ce droit. — La Grèce, d'après l'édit de Flaminius. — Rhodes et d'autres villes. — Marseille (Justin, LXIII.) — Leptis en Afrique (César, *de Bello Africano*, 7). — Tarse et Laodicée, par un édit d'Antoine. Appien, *Bell. civ.*, V. — Colophon, Smyrne, Plarasa, Aphrodise, en Asie (S. C. rapporté par Chishull, d'après les inscriptions).

3. De jure libertatis et civitatis suum putat Pop. Rom. esse judicium et bene putat. (Cic., *in Verrem*, I, 1.)

son gré et de ne pas reconnaître un autre juge qu'elle-même¹. »

Ainsi cette domination, née de la force militaire, se maintenait par un principe tout pacifique; ainsi Rome, cette victorieuse, tenait le monde en respect, non avec l'étendard ou avec l'épée, mais avec le tribunal et le bâton d'ivoire du préteur. Au milieu de ce monde, où elle se vantait à bon droit d'avoir fait taire le bruit des armes, Rome siégeait comme ce tribunal révéré par l'abbé de Saint-Pierre pour terminer les querelles des nations : et, à la vue de ces peuples, de ces républiques, de ces rois conservant une faible part, mais une certaine part de souveraineté et d'indépendance, et cependant forcés de poser les armes et de soumettre leurs griefs à une justice suprême, l'orgueil de la philanthropie romaine n'était-il pas excusable? Ces mots, *notre paix, la paix romaine, violer la paix de Rome*², n'étaient-ils pas le langage d'une légitime fierté?

Telle était cette sagesse et cette modération romaine, que, selon saint Augustin, Dieu récompensa en lui abandonnant l'empire du monde, et qui a reçu même les louanges de l'Esprit-Saint : « Par le conseil et par la patience, disent les saintes Écritures, les Romains s'étaient assujetti de très-lointaines provinces, avaient vaincu des rois venus des extrémités du monde..., avaient imposé à d'autres un tribut..., avaient ruiné et soumis à leur empire les royaumes et les îles qui leur avaient résisté; » tandis que, « à l'égard de leurs amis et de ceux qui étaient en paix

1. *Diis placitum, ut arbitrium penès Romanos maneret, quid darent, vel quid adimerent, neque alios nisi seipsos iudices paterentur.* (Tacite, *Annal.*, XIII, 56.)

2. « Pax romana, » dit Sénèque. Tacite, *Annal.*, XIII, 30 : « Ne pacem nostram turbarent. » Et Pline déjà cité : « Immensa pacis nostræ majestas. »

avec eux, ils conservaient avec soin leurs alliances..., et quiconque entendait prononcer leur nom les redoutait.... Ils faisaient régner ceux auxquels ils voulaient bien donner aide pour régner, chassaient du trône ceux qu'ils voulaient en chasser, et ainsi s'étaient-ils élevés à une très-grande puissance. » Alors cependant « nul des Romains ne portait le diadème et ne se revêtait de la pourpre afin de se rendre plus grand que les autres, » mais « trois cent vingt sénateurs tenaient conseil pour le peuple afin d'agir dignement¹ » en son nom.

Au sénat, en effet, appartenait cette œuvre de la conquête du monde, si patiemment conduite durant tant de siècles. Mais, en même temps, un autre travail s'accomplissait pour assujettir plus complètement le monde à l'unité romaine, et ce travail, quand le sénat quitta les rênes de l'empire, n'était pas encore achevé.

§ II. — DES COLONIES.

Comment Rome, ayant organisé à son profit le droit public du monde, en organisait-elle à son image la civilisation et les mœurs? Ayant soumis les nations, comment savait-elle conquérir les hommes? Comment faisait-elle que son allié ou son sujet entrât plus fortement dans ses voies, acceptât la domination romaine comme une portion de sa vie propre, l'envisageât, non comme une prison d'où l'on a hâte de s'échapper, mais comme une demeure d'où l'on redoute d'être exclu? Nous allons retrouver ici, dans la politique romaine, les mêmes principes, la même sagesse, la même patience.

1. I, *Macchab.*, VIII, 1-4, 11-15.

son gré et de ne pas reconnaître un autre juge qu'elle-même¹. »

Ainsi cette domination, née de la force militaire, se maintenait par un principe tout pacifique; ainsi Rome, cette victorieuse, tenait le monde en respect, non avec l'étendard ou avec l'épée, mais avec le tribunal et le bâton d'ivoire du préteur. Au milieu de ce monde, où elle se vantait à bon droit d'avoir fait taire le bruit des armes, Rome siégeait comme ce tribunal révéré par l'abbé de Saint-Pierre pour terminer les querelles des nations : et, à la vue de ces peuples, de ces républiques, de ces rois conservant une faible part, mais une certaine part de souveraineté et d'indépendance, et cependant forcés de poser les armes et de soumettre leurs griefs à une justice suprême, l'orgueil de la philanthropie romaine n'était-il pas excusable? Ces mots, *notre paix, la paix romaine, violer la paix de Rome*², n'étaient-ils pas le langage d'une légitime fierté?

Telle était cette sagesse et cette modération romaine, que, selon saint Augustin, Dieu récompensa en lui abandonnant l'empire du monde, et qui a reçu même les louanges de l'Esprit-Saint : « Par le conseil et par la patience, disent les saintes Écritures, les Romains s'étaient assujetti de très-lointaines provinces, avaient vaincu des rois venus des extrémités du monde..., avaient imposé à d'autres un tribut..., avaient ruiné et soumis à leur empire les royaumes et les îles qui leur avaient résisté; » tandis que, « à l'égard de leurs amis et de ceux qui étaient en paix

1. *Diis placitum, ut arbitrium penès Romanos maneret, quid darent, vel quid adimerent, neque alios nisi seipsos iudices paterentur.* (Tacite, *Annal.*, XIII, 56.)

2. « Pax romana, » dit Sénèque. Tacite, *Annal.*, XIII, 30 : « Ne pacem nostram turbarent. » Et Pline déjà cité : « Immensa pacis nostræ majestas. »

avec eux, ils conservaient avec soin leurs alliances..., et quiconque entendait prononcer leur nom les redoutait.... Ils faisaient régner ceux auxquels ils voulaient bien donner aide pour régner, chassaient du trône ceux qu'ils voulaient en chasser, et ainsi s'étaient-ils élevés à une très-grande puissance. » Alors cependant « nul des Romains ne portait le diadème et ne se revêtait de la pourpre afin de se rendre plus grand que les autres, » mais « trois cent vingt sénateurs tenaient conseil pour le peuple afin d'agir dignement¹ » en son nom.

Au sénat, en effet, appartenait cette œuvre de la conquête du monde, si patiemment conduite durant tant de siècles. Mais, en même temps, un autre travail s'accomplissait pour assujettir plus complètement le monde à l'unité romaine, et ce travail, quand le sénat quitta les rênes de l'empire, n'était pas encore achevé.

§ II. — DES COLONIES.

Comment Rome, ayant organisé à son profit le droit public du monde, en organisait-elle à son image la civilisation et les mœurs? Ayant soumis les nations, comment savait-elle conquérir les hommes? Comment faisait-elle que son allié ou son sujet entrât plus fortement dans ses voies, acceptât la domination romaine comme une portion de sa vie propre, l'envisageât, non comme une prison d'où l'on a hâte de s'échapper, mais comme une demeure d'où l'on redoute d'être exclu? Nous allons retrouver ici, dans la politique romaine, les mêmes principes, la même sagesse, la même patience.

1. I, *Macchab.*, VIII, 4-4, 41-15.

Lorsque, pendant vingt ans, le vétéran romain avait combattu dans une province, il avait droit sans doute à un peu de repos. Pauvre, acclimaté sous un sol étranger, irait-il le chercher à Rome, y vivre seul, misérable, inconnu? Non; mais Rome lui fondait une retraite sous le ciel dont il avait vingt ans supporté les rigueurs. Rome demandait pour lui quelques arpents de terre à ce peuple allié, ce peuple frère, que, vingt ans, il avait défendu contre les barbares. Elle demandait, et ne manquait pas d'obtenir une place au foyer de son hôte, un coin de la terre alliée; forteresse pour ses soldats, lieu de repos pour ses vétérans.

Alors la cité armée se désarmait, la garnison devenait colonie. Enseignes déployées, avec ses tribuns, ses centurions, ses cohortes¹, la légion venait prendre possession de la terre que Rome lui avait assignée. En avant marchaient l'augure, le pontife, le scribe, l'arpenteur, tous les fonctionnaires de la civilisation romaine. La terre étrangère était solennellement partagée selon les lois sacerdotales de l'Étrurie, et d'après les mesures prises dans les régions du ciel²: des bornes étaient plantées à l'intersection des lignes mystérieuses; le vin des sacrifices coulait sur elles. Chaque centurie tirait au sort son lot de terre; le tribun, le centurion, le cavalier, étaient dotés en pro-

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 27.

2. Sous la république, la colonie romaine était *fundi* et participait au droit civil romain. Sa terre était *in solo populi Romani*. Hygin, de *Limitib. constit.* (On sait que le sol provincial n'était pas susceptible du droit complet de propriété (*jus Quiritium*), le peuple ou le prince en étant toujours réputé usufruitier. Gaius, II, 7. Aggen., in *Frontin.*) Le sol de la colonie, devenant sol romain, pouvait servir à prendre les auspices. Il était exempt d'impôts. Mais ces privilèges territoriaux cessèrent sous l'empire, sauf le *jus Italicum* qui fut, par exception, accordé à certains pays. *Dig.* 8, de *Censib.* (L. 15.)

portion de leur grade; le simple soldat avait dix arpents¹. La terre ainsi consacrée, devenait terre romaine; elle était susceptible de ce droit de propriété exclusif et suprême (*jus Quiritium*) qui appartenait au seul citoyen romain². Au milieu de cette région sacrée, la charrue sacrée traçait l'enceinte sans laquelle nulle cité n'était légalement une ville (*urbs*)³, le Pomérium, image du Pomérium romain. A la réunion des deux grandes lignes qui aboutissaient aux quatre points cardinaux (*cardo in decumanum*), au centre des quatre portes inviolables et saintes comme celles de Rome⁴, était marquée la place du Forum, image à son tour du Forum de la ville éternelle, et parfois auprès du Forum s'élevait aussi un Capitole⁵. Là était le siège d'une république naissante, d'une Rome transplantée, qui avait aussi ses consuls (*duumviri*), son sénat (*decuriones*), ses prêtres et ses sacrifices⁶. Dans des siècles plus reculés, le nombre même des colons avait été fixé par la loi, et répondait au nombre des *gentes* romaines; la colonie était la Rome primitive réduite au dixième⁷. C'était donc à la

1. Ainsi à Modène. Tit.-Liv., XXXIX, 55. A Pisaurum, six arpents. *Ibid.*, 44. A Bologne, cinquante arpents. Velléius, I, 15. Ailleurs, deux arpents seulement. Tit.-Liv., IV, 47; VIII, 21. L'arpent (*jugerum*) était de 25 ares 28 c.

2. V. les *Agrimensores*: Siculus Flaccus, de *Conditione agrorum*; Aggenus, de *Controv. agrorum*; Frontinus, de *Agror. qualitate. Id.*, de *Controversiâ*. Hygin, de *Limitib. constit.*

3. *Oppida quæ prius erant circumdata aratro, ab orbe et urvo urbes*: et ideò coloniarum nostrarum omnes in literis antiquis *urbis* quòd item conditæ ut Roma. (Varro, de *Lingua lat.*, V, 40.) — IVSSV IMPERATORIS CAESARIS QVA ARATRV M DVCTVM EST. Inscript. de Terracine. Orelli 3683.

4. Sanctæ res velut muri et portæ. (Gaius, II, 8.) Les portes étaient saintes, mais non sacrées. V. Plutarq., *Romanæ quæst.*, 26.

5. On nomme un Capitole à Histonium, — dans une ville près du lac Fucin, — dans une ville d'Afrique. Henzen 6978-6980.

6. Capoue, selon le projet de Rullus (Cic., in *Rullum*, II, 25), devait avoir cent *decurions*, dix augures, six pontifes; la population totale devait être de 5,000 familles. V. Cic., in *Rullum*, II, 35.

7. 300 familles représentaient les 300 *gentes* de la Rome primitive; 30 dé-

fois et le camp romain par la symétrique rigueur de son plan, et la cité romaine par sa constitution antique, et le temple par sa consécration religieuse, et le champ romain (*ager romanus*) par la solennité de son bornage; c'était une ambassadrice que députait à son alliée Rome politique, religieuse, militaire, agricole; une ville sainte et sanctionnée comme elle (*sancta, sancita*)¹; une des innombrables filles que cette puissante mère semait sur tous les rivages². Rome, après avoir pris possession par l'épée, prenait possession par la charrue, et le soc de Romulus entrait dans le sol étranger bien plus profondément que le glaive.

La colonie s'élevait donc, dans son repos, guerrière encore, gardant souvent le nom que la légion avait porté³. Au premier appel, en effet, le vétérans pouvait quitter la bêche et reprendre l'épée, la colonie redevenir légion. C'était une vigilante sentinelle que Rome posait à l'entrée de quelque gorge des Alpes ou sur l'un des rochers qui dominent le Rhin, pour donner l'éveil à l'apparition des barbares. C'était une citadelle que Rome plaçait au centre d'un pays, et dont les hautes murailles devaient inspirer à

curions, les 300 sénateurs de Romulus. V. Denys, II, 35, 53; Tit.-Liv., VIII, 21; Walter, p. 74, I, 10.

1. Ideo muros sanctos dicimus quia poena capitis constituta est in eos qui aliquando in muros deliquerint (Institut. Justin., II, tit. I, 10.)

2. Coloniae, civitates ex civitate Rom. quodammodo propagatae. (Gellius) Coloniae... pars civium et sociorum ubi rempubl. habeant ex consensu suae civitatis, aut publico ejus populi unde profecta est consilio. (Servius, *Enéid.*, I, 12. V. aussi Siculus Flaccus, *de Conditione agror.* Cic., *in Rullum*, II, 28.) Aulu-Gelle dit encore : « Coloniae quasi effigies parvae, simulacraque populi Romani. » (XVI, 43.) V., sur les colonies en général, les chapitres très-instructifs de Walter, *Gesch. des Römisch. Rechts*, I, 10, 20, 22, 23, 30; Lipsius, *de Magnitud. Romanor.*, I, 6.

3. Ainsi Narbo Decumanorum ou Narbo Martius (Narbonne); Blieterrae Septimanorum (Béziers); Arelate Sextanorum (Arles) : ainsi nommées des numéros des légions. Augusta Praetoria (Aoste). Augusta Emerita (emeritorum militum), aujourd'hui Mérida en Espagne. Et bien d'autres.

des sujets nouveaux la terreur et l'obéissance¹. Mais surtout c'était la capitale romaine du pays. Toutes les merveilles de la vie romaine, le temple, le cirque, le théâtre, s'élevaient dans son sein. Les routes indestructibles, les canaux profonds, les magnifiques aqueducs, tout le luxe de la civilisation rayonnait autour d'elle. Le Romain apportait avec lui Rome et l'Italie. Baïa lui manquait-elle avec ses délicieux rivages, ses eaux salutaires et ses voluptés corruptrices? Dans chaque recoin des montagnes gauloises, au pied d'une source que les pas des hommes n'avaient point visitée jusque-là, s'élevait une Baïa nouvelle, avec ses temples, ses portiques, ses amphithéâtres, ses thermes immenses, ses turpitudes élégantes².

Quelle ne devait pas être la surprise, souvent la colère du farouche Gaulois, du fils d'Ambiorix ou de Camulogène, qui lui-même peut-être avait versé son sang avec les derniers défenseurs de l'indépendance nationale, et que ces voluptés romaines venaient ainsi chercher dans sa maison bâtie de paille et de bois? Il eût voulu se soustraire à cette magnificence odieuse; mais, malgré lui, le tribut à payer, la justice à recevoir, le vêtement à acheter, le blé à vendre, l'appelaient dans les murs de la colonie romaine; tribunal, marché, préfecture, la colonie était tout. Le Tectosage indompté venait dans l'opulente Toulouse; le rude

1. « Colonia sedes servitutis, » dit un chef barbare. Tacite, *in Agric.*, 16. Ailleurs : « Muros coloniae munimentum servitutis. » (*Id.*, *Hist.*, IV, 63.) « Cremona... propugnaculum adversus Gallos, » III, 34. Camulodunum, valida veteranorum manu deducitur in agros captivos, subsidium adversus rebelles et imbuendis sociis ad officia legum. (*Annal.*, XII, 32.) Miserunt colonos, vel ad priores ipsos populos coercendos, vel ad hostium incursus repellendos. (Sicul. Flacc., *de Conditione agror.*)

2. Ainsi les restes d'antiquités romaines trouvés dans presque tous les lieux d'eaux minérales, dans les Pyrénées, dans le Bourbonnais, au Mont-Dore, etc.

Ségusien arrivait de sa montagne à Lugdunum¹, ville d'un jour, déjà riche, puissante, somptueuse, peuplée, qui voyait à ses pieds les deux fleuves s'unir dans un magnifique embrassement². Il entra au cirque, il s'asseyait au théâtre; des joies nouvelles, inouïes, surprenantes, venaient l'assaillir. Si la mollesse et la sensualité avaient quelque prise sur cette âme barbare, le bain lui offrait d'ineffables délices. Si son intelligence était plus haute, si déjà il avait compris quelques mots de la langue du vainqueur, l'école du rhéteur était ouverte, la chaire du philosophe était debout; là il pouvait apprendre tous les secrets de la sagesse hellénique et de l'éloquence romaine. Venait-il au temple? la beauté de l'édifice lui enseignait la puissance du dieu, et l'adorateur d'Hésus était tout prêt à faire fumer son encens pour le dieu Auguste. Il ne retournait pas dans la hutte paternelle sans que sa langue eût appris à balbutier quelques mots de l'idiome latin, sans qu'il eût une fois au moins essayé sur ses épaules la tunique et la toge.

Quelle ambition pouvait maintenant éveiller son âme? Sa patrie, barbare et vaincue, n'avait plus rien à lui promettre. Au contraire, par combien d'espérances et de séductions Rome l'appelait à elle! Se rapprocher du vainqueur, trafiquer avec lui, combattre sous les mêmes drapeaux, donner sa fille à un centurion, envoyer son fils aux écoles d'Autun pour y apprendre les sciences ro-

1. Lyon, colonie romaine, fondée en 717 de R. par Munatius Plancus, presque détruite par un incendie (an 817 de R. Tacite, *Annal.*, XVI, 13. Senec., *Ep.* 91); relevée avec l'aide de Néron, elle était de nouveau puissante et riche en 823. Tacite, *Hist.*, I, 50, 64, 66. V. aussi Tacite, *Annal.*, III, 41; *Hist.*, I, 51, 64, 65; II, 65. Pline, *Hist. nat.*, IV, 18.

2. La ville romaine de Lyon était située sur la hauteur où est aujourd'hui Fourvières. C'est là que treize lieues d'aqueducs amenaient l'eau des montagnes, préférable, à ce qu'il paraît, à celle de la Saône.

maines¹; que sais-je? devenir le client d'une grande famille; obtenir par elle le titre de citoyen romain, et, mêlant à son nom barbare le nom d'un illustre patron, s'appeler C. Julius Sacrovir, ou Lucius Claudius Ambiorix: quel bonheur et quelle gloire!

Si telle était l'influence de la colonie romaine sur les barbares qui l'entouraient, que dirons-nous de ceux qui vivaient dans son sein? Car la colonie, fondée le plus souvent dans l'enceinte d'une ville amie, n'en chassait pas les habitants; ils vivaient mêlés aux colons romains; leurs champs profanes et non mesurés s'enclavaient avec les champs romains délimités par le bâton sacré de l'augure. Il y a plus: parfois ce voisinage les élevait au-dessus de leur condition de peuples vaincus. On leur accordait tantôt le *connubium*, le droit d'alliance avec les familles romaines; tantôt² le *commercium*, le droit d'acquérir ou de transmettre la propriété romaine: quelquefois on les fit tous citoyens³; on leur donna même des places dans le sénat de la colonie, et leurs décurions barbares s'assirent auprès des décurions romains⁴.

Ainsi les deux sociétés étaient en présence. Dans la colonie, la civilisation romaine se transplantait tout entière, sans déplacer ni troubler en rien la civilisation indigène: elle se proposait comme modèle et comme récompense, elle ne s'imposait pas comme devoir. Le monde romain et le monde barbare, libres tous deux, vivaient côte à côte comme de pacifiques voisins. Par ce seul voisinage, par le

1. Tacite, *Annal.*, III, 43. La jeunesse noble de la Gaule y étudiait.

2. Ainsi à Crémone. Tacite, *Hist.*, III, 34. A Cologne. *Id.*, IV, 63, 65.

3. A Emporiæ en Espagne. Liv. XXXIV, 9. Pline, *Hist. nat.*, III, 4.

4. Ainsi dans les inscriptions: Decuriones Arretinorum veterum. — Curiales Parentinorum veterum. — Orelli.

trafic, par le mariage surtout¹, sans commandement, sans violence, l'ancien habitant et le colon nouveau venu, la cité romaine et le pays conquis, la race victorieuse et la race soumise tendaient à s'unir. Les dieux s'associaient comme les hommes, et le mariage des religions était plus facile même que celui des races. Mais dans ce mélange des deux sociétés, qui devait l'emporter, sinon celle qui était brillante et nouvelle sur celle qui était sauvage et surannée? la victorieuse sur celle qui avait été vaincue? la savante et la riche sur celle qui était ignorante et pauvre?

Voulez-vous voir les résultats de ce travail naïvement exprimés? Agrippine avait fondé au lieu de sa naissance dans une bourgade des Ubiens sur les bords du Rhin, une colonie de vétérans appelée de son nom *Colonia Agrippina* (Cologne). Dix-neuf ans après, au milieu des troubles qui suivirent la mort de Néron, une révolte des peuples germaniques éclate contre Rome; et les chefs de l'insurrection, Civilis et Classicus, après une première victoire se présentent sous les murs de la ville nouvelle. Ils annoncent aux Germains qui l'habitent que « désormais ils vont rentrer dans la communauté des nations germaniques, qu'ils seront libres parmi des peuples libres... Détruisez donc, leur disent-ils, les murs de votre colonie, *ces remparts de votre servitude*; égorguez les Romains qui habitent avec vous; reprenez votre culte et vos lois, brisez les liens de ces voluptés par lesquelles, plus que par les armes, les Romains asservissent leurs sujets. Pure et sans tache, oubliant un jour d'esclavage, votre nation sera libre parmi des égaux, ou peut-être même commandera parmi des alliés². » Ainsi

1. Ainsi Crémone, chez les Gaulois Transpadans, annexu connubiisque gentium adolevit. (Tacite, *Hist.*, III, 34.)

2. Tacite, *Hist.*, IV, 63, 64.

la barbarie et l'indépendance nationale se relèvent en face de la civilisation étrangère. Ces habitants de Cologne sont des Ubiens; à demi sauvages il y a peu d'années, le sang germanique coule dans leurs veines; et quelques vétérans romains, qu'ils ont reçus dans leurs murs, il n'y a pas vingt ans encore, n'ont sans doute pas fait oublier à ces fils d'Armin leurs dieux, leur langue, leur patrie.

Mais depuis que ces vétérans sont venus, leur cité a grandi; elle est devenue riche et puissante; elle fait l'envie et le désespoir des peuples germaniques¹. Ils savent que la Germanie ne leur pardonnera pas d'avoir abjuré leur patrie pour porter le nom d'Agrippine². Aussi, pressés par le danger, feront-ils une réponse équivoque, mais où se trahit le sentiment romain qui est au fond de leur pensée: « Oui, certes, disent-ils, tous les Germains sont nos frères, et nous aimons comme vous la liberté. Mais détruire nos murs, ne serait-ce pas nous livrer sans défense à la colère des armées romaines?... Donner la mort aux étrangers établis parmi nous? mais il en est que la guerre a emmenés; mais d'autres ont regagné leur première patrie. Et quand à ceux qui sont venus ici comme colons et qui se sont unis à nous par des alliances, quant à leurs fils nés de cette union, notre cité est leur patrie; voulez-vous que nous égorgions nos parents et nos frères³? »

Voyez-vous combien de liens se sont déjà formés entre Rome et cette colonie si récente encore? comme ces Ubiens, qui ne sont qu'au dernier degré de l'échelle romaine, sont déjà Romains au fond de l'âme avant de l'être par le droit?

1. *Transrhenanis gentibus invisa civitas opulentia auctaque.* (Tacite, *Hist.*, IV, 63.)

2. *Infestius in Ubiis quod gens Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romanorum nomen, Agrippinenses vocarentur.* (Tacite, *Hist.*, IV, 28.)

3. *Ibid.*, 65.

comme ils détestent la révolte que la crainte les force d'approuver? combien Rome est sûre de retrouver là des sujets fidèles? Voilà l'œuvre qu'elle a su accomplir en dix-neuf ans!

Or, le monde était couvert de pareilles colonies. C'est par elles que Rome s'était assimilé l'Italie et avait fait de tant de peuples divers un seul peuple dont elle était le chef¹. C'est par ses colonies que, maîtresse de la Cisalpine, elle l'avait fortifiée contre Annibal et maintenue dans l'obéissance, malgré l'esprit belliqueux des peuples gaulois qui l'habitaient².

Mais longtemps le génie colonisateur de Rome était resté enfermé dans l'Italie. L'aristocratie redoutait ce mouvement expansif du génie plébéien. Le sénat craignait de voir naître une colonie supérieure à la métropole, comme Carthage avait surpassé Tyr, et Marseille, Phocée. C. Gracchus, le premier, força le passage à cet instinct démocratique de la colonisation. Six mille Italiens, sous sa conduite, et malgré le sénat, allèrent relever les murailles maudites de Carthage (an de Rome 627)³. Des consuls ou des généraux fondèrent Aix et Narbonne⁴. A mesure que

1. Sur les colonies italiennes, V. Frontin, *de Colonis*; Onuphrius Panvinius, *de Imperio Romano*. En 534, quand Rome fonda la colonie de Plaisance, elle avait fondé dans l'Italie, ou la Gaule cisalpine, 52 colonies dont 30 latines. Frontin, (*de Colonis*) sous les empereurs, en compte 133.

2. Colonies de la Gaule cisalpine : — An de R. 486. Firmium (Fermo), chez les Sénonais. Velléius Patereulus, I, 14. — 534. Crémone et Plaisance (6,000 colons chacune). *Id.*, Asconius, *in Pisone*. Tacite, *Hist.*, III, 34. Polybe, III, 40. — 566. Bologne (Bononia), chez les Boyens. Velléius, I, 15. — 570. Pollentia et Pisaurum (Pisara). Liv., XXXIX, 44. — 573. Aquilée, Parme, Modène. Velléius, *ibid.* Liv., XXXIX, 55. — 665. Alba-Pompeia, Vérone, Ateste (Este), Brixia (Brescia), Côme, Laus Pompeii (Lodi), colonies latines fondées par Pompeius Strabo. (Ascon., *in Pisone*. Suet., *in Cæs.*, 28. Tacite, *Hist.*, III, 34. Strabon, V.)

3. Velléius, I, 15; II, 15. *Id.*, Plutarq., *in Gracch.* Appien, *de Bell. civ.*, I, 24.

4. 630. Aquæ Sextiæ. Liv., *Ep.* 61. Pline, *Hist. nat.*, III, 4. Florus, XI,

les armées allaient plus loin, que les guerres étaient plus longues, les colonies étaient plus nombreuses : la colonisation aussi devenait plus exclusivement militaire¹. Le soldat romain, après quinze ans de guerre lointaine, épousait une femme barbare, et une race de bâtards romains² peuplait ces villes *métis* qu'on appelait colonies latines.

De plus, à côté de cette colonisation officielle et militaire, venait une colonisation toute bourgeoise, toute volontaire et toute libre. L'invasion financière suivait l'invasion armée; l'usurier et le publicain arrivaient à la suite des légions. Ces *conventus* dont j'ai parlé, ces associations de citoyens romains occupaient et dominaient toutes les villes étrangères. Cicéron et César nous les montrent nombreux en Sicile, en Asie, en Espagne³. Un sénat de trois cents membres gouvernait et représentait les citoyens romains établis à Utique; et quand Mithridate souleva l'Asie et fit égorger les Romains qui l'habitaient, en un jour quatre-vingt mille hommes y périrent. En vain la loi du cens, loi aristocratique bientôt éludée, prétendait-elle retenir, par son appel quinquennal, le citoyen romain en Italie⁴. Partout où le Romain a vaincu, dit Sénèque, il y demeure⁵.

Ptolémée. — 635. Narbo Martius. Vell., *ibid.* Cic., *pro Fontejo*, 2. *Id.*, *in Bruto*. César, Pline, *ibid.*, III, 4. Ptolémée. — (Vers l'an 630.) Dertona en Ligurie (Tortone). — 653. Eporédia (Ivrée), en Ligurie (in Bagiennis). Velléius, *ibid.*

1. 630. Palma et Pollentia, dans les îles Baléares (par 6,000 vétérans de l'armée d'Espagne). Plin e, *ibid.*, III, 5. Pomponius Méla, II, 7. Strabon, III. — Ans... Mariana et Aleria en Corse, par Marius et par Sylla. Pline, *Hist. nat.*, III, 12. Senec., *ad Helviam*, 8.

2. Ainsi la colonie latine de Cartéja en Espagne (an 582). Liv., XLIII, 3.

3. V., sur l'Espagne, César, *de Bello hisp.* — Sur l'Asie et la Sicile, Cic., *in Verr.* Il y avait beaucoup de citoyens romains établis à Agrigente (Cic., *in Verr. de Signis*, 43); — à Utique (Plutarq., *in Catone*); — en Égypte (César, *de Bello Alex.*); — dans le pays des Arabes Nabathéens (Strabon), etc.

4. Velléius, III, 15.

5. Senec., *ad Helviam*, 6.

Ce mouvement de la colonisation, César et Auguste, une fois maîtres de l'empire, et cherchant à lui rendre son équilibre, s'en emparent et le gouvernent. Des milliers de soldats logés dans la péninsule italique étaient pour elle un fardeau et un danger. Il fallait les déporter en les payant. La colonie était à la fois leur exil et leur récompense. Aussi ce fut la grande époque de l'émigration romaine. César à lui seul envoya quatre-vingt mille hommes au delà de la mer¹. César, qui avait relevé Capoue, releva Corinthe, et Carthage encore retombée sur ses ruines; trois villes qu'Auguste devait restaurer à son tour². Sous lui, Munatius Plancus fonda Lyon et Bâle³. La Gaule transpadane si favorisée par César⁴, la Macédoine, la Sicile, l'Afrique, les Espagnes, les Gaules furent semées de villes romaines⁵.

Le résultat définitif de ce labeur nous est connu d'avance. J'ai montré, province par province, comment cha-

1. Colonies de César : Carthage et Corinthe (Suet., *in Cæs.*, 42); — Pharos en Égypte (Pline, *ibid.*, V, 31); — Forojulium, dans les Gaules (Fréjus). (Tacite, *Hist.*, II, 14; III, 43; *in Agric.*, 4. Pline, *ibid.*, III, 4). — Sous sa dictature, le père de l'empereur Tibère relève Narbonne, fonde Arles et plusieurs autres villes dans les Gaules. (Suet., *in Tiber.*, 4). — Forum Julii, Julia Hispilla, Pola, en Istrie.

2. *Lapis Ancyranus*, II, ad dextr. — Colonies d'Auguste : Carthage et Corinthe (colonia Julia) relevées (Appien, *de Rebus punicis*. Strabon, Festus, Pline, *ib.* IV, 4). — Dix colonies dans la Mauritanie. Pline, *ib.*, V, 1 et s. — Patras en Grèce (colonia Augusta). (Strabon, VIII. Pline, *ibid.*, IV, 5). — Dix-huit colonies en Italie (*Lapis Ancyranus*). — Beaucoup d'autres dans les diverses provinces. Suet., *in Aug.*, 46. Josèphe, *de Bello*, VII, 6. — Agrippa fonda Béryte en Syrie et y installa deux légions. Pline, *ibid.*, V, 20.

3. Sur Lyon, V. ci-dessus, p. 96. — Sur Bâle (*Augusta Rauracorum*), Pline, *ib.* IV, 17.

4. Il rétablit Côme (an 693. Suet., *in Cæs.*, 28) et l'augmenta de 5,000 colons, dont 500 Grecs de famille noble. Appien, *de Bell. civ.*, II. Strabon, V.

5. Nicopolis auprès d'Actium. Pline, *Hist. nat.*, V, 4. Tacite, *Annal.*, V, 40. — Augusta Taurinorum (Turin). — Augusta Prætoria (Aoste). — Ravenne. — Tergeste (Trieste) en Istrie. (V. Pline, *ibid.*, III, 17; Ptolémée, Strabon, V) III, 4; — Emerita (Mérida), Cæsar-Augusta (Saragosse) et Pax Augusta (Paca) en Espagne. (Strabon.)

cun de ces peuples qui avaient opposé une si longue résistance, une fois soumis, ne tardaient pas à devenir Romains. Tout à l'heure, en parcourant le monde, nous trouvions la Gaule soumise depuis cent vingt années seulement; l'Espagne, dont le nord, il y a quatre-vingt-dix ans, était encore libre; l'Afrique, où régnaient, il y a un siècle, les rois Numides, il y a trente ans ceux de Mauritanie; toutes déjà se plaisant à la langue, aux mœurs, aux coutumes de Rome : et la Bretagne, où la conquête militaire n'était pas même achevée, commençant à subir cette inévitable loi qui imposait au vaincu l'imitation du vainqueur. Le grand instrument de cette œuvre, c'étaient incontestablement les colonies. Ce n'était ni Scipion, ni Auguste, ni César; c'étaient dans la Gaule Lyon, Narbonne, Toulouse; c'étaient en Espagne Cordoue, Tarragone, Mérida; c'étaient en Afrique les cités d'Utique, d'Adrumète, de Césarée, qui avaient conquis les peuples à la civilisation romaine. C'étaient Bâle (*Augusta Rauracorum*) et Cologne, c'étaient Camulodunum et Londres qui habitaient les épaules germaniques à porter la toge et formaient des rhéteurs latins parmi les sauvages de la Bretagne.

Ainsi Rome devenait-elle le centre du monde par la civilisation que répandaient ses colonies comme elle l'était déjà par le droit public qu'avait établi sa victoire; ainsi Rome parvenait-elle à s'assimiler le monde : labeur plus difficile que celui de la conquête, seconde et pacifique invasion qui rendait éternels les résultats de l'invasion armée¹.

1. « Le peuple romain a-t-il des amis plus fidèles que ceux qu'il a redoutés comme les ennemis les plus opiniâtres? De quoi se composerait l'empire, si une sage politique n'eût partout mêlé les vainqueurs aux vaincus? » Senec., *de Ird.*, II, 34.

Ici un rapprochement me semble dicté par la force des choses. Comme cette sagesse et cette modération romaines sont loin de la violence et de l'impétuosité françaises! et n'aurions-nous pas, si une nation pouvait apprendre, beaucoup à apprendre à l'école des Romains nos devanciers? Comme la conquête française, toute militaire, est inhabile et passagère auprès de la conquête romaine, où la pensée politique est toujours présente! Bien plus sociable, bien plus véritablement humain, le Français est tout disposé à se montrer bon maître; mais il veut toujours se montrer le maître, officiellement, évidemment, forcément. Il lui manque une certaine réserve, et vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis de lui-même; il se laisse approcher de trop près, et lui-même approche de trop près ce qu'il faudrait respecter. Au lieu de déguiser son pouvoir, il tient au contraire à le faire voir, sentir, toucher, et par là il le rend blessant ou il le compromet. Il n'a jamais compris l'importance de certaines choses en apparence minimes, mais qui tiennent au cœur de l'étranger; il en a badiné comme il badine sur lui-même; il s'est rendu familier à cet égard comme il permettait qu'on fût familier avec lui. Il a tout coudoyé pour prendre ses aises. Il a toujours prétendu que de prime abord on fût comme lui: ses lois, ses mœurs, sa langue, ses vices, il a tout apporté, il a voulu tout imposer, tout faire accepter par la force, sans répit, sans déguisement, sans délai, à titre de bienfait sans doute, mais ce qui est une grande injure, de bienfait forcé.

Et, impopulaire sans le savoir, n'ayant souvent pas la conscience de sa tyrannie, s'imaginant sincèrement faire le bonheur des peuples qu'elle irritait, cette domination s'est vue tout à coup surprise par l'orage qu'elle n'avait jamais voulu prévoir. Ainsi, en peu d'années, l'Inde nous

a fui des mains. En quelques mois, l'Allemagne tout entière s'est soulevée pour la grande lutte de 1813. En un seul jour, les cloches de Palerme ont affranchi la Sicile.

Nulle conquête française n'a été durable. Et pourquoi? Entre mille causes, en voici une qui ressort de tout ce que nous venons de dire: parce qu'au rebours des Romains, nul peuple n'a poussé plus loin que nous cette distinction et cette rivalité, inévitable peut-être, mais fâcheuse, entre le pouvoir militaire et l'autorité civile; parce que nul peuple n'a mis l'homme d'État plus au-dessous du capitaine, et n'a eu des capitaines moins hommes d'État.

Au contraire, cette invasion et cette colonisation romaine, si active, si universelle, si opiniâtre, reporte notre pensée vers la marche incessante et infatigable de la colonisation anglaise. Le pionnier cupide, le patient puritain de la Nouvelle-Angleterre qui va, à travers les *prairies* américaines, conquérir quelques acres de terre à la culture dont il a besoin et à la civilisation dont il s'inquiète peu, ne ressemble guère sans doute au colon belliqueux de l'ancienne Rome qui marche, enseignées déployées, vers le champ que lui ont marqué les augures et le sénat. D'un côté, c'est toute la dignité de la guerre; de l'autre, l'humble et patiente modération de la paix. C'est le besoin de puissance d'un côté, de l'autre le besoin d'argent; ici une fourmière de volontés livrées à elles-mêmes, là au contraire la règle, l'ordre, l'unité, la chose publique par-dessus tout. Mais de part et d'autre un esprit supérieur, un esprit aristocratique, persévérant et ferme, surveille et permet, quand il ne dirige et n'ordonne pas. De part et d'autre, la marche est lente et graduée, on craint toute violence inutile; on respecte, en apparence du moins, les biens, les mœurs, le culte, la liberté; la conquête, en un

mot, veut paraître conquête aussi peu que possible. L'Angleterre, pas plus que Rome, ne se fait gloire de l'universalité de sa langue et de ses lois : le préteur des étrangers, à Rome, jugeait tous les peuples selon leurs lois nationales; la cour de chancellerie à Londres juge le Canadien selon la coutume de Paris que Paris ne connaît plus; l'habitant de Jersey selon la coutume normande, l'île de France selon le code Napoléon, l'Indien selon la loi de Manou. Pas plus que la société romaine, la société britannique ne s'impose aux peuples étrangers; elle n'oblige pas le musulman à boire de son *ale*, ni l'Hindou à venir à son temple; elle ne lui demande qu'une seule chose, la liberté de se transplanter auprès de lui; elle s'y transplante tout entière sans se modifier, sans s'assouplir, gardant son orgueilleux isolement et son originalité dédaigneuse. Ni l'une ni l'autre du reste, sous cette apparence de bonhomie philanthropique, ne craignent d'employer la ruse, le sophisme, la chicane légale; mais la violence est leur dernière ressource.

Ainsi ont procédé ces peuples doués à la fois de l'esprit de conquête et de l'esprit de conservation. Carthage perdit ses conquêtes en tenant les peuples trop loin d'elle et en les séparant de ses intérêts; la Grèce au contraire, en s'identifiant trop avec eux et en leur jetant trop en abondance les trésors de la civilisation, s'éloigna de son centre et perdit tout lien d'unité. Rome et l'Angleterre ont gardé leurs conquêtes, parce que la conquête entre leurs mains a toujours été intelligente et politique, parce que chez elles l'homme d'État a dirigé l'homme de guerre, quand l'homme de guerre n'a pas été lui-même homme d'État.

Mais une différence se présente. L'Angleterre laissant tout au libre arbitre individuel, abandonnant les passions

à elles-mêmes et se réservant de profiter de la concurrence; l'Angleterre a vu quelques-unes de ses colonies, devenues mûres, se détacher d'elle, parce que d'un intérêt privé à un autre intérêt privé, il n'y a jamais que des liens passagers. Traitées par elle comme des égales, ses colonies étaient des sœurs qui, une fois adultes, n'ont pas craint de se séparer de leur sœur aînée. Rome, au contraire, a gardé ses colonies et par elles a gardé le monde; ou plutôt, Rome de ses colonies et du monde a fait un seul et vaste empire, parce qu'elle a maintenu plus étroit le lien qui les unissait à elle; qu'elle ne leur a pas permis de s'accroître indéfiniment en richesse et en pouvoir, qu'en un mot elle a tenu ses colonies pour filles, afin que ses colonies la tinssent pour mère. Rome a plus fait pour sa propre grandeur; l'Angleterre a plus fait pour la dignité et la liberté de l'espèce humaine.

C'était donc avec la double force de l'autorité et de la civilisation que se faisait sentir, et sur l'homme, et sur la cité, et sur le monde, l'irrésistible attraction vers le centre romain. J'ai fait voir l'homme, le Gaulois, le tributaire, plein d'envie pour le sort du scribe ou du centurion romain, dirigeant les efforts de toute sa vie vers la conquête du droit de cité. De même aussi, la ville gauloise, la ville tributaire, à la vue de la colonie sa voisine, riche, brillante, privilégiée, aspirait au titre de ville romaine. Le municiple naissait auprès de la colonie, les Romains par adoption se formaient auprès des Romains transplantés : et le monde tout entier, les yeux tournés vers Rome, n'aspirait déjà plus qu'à être Romain.

Sous quelles conditions, par quels degrés, Rome faisait-elle arriver à ce droit envié de la cité romaine, les hommes, les villes, les nations? Comment savait-elle, en le dispen-

sant avec prudence, lui donner un plus grand prix, et par les privilèges qu'il apportait avec lui, et par les efforts mêmes dont il le fallait acheter? C'est ce qu'il nous faut dire.

§ III. — DU DROIT DE CITÉ.

Tandis que dans la province nouvellement conquise, s'élevaient les murs de la colonie, que la charrue romaine ouvrait le sol barbare, le magistrat de la ville reine avait d'autres devoirs à remplir. Chaque nation, chaque cité, chaque homme, pouvait avoir des droits à la reconnaissance de Rome ou à sa colère : et Rome, exacte dispensatrice des récompenses et des peines, par le code provincial (*forma provinciae*), que décrétait son proconsul¹, assi-

1. C'est ce qu'on appelait proprement réduire en province.

Ainsi la Sicile, organisée une première fois par Marcellus (Liv., XXV, 40), le fut de nouveau en 648 de R. après les guerres serviles. (Cic., *in Verr.*, II, 13. Valer. Max., VI, 9, § 8.) On y reconnut dix-sept villes ou peuples tributaires, trois villes alliées, cinq villes libres et exemptes d'impôts. Cic., *in Verr.*, IV, 65; V, 22.

Ainsi encore, lorsqu'en 730 la Ligurie fut réduite en province, plusieurs de ses habitants furent soumis à l'autorité des préfets; d'autres furent libres (*αὐτονόμοι*); quelques-uns eurent les droits du Latium (*ἰταλιῶται*); d'autres eurent des gouverneurs spéciaux et furent constitués en *préfectures* (V. plus bas.) Strabon, IV.

César organise les provinces de Syrie, de Cilicie et d'Asie (*de Bello Alex.*, 63); laisse libres Antioche, Tarse. Laodicée, Ephèse, Aphrodise, Stratonice (Appien, *de Bell. civ.*, V), Ilion (Strabon, XIII. Tacite, *Annal.*, III, 62). Il s'arrête dans toutes les villes principales, récompense celles qui avaient bien mérité; décide les contestations; reçoit les rois, tyrans et dynastes voisins, leur impose des conditions d'alliance; appelle à Tarse les députés de toute la Cilicie et y règle les affaires de cette province. B. A., 66, 67.

Gabinius, et après lui Pompée, organisèrent la Judée, la partagèrent en cinq *conventus* (Jérusalem, Gadara, Amath, Jéricho, Séphora). Pompée rendit Jérusalem tributaire, émancipa les villes ses sujettes, déclara libres Gaza, Joppé, etc. Josèphe, *Antiq.*, XIV, 10, 13.

gnait à chacun sa place, donnait ou retirait aux villes l'indépendance, le droit de cité, la souveraineté sur d'autres villes; émancipait celle qui avait été sujette, rendait sujette celle qui avait été souveraine; augmentait ou diminuait le domaine, l'autorité, la puissance des rois : loi suprême, à laquelle Rome seule, si l'avenir lui offrait de nouveaux motifs de rétribution ou de châtement, pouvait ajouter ou changer quelque chose.

Par cette diversité des conditions, Rome créait des intérêts divers; une ligue contre sa puissance était moins à craindre. La cité libre et la cité tributaire, le municipes et la ville barbare, la ville jadis souveraine et sa sujette émancipée, les rois et les républiques pouvaient plus difficilement conspirer vers le même but.

Et de plus, Rome tenait à poser les degrés par lesquels on arrivait jusqu'à elle, à constituer l'ordre hiérarchique de son empire, à séparer d'elle, par une gradation de servitude ou de privilèges, les hommes, le sol, la cité. C'est cette hiérarchie qu'il s'agit de connaître.

Ceux que Rome gouvernait étaient ou sujets ou alliés, ou citoyens. Le monde sujet (*τὸ ὑπίκοον*), le monde allié (*τὸ ἐνσπονδόν*), le monde romain, voilà comment se divise la société que Rome tient sous sa loi.

Au dernier rang était donc *le monde sujet*, le peuple captif, la ville tributaire, le sol provincial¹; en un mot, ceux que Rome avait déclarés déchus de leur liberté. La plupart, après une longue résistance ou une coupable révolte, s'étaient rendus à merci (*dedititii*), et gardaient, par une grâce singulière de la miséricorde romaine, la possession de leurs biens, la sainteté de leurs temples, la

1. Stipendiarius, tributarius, vectigalis.

sant avec prudence, lui donner un plus grand prix, et par les privilèges qu'il apportait avec lui, et par les efforts mêmes dont il le fallait acheter? C'est ce qu'il nous faut dire.

§ III. — DU DROIT DE CITÉ.

Tandis que dans la province nouvellement conquise, s'élevaient les murs de la colonie, que la charrue romaine ouvrait le sol barbare, le magistrat de la ville reine avait d'autres devoirs à remplir. Chaque nation, chaque cité, chaque homme, pouvait avoir des droits à la reconnaissance de Rome ou à sa colère : et Rome, exacte dispensatrice des récompenses et des peines, par le code provincial (*forma provincie*), que décrétait son proconsul¹, assi-

1. C'est ce qu'on appelait proprement réduire en province.

Ainsi la Sicile, organisée une première fois par Marcellus (Liv., XXV, 40), le fut de nouveau en 648 de R. après les guerres serviles. (Cic., *in Verr.*, II, 13. Valer. Max., VI, 9, § 8.) On y reconnut dix-sept villes ou peuples tributaires, trois villes alliées, cinq villes libres et exemptes d'impôts. Cic., *in Verr.*, IV, 65; V, 22.

Ainsi encore, lorsqu'en 730 la Ligurie fut réduite en province, plusieurs de ses habitants furent soumis à l'autorité des préfets; d'autres furent libres (*αὐτονόμοι*); quelques-uns eurent les droits du Latium (*ἰταλιῶται*); d'autres eurent des gouverneurs spéciaux et furent constitués en *préfectures* (V. plus bas.) Strabon, IV.

César organise les provinces de Syrie, de Cilicie et d'Asie (*de Bello Alex.*, 63); laisse libres Antioche, Tarse. Laodicée, Ephèse, Aphrodise, Stratonice (Appien, *de Bell. civ.*, V), Ilion (Strabon, XIII. Tacite, *Annal.*, III, 62). Il s'arrête dans toutes les villes principales, récompense celles qui avaient bien mérité; décide les contestations; reçoit les rois, tyrans et dynastes voisins, leur impose des conditions d'alliance; appelle à Tarse les députés de toute la Cilicie et y règle les affaires de cette province. B. A., 66, 67.

Gabinius, et après lui Pompée, organisèrent la Judée, la partagèrent en cinq *conventus* (Jérusalem, Gadara, Amath, Jéricho, Séphora). Pompée rendit Jérusalem tributaire, émancipa les villes ses sujettes, déclara libres Gaza, Joppé, etc. Josèphe, *Antiq.*, XIV, 10, 13.

gnait à chacun sa place, donnait ou retirait aux villes l'indépendance, le droit de cité, la souveraineté sur d'autres villes; émancipait celle qui avait été sujette, rendait sujette celle qui avait été souveraine; augmentait ou diminuait le domaine, l'autorité, la puissance des rois : loi suprême, à laquelle Rome seule, si l'avenir lui offrait de nouveaux motifs de rétribution ou de châtement, pouvait ajouter ou changer quelque chose.

Par cette diversité des conditions, Rome créait des intérêts divers; une ligue contre sa puissance était moins à craindre. La cité libre et la cité tributaire, le municpe et la ville barbare, la ville jadis souveraine et sa sujette émancipée, les rois et les républiques pouvaient plus difficilement conspirer vers le même but.

Et de plus, Rome tenait à poser les degrés par lesquels on arrivait jusqu'à elle, à constituer l'ordre hiérarchique de son empire, à séparer d'elle, par une gradation de servitude ou de privilèges, les hommes, le sol, la cité. C'est cette hiérarchie qu'il s'agit de connaître.

Ceux que Rome gouvernait étaient ou sujets ou alliés, ou citoyens. Le monde sujet (*τὸ ὑπίκοον*), le monde allié (*τὸ ἐνσπονδόν*), le monde romain, voilà comment se divise la société que Rome tient sous sa loi.

Au dernier rang était donc *le monde sujet*, le peuple captif, la ville tributaire, le sol provincial¹; en un mot, ceux que Rome avait déclarés déchus de leur liberté. La plupart, après une longue résistance ou une coupable révolte, s'étaient rendus à merci (*dedititii*), et gardaient, par une grâce singulière de la miséricorde romaine, la possession de leurs biens, la sainteté de leurs temples, la

1. Stipendiarius, tributarius, vectigalis.

liberté de leurs personnes. Mais leur sol était déclaré propriété du peuple romain, leur bien payait le tribut, leur liberté publique avait été échangée contre le pouvoir du proconsul. Ces peuples, à proprement parler, composaient l'empire.

Mais, par la prépondérance de l'unité romaine, le monde *allié* commençait à être considéré lui-même comme une portion de l'empire¹. C'étaient les peuples, les républiques, les princes qui tacitement ou formellement avaient accepté ce vasselage désarmé, dont Rome faisait la condition de son alliance (*civitates foederatæ, reges amici socii*). C'étaient aussi les peuples et les cités, jadis tributaires, que Rome, en récompense de leur fidélité, avait affranchis (*civitates liberæ, libertate donatæ*)². De droit, ils étaient libres : ils envoyaient à Rome leurs députés ; ils ne subissaient point la loi du proconsul ; Rome ne se réservait, je l'ai dit, que le droit de paix et de guerre, la souveraineté extérieure.

En face de Rome, sans doute, cette liberté se rapetissait ; l'antique constitution des peuples se réduisait aux

1. Cicéron met sur la même ligne : « Omnes provinciæ, omnia regna, omnes liberæ civitates. » *In Verr.*, III, 89 ; V, 65 ; *pro Dejotaro*, 5. Le *Rationarium* d'Auguste comprenait les rois alliés. Tacite, *Annal.*, I, 41 ; mais ils ne faisaient pas partie de la province. Dion, XLIII. V. aussi Suet., *in Vespas.*, 8. « Quant aux rois, Auguste, dit Suétone, ne les traita pas autrement que comme membres et portions de l'empire. » *In Aug.*, 48.

2. Voici quelques-unes de ces concessions de liberté : Quelques cantons de l'Illyrie sous la république (Liv., XLV, 26.) — Rhodes (Justin, XLIII.) — Marseille, et Leptis en Afrique (César, *B. A.*, 7.) — Plusieurs villes d'Asie, après la défaite de Mithridate (Cic., Tacite, Appien.) — Mitylène rendue libre par Pompée (Vell., II, 8. Plutarq., *in Pomp.*) — Les Thessaliens par César (Appien, *de Bell. civ.*, II.) — Une loi Julia (de César, an 693) confirma toutes les concessions pareilles faites à différents peuples. (Cic., *in Pisone*, 16, 36.) — Tarse, Laodicée, Plarasa, Aphrodise et Stratonice, en Carie, déclarées libres par César, Antoine et Auguste (Pline, *Hist. nat.*, IV, 29. Tac., *Annal.*, III, 62. S. C., rapporté par Chishull d'après une inscription) — Quant aux concessions faites depuis César, V. plus bas.

proportions d'une charte municipale ; leurs magistrats étaient des lieutenants de police ; leur aréopage, un hôtel de ville. Mais enfin, l'aréopage existait dans Athènes vaincue ; les villes grecques avaient toujours leur sénat (*βουλή*) et leurs assemblées populaires (*ἐκκλησία*)¹ ; Marseille gardait cette constitution que Cicéron a tant admirée². Certaines cités, Marseille, Nîmes, Sparte³, n'étaient pas seulement libres, mais souveraines ; d'autres villes étaient demeurées sous leur loi. Les ligues sérieuses, les confédérations puissantes avaient été brisées⁴ ; mais que la Grèce, en souvenir de ses anciennes amphictyonies, se rassemblât à Élis ou à Olympie pour y danser en l'honneur de ses dieux⁵ ; que le temple du Panionium réunît tous les peuples de l'Ionie pour des sacrifices ou pour des jeux ; peu importaient à Rome ces innocents souvenirs d'une origine commune ou d'alliances héréditaires. Il y a plus : que les bourgades cariennes, ou les vingt-trois villes de Lycie, rassemblent leurs députés, non-seulement pour des fêtes et pour des jeux⁶, mais pour délibérer sur leurs

1. Pline, *Ep.* X, 3, 85, 115. Cic., *in Verr.*, II, 21.

2. *Pro Flacco*, 26. César, *B. A.*, 7.

3. Villes *μτροπόλει*, *πρωτά*, *ναύαρχοι* : Marseille gouvernait ses colonies, Athénopolis, Olbia, Tauroentum, Nice. — Nîmes était souveraine de 24 bourgs latins, dont l'un était Beaucaire (Ugernum). — Alexandrie de Troade avait six villes incorporées à elle, et dont le territoire lui appartenait. Strabon, XIII. — Sparte gouvernait toute la Laconie, excepté 24 villes qu'Auguste lui avait retirées. Strabon, VIII. Pausanias, III, 21. — Cyzique, lorsqu'elle était libre, gouvernait aussi plusieurs villes. Strabon. — Patra de même. Pausan., VII, 32 ; VIII, 37 ; X, 38. — Villes données à d'autres villes. Dion, LIV, 7 ; LXIX, 46. Pausanias, III, 16. Pline, *Hist. nat.*, III. — V. dans Eckhel les monnaies des métropoles.

4. Ainsi avait cessé la grande assemblée amphictyonique d'Argos, Lacédémone et Athènes à Caloré. Strabon, VIII, 6. Pausan., X, 8.

5. Restes de la ligue des Achéens. Pausan., V, 12 ; VII, 14 ; — des Béotiens, IX, 34 (et les inscriptions) ; — des Phocéens, X, 5 ; — de la ligue amphictyonique. VII, 24 ; X, 8 (et les inscriptions).

6. Strabon, XIV. Il y avait des Asiarques, Bithyniarques, Cappadociarques, chefs de ces réunions. V. *Dig.*, 6, § 44, *de Excusat.*, (XXVII, 1) ;

affaires : pourvu qu'on ne parlât point de paix ou de guerre, ces traces de liberté politique n'inquiétaient pas le libéralisme romain¹. Rome savait merveilleusement quelle part d'indépendance suffit aux peuples pour qu'ils soient contents, sans être dangereux : et j'ignore si telle ville libre et souveraine dans notre Europe, Cracovie, par exemple (1843), est maîtresse chez elle, autant que pouvaient l'être sous Auguste Rhodes et Cyzique; si elle a un sénat respecté autant que l'était la curie de Tarragone ou le conseil des six cents à Marseille, un bourgmestre dont la police soit souveraine comme pouvait l'être celle du suffète à Carthage² ou celle de l'archonte à Athènes.

Les rois n'étaient pas aussi bien traités : souverains et indépendants au même titre, Rome les voyait avec une défiance toute différente de cet amour presque fraternel qu'elle portait aux libertés républicaines. Sans cesse humiliés, trop heureux de s'abriter sous la toge d'un sénateur, leur patron; quand par hasard le sénat rémunérait de longs services ou payait de magnifiques présents par l'envoi du sceptre d'ivoire et de la robe prétexte, ils se hâtaient de quitter le diadème et la pourpre pour revêtir ces insignes d'un préteur romain³. Antiochus écrit au sénat qu'il a obéi au député de Rome comme il eût obéi à un dieu, et le sénat lui répond qu'il n'a fait que son devoir⁴.

Cod., I de *naturalib. liberis* (V, 27). Les peuples et villes ainsi réunis aux mêmes fêtes s'appelaient *κοινων*. *Dig.*, 37 de *Judiciis* (V, 1); 5, § 1 *ad Legem Juliam de vi* (XLVIII, 6); 1, § 1, 25 de *Appellat.* (XLIX, 1), et de nombreuses monnaies portant *ΚΟΙΝΟΝ ΑΣΙΑΣ, ΠΑΝΙΩΝΙΟΝ*, etc... (Eckhel.)

1. Strabon.

2. Des magistratures électives dans les municipes d'Afrique. *Cod. Théod.*, *Quemadmod. muner.*

3. V. leurs médailles, et, de plus, Beaufort, *République romaine*, VII. Nulle part, peut-être, les distinctions des sujets romains ne sont mieux expliquées.

4. Liv., XLV, 13. — « La loi déclare coupable de lèse-majesté celui par

Pourquoi cette différence? Est-ce seulement sympathie républicaine, haine classique de Rome pour les rois? Non. Mais une république n'était qu'une cité, une ville, un seul point (*πόλις*, ville, *πολιτεία*, gouvernement) : toute sa force politique résidait dans une étroite enceinte dont Rome pouvait facilement demeurer maîtresse. Un royaume, c'était un pays, une plus vaste unité; son centre politique n'était pas un point du sol; c'était un homme, une dynastie, une institution. Rome traitait bien la ville parce qu'elle s'en défiait peu; elle abaissait le royaume parce qu'elle le craignait. Elle était heureuse, quand un royaume lui tombait entre les mains, d'émanciper les peuples, c'est-à-dire de substituer à une monarchie forte vingt petites républiques. C'est ainsi qu'elle affranchit la Cappadoce, qui, au grand étonnement des Romains, ne voulut point de la liberté républicaine, et vint leur demander un roi. Ce que Rome respectait, ce n'est point l'État, mot tout moderne, ce n'est point le pays; c'est la cité, je dirais presque *la commune*; car ce mot parfois, sous la domination romaine, serait la meilleure traduction du mot *civitas*. Les villages mêmes pouvaient avoir sous son règne quelque ombre de gouvernement et de liberté¹, par cela seul que, sous son règne, il n'y avait ni un grand peuple, ni un grand royaume.

Telle était donc la condition des étrangers, des alliés;

la faute duquel le roi d'une nation étrangère se serait montré peu obéissant envers le peuple romain. » Scævola, *Dig.*, 4; *ad Leg. Jul. majest.* (XLVIII, 4).

1. *Præfecturæ eæ appellabantur in Italiâ in quibus et jus dicebatur et nundinæ agebantur et erat quædam earum respublica. Neque tamen magistratus suos habebant, in quas legibus præfecti mittebantur quotannis.* (Festus, *vº Præfecturæ.*) — Sed ex vicis partim *habent rempublicam* et jus dicitur, partim nihil eorum, et tamen ibi magistri vici, item magistri pagi quotannis fiunt. (*Id.*, *vº Vici.*)

mais parmi eux Rome en distinguait quelques-uns. Les Latins, ses premiers frères, avaient autrefois reçu d'elle, avant d'être admis à la plénitude de la cité romaine¹, une certaine participation au droit civil, le pouvoir d'acquérir, de posséder, de contracter avec un Romain et selon la loi romaine². Des colonies latines répandues dans l'empire, des affranchis latins à Rome et dans les provinces, jouissaient encore du même privilège. Et enfin, quand un homme, une cité, un peuple avait bien mérité des Romains, Rome, par la concession du droit de latinité, le rapprochait d'elle-même³. Ce droit de latinité était comme le vestibule de la cité romaine; les portes dès lors étaient ouvertes, l'accès facile; tout magistrat d'une ville latine devenait de droit citoyen romain⁴. De cette façon l'élite des peuples et des cités de l'empire était successivement admise au droit du Latium; et à leur tour, les cités, les peuples, les colonies latines, en élisant leurs magistrats annuels, donnaient tous les ans à la cité romaine l'élite de leurs familles. Ainsi les villes latines avaient la gloire de

1. En 663, par la loi Julia. Ascon., in *Pisone*, 2. Florus, III, 21.

2. C'est ce qu'on appelait *commercium*. Caius, I, 79. Ulpien, V, § 4. V. aussi XI, 16; XIX, 4; XX, 8; XXII, 3. — Autres droits des Latins : *nexus*, *mancipium*, *annalis exceptio*.

3. Le droit de latinité fut accordé, par Pompeius Strabon, en 665, aux habitants de la Gaule Transpadane (Asconius, in *Pisone*, 2. Strabon, V); — par César, à plusieurs villes de Sicile (Cic., *Attic.*, XIV, 12. Pline, *Hist. nat.*, III, 14); — par Auguste, à beaucoup de villes de Gaule ou d'Espagne (Strabon, III, IV. Pline, *Hist. nat.*, III, 3, 4, 5; IV, 35), à quelques peuples de la Ligurie et des Alpes Cottiennes. (Pline, *ibid.*, III, 20. Strabon, V); — par Néron (an 64), aux six peuples des Alpes maritimes (Tacite, *Annal.*, XV, 32. Pline, *ibid.*, III, 24;); — par Vespasien, à toute l'Espagne (Pline, *ibid.*, III). — Villes ou colonies latines dans la Gaule (Pline, *ibid.*, III, 5), en Espagne (III, 3, 4; IV, 35), dans les Alpes, en Afrique, etc... *Id.*, *passim*.

4. Cette loi existait dès l'an 664 de Rome. Asconius, in *Pisone*, 2. Appien, *de Bell. civ.*, II, 26. Pline, *Panégyr.*, 37. Caius, *Instit.*, I, 96. Strabon, IV. — Sur les autres moyens d'arriver de la Latinité au droit de cité, au temps

recruter le peuple-roi; et Nîmes citait les sénateurs et les magistrats qu'elle avait donnés à la métropole du monde¹.

Nous arrivons maintenant au *monde romain*. Dans le monde romain lui-même, il y avait, non pour l'homme, mais pour la cité, des conditions différentes. — La *præfecture*, bourgade disgraciée, qu'administrait un magistrat envoyé de Rome, n'avait ni son libre gouvernement, ni ses lois, ni son droit civil²; elle était parmi les Romains ce qu'était parmi les étrangers la ville tributaire. — La *colonie* romaine, au contraire, cette ville que Rome avait fondée à son image, gardait, avec les lois et le droit civil de Rome, son gouvernement et ses magistrats à elle. — Enfin le *municipe*, la cité libre et romaine par excellence, possédait et son gouvernement, et ses lois propres, et ses magistrats³. La colonie, fille du sang romain, était plus brillante et plus glorieuse; le municipes, fils d'adoption, était plus indépendant et plus libre⁴.

De plus, quand Rome voulait accorder une nouvelle faveur au peuple son allié, après avoir anobli et le citoyen et la cité, elle anoblissait le pays, et déclarait le sol terre italique. Cette terre alors, eût-elle été au bout de l'empire, était réputée sise en Italie. Elle était terre romaine, terre

de l'empire (V. tome II, p. 114); — au temps de la république : par le cens (Tite-Live, XLI, 8); en changeant son domicile pour se transporter à Rome, pourvu qu'on laissât un fils dans la ville latine. (Liv. XXXIX, 3. Cic., *pro Archia*, 5); par une dénonciation vérifiée contre un magistrat romain coupable de malversation (Cic., *pro Balbo*, 23). Sur les droits des villes latines, V. les lois nouvellement découvertes des deux cités de Salpensa et Malaca, publiées par M. Giraud, 1855.

1. Strabon.

2. V. ci-dessus, la définition de Festus.

3. Les habitants des municipes sont définis : « Cives Rom. legibus suis et suo jure utentes. » (Gellius, XIV, 13.)

4. *Quæ conditio (coloniæ) cum sit magis obnoxia et minus libera, propter amplitudinem tamen et potestatem Pop. Rom. potior et præstabilior existimatur. (Id., ibid.)*

consacrée; elle ne devait plus d'impôts; elle était possédée selon le meilleur droit de Rome, transmise avec les formes solennelles des Douze-Tables¹; et là, comme en Italie, quatre enfants suffisaient pour assurer au père de famille les récompenses de la loi².

Par ces conditions diverses de l'homme, du sol, de la cité, tout s'échelonnait dans l'empire, depuis le barbare des bords du Zuyderzée, qui payait son impôt en cuirs de bœufs³, jusqu'à Rome, la commune patrie et la capitale du genre humain.

Mais si, dans cette vaste hiérarchie, une condition méritait d'être enviée, c'était celle de la colonie, plus encore peut-être celle du municipe. Libre comme la ville étrangère, privilégié autant que Rome elle-même, le municipe était une véritable république distincte et séparée au milieu de la grande république romaine⁴, vivant par elle-même et par ses lois, affranchie du proconsul et de l'impôt, investie du droit de gouverner et de punir⁵, adorant avec les dieux de Rome ses dieux héréditaires. Le municipe retraçait, en général, les formes de la liberté romaine. Il avait, ainsi que Rome, ses magistrats suprêmes (*duum*

1. 8, *Dig.*, de *Censibus* (L, 15). Ulpian, *Reg.*, XIX, 1. *Instit.*, II, 6, de *Usucap.* — Villes revêtues du droit italique: en Espagne (Plin., III, 3); en Illyrie (III, 21). D'autres sont citées 1, 2, 6, 7, 8, 10, 11. *Dig.*, de *Censibus*, et les inscriptions portant CIVIS ROM. IVRIS ITALICI.

2. V. (t. I, p. 260) les récompenses accordées par les lois d'Auguste au père de trois enfants à Rome, de quatre en Italie, de cinq dans les provinces.

3. Tacite, *Annal.*, IV, 72.

4. Municipales qui eâ conditione cives Romani fuissent ut semper rempublicam à populo Romano separatam haberent. (Festus, *vo Municipales*.) — Le municipe était *res publica*: Hi qui rempublicam gerunt, dit Ulpian, *Dig.*, 5, de *Legatis* (XXXII). Mêmes expressions: *Dig.*, 2, ad *Municip.* (L, 1); 8, 14, de *Muneribus* (L, 4). Plin., *Ep.*, V, 7, et *alibi passim*.

5. *Tabulæ Herac.* pars altera, lin. 45. Vell. Patern., II, 19. Appien, de *Bell. civ.*, IV, 28.

virii juri dicundo)¹, appelés quelquefois préteurs, dictateurs, peut-être même consuls²; — son sénat de cent décurions³, que Cicéron ne craint pas de nommer *Pères conscrits, ordre très-noble, très-saint, très-respectable*⁴; — ses censeurs (*duum virii quinquennales*)⁵; — plus tard ses tribuns (*defensores civitatis*); — ses chevaliers, dont nous voyons encore les places marquées dans les amphithéâtres⁶; — son peuple, législateur⁷, électeur⁸, factieux, turbulent, ayant la joie des comices, celle des jeux, celle des émeutes, et dont on achète les suffrages par des spectacles. Cicéron nous parle des querelles parlementaires d'Arpinum, où son aïeul lutta sur la question du scrutin secret contre l'aïeul de Marius⁹. Pourvu que le sang ne coule pas, Rome se gardera d'intervenir¹⁰. Ainsi, l'habitant du municipe, ce « citoyen romain vivant selon les lois qui lui sont propres, » appartient à la fois à une double patrie, au muni-

1. II VIR. I. D. Voyez les inscriptions de Pompeii. — Quelquefois *quatuor virii* ou *seviri*. Cic., *pro Cluentio*, 8; *Attic.*, X, 13; *Fam.*, XIII, 76. — *Demarchus* (à Naples). — *Suffete* (à Carthage). — Ailleurs, *Magister*.

2. Préteurs à Capoue. Cic., *in Rull.*, II, 34. — Dictateurs à Lanuvium, *pro Milone*, 10. — Édiles à Arpinum. *Fam.*, XIII, 2.

3. Ordinairement. V. Cic., *in Rull.*, II, 25, et les inscriptions. V. aussi Cic., *pro Roscio Amer.*, 9. — L'ordre des *duumvirs* est appelé parfois sénat: SENATUS POPVLVSQVE TIBVRS, TIMILIGENSIS, LAVRENS. *Inscrip.* Orelli 3728. — Ailleurs: EX S (enatus) C (onsulto), 3730.

Ils sont appelés quelquefois *centumviri*. *Id.*, 3737, 3738.

4. Cic., *pro Cælio*, 2. Un cens était exigé comme à Rome. A Côme, 100,000 sest. (25,000 fr.). Plin., *Ep.*, I, 19.

5. V. les médailles. Spart., *in Hadrian.*, 19. *Tabulæ Herac.* Ils avaient quelquefois les faisceaux.

6. V. les amphithéâtres de Pompeii, Nîmes, etc. Il y avait un ordre de chevaliers à Pouzzol, Teanum, Nucérie; à Cadix, ils avaient quatorze bancs, comme à Rome. Cic., *Fam.*, II, 32. *Equiti arretino, florentino*, etc. *Inscr.* Orelli 3713.

7. Cic., de *Legibus*, II, 1, 16.

8. Cic., *pro Cluentio*, 8; *Lex tabulæ Herac.*

9. De *Legibus*, III, 16.

10. Intervention du sénat dans les querelles de Pompeii et de Nucérie. Tacite, *Annal.*, XIV, 17.

cipe par sa naissance, à Rome par le droit¹. Dans l'une et dans l'autre, le chemin des honneurs lui est ouvert²; dans l'une et l'autre, il jouit de toute son indépendance et de tous ses droits.

Il y a plus; sous les empereurs, la liberté du municipe, moins redoutable que celle de Rome, fut plus respectée. Tandis que la loi de Rome n'était guère que le caprice de César, les jurisconsultes nommaient et reconnaissaient la loi du municipe³. Quand Rome n'avait plus de comices, on s'agitait encore aux élections de Naples et de Pouzzol⁴. A Rome, un Lentulus ou un Crassus, trop pauvre ou trop suspect, n'eût osé bâtir un portique ni construire un théâtre⁵: à Pompeii, les Holconius et les Arrius, patriciens de village, élevaient des temples, bâtissaient des cirques, et ne demandaient pour récompense qu'une place parmi les décurions. A Rome, César était le seul héros, comme il était le seul électeur: mais à Herculenum et à Pompeii, dans le théâtre et sur le Forum, s'élevaient les images des Nonius, des Cerrinius, grands citoyens, gloires

1. V. Aulu-Gelle, cité plus haut. — Omnibus municipibus duas esse censeo patrias, unam naturæ, alteram civitatis; ut ille Cato, cum esset Tusculi natus, in Populi Rom. civitatem receptus est; ita cum ortu Tusculanus esset, civitate Romanus, habuit alteram loci patriam, alteram juris. (Cic., de Legibus, II, 2.)

2. On pouvait exercer des charges à Rome en même temps que dans le municipe. Cic., pro Milone, 10; pro Cælio, 2.

3. Lex municipalis. Scævola, Dig., 6, de Decretis ab ord. fac. (L, 9). Ulpien, 3. Ibid., 1, de Albo scrib. (L, 3). Modestin., 11, de Munerib. (L, 4).

4. Sur les élections des municipes, V. Cic., pro Cluentio, 8; Lex tabulæ Herac. — In Urbē hodie cessat lex (ambitūs) quia ad curam principis magistratum creatio pertinet... Quod si in municipio contra hanc legem, magistratum aut sacerdotium petierit, per S. C. 100 aureis cum infamiâ punitur. (Modestin., Dig., 1, ad Legem Juliam amb. (XLVIII, 14). — Sur les intrigues électorales des municipes, V. Tertullien, de Penitentia, 12; de Pallio, 8; Code Just., loi 51, de Decurion. (X, 31).

5. « Etiam tūm in more erat publica munificentia, » dit Tacite (Annal., III, 72) en parlant du temps de Tibère. Ainsi, elle avait cessé depuis.

de province, héros obscurs, que leur obscurité sauvait de la jalousie de César¹.

Remarquons une dernière fois l'analogie des institutions militaires et de la constitution civile de Rome. Autour de l'armée romaine voltigent les cohortes étrangères, le cavalier numide, l'archer crétois, le frondeur des îles Baléares,

1. Inscription du temple d'Isis, à Pompeii :

N. POPIDIUS N. F. CELSIVS
 AÆDEM. ISIDIS. TERRÆ. MOTV. CONLAPSAM
 A. FUNDAMENTO P. S. (pecuniâ suâ) RESTITVIT
 HVNC. DECVRIONES. OB. LIBERALITATEM
 CVM. ESSET. ANNORVM. SEXS.
 ORDINI. SVO. GRATIS. ADLEGERVNT.

Inscriptions de Pompeii :

L. SEPVNIVS. L. F. SANTILIANVS
 M. HERENNIVS. A. F. EPIDIANVS
 DVO. VIR. I. D. SCOL. ET HOROL (scolam et horologium)
 D. S. P. F. C. (de sua pecunia faciendâ curaverunt).

Inscription du tombeau de Scavro, à Pompeii :

. . . . SCAVRO
 II VIR. I. D.
 DECVRIONES. LOCVM. MONVM
 CXC. CXC. IN. FVNERE. ET. STATVAM. EQVESTREM
 ORO. PONENDAM. CENSERVNT.

Inscription trouvée à Pompeii, non loin des fragments d'une statue équestre :

M. LVCRETIO. DECIDIANO
 RVFO II VIR. III. QVINO.
 PRAEF. FABR. EX. D. D. (decurionum decreto)
 POST MORTEM.

V. encore sur ces munificences : à Herculenum et à Pompeii, les statues et les inscriptions de Nonius; — inscriptions qui accordent une statue ou un siège d'honneur (*bisellium*), ou un lieu de sépulture ou d'autres hommages en récompense de services rendus ou d'actes de libéralité. Gruter, 354, 404, 484, 496. Marini, *Atti dei fr. Arval.*, 576. Orelli 3994, 4034-4051, etc.

Inscription de Vêtes (de l'an 26 après J.-C.), accordant à C. Julius Gelos, affranchi d'Auguste, à cause des services qu'il a rendus au municipe et des jeux qu'il a fait célébrer par son fils, le titre d'Augustal, un *bisellium* (siège d'honneur) dans les spectacles, une place dans les festins publics avec les centumvirs, exemption d'impôts... Orelli 4046.

milice irrégulière, soldats sans discipline, que Rome appelle, qu'elle renvoie, dont elle augmente d'un jour à l'autre ou diminue le nombre¹. Leurs armes ne sont pas consacrées par la religion, ni légitimées par le serment; ils n'ont point de place marquée dans le camp romain, point de rang déterminé au champ de bataille; le général les jette sur ses ailes, les dissémine en éclaireurs, les disperse au loin entre les rangs de la légion.

La légion, au contraire, c'est toujours Rome militante; c'est la milice romaine par excellence, avec tout ce que l'esprit romain a de régulier, de permanent, de hiérarchique, de religieux. Autorisée par les augures, consacrée par les sacrifices, elle garde au milieu de son camp solennellement orienté, le tribunal et l'autel, le signe du commandement et celui de la religion. Elle a ses rangs marqués au champ de bataille, et cette triple ligne de *hastati*, de *princes* et de *traires*, inébranlable infanterie (*robur peditum*) rempart humain, contre lequel le monde s'est brisé. Le serment est le lien de la légion; nul ne devient soldat que par le serment², sans lequel il ne peut tuer légalement, et sans lequel chacun de ses hauts faits serait un meurtre.

La légion est donc, comme Rome, une cité régulière, où tous les rangs sont fixés, depuis le dernier des *hastati* jusqu'au tribun; — comme Rome, une cité progressive, où le dernier conscrit peut arriver de grade en grade au rang de primipile et à l'anneau de chevalier; — comme

1. Et apud idonea provinciarum sociæ triremes alæque et auxilia cohortium, neque multò secùs in eis virium; sed persequi incertum fuerit, cum ex usu temporis, hùc illùc mearent, gliscerent numero, et aliquandò minuerentur. (Tacite, *Annal.*, IV, 5.)

2. Primum militiæ vinculum est religio et signorum amor et deserendi nefas. (Senec., *Ep.* 95.)

Rome, enfin, une cité permanente : les soldats changent, la légion reste. Son nom, ses souvenirs, son glorieux surnom¹, son emblème², son histoire, demeurent. Ses campements eux-mêmes sont pour des siècles. Le soldat la connaît et il l'aime; il l'aime comme une de ces mères sabinnes, austères et dures, qui imposaient de rudes fardeaux aux épaules de leurs fils. Il l'aime, parce qu'avec elle il a vécu, combattu, souffert vingt ans; parce que, privé, pendant vingt ans, des joies de la famille et du mariage, il a fait sa famille de la légion³. L'aigle, le symbole et le dieu de la légion⁴, l'aigle a son culte et ses autels, patrimoine révéré que se sont passé l'une à l'autre plusieurs générations de soldats.

L'Espagnol ou le Gaulois, si la gloire militaire lui sourit peu, se laissera donc enrôler dans sa milice nationale, sera pendant quelques années, à titre d'auxiliaire, conduit à la suite de la légion romaine; puis, sa dette acquittée, reviendra cultiver son champ et payer comme auparavant le tribut au publicain. Mais si l'honneur le touche davantage, il comprendra que l'honneur ne s'acquiert que sous les drapeaux de la cité romaine. Il tâchera d'entrer dans la légion pour devenir Romain, ou d'être Romain pour avoir place dans la légion. Ainsi la force, le courage, l'ambition guerrière, que Rome devrait redouter chez ses sujets, elle sait les tourner à son profit. La nation étrangère, déshabituée de la milice, s'affaiblit de tout ce qui accroît la force de Rome, et bientôt il n'y aura plus au

1. Adjutrix, pia, fidelis, victrix, fulminatrix, rapax, etc...

2. Ainsi l'alouette (*alanda*) pour la fameuse légion de César.

3. Liv., XLIII, 34. Dion, LX, 24. Tacite, *Annal.*, III, 33, XIV, 27. — Le mariage n'était pas interdit au soldat, mais il ne pouvait conduire sa femme avec lui V. 61. *Dig. de donation. inter vir. et uxor.* (XXIV, 1).

4. « Propria legionum numina. » (Tacite, *Annal.*, II, 17.)

monde de patriotisme et de vaillance que la vaillance et le patriotisme romains.

Ainsi, soit dans la milice, soit dans l'empire, l'allié, l'auxiliaire, l'étranger nous apparaît avec sa diversité, sa bigarrure, son indépendance; Rome, avec son esprit d'ordre, de régularité, de permanence. L'unité, la perpétuité, la loi n'est qu'en elle; elle seule est centre; vers elle doit marcher qui veut parvenir. Le soldat provincial, le sénateur de Marseille ou de Cordoue, le commerçant enrichi qui veut mettre sa fortune à l'abri des exactions du proconsul, le rhéteur qui veut briller sur un plus grand théâtre, l'homme, en un mot, qui veut être quelque chose, je ne dirai pas dans Rome, mais dans la dernière des colonies, tâche de conquérir ou d'acheter la cité romaine. Vers Rome converge tout ce qu'il y a d'ambition, de talent, de ressource, d'énergie¹. Rome est le grand but. Cette liberté, cette dignité romaines, l'Italie a combattu soixante ans pour les obtenir (663)². La Gaule Cisalpine et quelques villes³ hors de l'Italie, seules l'ont acquise avant la fin de la république. Le reste du monde lutte pour y arriver. Le monde qui a renoncé à être autre chose que

1. *Additis provinciarum validissimis fesso imperio subventum.* (Tacite, *Annal.*, XI, 23.) Et le rhéteur Aristides: « Vous avez fait citoyens et admis dans votre nation les plus distingués, les plus nobles, les plus puissants d'entre vos sujets... Dans chaque cité, un grand nombre d'hommes appartiennent à votre race plutôt qu'à celle dont ils sont sortis; beaucoup de ces Romains n'ont jamais vu Rome. Et cependant vous n'avez pas besoin de garnison pour conserver les villes sous votre obéissance, parce que dans chaque ville les citoyens les plus puissants vous appartiennent et vous gardent leur propre cité... Il n'y a pas de jalousie dans votre empire. Vous avez proposé tout à tous, etc... » *De Urbe Romæ*.

2. *V. t. I*, p. 40, 43.

3. En 665 (Asconius, *in Pisone*), 702 (Dion, XLI, 24; XLIII, 39. *Liv.*, *Ep.* 110) et 705 (Dion). *V. t. I*, p. 89 et 162. — Cadix et plusieurs autres villes espagnoles sous la dictature de César. *Liv.*, *Ep.* 110. Dion, XLI, 24; XLIII, 39. — Je ne parle pas des concessions d'Antoine qui, pour la plupart, furent révoquées par Auguste.

Romain, veut être Romain le plus possible. Lois, libertés, privilèges, droits politiques et civils, c'est à Rome qu'il demande tout cela; c'est en communauté avec Rome que tout cela peut avoir quelque prix.

Mais Rome à son tour, quand elle a revêtu de sa toge l'Espagnol ou le Gaulois, acquiert sur lui une autorité nouvelle. A cet homme qu'elle a grandi elle impose de nouveaux devoirs, ceux de la dignité, de la piété, du patriotisme romains. Qu'il rende son hommage aux dieux de Rome; qu'il s'éloigne des autels sanguinaires que Rome a condamnés; Auguste interdit à tout citoyen romain de prendre part au culte druidique¹. Qu'il se garde d'ignorer la langue de sa nouvelle patrie; Claude a dégradé un citoyen qui ne parlait pas la langue latine². Qu'il se garde enfin d'en dépouiller le costume et de reprendre l'habit barbare. Qu'il chérisse, Rome le lui permet, son ancienne patrie; mais qu'il se rappelle que sa patrie nouvelle est plus auguste et plus grande, et que le municipale, cette étroite cité, n'est qu'une portion de l'empire, commune cité des nations³. En un mot, Rome lui impose en échange de tout ce qu'il reçoit d'elle, son culte, son costume, sa loi, ses mœurs. Elle l'a conduit par la civilisation à vouloir et

1. Suet., *in Claud.*, 25.

2. Suet., *ibid.*, 43.

3. *Roma illa una patria communis.* (Cic., *de Legib.*, II, 2.) *Roma communis patria nostra est.* (Modestin., *Dig.*, liv. XXXIII, *ad Municip.*) — « Nous appelons donc également notre patrie et la cité où nous sommes nés et celle qui nous a recueillis dans son sein. Notre amour doit nécessairement s'attacher davantage à celle qui est la cité universelle, pour laquelle nous devons mourir, à qui nous nous devons tout entiers, à qui nous devons donner et consacrer tout ce qui est à nous. Mais à son tour celle qui nous a enfantés n'est guère moins douce à notre cœur que celle qui nous a accueillis, et je ne nierai jamais qu'Arpinum ne soit ma patrie, tout en reconnaissant que Rome est la grande patrie dans laquelle mon autre patrie est contenue. » Cic., *ibid.*

à conquérir le droit de cité; elle le conduit, en vertu du droit de cité qu'il a reçu, à recevoir en toute chose la loi de sa civilisation.

En tout ceci, où est la force? où est le commandement? où est le souvenir de l'origine militaire du pouvoir romain? Comment ce qui était un monde est-il devenu une seule cité? Comment Rome a-t-elle su donner une même patrie à tant de peuples divers¹? C'est qu'elle agit comme centre et non comme force, par l'attraction plus que par la contrainte. Elle a eu bon marché des nationalités en les respectant, et pour ne pas avoir obligé le monde à venir à elle, elle a vu le monde la forcer presque à le recevoir².

Telle a été la politique romaine. Avais-je tort de dire que la notion du pouvoir était tout autre pour Rome que pour nous. En voici, ce me semble, une preuve remarquable. Si dans le sein d'une nation moderne une révolte était près d'éclater, que dirait-on pour faire comprendre au sujet rebelle toute l'imprudence de son entreprise? On lui parlerait sans doute de la puissance du souverain, du

1. Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Profuit injustis te dominante capi,
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti qui prius orbis erat.

(Rutilius.)

Breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. (Plin., *Hist. nat.*, III, 5.)

2. Hæc est in gremium victos quæ sola recepit
Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris, non dominæ ritu, civesque vocavit
Quos domuit, nexuque pio longinqua revinxit.

(Claudian.)

Rome, dit Aristides, est au milieu du monde entier comme une métropole au milieu de sa province... De même que la mer reçoit tous les fleuves, elle reçoit dans son sein les hommes qui lui arrivent du sein de tous les peuples... *De Urbe Romæ*.

nombre de ses régiments, de l'immensité de ses flottes. — Les Juifs sont prêts à se soulever contre Rome; Agrippa veut les arrêter; est-ce là ce qu'il va leur dire? Tout au contraire: « Voyez ce peuple romain, leur dit-il, il est presque sans armes, et le monde lui obéit. Il n'a de soldats que contre les barbares. Ses troupes sont au loin dans les montagnes et les déserts; les pays civilisés lui restent soumis par la certitude de sa grandeur. Le Parthe même lui envoie des otages. Si vous vous révoltez contre le peuple romain, son épée sortira du fourreau, et c'est Rome armée que vous aurez à combattre quand Rome désarmée fait trembler le monde. Soumettez-vous à Rome; Dieu est pour elle. Sans le secours de Dieu eût-elle vaincu le monde, et tant de nations belliqueuses eussent-elles pu subir son joug? Sans le secours de Dieu gouvernerait-elle le monde, auquel il n'est pas même besoin qu'elle montre l'armure de ses soldats? » Étrange pouvoir que l'on rendait redoutable en rappelant l'exiguïté de ses forces matérielles¹!

§ IV. — DE L'ORGANISATION DES PROVINCES PAR AUGUSTE.

Il me reste peu de chose à dire. J'ai recherché les titres, j'ai montré les caractères principaux de la domination que Rome exerçait sur le monde, — par sa force militaire comme protectrice armée, — par le droit public comme suzeraine et comme arbitre, — par ses colonies comme civilisatrice, — par sa hiérarchie comme centre de tous les droits et de toutes les récompenses.

Cette politique, chacun le comprend, ne fut ni conçue,

1. V. tout le discours d'Agrippa dans Josèphe, *de Bello*, II, 16.

à conquérir le droit de cité; elle le conduit, en vertu du droit de cité qu'il a reçu, à recevoir en toute chose la loi de sa civilisation.

En tout ceci, où est la force? où est le commandement? où est le souvenir de l'origine militaire du pouvoir romain? Comment ce qui était un monde est-il devenu une seule cité? Comment Rome a-t-elle su donner une même patrie à tant de peuples divers¹? C'est qu'elle agit comme centre et non comme force, par l'attraction plus que par la contrainte. Elle a eu bon marché des nationalités en les respectant, et pour ne pas avoir obligé le monde à venir à elle, elle a vu le monde la forcer presque à le recevoir².

Telle a été la politique romaine. Avais-je tort de dire que la notion du pouvoir était tout autre pour Rome que pour nous. En voici, ce me semble, une preuve remarquable. Si dans le sein d'une nation moderne une révolte était près d'éclater, que dirait-on pour faire comprendre au sujet rebelle toute l'imprudence de son entreprise? On lui parlerait sans doute de la puissance du souverain, du

1. Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Profuit injustis te dominante capi,
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti qui prius orbis erat.

(Rutilius.)

Breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. (Plin., *Hist. nat.*, III, 5.)

2. Hæc est in gremium victos quæ sola recepit
Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris, non dominæ ritu, civesque vocavit
Quos domuit, nexuque pio longinqua revinxit.

(Claudian.)

Rome, dit Aristides, est au milieu du monde entier comme une métropole au milieu de sa province... De même que la mer reçoit tous les fleuves, elle reçoit dans son sein les hommes qui lui arrivent du sein de tous les peuples... *De Urbe Romæ*.

nombre de ses régiments, de l'immensité de ses flottes. — Les Juifs sont prêts à se soulever contre Rome; Agrippa veut les arrêter; est-ce là ce qu'il va leur dire? Tout au contraire: « Voyez ce peuple romain, leur dit-il, il est presque sans armes, et le monde lui obéit. Il n'a de soldats que contre les barbares. Ses troupes sont au loin dans les montagnes et les déserts; les pays civilisés lui restent soumis par la certitude de sa grandeur. Le Parthe même lui envoie des otages. Si vous vous révoltez contre le peuple romain, son épée sortira du fourreau, et c'est Rome armée que vous aurez à combattre quand Rome désarmée fait trembler le monde. Soumettez-vous à Rome; Dieu est pour elle. Sans le secours de Dieu eût-elle vaincu le monde, et tant de nations belliqueuses eussent-elles pu subir son joug? Sans le secours de Dieu gouvernerait-elle le monde, auquel il n'est pas même besoin qu'elle montre l'armure de ses soldats? » Étrange pouvoir que l'on rendait redoutable en rappelant l'exiguïté de ses forces matérielles¹!

§ IV. — DE L'ORGANISATION DES PROVINCES PAR AUGUSTE.

Il me reste peu de chose à dire. J'ai recherché les titres, j'ai montré les caractères principaux de la domination que Rome exerçait sur le monde, — par sa force militaire comme protectrice armée, — par le droit public comme suzeraine et comme arbitre, — par ses colonies comme civilisatrice, — par sa hiérarchie comme centre de tous les droits et de toutes les récompenses.

Cette politique, chacun le comprend, ne fut ni conçue,

1. V. tout le discours d'Agrippa dans Josèphe, *de Bello*, II, 16.

ni décrétée, ni pratiquée en un seul temps. Rechercher dans l'histoire le jour de sa naissance ou l'époque de son parfait développement, serait une folle tentative. Elle est de tous les siècles et de tous les jours; elle est sans cesse au fond de la pensée romaine; elle est dans tous ses actes durables, réfléchis, intelligents, elle n'est pas dans ces mille erreurs partielles que les rois, les sénats, les nations peuvent réparer quelquefois, rarement prévenir.

Vers la fin de la république surtout, au milieu des guerres civiles, cette politique semble disparaître. Le sénat, qui en est le gardien, est sans crédit et sans force. Rome conquiert toujours, mais le temps lui manque pour s'assimiler ses conquêtes; l'Asie se soulève sous Mithridate, l'Espagne sous Sertorius; les Verrès et les Pison font détester le nom romain dans les provinces. A la mort de César, Antoine brise et bouleverse tout, vend et prodigue les privilèges de l'empire, et rompt en faveur des vaincus cet équilibre de la politique romaine, que l'oligarchie du sénat tendait à rompre en sens contraire¹.

Octave, ce patient fondateur, venait après Antoine pour tout rétablir. Octave avait, lui, la juste mesure des choses; il n'était point de ceux qui ne connaissent pas leur siècle, point de ceux aussi qui le connaissent trop. L'empire comparut donc autour de cette chaire curule qu'on n'osait appeler un trône; l'empire fut comme passé au crible par Auguste. Les concessions imprudentes furent annulées; les droits violés furent rétablis, les services récompensés, les fautes punies, les droits de liberté, de latinité, d'immunité, de cité romaine donnés ou retirés selon que la poli-

1. An 707-709. Concessions d'Antoine : droit de cité donné à la Sicile (Cic., *ad Attic.*, XIV, 12), à des provinces entières (Dion, XLIV. Cic., *Philipp.*, II, 36). Liberté et immunité à Tarse et à Laodicée (Appien, *de Bell. civ.*, V; Pline). V., sur tout ceci, Spanheim, *Orbis Rom.*, I, 14.

tique l'exigeait¹. Quelques rois parmi les vassaux de Rome furent privés de leur diadème; d'autres et en plus grand nombre furent rétablis sur leurs trônes².

Mais surtout l'union plus intime des rois aux destinées communes de l'empire fut une des pensées qui préoccupèrent Auguste. Les rois furent véritablement de grands feudataires, réunis, protégés, gouvernés par un même suzerain. Le suzerain des villes libres était le peuple romain; elles étaient placées sous la pacifique juridiction du sénat. Mais le suzerain des rois fut César, tuteur plus vigilant,

1. Suet., *in Aug.*, 47. Dion, LIV, 6, 7, 25. Villes et peuples rendus libres ou confirmés dans leur liberté sous Auguste : les villes de Pamphylie (Dion, LIV), de Lycie (Strabon, XIV); quelques villes de Sardaigne (Diod., Sic.), de Crète (Dion, XXXVIII), beaucoup de villes de Gaule et d'Espagne (Dion, LIV), Patras (Pausan. VII), Cyzique, Rhodes, Aphrodise, Tarse, Samos (Eusèbe), Marseille et Nîmes (Strabon), Amisus dans le Pont (Pline), Apollonie d'Épire où Auguste reçut la nouvelle de la mort de César (Nic. Damasc., *Fr.* 101), Leptis minor en Afrique (Pline), Hippone, Thessalonique (V. les médailles), Lampée en Crète (Dion, XLI); les Ligures Comati, etc.

2. V. ci-dessus, page 110, note 1.

Un Alexandre, roi des Arabes (Dion, LI); un Antiochus de Comagène (*Id.*, LIV); un roi de Cilicie; un Lycomède, roi d'une partie du Pont; un Zénodore, tyran de Panias, furent mis à mort ou détrônés après la bataille d'Actium, et Auguste donna leurs États à d'autres.

Autres souverains vassaux d'Auguste : — Hérode, en Judée (Josèphe, *Ant.*, XVI, 15); son royaume supprimé peu après sa mort. — Obodes, roi des Arabes Nabathéens (régnait jusqu'à Damas. Dion, LI). — Jamblique, roi des Arabes; — Mède, de la Petite-Arménie; — Amyntas, de la Galatie (réuni en 728); — Polémon, du Pont et plus tard du Bosphore, mort en 751; — Artabaze, d'Arménie (Dion, LIV); — Juba, de Numidie et Mauritanie, nommé par Auguste en 723, meurt en 772 (Pline, *Hist. nat.*, V, 1); — Colys et Rhémétalce, en Thrace (Tacite, *Annal.*, II, 64. Dion, LIV); — Archélaüs, roi de Cappadoce; — un autre Archélaüs, roi de Cilicie; — Asandre (721-748), puis Saurobate, du Bosphore; — Antiochus, de Comagène : (tous sujets de Rome, *ὑπίκοι*, dit Strabon, VI); — rois d'Ibérie et d'Albanie (Tacite, *Annal.*, IV, 5); — ethnarques, tétrarques, dynastes, en Judée, Cilicie et ailleurs (V. Josèphe, Strabon); — Cottius, prince des Alpes (Dion, LX. Pline, *ib.*, III, 20. Inser. de l'an 745 ou 746, énonçant les cités qui lui sont soumises. Orelli 626.) — Les peuples de la Colchide, ceux des côtes de l'Euxin, et les peuples au-delà du Danube étaient presque à moitié soumis. Strabon, VII. — Les princes d'Édesse (nommés Abgare) et de Palmyre, vassaux plutôt des Parthes que des Romains. Mais les Parthes eux-mêmes reconnurent parfois la suprématie de Rome.

plus rigide, moins désarmé. « Je t'ai traité en ami, écrivait-il à Hérode, prends garde que je ne te traite en sujet¹. » César, du reste, remplissait les devoirs comme il exerçait les droits du suzerain. Il veillait à l'union des rois avec l'empire dont il les déclarait portion intégrante, à leur union mutuelle qu'il aimait à fortifier par des alliances. Il faisait élever leurs enfants avec les siens; il donnait un tuteur aux princes trop jeunes ou trop faibles d'esprit pour régner. L'héritier ne montait pas sur le trône sans demander à César l'investiture de son fief; le testament du vassal ne s'exécutait pas, s'il n'avait été approuvé par le suzerain. Et quand César passait dans la province, les rois ses feudataires accouraient sur son chemin, sans pourpre, sans diadème, en toge comme de simples clients romains, faisant un long trajet pour le joindre et cheminant à pied auprès de son cheval ou de sa litière².

En même temps, Auguste relevait la dignité de citoyen romain. Le droit de cité n'était plus jeté à des provinces entières. Le donner aux peuples moins qu'aux villes, aux villes moins qu'aux hommes; y appeler, en les constituant en municipales ou en les renouvelant par des colonies, les villes fortes, puissantes, fidèles, déjà presque romaines³; y appeler encore plus les hommes connus, riches, considérés, de toutes les portions de l'empire⁴; être avare de ce

1. Josèphe, *Ant.*, XVI, 15.

2. Suet., *in Aug.*, 16, 48, 60. Dion. Eutrope, VII, 10. Tacite les appelle *Reges inservientes* (*Hist.*, II, 81.) C'est la vieille coutume du peuple romain, dit-il, d'avoir les rois eux-mêmes pour instruments de servitude (*Agric.*, 14.)

3. Suet., 47. Dion, LIV, 25. Spanheim (*loc. cit.*) dresse la liste des municipales romaines existant sous Auguste. Il en compte trente en Espagne, parmi lesquels Ilerda, Italica, Emporiae (Pline, *Hist. nat.*, III, 3. Tit.-Liv., XXXIV, 9, et les médailles); en Afrique, Utique; puis d'autres en Gaule, Sicile (Ainsi Syracuse. V. Dion), Sardaigne, Illyrie, Istrie. V. Pline.

4. *Additis provinciarum validissimis.* (Tacite, *Annal.*, XI, 24.)

privilege, afin de ne le donner qu'aux plus dignes¹: telle était sa politique. Et c'est ainsi que, sans prodiguer au hasard le titre de citoyen, il laissa pourtant quatre millions cent trente-sept mille citoyens dans l'empire au lieu de quatre cent cinquante mille qu'on avait comptés avant César.

Après avoir réglé les droits, il réglait aussi l'administration de l'empire. Il partageait les provinces entre le sénat et lui², substituait une forme d'administration nouvelle à l'administration républicaine, un système plus sûr, plus serré, plus régulier, à ce système aristocratique, ennemi de l'unité, et que l'oligarchie des proconsuls romains avait poussé au dernier excès. Il fondait ainsi le droit public des provinces en même temps que celui de Rome.

1. Suet., *in Aug.*, 40.

2. V. t. I, p. 225. — Voici le tableau de cette division, d'après Strabon, XVII. Dion, LII, 20, 23; LIII, 12, 14; LIV. — An 727 :

XII PROVINCES DU SÉNAT ET DU PEUPLE.

(*Tributarie*, Caïus, II, 21.)

II provinces proconsulaires.

Afrique (comprenant la Numidie et une partie de la Lybie).
Asie (jusqu'au mont Taurus et au fleuve Halys).

X provinces prétoriennes.

Espagne Bétique.
Gaule Narbonnaise.
Sicile.
Sardaigne et Corse.
Illyrie (et une partie de l'Épire).
Achaïe (Grèce et partie de l'Épire).
Macédoine.
Crète et Cyrénaïque.
Chypre.
Bithynie (Paphlagonie et une partie du Pont).

XVI PROVINCES DE CÉSAR.

(*Stipendiariae*, Caïus, II, 21.)

Syrie.
Galatie, Pamphylie et Pisidie.
Cilicie (et Lycaonie).
Lusitanie.

Espagne Tarraconaise.

Gaule Aquitaine.

— Celtique ou Lyonnaise.

— Belgique.

Dalmatie et Illyrie.

Alpes Maritimes.

Égypte.

Mésie.

Pannonie.

Norique.

Vindélicie.

Rhétie.

Soumis
par Auguste.

Quelques changements partiels eurent lieu plus tard. J'aurai occasion de les indiquer. V. Suet., *in Aug.*, 47; *in Claud.*, 25. Dion, LX.

Rome et les provinces vécurent trois siècles sur les lois et les traditions d'Auguste, et ce fut plus tard que l'empire dégradé accepta comme un hochet de vieillard l'administration orientale, fastueuse, puérile, funeste, que lui imposa Dioclétien.

Des moyens d'un ordre secondaire resserraient encore l'unité romaine. Le système des routes à peine ébauché sous la république, fut presque tout entier l'œuvre d'Agrippa et d'Auguste. Les routes à réparer ou à construire furent partagées entre les généraux. Agrippa eut à lui seul toutes celles de la Gaule. Des relais de poste servirent à porter, avec une vitesse décuple de la vitesse ordinaire, les ordres, les envoyés, les revenus de César ¹.

En même temps, le cens romain, cette statistique merveilleuse, la délimitation romaine, ce cadastre si complet, longtemps enfermés dans le territoire de Rome, puis appliqués aux villes de l'Italie, étaient étendus à toutes les provinces par l'infatigable sollicitude des gens de finance ². Tous les cinq ans, le père de famille devait, sous des peines rigoureuses, faire inscrire sa femme, ses enfants, ses esclaves, l'âge et le métier de chacun d'eux, son patrimoine, son revenu, jusqu'à ses meubles et ses bijoux. Tous les cinq ans ou à peu près, chaque terre était cadastrée, ses limites établies, sa valeur estimée; on comptait jusqu'aux arbres ³. Ainsi, ressources agricoles, industrielles, militaires de l'empire, tout était revu et enregistré au profit du fisc; par ce travail, rectifié à des époques fixes, la classifi-

1. Suet., *in Aug.*, 49.

2. Sur le cens dans les provinces, V. Tite-Live, XXIX, 37; Suet., *in Calig.*, 8. — En Cilicie, Tacite, *Annal.*, VI, 41. — En Gaule, *Claudii oratio*, apud Grut. Tacite, *Annal.*, I, 31; II, 6; XIV, 46. Tite-Live, *Ep.* 134. Dion, LIII, 22.

3. V., sur le cens et le cadastre, M. de La Malle, *Économie politique des Romains*, liv. I, ch. 16, 17, 19.

cation de la propriété subsista jusque dans les siècles les plus tardifs, et aujourd'hui même encore, dans l'Italie et dans le midi de la France, des héritages gardent le nom que leur donna il y a près de deux mille ans l'*agrimensor* romain ⁴. Ainsi l'empire avait-il au point de vue officiel la plus parfaite conscience de ses forces; et dans les siècles postérieurs, ce pouvoir prêt à crouler connaissait aussi bien ses ressources que peut le faire aucune nation moderne.

Or, ce fut sous Auguste que l'ingénieur Balbus, par un labeur que seules pouvaient rendre possible les traditions de plusieurs siècles et l'autorité du nom romain, parcourut l'empire, délimita le territoire de toutes les cités, arpenta les héritages, donna à la propriété provinciale, vague, diverse, illimitée, le caractère exact et invariable de la propriété romaine, et laissa fidèlement conservée dans les archives du prince la loi agraire du monde, le cadastre de tout l'empire ². Ce fut alors aussi que des dénombremens eurent lieu à plusieurs reprises jusque sur le territoire des peuples libres et des rois alliés ³. C'est ainsi que Quirinus, préfet de Syrie, vint avec quelques hommes ⁴ faire le recensement aux lieux où régnait Hérode. Le scribe et l'a-

1. Ainsi fonds *Cornelian*, fonds *Salvian* et beaucoup d'autres : les *fundi Roianus* et *Ceponianus* cités dans les inscriptions s'appellent aujourd'hui la *Roana* et la *Cepollara*. (M. de La Malle, *ibid.*)

2. *Omnium civitatum formas et mensuras in commentarios condidit, et legem agrariam per universitatem provinciarum distinxit et declaravit.* (Frontinus, *de Colonis.*) V. aussi Siculus Flaccus, *de Conditione agror.*, p. 16.

3. Dans les années 725 et 726 (Dion, LIII. *Lapis Ancyr.*) 746 (*Lapis Ancyr.*) 760 (Selon Josèphe, *Ant.*, XVII, 13; XVIII, 1.) 766 (Suet., *in Aug.*, 10. *Lapis Ancyr.*) Ajoutez le recensement qui eut lieu l'année de la naissance de J.-C., quelques années avant l'ère vulgaire qui répond à l'an de Rome 753 (Luc., II, 1. *Εγένετο δὲ... ἐξῆλθε δόγμα παρὰ Καίσαρος; ἀγγούστου ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν αἰκουμένην.*)

4. *Σύν ὀλίγοις.* (Josèphe, XVII, 24.)

grimensor s'établirent à Bethléem, recevant les déclarations que chacun était obligé de venir faire dans sa propre cité¹ : et le premier navire qui partait pour l'Italie emporta les tables du cens, sur lesquelles, deux cents ans plus tard, Tertullien faisait voir aux Marcionites l'acte de naissance du Fils de Dieu².

A cette époque solennelle dans l'histoire du monde, l'empire de Rome était complet, le temple de Janus fermé, les institutions impériales étaient toutes debout. La puissance d'Auguste était parvenue à son apogée. Lui-même, que la guerre civile avait déjà mené dans l'Orient, la guerre des Cantabres en Espagne et dans les Gaules, achevait de parcourir le monde; deux provinces seulement, la Sardaigne et l'Afrique, échappèrent à l'œil du maître³. Sous un portique bâti tout exprès dans Rome, on voyait une carte du monde romain, œuvre merveilleuse pour l'antiquité, commencée deux siècles auparavant et enfin achevée par Agrippa⁴. Et plus tard, Auguste, qu'on appelait le père de famille de tout l'empire⁵, laissait, comme l'inventaire de sa maison, une statistique où étaient indiqués les provinces, les rois, les villes libres, le chiffre des impôts, la valeur des revenus, le nombre des soldats, des troupes auxiliaires et des vaisseaux⁶.

Ce monde ainsi organisé, revu et dénombré par Auguste, marcha ensuite comme de lui-même. La politique défiante et retirée de Tibère, qui n'accorda pas un bien-

1. Καὶ ἐπορεύοντο πάντες ἀπογράφεσθαι, ἕκαστος εἰς τὴν ἰδίαν πόλιν. (Luc., II, 3.)

2. Ex censibus sub Augusto actis genus Christi inquirere potestis... (Tert., Adv. Marcio, IV, 19. Eusèbe, Hist. eccles., I, 5. Saint Justin, Apol., I, 56.)

3. Suet., in Aug., 47. Dion, LIV, 67.

4. Pline, Hist. nat., III, 2, 3.

5. Paterfamilias totius imperii.

6. Suet., in Aug., cap. ult. Tacite, Annal., I, 44.

fait, ne chercha pas une conquête; la démence de Caligula, qui jetait le droit de cité à des villes entières, parce qu'elles avaient eu l'honneur de donner naissance à l'un de ses favoris; l'imbécile assujettissement de Claude, qui laissait vendre à l'encan tous les privilèges de l'empire : tout cela, sans doute, portait coup aux traditions d'Auguste, mais ne les brisait pas; tout cela préparait au point de vue politique une décadence déjà visible, mais peu avancée encore. César gouvernait le monde plus aisément qu'il n'eût gouverné un seul peuple. Ici les paroles du rhéteur n'ont rien d'exagéré : « Il semble que, comme un seul pays ou une seule nation, le monde entier obéisse en silence, aussi docile que sous le doigt de l'artiste peuvent l'être les cordes de la lyre... Cette puissance de l'empereur qui gouverne toute chose inspire à tous une telle crainte, qu'il semble connaître nos actions mieux que nous ne les connaissons nous-mêmes. On le redoute et on le révère comme un maître présent et ordonnant à l'heure même... Une simple lettre gouverne le monde¹. »

Et cependant les traditions politiques d'Auguste commencèrent bientôt à s'affaiblir. Bientôt, ce ne fut plus cette sagesse de l'antique Rome et sa modération dans la conquête : celle de la Bretagne fut sans motif et sans mesure, pleine d'outrages et de violence. Ce ne fut plus cette même prudence dans la fondation des colonies : Claude en établit quelques-unes²; mais les colons dégénérés étaient

1. Aristides rhetor, de Urbe Româ.

2. Camulodunum en Bretagne. Tacite, Annal., XII, 32; XIV, 31. — Cologne (Colonia Agrippina), an 51. Tacite, Annal., XII, 27. Pline, Hist. nat., I, 57; IV, 20, 53, 69. — La ville des Juhons vers l'an 49, près de Cologne. Tacite, Annal., XIII, 57. — Ptolémaïs (Acé) en Syrie. Pline, Hist. nat., V, 19. — Archélais en Cappadoce, Id., VI, 3. — Truacta Julia (Tingi, aujourd'hui Tanger) et Lyxos en Afrique, Id., V, 1. — Sicum en Dalmatie, Id., III, 22.

plus pressés de bâtir des théâtres que des remparts, et choisissaient les plus beaux sites plutôt que les lieux les plus sûrs¹. La colonie n'était plus cette solennelle installation de la légion romaine avec ses étendards, ses chefs, ses cohortes : c'était une cohue, dit Tacite, plutôt qu'une colonie (*numerus magis quam colonia*)²; des soldats pris de côté et d'autre, sans unité et sans lien; plus tard même des affranchis du palais venaient s'établir dans une ville que souvent l'ennui leur faisait quitter : et ce nom glorieux de colonie romaine ne fut bientôt qu'un vain titre donné ou retiré par le caprice des Césars.

Les rois, à leur tour, ne furent plus des feudataires, gouvernés, mais protégés par une puissance suprême; ce ne furent plus, comme sous Auguste, des membres d'une même famille, liés étroitement par une autorité presque paternelle; ce furent des esclaves³, parfois puissants ou riches, par là suspects, et bons à être dépouillés. « Cinq rois étaient réunis à Tibériade, auprès du roi des Juifs Agrippa, quand le préfet de Syrie, Marsus, vint l'y voir. Agrippa alla à sept stades au-devant de lui, dans un même chariot avec ces cinq rois. Mais Marsus considéra comme dangereuse pour l'empire cette rare union entre des princes, et leur signifia de retourner chacun dans son royaume⁴. » César donnait et reprenait les couronnes, augmentait ou diminuait les royaumes⁵, citait un roi de-

1. Ainsi pour Camulodunum. Tacite, *loc. cit.*

2. *Annal.*, XIV, 27.

3. « Reges inservientes, » dit Tacite, *Hist.*, II, 81.

4. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 7. Il dit encore : « Agrippa s'occupa de relever Jérusalem, et il l'aurait rendue si forte que personne n'eût pu la prendre. Mais Marsus en ayant donné avis à l'empereur, celui-ci lui manda de ne pas continuer. »

5. Ainsi Tibère ôte la couronne aux rois de Cappadoce, d'Arménie, de Comagène, etc... (Tacite, *Annal.*, II, 40, 42, 56. Dion, LVII. Josèphe, *Ant.*, XVIII, 5. Strabon, XVI.) — Caligula rétablit les rois destitués par

vant lui, le retenait éternellement à Rome, et faisait dire au préteur voisin de gouverner ses États¹. César faisait accuser les princes par les délateurs, les faisait juger par le sénat, charger de chaînes, exiler, mettre à mort.

Elle-même, l'indépendance des villes libres et des municipes était atteinte. L'arbitraire des gouverneurs, les empiétements de l'administration impériale, la toute-puissance de César, qui se proclamait duumvir d'un municipe et envoyait un préfet le gouverner à sa place, faisait redescendre la ville libre au rang de ville sujette, la ville romaine au niveau de la ville étrangère. La législation propre à chaque cité² s'effaçait peu à peu, et ces mots municipe, colonie, devenaient des termes vagues dont on se servait sans en avoir le sens distinct³.

Enfin, les institutions militaires commençaient à dégénérer. L'affaiblissement physique et moral⁴ de la popula-

Tibère : Sohème en Arabie, Cotys dans la petite Arménie, Rhémétalce en Thrace, Polémon dans le Pont, Agrippa en Judée (Josèphe, *Ant.*, XVIII, 8, 9. Dion, LX); puis les détrône pour la plupart. — Claude les rétablit une seconde fois, puis ôte le Bosphore à Polémon pour le donner à Mithridate, puis le donne à Cotys, fait roi Cottius, etc. — Néron supprime les royaumes de Polémon et de Cottius. (Dion, LX.) — Rome, dit saint Jean, *ἔγχεσα βασιλείων ἐπὶ τῶν βασιλείων τῆ; γῆς.* (*Apoc.*, XVII, 18. V. encore ci-d. p. 66, note 1.)

1. Suet., *in Tiber.*, 37. Tacite, *Ann.*, II, 42.

2. Ainsi la loi du cens (*Tabul. Heracl.*, *pars. alt. lin.* 68-64), la loi des élections (*Id.*, *secund. pars.* Cic., *Fam.*, VI, 18) devenaient les mêmes pour tous les municipes d'Italie. Les villes perdaient le droit de battre monnaie. (V. Eckhel, des monnaies), que quelques-unes avaient encore sous Auguste. Strabon, IV.

3. Aulu-Gelle, XVI, 13 : *Municipes et municipia verba sunt dictu facilia et usu obvia...* Sed profectò aliud est, aliud dicitur : quotus enim ferè nostrum est qui, cum ex colonià sit, non se municipem... esse dicat? etc.

4. Tibère fut chargé, sous le règne d'Auguste, de visiter les ergastules de l'Italie dans lesquels on renfermait, disait-on, non-seulement des voyageurs arrêtés sur les routes, mais même des hommes à qui ce lieu servait de refuge pour échapper au service militaire. Suet., *in Tiber.*, 8. Un grand nombre d'hommes se coupaient le pouce pour se rendre incapables de servir. (Suet., *in Aug.*) De là notre mot *polltron* (pollice trunco).

tion italique¹ obligeait de recruter les légions d'abord parmi les Romains des provinces, ensuite parmi ceux qui n'étaient pas Romains, quelquefois même parmi les affranchis et les esclaves². La politique défiante des empereurs, redoutant leurs soldats, ne demandait pas mieux que d'en affaiblir et le nombre et la discipline.

Ainsi tout déclinait, mais déclinait lentement, parce que la tradition antique était puissante, parce que la grandeur du nom romain ne pouvait s'effacer en un jour. Tout déclinait, sans que l'empire souffrit d'une manière trop évidente; c'était un édifice qui reste longtemps debout par sa masse, après que ses fondements sont minés.

Une grande crise l'attendait pourtant. La mort de Néron et les troubles qui la suivirent furent un signal de révolte, auquel répondit tout ce qui restait encore de souvenirs nationaux vivants dans le monde romain. Sur les deux rives du Rhin surtout, entre Gaulois fatigués de la servitude et Germains menacés dans leur indépendance, il y eut une ligue devant laquelle on vit au premier moment fléchir la puissance des aigles. Rome, épuisée par ses propres discordes, dégoûtée d'elle-même par cinquante ans

1. V. t. I, p. 265 et t. II, p. 137.

2. Sur les affranchis et les esclaves, V. t. I, p. 265. Sur les provinciaux et les non-Romains, V. Tacite : « Inops Italia, imbellis urbana plebes, nihil in legionibus validum nisi quod externum. » (*Annal.*, III, 40.) Tibère parle de faire un voyage dans les provinces pour veiller au recrutement de l'armée. IV, 4. Levées dans les provinces. *Hist.*, IV, 14; *Agricola*, 31; *Annal.*, XVI, 13. V. aussi *Hist.*, III, 47, 50. Les soldats légionnaires appelés par opposition aux prétoriens, « miles peregrinus, provincialis, externus. » (*Hist.*, II, 21). « Si la Gaule secoue le joug, quelle force demeurera à l'Italie? N'est-ce pas avec le sang des provinces que Rome a subjugué les provinces? » *Hist.*, IV, 17. Enfin les inscriptions du temps de Vespasien et de Domitien établissent que, dans les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron et qui avaient créé tant de soldats, beaucoup d'étrangers avaient été reçus dans ces cohortes que l'on appelait spécialement cohortes romaines. Gruter, *Thesaurus*, 571, 573, 574. Henzen 5430.

de tyrannie, Rome devait néanmoins résister; et cette insurrection rhénane, cette ligue gallo-germaine tomba devant quelques légions, qui ne savaient pas au juste pour quel empereur elles combattaient.

Le récit de cette révolte et de cette crise n'appartient pas à mon sujet. Mais une chose est à remarquer : ce qui sauva Rome, ce fut sans aucun doute la sympathie des peuples devenus Romains, opposée à la haine de quelques peuples chez qui le sang barbare bouillonnait encore. Ce qui sauva Rome, c'est cet ensemble de faits sur lequel nous l'avons montrée édifiant son pouvoir. Lisez dans Tacite, au moment où des peuples gaulois sont prêts à se révolter (an 70), comment leur parle un chef romain pour les retenir dans l'obéissance :

« Ce n'est pas l'ambition, dit-il aux Gaulois, qui amena les Romains sur votre territoire. Ils y ont été appelés par vos ancêtres eux-mêmes, las de leurs discordes, opprimés par les Germains qu'ils avaient fait venir comme alliés..... C'est alors que nous nous sommes établis sur le Rhin, non pour défendre l'Italie, mais pour empêcher un nouvel Ariovist de devenir le tyran des Gaules..... Aujourd'hui rien n'est changé : les Germains brûlent toujours des mêmes désirs; la sensualité, l'amour du gain, la passion du changement, les poussent toujours à quitter leurs marais et leurs bois pour envahir vos riches domaines.... Rappelez-vous que la guerre et la tyrannie ont affligé la Gaule jusqu'au moment où vous vous êtes placés sous notre tutelle; et nous, au contraire, attaqués tant de fois, nous ne vous avons demandé, en vertu des droits de la victoire, que ce qui était nécessaire pour le maintien de la paix. Car, sans soldats, point de sécurité pour les peuples; sans paye, point de soldats; sans impôts, point de paye. Tout,

au reste, demeure commun entre vous et nous; vous-mêmes êtes souvent les chefs de nos légions, vous-mêmes êtes appelés au gouvernement de cette contrée ou d'autres provinces. Quand les princes sont modérés, leur modération vous profite comme à l'Italie; quand ils sont cruels, plus éloignés, vous avez moins à souffrir. Le faste d'un gouverneur, l'avidité d'un proconsul, sont des maux inévitables qu'il faut supporter, comme on supporte une inondation ou un orage..... Au moins y a-t-il quelques intervalles de bien. Mais, sous le règne d'un Tutor ou d'un Classicus, vous attendez-vous à une domination plus modérée? Vous faudra-t-il de moindres tributs pour lever des troupes contre les invasions des Bretons ou des Germains? Et les Romains une fois expulsés (puissent les dieux nous garder de ce malheur!), que devons-nous attendre, si ce n'est une guerre universelle? Huit cents ans de sagesse et de bonheur ont formé cet édifice de l'empire romain; il ne peut être détruit sans écraser ceux qui le détruiront. Et le danger sera plus grand pour vous qui possédez les biens et l'or, cette grande cause de guerre. Aimez donc et soutenez la paix du monde, aimez cette ville qui accorde des droits égaux aux vainqueurs et aux vaincus¹. »

Tout est là : dans cette harangue prêtée par Tacite à un soldat illettré, « qui n'a jamais su, dit-il, qu'affirmer par ses armes la puissance romaine, » vous touchez du doigt ce que j'ai laborieusement développé. Cette intervention de la force romaine, toujours sous le prétexte de la défense et par amour pour la liberté des peuples; — cette domination tout amicale, qui n'a des armes que pour votre sûreté et ne réclame des tributs que pour vous protéger; — cette

¹ Discours de Cerialis aux Trévirs et aux Lingons. Tacite, *Hist.*, IV, 74.

paix universelle, à l'ombre de laquelle les peuples se civilisent, s'enrichissent et se reposent; — ces concessions de privilèges, égaux parfois aux siens, par lesquelles Rome attire les peuples dans son sein : — hors de la domination romaine, au contraire, la barbarie, la guerre, le pillage et l'impuissance à se défendre; — et enfin la masse colossale de cet empire, œuvre du temps, de la vertu et des dieux, que les forces humaines peuvent ébranler, peut-être même abattre, mais qui retombera, comme le temple de Gaza, sur le téméraire qui voudrait en renverser les colonnes : voilà les arguments que Rome proposait au monde, et que le monde acceptait.

En effet, Rome avait fondé une si vaste unité, que l'idée de sa ruine épouvantait comme l'idée d'un incalculable désastre. Les peuples, même quand ils se révoltaient contre les princes, ne se révoltaient pas contre Rome. Hors d'elle, il était difficile de concevoir paix, liberté, bien-être, et le retour à leur indépendance primitive n'eût été qu'un retour à la barbarie¹. En un mot, la domination romaine pouvait être acceptée comme seule protectrice et seule possible².

1. « Ils ne voudraient pas plus se passer de l'empire, dit le rhéteur Aristides, que ceux qui naviguent ne voudraient se passer de pilote. » *De Urbe Româ*. Voyez, sur cette sympathie et cette reconnaissance envers Rome, les écrivains grecs : « On consulte l'oracle sur de moindres affaires, et je l'aime mieux, car il y a une grande paix... il n'y a plus de guerres civiles ni de séditions, ni usurpations de tyrans. » Plutarq., *de oracul. Defectu*, 26. « Toute guerre a cessé; les peuples n'ont plus besoin de sages politiques pour conduire leurs cités... et quant à la liberté, ils en ont autant qu'il plaît aux princes qui les gouvernent. Et le plus, à l'aventure, ne serait peut-être pas le meilleur. » *Id.*, p. 28. « César nous donne une grande paix; il n'y a plus ni guerres ni brigandages. En tout temps, à toute heure, on peut aller et venir, voyager, naviguer au couchant et à l'aurore. » Épictète, *in Arrian.*, III, 13.

2. « Quelle terre a échappé aux Romains, si ce n'est celle que l'excès de la chaleur ou la rigueur du froid rend inutile au monde?... Dieu, portant

C'était, certes, une grande œuvre de la Providence que cet empire préparé depuis des siècles par tant de courage, de force, de patience; qui se trouvait l'héritier de tous les grands empires de Sésostris, de Cyrus, d'Alexandre; qui réunissait sous une même loi, et la Bretagne sauvage encore, et la Gaule à peine sortie de la barbarie, et la Grèce mère de toute civilisation, et l'Égypte qui avait instruit la Grèce, et l'Asie occidentale, point de départ des races humaines. Les trois grands rameaux de la famille terrestre, celui de Sem, celui de Cham et celui de Japhet; les idiomes de chacun d'eux multipliés en mille branches diverses; les grandes civilisations et les grands cultes de l'Égypte, de la Gaule, de la Grèce, de la Judée; la beauté d'Éphèse, la richesse d'Alexandrie, la gloire de Sparte, la science d'Athènes, la sainteté de Jérusalem, la fortune naissante de Londres et de Lutèce, tout cela profitait à la grandeur et à la gloire de Rome. Le monde avait-il jamais vu rien de pareil? Rome ne semblait-elle pas appelée à refaire ce que Babylone avait défait, et à renouveler l'unité du genre humain par l'unité de son pouvoir, l'unité des langues humaines par l'unité de sa langue, l'unité des religions par la révélation de cette grande vérité dont les sages pressentaient l'approche?

Rome est dans l'histoire le symbole de l'unité comme son nom est le signe, les uns disent de la maternité¹, les autres de la force et du courage². C'est elle, en effet, dont

l'empire de nation en nation, est maintenant en Italie, » dit Josèphe aux Juifs. *De Bello*, V, 26 (9, 3).

1. *Ruma*, mamelle.

2. *Ρώμη*. « Ville puissante, ville souveraine, ville louée par la voix de l'Apôtre, donne-nous le sens de ton nom! Rome est le nom de la force chez les Grecs, de la hauteur chez les Hébreux, » dit saint Jérôme. *Advers. Jovin.*, II. Juste-Lipse rappelle à ce propos le mot allemand *Ruhm*, gloire, et le nom

la force devait unir le monde, dont la puissante mamelle devait l'allaiter. L'unité matérielle et la force politique résidèrent cinq cents ans dans Rome païenne; dans Rome chrétienne réside depuis dix-huit siècles la force spirituelle et l'unité intelligente.

Du reste, cet empire romain, œuvre visible de la main de Dieu, pouvons-nous le mieux connaître que par les paroles mêmes que Dieu a inspirées?

« Alors vint un des sept anges..... il me parla et me dit : Je te montrerai la condamnation de la grande prostituée qui est assise sur les grandes eaux¹.

« Et l'ange me transporta en esprit dans le désert : et je vis une femme assise sur une bête couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphèmes², ayant sept têtes et dix cornes.....

de *Rumes*, donné par les Indiens aux guerriers courageux. *De Magn. Imp. Rom.*, I, 2.

V. aussi l'ode de la poétesse grecque Erinna :

« Salut! ô Rome! fille de Mars, reine belliqueuse, reine au diadème d'or, toi qui habites sur la terre un magnifique, un indestructible Olympe!

« A toi seule la Parque antique a donné la gloire d'une éternelle puissance, à toi seule le commandement et la royauté suprême.

« Sous le frein de tes puissantes rênes s'abaissent et la terre et la mer écumante. Tu es l'inébranlable souveraine des peuples et des cités.

« Le temps, ce destructeur de toutes choses, le temps, qui se plaît à transformer la vie humaine, de toi seule n'écartera jamais le souffle créateur qui donne le pouvoir.

« Car, seule parmi toutes les cités, tu ne cesses d'enfanter une nombreuse race de guerriers puissants, et comme la terre donne ses fruits chaque année, tu donnes chaque année une nouvelle moisson de héros. »

1. *Apocalypse*, XVII, 1. La Méditerranée. V. ci-dessus, p. 3 et suiv., et tout ce qui suit dans l'*Apocalypse*, XVII, XVIII.

2. Divinité des Césars et de Rome. (V. plus bas, II, 2). Culte des dieux païens, idolâtrie.

Terrarum Dea gentiumque Roma

Cui par est nihil et nihil secundum.

(Martial, XII, 8.)

Sur les hommages religieux rendus à la divinité de Rome, à la sainteté du sénat, au génie du peuple romain, V. les médailles portant *Déesse*

« La femme était vêtue de pourpre et d'écarlate¹, parée d'or, de pierres précieuses et de perles², et tenait en sa main un vase d'or.

« Et ce nom était écrit sur son front : *Mystère*³.....

« L'ange me dit alors : Quel est le sujet de ta surprise ? Je vais te dire le mystère de la femme et de la bête qui la porte et qui a sept têtes et dix cornes...

« Les sept têtes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise⁴...

« Et il me dit : Les eaux que tu as vues, où la prostituée est assise, ce sont les peuples, les nations et les langues.

« Et la femme que tu as vue est la grande ville qui règne sur les rois de la terre⁵...

« Toutes les nations ont été séduites par ses enchantements⁶...

« Les marchands de la terre se sont enrichis par l'excès de son luxe⁷.

Rome — Saint Sénat — Dieu sénat (Θεὸν σέ-νατον). — Temple de Rome élevé à Smyrne en 559. Tacite, *Annal.*, IV, 56. — Temples d'Auguste et de Rome à Éphèse, Nicée, Pergame, etc. — Temple du génie de Rome sur le Forum. Dion, XLVII, L, 8, et les itinéraires. Inscriptions : *Romæ æternæ, Genio pop. rom., Romæ et Augusto*. Orelli 2, 1683, 1684, 1799, 1800, 4018.

1. Pourpre des consuls et des empereurs.

2. Pierres et perles de l'Inde. V. ci-dessus, p. 19, 70, 296.

3. « Les lois mystérieuses de la religion nous interdisent, dit Pline, de révéler le second nom de Rome, et Valérius Soranus, pour avoir prononcé ce nom qu'un salutaire et religieux silence avait fait tomber dans l'oubli, n'a pas tardé à être puni de sa faute. » *Hist. nat.*, III, 5. « Les Romains n'ont pas voulu laisser divulguer le nom du dieu sous la protection duquel leur ville est placée, ni même le nom latin de leur ville... Le nom de la ville est ignoré même des plus doctes. » Macrobe, III, 9. — On prétend néanmoins savoir que le nom mystérieux de Rome était Ἐρος ou Ἀνθερος, son nom sacerdotal *Flora*, son nom sabin *Quirium*. Munter, *de Occulto urbis R. nomine*.

4. Septemque una sibi muro circumdedit arces. (Virgile.)

5. Soumission des rois à la puissance romaine. V. ci-d., p. 110, 112, 127, 134.

6. Rome, le centre des peuples et le but de leur ambition. V. p. 99, 107, 119 et s.

7. Richesses de l'Espagne, de l'Égypte, de l'Asie-Mineure, de l'Inde, de l'Arabie, par leur commerce avec Rome. V. p. 9 et s., 14 et s., 19 et s., 24 et s., 35 et s.

« Elle s'est élevée dans son orgueil et elle s'est plongée dans les délices : car elle a dit en son cœur : Je suis reine¹, je ne suis point veuve et je ne serai point dans le deuil²...

« Et ils se sont écriés : ... Quelle ville a jamais égalé cette grande ville³ ! »

Mais ce n'est pas assez d'avoir peint la grandeur de Rome. Le prophète nous montre encore cette « prostituée assise sur les grandes eaux... » cette « grande Babylone, la mère des fornications et de toutes les abominations... qui tient en sa main un vase d'or plein d'abomination et d'impureté... avec laquelle se sont corrompus tous les rois de la terre et enivrés du vin de sa prostitution, » qui « a fait boire toutes les nations à la même coupe⁴, qui a trafiqué avec elles en leur achetant la pourpre, la soie, les pierres, les bois embaumés, la cinnamome, et jusqu'aux esclaves et aux âmes d'hommes⁵. »

1. Et populum latè regem...

(Virgile.)

2. Imperium sine fine dedi...

(Id.)

Non res Romanæ perituraque regna...

(Id.)

V. ci-dessus l'ode d'Erinna.

3. Alme sol, possis nihil urbe Romæ

Visere majus.

(Horace.)

Romanos rerum dominos... Roma mundi caput... mundi compendium... lumen gentium. Rome, mère de toutes les villes, demeure des princes. (Denys le Périégète.) Rome métropole, victorieuse. (Monnaies, dans Eckhel, t. IV, p. 271.)

4. Fornication et abomination, comme on sait, désignent l'idolâtrie. « Roma... quò omnia pudenda constiunt celebranturque. » (Tacite, *Annal.*, XV, 49.)

On l'appelle encore l'abrégé de toute superstition. Ἐπιτομή πάσης δεισι-δαμόνιας. Theodoret. — *Numinum cunctorum cultrix*. Arnob., VI. (V. plus bas, liv. II, 2.)

5. V. *ibid.*, XVIII, 3, 12, 13. A Délos, grand entrepôt entre l'Europe et

La richesse, le faste, les voluptés, la corruption de Rome, voilà ce qui nous reste à connaître.

CHAPITRE III

ALERE FLAMMAM DE LA CIVILISATION ROMAINE.

§ 1^{er} — DES FAITS GÉNÉRAUX.

Ainsi l'empire était-il défendu au dehors, gouverné au dedans; il était un et pacifié. Quels fruits la vaste portion du genre humain soumise au sceptre de Rome, recueillait-elle de cette paix et de cette unité, quant à la vie matérielle, quant à la vie morale, quant à l'intelligence?

Aujourd'hui, parlons seulement de la vie matérielle, de la civilisation extérieure. Viendront ensuite le côté intellectuel et le côté moral qu'il n'est pas possible de séparer.

Notre siècle est glorieux de sa civilisation matérielle. Enivré de ses jouissances et plus encore de l'orgueil que ses jouissances lui causent, il ne s'arrête pas à compter quels sacrifices elles lui ont coûtés et peuvent lui coûter chaque jour. Il ne se demande pas si la part qu'il leur a faite dans sa vie n'a pas été enlevée à la sécurité des

l'Asie, on transbordait à une certaine époque plusieurs milliers d'esclaves chaque jour. Strabon. — Par les âmes humaines, on entend les hommes libres réduits en esclavage. V. Grotius et Bossuet sur l'Apocalypse. Ce qui arriva souvent. Cic., *in Pisone*..., *in Verr*... Strabon, *ibid*.

consciences, à la liberté des intelligences, à la pureté de la foi, à la noblesse du cœur. Il ne cherche pas s'il a suffisamment réservé la paix et les joies morales de l'âme, qui ne cessent pas d'être un bien réel, parce qu'il y a au monde cinq ou six philosophes orgueilleux qui ont le malheur de ne pas les sentir. Il ne s'inquiète même pas si les empiétements que chaque jour il fait sans y penser sur les accoutumances de la famille, sur la stabilité du patrimoine, sur les habitudes du culte religieux, sur tout ce que j'appellerai les éléments extérieurs de la vertu et de la paix de l'homme, trouvent une compensation suffisante dans un accroissement de vitesse de quatre kilomètres par heure, ou dans une baisse de cinq centimes sur le prix des bas de coton. Souvent, hélas! le bien-être qu'il donne d'une main il le reprend de l'autre; et ce qu'il apporte aux hommes en fait de liberté commerciale et politique, liberté négative, jalouse, inquiète, remuante, il le leur retire en fait de liberté morale, domestique, personnelle, liberté toute positive, toute bienveillante, toute pacifique. Le prix de ce bien-être matériel qui n'est pas encore arrivé jusqu'à la poule au pot d'Henri IV, serait-il donc le travail inintelligent, inquiet, immodéré? le travail perpétuellement menacé, perpétuellement subalterne, sans repos, sans terme, sans autre espérance et sans autre consolation que le gain?

En passant ajoutons un seul mot. Au xv^e siècle, l'ouvrier anglais vivait à l'aise; les jours de fête et de dimanche, après la messe, il se réjouissait honnêtement; il était en paix avec Dieu, avec son curé, avec son maître, avec son roi; et cependant il gagnait trois *pence* par jour, avec lesquels il trouvait largement à vivre; et l'Angleterre était alors le plus gai pays du monde: *Merrie En-*

La richesse, le faste, les voluptés, la corruption de Rome, voilà ce qui nous reste à connaître.

CHAPITRE III

ALERE FLAMMAM DE LA CIVILISATION ROMAINE.

§ 1^{er} — DES FAITS GÉNÉRAUX.

Ainsi l'empire était-il défendu au dehors, gouverné au dedans; il était un et pacifié. Quels fruits la vaste portion du genre humain soumise au sceptre de Rome, recueillait-elle de cette paix et de cette unité, quant à la vie matérielle, quant à la vie morale, quant à l'intelligence?

Aujourd'hui, parlons seulement de la vie matérielle, de la civilisation extérieure. Viendront ensuite le côté intellectuel et le côté moral qu'il n'est pas possible de séparer.

Notre siècle est glorieux de sa civilisation matérielle. Enivré de ses jouissances et plus encore de l'orgueil que ses jouissances lui causent, il ne s'arrête pas à compter quels sacrifices elles lui ont coûtés et peuvent lui coûter chaque jour. Il ne se demande pas si la part qu'il leur a faite dans sa vie n'a pas été enlevée à la sécurité des

l'Asie, on transbordait à une certaine époque plusieurs milliers d'esclaves chaque jour. Strabon. — Par les âmes humaines, on entend les hommes libres réduits en esclavage. V. Grotius et Bossuet sur l'Apocalypse. Ce qui arriva souvent. Cic., *in Pisone*..., *in Verr*... Strabon, *ibid*.

consciences, à la liberté des intelligences, à la pureté de la foi, à la noblesse du cœur. Il ne cherche pas s'il a suffisamment réservé la paix et les joies morales de l'âme, qui ne cessent pas d'être un bien réel, parce qu'il y a au monde cinq ou six philosophes orgueilleux qui ont le malheur de ne pas les sentir. Il ne s'inquiète même pas si les empiétements que chaque jour il fait sans y penser sur les accoutumances de la famille, sur la stabilité du patrimoine, sur les habitudes du culte religieux, sur tout ce que j'appellerai les éléments extérieurs de la vertu et de la paix de l'homme, trouvent une compensation suffisante dans un accroissement de vitesse de quatre kilomètres par heure, ou dans une baisse de cinq centimes sur le prix des bas de coton. Souvent, hélas! le bien-être qu'il donne d'une main il le reprend de l'autre; et ce qu'il apporte aux hommes en fait de liberté commerciale et politique, liberté négative, jalouse, inquiète, remuante, il le leur retire en fait de liberté morale, domestique, personnelle, liberté toute positive, toute bienveillante, toute pacifique. Le prix de ce bien-être matériel qui n'est pas encore arrivé jusqu'à la poule au pot d'Henri IV, serait-il donc le travail inintelligent, inquiet, immodéré? le travail perpétuellement menacé, perpétuellement subalterne, sans repos, sans terme, sans autre espérance et sans autre consolation que le gain?

En passant ajoutons un seul mot. Au xv^e siècle, l'ouvrier anglais vivait à l'aise; les jours de fête et de dimanche, après la messe, il se réjouissait honnêtement; il était en paix avec Dieu, avec son curé, avec son maître, avec son roi; et cependant il gagnait trois *pence* par jour, avec lesquels il trouvait largement à vivre; et l'Angleterre était alors le plus gai pays du monde: *Merrie En-*

gland ! En 1842, l'ouvrier anglais ne connaît plus de fêtes et ne connaît de dimanches qu'au cabaret, pourrit dans d'inferts ateliers, lutte de capacité et d'intelligence contre les machines, leur est déclaré inférieur, vit plus mal avec deux schellings² que son aïeul avec trois *pence*; quand il est heureux, s'ennuie; quand il souffre, se désespère et se révolte; et l'Angleterre est le pays du monde le plus industriel, le plus riche et le moins joyeux.

Au soin exclusif des intérêts matériels se lie cette notion de gouvernement dont nous parlions tout à l'heure, qui institue le pouvoir, non comme autorité, mais comme force, non pour diriger, mais seulement pour contraindre, qui ne laisse pas de milieu entre une action toute concentrée dans ses mains et sa complète indifférence, entre le commandement absolu et la liberté illimitée. Chose singulière, c'est au nom du bien-être des peuples que le pouvoir change sa mission paternelle en une mission toute coercitive et toute défiante, qu'il arrive, comme je le disais plus haut, à combattre les instincts humains, au lieu de les protéger en les réglant. Tant il y a dans notre nature quelque chose qui repousse un bien-être exclusivement corporel! tant l'intelligence, le cœur, l'imagination, sont choses réelles et positives aussi bien que les sens et le corps, et veulent aussi énergiquement la satisfaction qui leur appartient! Tant il est vrai, en un mot, que *l'homme*

1. Joyeuse Angleterre!

2. « Au xiv^e siècle, un moissonneur gagnait 4 *pence* par jour, avec lesquels il pouvait, chaque semaine, acheter un *comb* de blé. Aujourd'hui (1784), il faut dix ou douze jours de travail pour acheter un *comb*. » John Cullum, *History of Hawsted*, p. 258. — « Sous Henri VI, l'ouvrier ordinaire gagnait 3 *pence* par jour (V. les statuts de 1444), avec lesquels il pouvait acheter un boisseau de blé à 6 *shill.* le *quarter*, et 24 livres de viande. Aujourd'hui, il gagne 12 *shill.* par semaine, avec lesquels il achète un demi-boisseau à 80 *shill.* le *quarter*, et 12 livres de viande à 7 *pence* la livre. » Hallam, *L'Europe au moyen âge*, chap. 9, seconde partie.

ne vit pas seulement de pain! En telle sorte que les écoles religieuses, philosophiques, politiques, industrielles, qui ont pris pour point de départ la négation plus ou moins complète des instincts moraux, en viennent à ne pouvoir faire ce qu'elles appellent le bien de l'homme sans le contraindre; et lui donnent au bout de l'épée, quand toutefois elles le lui donnent, ce pain auquel elles prétendent borner tous ses désirs.

Ainsi ne procédait pas, je l'ai déjà dit, la puissance romaine, bien moins jalouse de gouverner que de diriger, bien plutôt supérieure que souveraine. N'est-il pas curieux de voir si, dans cette sphère matérielle où la politique moderne tend à se concentrer, la politique romaine avec une marche toute différente, n'arrivait pas à des résultats assez remarquables? Si nous tenons compte de ce qu'a produit le laps des siècles, le développement des sciences, le bonheur des inventions, Rome, par la direction, par la protection, par l'exemple, n'obtenait-elle pas autant qu'obtiennent les puissances modernes par une inquiète et incessante action?

Il est clair que nous ne comparons ici ni les intentions ni le but. Quand il y eut, je ne dirai pas chez un Tibère, mais chez un César ou chez un Auguste, un sentiment désintéressé, un autre sentiment que le désir personnel de la puissance et de la gloire, ce sentiment ne fut que l'exaltation de l'orgueil patriotique, qu'un magnifique égoïsme national, prêt à sacrifier à la grandeur du peuple romain et le bonheur du monde et celui même du peuple romain. Chez les puissances chrétiennes, au contraire, il est impossible que le sentiment humain soit tout à fait écarté, que la félicité de l'homme soit en tous points immolée à la gloire de la nation. Dans l'esprit des peuples patens, l'idée

de la grandeur et de la gloire pouvait se séparer de celle de la félicité, parce que la nation, déifiée, avait son être et son intérêt à part, et qu'à cette divinité, à cet être abstrait, à ce nom propre, il fallait, non le bonheur que les hommes demandent, mais ce qu'il faut à un nom, les hommages, le retentissement, la gloire. La loi chrétienne ne connaît pas de nation; elle ne connaît que des hommes. Faire pour la nation quelque chose qui ne profite point aux hommes, c'est ne rien faire; immoler les hommes, ces êtres particuliers et réels, à la patrie, cet être collectif et abstrait; préférer à la félicité des uns la vaine grandeur de l'autre, c'est démence, ou pour mieux dire, c'est crime. La pensée du bien réel, positif, individuel, ne peut donc jamais être tout à fait écartée des gouvernements chrétiens; et ce nationalisme sauvage, qui encore aujourd'hui voudrait faire de la patrie un dieu et lui sacrifier des victimes humaines, est une pure importation païenne; nos mœurs le repoussent, notre civilisation le combat, et le gouvernement qui l'adopterait se mettrait hors du droit des gens européen.

Ajoutons encore que les puissances chrétiennes poursuivent un but bien autrement difficile à atteindre. Qui profitait de la grandeur et de la civilisation romaine, qui était digne d'occuper la philanthropie de Rome, en ses jours de plus grande générosité? Peut-être le citoyen romain, l'habitant des villes, l'homme libre. Mais l'étranger, le paysan, l'esclave, méritaient-ils qu'on s'occupât d'eux? Les bienfaits de la civilisation, réservés à une classe moins nombreuse, pouvaient lui être plus facilement acquis. Une aristocratie de deux ou trois cent mille familles peut-être dans l'empire se faisait plus aisément sa part de gloire et de bien-être. La loi chrétienne a imposé aux gouverne-

ments d'autres devoirs. Il n'est pas un homme, si petit qu'il soit, dont la vie, dont l'aisance, dont le bonheur ne doive peser pour quelque chose dans les conseils de son prince. Autant il y a de millions d'hommes, autant il y a de millions d'intérêts à satisfaire et à concilier. La tâche des gouvernements en est bien plus haute, mais aussi bien plus difficile.

Mais, une fois cette restriction admise, quelle civilisation eut la grandeur de la civilisation romaine! Quelle unité fut plus vaste et plus complète! Et d'abord, si la facilité des communications entre les hommes est, comme on le dit, le grand instrument de leur bien-être; quand ces communications furent-elles, je ne dirai pas plus rapides, mais plus générales?

Ce n'était pas un royaume, ce n'était pas un peuple, c'était un monde tout entier; le Batave et le Maure, le Rhin et le Nil, la Clyde et le Jourdain, le Douro et l'Euphrate, l'Africaine Zélia par delà les colonnes d'Hercule et Panticapée dans la Tauride; enfin des millions d'hommes sur une étendue de près de deux cent mille lieues carrées¹ entre lesquels s'étaient établies ces relations naturelles et presque journalières des sujets d'un même pouvoir, des disciples d'une même civilisation. On lisait dans toutes les provinces² les *Actes publics*, le journal officiel de l'empire; la Judée et la Grande-Bretagne savaient combien de sénateurs étaient venus à la réception de Livie, quelle femme avait divorcé à Rome, combien le peuple romain à l'amphithéâtre avait fait tuer de lions et d'hommes³.

Entre tous ces peuples régnait le réseau immense des

1. V. la note à la fin du vol.

2. Tacite, *Annal.*, XVI, 22.

3. V. Dion, LVII; Suet., in *Calig.*, 26; Senec., de *Benef.*, III, 16; Cic.,

routes romaines dont partout se retrouve l'ineffaçable vestige¹, véritables remparts (*munire viam*), indestructibles chaussées fondées au-dessous du sol et qui s'élevaient de plusieurs pieds au-dessus. Trois couches impénétrables de pierres, de briques, de ciment, de terre et de craie moulues ensemble formaient comme une voûte, au-dessus de laquelle un pavé de lave ou de larges pierres, jusqu'à cent cinquante milles de Rome un pavé de dalles, donnait passage au voyageur. Des bornes milliaires, des lieux de repos, des stations de soldats, des relais de poste² étaient semés sur la longueur de ces chemins pour rendre le voyage sûr, commode, rapide. Nul obstacle n'arrêtait la construction de ces routes; le droit de propriété fléchissait devant l'autorité du proconsul³; la nature pliait devant l'opiniâtre labeur de l'ouvrier romain. Les vallées étaient

Fam., II, 8; VIII, 17, 11. — V. aussi, sur les *Acta Diurna* établis par César, Suet., *in Cæs.*, 20; Cic., *pro Sylla*, 14; *Attic.*, VI, 2; *Fam.*, VIII, 7; X, 28; XII, 8, 23, 44; *in Tiber.*, 5; *in Caltig.*, 8; Tacite, *Annal.*, III, 3; XII, 24; XIII, 34; XVI, 23; Pline, *Hist. nat.*, VII, 54; IX, 45; Pline, *Ep.* VII, 33; IX, 15; Juvénal, II, 136. Sur les *Actes* du sénat qu'Auguste défend de publier, voyez Suet., *in Aug.*, 36. Tacite, *Annal.*, V, 4.

1. V. surtout Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*.
2. Les relais de poste existaient dès le temps de Caton l'Ancien. (Frontin, *Ep.* I, 2.) On faisait environ 100 milles par jour. On voyageait avec un *diplôme*. (Cic., *Fam.*, II, *Ep. ult.*, *Attic.*, X, *Ep. penult.*) Auguste complète ce service et assure la transmission des nouvelles. (Suet., *in Aug.*, V. Pline, *Ep.* X, 14, 121, 122.)

3. Il est toutefois question d'indemnités dues : 1° pour le tort fait par des travaux publics à la solidité d'une maison (Tacite, *Annal.*, I, 75) ; 2° pour des enlèvements de sable et de pierre dans des propriétés particulières. (Frontin, *de Aquæd.*, 125.) Dans ces deux cas, l'administration romaine se montre plus respectueuse que la nôtre envers le droit de propriété. Sous la république, un M. Licinius Crassus se refusa à laisser passer un aqueduc sur son terrain (an de R. 753), Tit.-Liv., XL, 54, et Cicéron déclare devant le peuple qu'il est inique de forcer un propriétaire non-seulement à donner, mais à vendre (ab invito etiam emere injuriosum, *in Rullum*, I, 5). Quelques restrictions à la propriété, par suite du voisinage des chemins : Siculus Flaccus, *de Conditione agror.* Hyginus, *de Condit. agror.* Frontinus, *de Limitibus*.

comblées, les hauteurs gravies; le chemin s'ouvrait passage dans le roc; il franchissait sur des arches de pierre les gorges des Pyrénées, il passait les fleuves sur des ponts immenses¹; la route romaine arrivait droit comme l'aigle au but que l'œil de l'ingénieur lui avait marqué.

Par des chemins pareils Rome communiquait d'abord avec toute l'Italie. Ensuite, partant de Milan, des routes s'épanouissaient vers tous les passages des Alpes et gagnaient Arles, Lyon, Mayence, le Tyrol, l'Istrie. A la ville d'Arles se rattachaient, par une immense ligne qu'Auguste acheva², Nîmes, Narbonne, tout le midi de la Gaule et toute l'Espagne jusqu'à Cadix. A Lyon venaient se croiser les quatre grandes routes de la Gaule, qui unissaient aux quatre mers cette métropole des peuples celtiques, à la Méditerranée par Marseille, à l'Océan par Saintes, à la Manche par Boulogne, à la mer du Nord par Mayence et par le Rhin³. Puis, après ces routes qui rattachaient les provinces à Rome, d'autres routes liaient les provinces entre elles. De Trèves à Sirmium, un grand chemin longeait le Rhin et le Danube, unissait les provinces armées de Rhétie et de Vindélicie, et mettait en rapport la Gaule avec la Panno-

1. Tot pontes tantis impendiis factos, dit Pline. Pont d'Alcantara (Norba Cæsarea), en Espagne, sur le Tage; 670 pieds de long, 6 arches ayant chacune 84 pieds d'ouverture, 200 pieds d'élévation au-dessus du niveau de l'eau : bâti par Trajan. — Pont de Salamanque, long de 1500 pieds : réparé par Trajan. — Pont d'Eborac sur le Bétis, bâti par ses habitants à l'imitation de celui-ci. — Beaucoup de ponts sur la Meuse, la Moselle (Strabon), le Rhin (à Mayence, Bonn, Cologne, etc.), le Rhône (à Vienne sous Trajan). — Pont de Rimini, par Auguste et Tibère, achevé en 779 de R. — Pont de Narni, qui va de la ville à une montagne voisine par-dessus une vallée : les plus hautes arcades qui soient. — Caractère religieux des ponts (d'où le mot *Pontifex*.) Les legs faits pour la construction ou réparation des ponts étaient censés faits *ad pias causas*.

2. Pendant son onzième consulat (an de R. 731). V. les inscriptions. Gruter, 149.

3. Strabon, IV.

nie. Puis de là, par la Mésie et jusque chez les Scythes, par la Thrace dans l'Asie Mineure, par l'Asie Mineure dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Égypte et sur toute la côte africaine, la route romaine achevait le tour du monde, et se retrouvait, par la riche Cadix, par Malaga, par Carthagène, au pied même des Pyrénées¹.

Les communications par les fleuves n'étaient pas moins importantes. Ceux de la Gaule étaient le grand chemin du commerce et de la civilisation vers le nord. Par des canaux² ou par un court trajet de terre, on communiquait de l'Aude à la Garonne et à l'Océan, du Rhône et du Doubs au Rhin et à la mer Germanique, de la Saône à la Seine et par elle aux côtes de Bretagne³. Les deux flottes armées qui descendaient le Rhin et le Danube portaient les nouvelles de l'Océan à la mer Noire.

Les voyages de mer, avec des moyens imparfaits sans doute, étaient autrement sûrs et faciles qu'ils n'avaient été jusque-là. Depuis que la Méditerranée était toute romaine, il n'y avait plus de pirates. Ostie était le port de Rome pour l'Occident et pour le Nord; elle communiquait avec Fréjus, Marseille, Narbonne, Carthagène, Cadix. Pouzzol, au contraire, était en relation avec tout le midi et tout l'orient, avec Carthage, Alexandrie, Joppé, Béryte; Ravenne, avec toutes les côtes de l'Adriatique; Brindes, avec la Grèce et l'Asie Mineure: relations constantes, assurées, régulières, officielles.

La vitesse des voyages par terre n'a guère été dépassée

1. V. Bergier, *ibid.*

2. Canal de Drusus du Rhin à l'Yssel. V. ci-dessus, p. 63. Canal de Corbulon du Rhin à la Meuse, 23 milles (an de J.-C. 47.) (Tacite, *Annal.*, XI, 20.) De nombreux canaux dans la Gaule Cisalpine... Canaux projetés: du lac Averné au Tibre (Tacite, *Annal.* V. t. II, p. 266); de la Saône à la Moselle (p. 286); à travers l'isthme de Corinthe (tome I, p. 481, tome II, p. 258.)

3. Strabon, IV.

que de nos jours. César faisait 100 milles (33 lieues $\frac{1}{3}$) dans la journée¹; Tibère, allant retrouver son frère Drusus qui se mourait en Germanie, fit 200 milles en vingt-quatre heures². Pline compte sept jours de navigation d'Ostie aux colonnes d'Hercule, dix à Alexandrie³.

Grâce à cette facilité des transports, l'opulent romain avait le choix entre la poterie de Sagonte et celle de Pergame⁴, entre les épées de Tolède et les armes de Cibyra, entre la pourpre de Tyr et celle des îles Fortunées. Il revêtait à son gré la blanche laine d'Apulie ou le gausape celtique, l'amphimalle égyptien ou les laines noires de Polentia⁵. L'Inde lui envoyait ses pierreries, Babylone ses tapis, le Thibet sa soie, l'Arabie ses parfums; en même temps que les fourrures lui arrivaient de Scythie, l'ambre ou le succin des bords de la Baltique. Un noir Africain découpait pour sa table⁶ les faisans de Colchos, et il voyait au cirque un Dace ou un Germain combattre les lions et les panthères du Zahara⁷.

1. Suet., *in Cas.*, 57. Cicéron parle aussi d'une route de 56 milles (18 lieues et demie) faite en dix heures de nuit avec des cabriolets de poste (cisiis). *Pro Roscio Amerino*, 7. — Avec la vitesse ordinaire, on mettait cinq jours pour aller de Rome à Brindes (360 milles ou 120 lieues).

2. Pline, *Hist.*, VII, 20.

3. Pline, *ibid.*, XIX, 4. Hélius, affranchi de Néron, alla retrouver son maître de Rome à Corinthe en sept jours. Dion, LXIII. — Les assassins de Sylla allèrent de Rome à Marseille en moins de six jours. Tacite, *Annal.*, XIV, 57. — On alla du phare de Messine à Alexandrie en sept et même en six jours, de Pouzzol à Alexandrie en neuf jours. On comptait ordinairement des ports de l'Espagne citérieure à Ostie quatre jours, de la Gaule Narbonnaise trois, des côtes d'Afrique deux. Pline, *ibid.* — Ports creusés ou réparés par les Romains: à Ostie (réparé par César et un nouveau port creusé par Claude), Carthage, Pouzzol, Brindes, Tarente, Luna (ce dernier était d'une beauté proverbiale), Ravenne, Ancône (par Trajan), Misène (réparé par Agrippa).

4. Pline, *ibid.*, VIII, 48.

5. V. Strabon, III, IV.

6. Tacite, *in Germ.*, 45. Pline, *Hist.*, XXXVIII, 41.

7. « Les marchands de la terre pleureront et gémiront sur elle, parce que

Rome et l'Italie répandaient la richesse autour d'elles. L'Espagne, l'Asie, l'Égypte, par l'industrie et le commerce, rendaient leur tributaire la reine du monde. Enfin le luxe des parfums, porté jusqu'à la plus folle extravagance, enrichissait les Arabes Sabéens, et les coupes d'or, les vases de bronze, les meubles et les murailles même incrustées d'ivoire, tout le luxe de l'Asie hellénique se rencontrait aux portes du désert¹.

Une richesse plus réelle arrivait aux provinces occidentales par l'économie rurale et par l'échange des cultures. Les arbres et les plantes voyageaient de l'Orient à l'Occident. La Gaule Narbonnaise possédait depuis longtemps la vigne; l'olivier lui était apporté ainsi qu'à l'Espagne; le lin passait de l'Égypte dans la Gaule²; et Columelle admire la riche culture et la fécondité de la Péninsule hispanique.

A la vue de tels progrès, croyez-vous que l'enthousiasme de soi-même et l'admiration de sa propre grandeur manquaient à ce siècle plus qu'au nôtre? Croyez-vous qu'il ne chantât pas comme nous des hymnes magnifiques à sa propre gloire et à l'inépuisable perfectibilité de la race humaine? Les rhéteurs grecs ou latins qui entonnaient le panégyrique des Césars ne manquaient pas de proclamer

personne n'achètera plus leurs marchandises; ces marchandises d'or et d'argent, de pierreries, de perles, de fin lin, de pourpre, de soie, d'écarlate, de toutes sortes de bois odoriférants et de meubles d'ivoire, de pierres précieuses, d'airain, de fer et de marbre, de cinnamome, de senteurs, de parfums, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de blé, de bêtes de charge, de brebis, de chevaux, de chariots, d'esclaves et d'âmes d'hommes. » *Apocalypse*, XVIII, 11, 12, 13.

1. Strabon.

2. V. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 3; XV, 1; XIX, 1. Strabon, IV. L'olivier n'existait pas en Italie au temps des Tarquins. Pline, *ibid.*, XV, 1. Les Cadurci (Cahors), Caleti (pays de Caux), Ruteni (Rouergue), Bituriges (Berry), Morini (Flandre, Artois), étaient les peuples de la Gaule les plus occupés à tisser le lin. XIX, 1.

la supériorité de leur siècle sur les autres siècles, avec non moins d'emphase et d'orgueil que ne le font aujourd'hui d'autres rhéteurs, agenouillés devant le César de notre temps, le peuple. « Le monde, disent-ils, s'ouvre, se fait connaître, se laisse cultiver chaque jour davantage. Le désert est pénétré, les rochers sont ouverts, les bêtes féroces mises en fuite, la solitude et la barbarie reculent sans cesse devant la civilisation et la culture. Partout l'homme habite et se multiplie; partout le gouvernement et la vie se développent. La race humaine augmente chaque jour; elle couvre la terre, et le monde bientôt ne lui suffira plus¹. » C'est à ce degré de gloire et de bonheur que Rome a amené la race humaine. « Rome a réuni les empires dispersés, elle a adouci les mœurs; elle a mis en commun l'industrie de tous les peuples, la fécondité de tous les climats; elle a donné une langue commune à ces nations que séparaient la discordance et la rudesse de leurs idiomes. Elle a civilisé les tribus les plus sauvages et les plus reculées²; elle a enseigné à l'homme l'humanité³!... La guerre n'est plus qu'une fable des anciens jours à laquelle notre siècle se refuse de croire; ou, si par hasard on apprend que quelque peuplade maure ou gétule a osé provoquer les armes romaines, il semble qu'on rêve en entendant parler de ces lointains combats... Le monde, comme dans une fête perpétuelle, a déposé l'épée et ne songe qu'à la joie et aux festins. Les cités ne luttent plus entre elles que de magnificence et de luxe; ce sont partout portiques, aqueducs, temples, écoles... Non-seulement les villes, mais la terre elle-même s'embellit et se cultive comme un magnifique

1. *Onerosi sumus mundo.* (Tertullien, *de Anima*, 30.)

2. Pline, *Hist.*, III, 5; XXVII, 1.

3. Strabon.

jardin ¹. Rome, en un mot, a donné au monde comme une vie nouvelle ². »

Rome, en effet, est le centre du monde où « toute la terre apporte ses fruits et ses richesses. A voir les navires qui abordent à son port, on dirait qu'elle est pour tout l'univers un immense et universel entrepôt. Les richesses de l'Arabie et celles de Babylone y affluent en telle abondance que ces contrées doivent, ce semble, rester nues. Ce ne sont pas les ports, c'est la mer elle-même qui manquera à tant de navires ! Commerce, navigation, agriculture, recherche des métaux, Rome est le centre où tout cela vient aboutir ! Ce qui ne se trouve pas dans Rome n'est nulle part au monde ³. »

Enfin, disait-on pour couronner tant d'éloges, « sous cet équitable empire, nulle acception de personnes, nulle distinction du grand et du petit, du noble et du plébéien, du riche et du pauvre. Le juge suprême, qui rend à chacun selon ses mérites, ne connaît et ne récompense que la vertu. » C'était, en un mot, « une démocratie sous un maître, de tous les États, le plus sûr à la fois et le plus équitable ⁴. »

Le monde romain, ainsi que le nôtre, et dans un langage également hyperbolique, vantait donc sa richesse, sa civilisation, son progrès. Mais quelle part revenait à l'homme de ce perfectionnement de l'humanité, et comment cette amélioration de la vie commune se rendait-elle visible dans la vie et dans les jouissances de chacun ?

1. Aristides rhetor, *De urbe Româ.*

2. Adeo Romani velut alteram lucem dedisse humanis rebus videntur. (Pline, *ibid.*)

3. Aristides, *ibid.*

4. Aristides, *ibid.*

§ II. — DES JOUISSANCES PRIVÉES.

C'était une belle vie que celle du Romain, je ne dis pas opulent, mais seulement riche. A la pointe du jour, pendant qu'il prolongeait paresseusement le repos de la nuit, la foule des *salutateurs*, amis, familiers, parasites, attendait dans son vestibule. Quand il avait secoué son sommeil, parfumé sa tête, arrangé ses cheveux, revêtu sa toge, il trouvait réunis à ses côtés ceux qui avaient besoin de lui et souvent ceux dont il pouvait avoir besoin. Quelques minutes lui suffisaient pour ce que nous nommons les devoirs du monde ; quelques mots terminaient une affaire. Le temps du Romain était précieux.

Puis on descendait au Forum. Le patron à pied au milieu de ses clients, ou en litière sur les épaules de ses esclaves, trouvait au Forum ceux qu'il n'avait pas trouvés chez lui. Là venaient les grandes affaires, les affaires sérieuses, procès à juger ou à soutenir, emprunts à faire, paiements à recevoir. Là étaient auprès l'un de l'autre, la basilique, bourse et tribunal à la fois, la chaire curule du préteur, le bureau du scribe plus puissant parfois que le préteur, le comptoir (*mensa*) du banquier, la boutique du marchand, le banc du novelliste. Là étaient l'activité, le partage, le bruit.

Mais quand la clepsydre marquait la sixième heure (environ midi), le bruit cessait, l'audience était levée, le comptoir se fermait, les boutiques demeuraient désertes. Peu après, les rues silencieuses, pendant cette nuit factice de la sieste, n'étaient plus traversées que par quelques attardés regagnant leur demeure, ou par des amants quasi

jardin ¹. Rome, en un mot, a donné au monde comme une vie nouvelle ². »

Rome, en effet, est le centre du monde où « toute la terre apporte ses fruits et ses richesses. A voir les navires qui abordent à son port, on dirait qu'elle est pour tout l'univers un immense et universel entrepôt. Les richesses de l'Arabie et celles de Babylone y affluent en telle abondance que ces contrées doivent, ce semble, rester nues. Ce ne sont pas les ports, c'est la mer elle-même qui manquera à tant de navires ! Commerce, navigation, agriculture, recherche des métaux, Rome est le centre où tout cela vient aboutir ! Ce qui ne se trouve pas dans Rome n'est nulle part au monde ³. »

Enfin, disait-on pour couronner tant d'éloges, « sous cet équitable empire, nulle acception de personnes, nulle distinction du grand et du petit, du noble et du plébéien, du riche et du pauvre. Le juge suprême, qui rend à chacun selon ses mérites, ne connaît et ne récompense que la vertu. » C'était, en un mot, « une démocratie sous un maître, de tous les États, le plus sûr à la fois et le plus équitable ⁴. »

Le monde romain, ainsi que le nôtre, et dans un langage également hyperbolique, vantait donc sa richesse, sa civilisation, son progrès. Mais quelle part revenait à l'homme de ce perfectionnement de l'humanité, et comment cette amélioration de la vie commune se rendait-elle visible dans la vie et dans les jouissances de chacun ?

1. Aristides rhetor, *De urbe Româ.*

2. Adeo Romani velut alteram lucem dedisse humanis rebus videntur. (Pline, *ibid.*)

3. Aristides, *ibid.*

4. Aristides, *ibid.*

§ II. — DES JOUISSANCES PRIVÉES.

C'était une belle vie que celle du Romain, je ne dis pas opulent, mais seulement riche. A la pointe du jour, pendant qu'il prolongeait paresseusement le repos de la nuit, la foule des *salutateurs*, amis, familiers, parasites, attendait dans son vestibule. Quand il avait secoué son sommeil, parfumé sa tête, arrangé ses cheveux, revêtu sa toge, il trouvait réunis à ses côtés ceux qui avaient besoin de lui et souvent ceux dont il pouvait avoir besoin. Quelques minutes lui suffisaient pour ce que nous nommons les devoirs du monde ; quelques mots terminaient une affaire. Le temps du Romain était précieux.

Puis on descendait au Forum. Le patron à pied au milieu de ses clients, ou en litière sur les épaules de ses esclaves, trouvait au Forum ceux qu'il n'avait pas trouvés chez lui. Là venaient les grandes affaires, les affaires sérieuses, procès à juger ou à soutenir, emprunts à faire, paiements à recevoir. Là étaient auprès l'un de l'autre, la basilique, bourse et tribunal à la fois, la chaire curule du préteur, le bureau du scribe plus puissant parfois que le préteur, le comptoir (*mensa*) du banquier, la boutique du marchand, le banc du novelliste. Là étaient l'activité, le partage, le bruit.

Mais quand la clepsydre marquait la sixième heure (environ midi), le bruit cessait, l'audience était levée, le comptoir se fermait, les boutiques demeuraient désertes. Peu après, les rues silencieuses, pendant cette nuit factice de la sieste, n'étaient plus traversées que par quelques attardés regagnant leur demeure, ou par des amants quasi

nocturnes qui venaient soupirer sous le balcon de leurs belles¹. A demain les affaires sérieuses ! Rome était libre pour le reste du jour ; Rome dormait. Le pauvre s'assoupissait sous le portique ; le riche, dans le rez-de-chaussée de sa demeure, au milieu du silence et de l'obscurité de son appartement sans fenêtres, au bruit des jets d'eau du *cavædium*, dormait, respirait ou rêvait. Rome avait un singulier respect pour la religion de son repos : passé la dixième heure (4 heures du soir), il n'était plus permis d'introduire une affaire au sénat, et tel Romain, cette heure venue, ne voulait plus même ouvrir une lettre².

Vers la huitième heure (2 heures) les rues commençaient de nouveau à se remplir. La foule affluait vers le Champ de Mars ; sur ces vastes gazons la jeunesse venait lutter, courir, lancer le javelot. D'autres jouaient à la paume ; d'autres, tout poudreux de la palestra, se jetaient dans le Tibre et le passaient à la nage. Les vieillards restaient assis, causaient et regardaient ; parfois ils avaient leurs exercices ; souvent la promenade au soleil, l'exposition de leur corps nu à l'action vivifiante de cet astre, remplaçaient pour eux l'agitation du gymnase³. Les femmes se promenaient sous les portiques. C'était l'heure aussi de l'activité, mais de l'activité allègre, joyeuse, satisfaite.

A la neuvième heure⁴, une cloche sonne, les thermes sont ouverts. On va essuyer dans les vapeurs du bain et

1. V. Catulle.

2. Senec., *de Tranquillitate animi*, 15.

3. Sur cette habitude de l'insolation et en général sur l'hygiène des Romains, V. surtout Pline, *Ep.* III, 4, 5 ; IX, 36, 40, où il décrit la vie de son oncle, la sienne propre et celle de Spurrina. Son oncle, à une heure dite, *jacebat in sole*. Horace était *solibus aptus*. — V. encore Épiète, *apud Arr.*, IV, 11. Juvénal, XI, 189.

4. Se baigner avant la neuvième heure était un signe d'intempérance, et se rattachait à l'usage, également blâmé, de faire de bonne heure un repas con-

dans le parfum des aromates l'huile et la poudre de la palestra. Le bain est à la fois affaire, remède, plaisir ; le pauvre en jouit dans les bains publics pour un quadrant (un ou deux liards), quelquefois pour rien ; les riches voluptueux se le donnent dans leur palais. Presque tous le prennent en commun. Le bain froid dans la vaste piscine où l'on peut nager, le bain tiède dans les cuves de marbre, le bain de vapeur qui suffoque, mais qui enchante ; les frictions qui rendent au corps son élastique souplesse ; les délices du massage ; les onctions de baume et de nard, sorte de bain parfumé : ce sont là mille joies romaines, raffinées et somptueuses, mesquinement reproduites dans la vie orientale, tout à fait inconnues à notre vie. Sur ces pavés de mosaïque, dans ces piscines d'albâtre, sous ces voûtes peintes à fresque, entre ces murs incrustés d'ivoire, à la lueur de ce demi-jour qui descend à travers les pierres spéculaires, au milieu de tout un peuple de serviteurs qui va et vient, frotte, essuie, porte de l'un à l'autre la brosse, l'étrille, les parfums, le bain est le rendez-vous d'une liberté presque puérile. Là, on cause, on rit, on joue, on danse même ; là s'exerce le chanteur, l'orateur déclame, le lutteur éprouve ses forces. Les thermes sont le gymnase, la tribune, le salon de cette Rome sensuelle et délicate, le bureau d'esprit inévitable, où le poète qui veut lire ses vers trouve à coup sûr des auditeurs¹.

sidérable (de medio potare die). Il n'en était pas ainsi les jours de fêtes ; le bain et le repas (toujours à la suite l'un de l'autre), pouvaient se faire sitôt qu'on voulait sans manquer aux bienséances.

..... Jam nunc in balnea salva
Fronte licet vadas quamvis solida hora super sit
Ad sextam..... (Juvénal, XI.)

1. « J'habite au-dessus des bains, dit Sénèque : imaginez tous les sons qui peuvent nous faire maudire nos oreilles : — ces lutteurs qui s'exercent avec des cestes de plomb, leurs gémissements quand ils se portent des

Au bain d'ailleurs se préparait la grande affaire du jour, le souper. Le maître de maison y cherchait des convives, le parasite un hôte. Le souper était presque l'unique repas du Romain; les autres se prenaient à la hâte, sans apprêt et sans convives. Mais, lorsque vers le soir, au souper, libres de tous soins, exercés par la palestre, reposés et détendus par le bain, on vient s'accouder ensemble à la table hospitalière, on a devant soi, pour la conversation et pour le repas, toutes les heures jusqu'à la nuit. Six ou sept conviés d'ordinaire (jamais plus que les Muses, dit le proverbe, jamais moins que les Grâces) sont couchés sur des lits de pourpre et d'or, autour d'une table d'un bois précieux. Les divers ministères du festin emploient une foule de serviteurs: le maître d'hôtel (*promuscondus*) a ordonné le repas; le *structor* a donné aux plats leur ordre symétrique; le *scissor* découpe les viandes. De jeunes esclaves en tunique courte déposent sur la table le vaste plateau d'argent renouvelé à chaque service et sur lequel les mets sont disposés avec art. Des enfants agitent sur la tête des conviés le chasse-mouche et l'éventail. Des échansons jeunes et beaux, en longue robe et les cheveux flottants, versent le vin dans les coupes; d'autres répandent sur le sol une infusion de verveine et d'adiante qui entretient, dit-on, la gaieté¹. Autour de la table, ce sont des chants,

coups, le sifflet de leur poitrine quand ils se reposent, — le masseur qui frappe de sa main tantôt creuse, tantôt à plat, l'épaule des baigneurs. Si par là-dessus viennent les joueurs de paume qui se mettent à compter leurs coups, tout est perdu. Puis ajoutez celui qui a le vin bavard, — le voleur saisi en flagrant délit, — le chanteur qui trouve sa voix belle dans le bain, — puis ceux qui se jettent d'un bond dans la piscine, — puis l'épilateur avec son cri aigre et perçant, si toutefois, à force d'épiler le patient, il ne le fait pas erier à sa place, — puis le pâtissier, puis le charcutier, puis le confiseur, puis le cabaretier, chacun avec son cri diversement modulé. » Senec., *Ep.* 56.

1. Plutarq., *Sympos.*, 1.

des danses, des symphonies, des farces de bateleurs, des dissertations de philosophes. Et au milieu de ces joies, le roi du festin nomme les santés, compte les coupes, couronne ses convives de fleurs qui durent peu. Hâtons-nous de vivre, leur dit-il, la mort approche, couronnons nos têtes avant de descendre chez Pluton.

En effet, vivre, jouir, chasser de la vie, autant qu'il se peut, tout ce qui est peine, souci, travail, devoir: telle était la pensée dominante de la société antique. Le grand moyen était l'esclavage. Grâce à lui, on n'avait pas besoin de marchander à l'industrie les robes de pourpre et les tissus de lin. Le travail et le talent de l'esclave appartenaient au maître. L'esclave brodait pour son vêtement, chassait ou pêchait pour sa table. Grâce à l'esclavage, si on voulait, on n'entendait parler ni des soins de la culture, ni des chicanes infinies de la propriété qui rendent souvent lourde à notre paresse la gestion de nos étroits domaines. Un *villicus* et une *villica*, esclaves tous deux, et sous eux toute une hiérarchie d'esclaves veillait aux intérêts de la villa: système peu avantageux pour la terre, commode pour le maître. Grâce à l'esclavage, les soins même de la maison disparaissaient; des maîtres d'hôtel et des chambellans (*cubicularii*), esclaves ou affranchis, commandaient au reste de la population servile. Des affranchis de confiance, attachés au maître par le don d'une liberté dont ils n'usaient pas, étaient ses hommes d'affaires et ses trésoriers. Le médecin qui portait secours à ses souffrances, l'artiste qui charmait ses loisirs, le chanteur qui adoucissait sa mélancolie, le grammairien qui élevait ses enfants (et ces précepteurs esclaves étaient souvent plus sûrs que des précepteurs libres), tout cela était dans la maison et faisait partie du patrimoine. Si le maître aimait l'étude,

un de ses esclaves était son secrétaire, causait avec lui sciences et belles-lettres, lisait, discutait, composait avec lui. Térence et Plaute furent esclaves. Tout pouvait s'acheter au Forum, même la science et l'esprit¹.

Pour le dire en passant, ceci explique la conciliation si fréquente dans l'antiquité, si rare de nos jours, de la vie active et de la vie d'étude. Cicéron, avec une carrière traversée par tant d'orages, une santé faible, une âme souvent abattue, trouve du temps pour la poésie, les lettres, la philosophie, l'histoire. Pline l'Ancien, avocat et homme de guerre, meurt à cinquante-six ans, laissant, avec des écrits sur vingt sujets divers, une vaste encyclopédie de la science de son temps². Pline le Jeune et Tacite, l'un avocat brillant, l'autre qui avait été comptable dans les provinces, furent tous deux consuls, tous deux écrivains. Sénèque, philosophe, rhéteur, avocat, fut tour à tour exilé, précepteur de Néron, sénateur et consul. La littérature ne

1. « Calvisius Sabinus avait et la richesse et les sentiments d'un affranchi. Je ne vis jamais homme plus sottement heureux... Sa mémoire était si courte qu'il oubliait jusqu'aux noms d'Achille et d'Ulysse... Jamais vieux nomenclateur qui invente les noms au lieu de les répéter ne salua les gens du peuple à tort et à travers comme il saluait les Grecs et les Troyens. Cependant, comme il voulait passer pour érudit, voici de quoi il s'avisait. Il acheta 100,000 sesterces (25,000 fr.) la pièce, onze esclaves, dont l'un savait tout Homère, l'autre tout Hésiode, puis un pour chacun des neuf lyriques; j'ai tort de dire qu'il les acheta, je devrais dire qu'il les commanda... Il les tenait au pied de son lit, pendant le repas, prêts à lui souffler des citations que souvent il entendait mal et dont il coupait des vers à l'hémistiche. Mais peu importe, il croyait posséder toute la science que l'on possédait chez lui. Aussi un jour, certain plaisant l'engageait-il à s'exercer à la lutte. — Comment puis-je? je n'ai pas le souffle. — Au contraire, vois que de vigoureux athlètes tu comptes parmi tes esclaves! » Senec., *Ep.* 21.

2. Pline, *Ep.* III, 5. Il énumère ainsi les ouvrages de son oncle : Sur l'usage du javalot pour la cavalerie, 1 livre. — Vie de Pomponius Secundus, 2. — Des Guerres de Germanie, 20. — Le Studieux (livre d'éducation oratoire), 6. — Des Locutions douteuses, 8. — Continuation de l'Histoire d'Aufidius Bassus, 31. — Histoire naturelle, 37. — En tout, 105 livres. — De plus, 160 volumes de notes et d'extraits.

fut jamais une profession sous la république; depuis Auguste, elle le fut seulement pour quelques poètes. Le divorce de la vie intellectuelle et de la vie agissante est moderne, et je doute qu'il ait beaucoup servi la littérature. Les plus grands écrivains n'ont pas en général été ceux qui étaient écrivains de leur métier.

Or, l'esclavage principalement rendait plus facile l'union de cette double vie. Non-seulement l'esclave était chargé de vivre pour le maître, afin que le maître fût libre de penser, et, en le débarrassant des petites choses, lui laissait son intelligence plus dégagée et sa vue plus nette pour les grandes choses de la pensée ou de la vie; mais encore l'esclavage rendait l'étude plus prompte et plus facile; il donnait au maître des lecteurs, des secrétaires, des coopérateurs intelligents. Sous la tente, en voyage, à cheval, dans la litière, pendant le bain et pendant le repas, l'étude et la pensée pouvaient le suivre¹.

Le colon de Saint-Domingue, au milieu de quelques centaines de nègres sales, brutaux et ignorants, ne peut donc nous donner qu'une faible idée de ce qu'était cette royauté du maître romain, à la fois délicate et commode. Cette double domesticité qui l'entourait, l'une matérielle, l'autre intellectuelle, est chose que nous ne saurions bien imaginer. Un Cicéron trouvait dans l'entretien de ses esclaves toutes les jouissances de la pensée. Un Pallas trônait au milieu des siens, et ne jugeait pas de sa dignité d'adresser la parole à cette valetaille qui recevait ses ordres. L'homme véritablement libre, celui qui n'était ni esclave, ni étranger, ni prolétaire, le citoyen romain dans toute la plénitude de sa dignité, était véritablement un roi.

1. Pline cité ci-dessus.

Cette royauté avait même ses devoirs. Le gain sordide la faisait rougir, et Tibère dégrada un sénateur uniquement parce qu'il avait prolongé son séjour à la campagne, pour louer moins cher à Rome, quand le terme des locations serait passé¹. Le trafic avec ses préoccupations cupides, l'industrie avec ses détails presque immondes lui étaient interdits². La boutique était abandonnée aux esclaves et aux affranchis³. La possession d'un navire marchand n'était pas permise aux sénateurs⁴. L'agriculture était honorée; on tolérait la banque et l'usure; mais on disait: « Le salaire de l'ouvrier est un gage de servitude. Le marchand qui achète à vil prix, et qui revend cher, ne gagne que par le mensonge et par la fraude; c'est un métier peu délicat. Le navigateur est plus honorable, il nous apporte de loin les denrées utiles à notre vie; et s'il est sage, s'il songe de bonne heure à regagner le port, du port à retourner aux champs, s'il achève sa vie dans les soins de l'agriculture, le métier le plus digne d'un homme libre, il aura droit à nos louanges⁵. »

Si les œuvres serviles étaient interdites à l'homme libre, les habitudes serviles, les gestes et le costume qui rappellent l'empressement et le travail, ne lui convenaient pas davantage. Sa royauté avait son étiquette comme elle avait ses devoirs, et ces lois de la bienséance antique sont comptées par Cicéron parmi les préceptes moraux. Sans doute,

1. Suet., *in Tiber.*, 25.

2. Οὐδενὶ γὰρ ἐξῆν Ῥωμαίων οὔτε κάπηλον οὔτε χειροτέχνην βίον ἔχειν. Dionys. Halic., IX.)

3. V. Cic., *in Catil.*, IV, *in fine*. Paulus J. C., *Senten.*, II, 26, § II.

4. Loi Claudia (vers l'an de Rome 534), défend à tout sénateur ou père de sénateur de posséder un bâtiment propre à tenir la mer de la capacité de plus de 300 amphores (78 hectolitres). Tite-Live, XXI, 63. Cic., *in Verrem*, V, 48.

5. Cic., *de Off.*, I, 42.

sous les empereurs, quand les sénateurs couraient, la toge relevée, devant la litière de Caligula, ou quand les chevaliers et les matrones descendaient sur l'arène, ces bienséances de l'aristocratie républicaine perdirent de leur puissance. La courte tunique resta cependant l'habit de l'esclave, du prolétaire, de l'homme qui travaille¹, tandis que la toge, parure embarrassante et inutile², fardeau plutôt que vêtement, fut le costume de l'homme véritablement libre. On laissait « à l'esclave les attitudes sans noblesse, les agitations inquiètes et essoufflées; on laissait les mouvements violents à l'athlète, les gestes ridicules à l'histriion. » On évitait de se gratter la tête, signe de débauche³. « Une marche lente et solennelle convient, disait-on, aux ministres qui portent les réchauds sacrés : une marche précipitée convient à l'esclave⁴; trop de hâte

1. *Vilia vendentem tunicato scruta popello.*
(Horace.)

2. Sur la toge, V. Tertull., *de Pallio*, 5. Quintilien, XI, 3, 137.

3. Qui digito scalpunt uno caput. (Juvénal, IX.) Tibère était « non sine molli digitorum gesticulatione. » Suet., *in Tiber.*, 68.) V. encore Lucien. Ammien Marc., XVII. Pour César et Pompée, V. ci-dessus, tome I.

« L'impudique se reconnaît à sa démarche, à un geste, à une réponse, à un mouvement des yeux, à un doigt approché de la tête. Le méchant se reconnaît à son sourire, l'insensé à sa physionomie et à son attitude. » Senec., *Ep.* 52. — L'étude de la physionomie n'était pas rare chez les anciens. V. Senec., *ibid.* Pline, *Hist. nat.*, XI, 52.

4. *Liberos homines per urbem modico magis est par gradu*
Ire : servile esse duco, festinatim currere.

(Plaute, *Pœn.*, III, 1.)

Et Alexandre Sévère dans Lampride :

Ἐν γὰρ νομίζω ταῦτο τ' ἀνελευθέρον
εἶναι τὸ βαδίζειν ἀρύθμως ἐν τοῖς ὁδοῖς,
ἔξόν κελῶς.

... Sape velut qui
Currebat fugiens hostem, persæpè velût qui
Junonis sacra ferret. . . .

(Horace, I, *Sat.* III, 9.)

V. aussi saint Basile, *Ep.* I. Clém. d'Alexandrie, *Pædagog.*, III, 2.

« trouble notre haleine, change notre teint, défigure notre visage et fait paraître au dehors l'inconsistance de notre âme. La démarche de l'homme libre, sans être trop lente, sera grave et mesurée, son visage calme et digne, et empreint de cette beauté qui convient à l'homme, non de cette grâce qui sied à la femme ¹. »

Ainsi, l'homme réellement libre, c'est-à-dire le sénateur, le chevalier ou le riche affranchi, véritable aristocrate, se faisait reconnaître par le désœuvrement manuel et par la dignité extérieure, je puis ajouter par le bon ton et le savoir-vivre dont les aristocraties veulent aussi faire un de leurs privilèges. La politesse, il est vrai, n'existait qu'entre égaux et entre amis : vis-à-vis des clients, des prolétaires, on se mettait à l'aise : avec l'homme dont on s'était fait l'ennemi, on avait rompu, rien ne restait à ménager. Mais entre gens de même espèce, la politesse plus brève, plus ouverte, plus virile que la nôtre, n'en avait pas moins, comme la nôtre, ses formes convenues ², ses

1. Cic., *de Off.*, I, 35, à voir sur tout ceci.

2. L'emploi des prénoms était une forme respectueuse et polie :

« Quinte, puta, » aut « Publi » gaudent prænominè molles Auriculæ. (Horace.)

Remarquez dans les harangues de Cicéron la manière pleine de discernement dont il emploie le prénom ou le supprime selon qu'il veut parler d'une manière plus ou moins courtoise.

Notre mot *monsieur* ne laisse pas que d'avoir un équivalent dans la langue latine, au moins au temps des empereurs : on remarque qu'Auguste ne se laissa pas appeler *seigneur* (*dominus*), même par ses enfants. (Suet., *in Aug.*, 53.) « Quand les femmes ont quatorze ans, nous les appelons madame (*καρία*). » (Épictète, 40.) « Ceux que nous rencontrons, que leur nom ne nous revient pas, nous leur disons monsieur (*domine*). » (Senec., *Ep.* 3.) — Dans les rapports de famille : « *Dominus meus Gallio*, » dit Sénèque en parlant de son frère. (*Ep.* 105.) « *Peto abs te, domina soror.* » (*Jurisc. de Legatis.*) « *Domina Ditis.* » (Virgile, *Ænéid.*, VI, 397.) « *Dominum Æneam* (IV, 214) *Græci uxorem δέσποιναν* vocant. » (Servius.) Claude oubliant la mort de Messaline, demande *si Madame va venir*. « *Cur domina non veniret.* » (Suet., *in Claud.*, 39.) On exigeait des clients et des parasites l'em-

nuances diverses, ses circonlocutions, ses insinuations, ses reproches courtois, ses détours : parce que ces hommes-là se tutoyaient, il ne faut pas les prendre pour quelque chose comme nos sans-culottes de 93. Ils savaient fort bien quel est le langage du paysan (*rusticus*), et quel est celui de l'homme bien élevé (*urbanus*); ils connaissaient la politesse (*comitas*), l'art d'être aimables (*humanitas*); ils savaient le monde (*urbanitas*) et possédaient cet aplomb et cette convenance que les Athéniens appelaient *dextérité*. Les lettres de Cicéron en fournissent mille exemples; lisez entre autres cette correspondance d'Appius et de Cicéron où le mécontentement se cache si bien sous la politesse ¹.

Tels étaient l'aisance, le bien-être, le savoir-vivre, la dignité de l'homme qui portait la toge. Et remarquez que je n'ai point parlé des exagérations du luxe et de l'opulence. Je ne peins pas la vie des Apicius et des Mamurra, des proconsuls revenus d'Asie ou des affranchis de César. Je ne retrace pas la magnificence antique dans ses proportions énormes, si peu en rapport avec les petites choses du *comfort* moderne. Je peins la vie commune des gens aisés, bien élevés et raisonnables. Je parle en masse de toute la

ploi du mot *dominus*. Martial se plaint qu'un oubli à cet égard l'a privé d'une largesse de 33 as :

Centum quadrantes abstulit illa mihi,
(VI, 88.)

Parfois cependant, par amitié, on donnait ce nom même à des esclaves :

Cum voco te dominum, nolo tibi, Cinna, placere,
Sæpè etiam servum sic resaluto meum.

(*Ibid.*, V, 58.)

Cependant l'appellation *domine* (*καρία*) indiquait une soumission particulière et presque un culte. (Épictète, *in Arr.*, IV.) Pline s'en sert vis-à-vis du seul Trajan, et Auguste le repoussait avec horreur. (Suet., *ibid.*) Les Juifs (Josèphe, *de Bello*, VII, 37 (10, 1) et les Chrétiens (V., entre autres, le martyr de saint Polycarpe, 8), sommés de donner aux empereurs, cette désignation, qu'ils réservaient à Dieu, la refusèrent parfois au péril de leur vie.

1. Cic., *Fam.*, III, tout entier.

bonne compagnie romaine (*virii illustres, noti, honesti*), de ceux qu'on opposait aux prolétaires, à la plèbe, aux petites gens (*capite censi, ararii, tunicati, trebules, tenues, ignobiles, etc.*).

Et ces derniers mêmes étaient-ils exclus de tous les bienfaits de la civilisation? Outre les grandeurs qui appartenaient à quelques riches, d'autres grandeurs étaient communes à tous. Le faste privé était pour quelques-uns; la munificence publique était au service même du plus pauvre. La société moderne croit avoir beaucoup fait pour le pauvre quand elle lui donne le nécessaire à bon marché. La société antique lui donnait pour rien le superflu.

Faut-il parler en détail de ce luxe monumental dont nous retrouvons après tant de siècles et tant de catastrophes d'admirables et d'ineffaçables vestiges? Élevons-nous, pour la promenade et pour le sommeil de l'homme du peuple, pour lui donner l'ombre en été, le soleil en hiver, beaucoup de portiques comme celui de Pompée, qui formait un rectangle de 400 pieds sur 500, et qu'ornaient 285 statues de bronze, 230 statues de marbre? Notre science peut se passer de ces immenses aqueducs amenés de bien loin, quelquefois dans le seul but d'avoir une eau plus agréable au goût (celui de Nîmes n'avait pas d'autre but¹); mais avons-nous rien qui ressemble à ces thermes cyclopéens bâtis par les empereurs pour les lazzaroni de Rome? Les chefs-d'œuvre de la peinture, de la statuaire, de la mosaïque, les ornaient; pour embellir ses bains, Agrippa paya 1,200,000 sesterces² deux tableaux d'un artiste grec. Des gymnases, des bibliothèques, des promenades, des bosquets faisaient partie des thermes; l'enceinte de ceux de

1. V. Millin, *Voyage dans le midi de la France*.

2. 223,000 fr. Pline, *Hist. nat.*, XXXV

Néron devait avoir 700 pieds de long sur 500 de large; l'enceinte des thermes d'Agrippa 900 pieds sur 700; et ces lieux de délices, construits souvent en quelques mois, étaient bâtis pour des siècles, avec des voûtes inébranlables et d'épaisses murailles, comme les citadelles et les donjons de nos aïeux.

Que sont nos misérables salles de spectacle, nocturnes, petites, étroites, enfumées, faites de bois et de plâtre plutôt que de pierre, avec leurs décorations de carton, leurs ornements fanés, leurs couloirs étroits, leurs entrées difficiles, auprès de ces monuments grandioses des divertissements romains, de ces colosses de l'architecture théâtrale, où des milliers d'hommes, protégés par les plis ondoyants d'un voile de pourpre, jouissaient gratuitement et en plein jour de spectacles dont le moindre épouvanterait notre parcimonie? L'amphithéâtre de Nîmes pouvait contenir 17,000 spectateurs¹; celui de Vérone, 22,000²; le Colisée, 80,000³. Chacun des trois théâtres de Rome comptait de 27 à 30,000 places⁴. Grâce à la perfection de l'acoustique théâtrale, cette foule immense pouvait entendre; et de nos jours encore, dans les théâtres ruinés de la Sicile, la voix se fait

1. Millin, *ibid.* L'amphithéâtre de Pouzzol pouvait contenir 40,000 personnes.

2. Le Colisée avait 1,837 pieds romains de circonférence, 165 de hauteur. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs, plus 2,000 dans les arcades supérieures (Nibby). Les anciens topographes disent 87,000.

3. Le théâtre de Scæurus, bâti pour le seul temps de son édilité (an de Rome 695), avait une scène disposée par étages, dont un en marbre avec des colonnes hautes de 38 pieds, l'autre en verre, le troisième doré; 360 colonnes; 3,000 statues de bronze. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs; et dans un incendie qui eut lieu chez Scæurus, il périt pour 100 millions de sest. d'objets précieux qui en avaient été rapportés. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 2, 3, 15 (24).

4. Théâtre de Balbus, 30,095 (P. Victor., *in Regione*, IX. *Notit. imperii*). Théâtre de Marcellus, 30,000 (Pline, *ibid.*). Théâtre de Pompée, selon Pline, 40,000 (*ibid.*) Selon la notice de l'empire, 27,780 seulement. Sur l'amphithéâtre de Pompeii, V. plus bas.

ouïr avec une sonorité merveilleuse. De vastes escaliers, des galeries immenses, des passages distribués avec un art et une régularité infinis conduisaient ces milliers d'hommes chacun à la place qui lui appartenait, et les nombreux et larges vomitoires donnaient pour la sortie un prompt écoulement à ces flots de peuple. Dans ces abris d'une joie frivole, rien n'était provisoire ni passager; tout était de marbre, de pierre, de briques cimentées par une maçonnerie que la main des hommes a seule pu détruire et sur laquelle le temps n'a rien fait. Les cirques et les naumachies, ces autres créations du dilettantisme romain, n'avaient pas moins de magnificence. L'étang creusé par Auguste sur le bord du Tibre avait 1,800 pieds de long sur 200 pieds de large¹; trente navires à éperons et d'autres bâtiments y combattirent. Le grand cirque avait à peu près la même longueur, une largeur double, et des places pour 150,000 spectateurs au temps d'Auguste, pour 260,000 après la restauration de Néron². Un canal de 10 pieds de profondeur se prolongeait le long de son enceinte et pouvait le remplir d'eau; des dauphins de bronze, des autels, des statues, des obélisques amenés d'Égypte, s'élevaient au milieu et traçaient la route des chars³.

Telles étaient les grandeurs publiques dans lesquelles s'encadraient les grandeurs de la vie privée. Il faut en convenir, si un des contemporains de Cicéron ou même un des sujets de Néron César revenait au monde, notre civilisation, si merveilleuse à certains égards, lui paraîtrait au

1. *V. Lapis Ancyr.* Il s'agit de pieds romains qui équivalent à 10 ou 11 pouces des nôtres (309 millimètres).

2. *V. Pline, VIII, 7. Dionys. Halic., III, 68. P. Victor, in Regione, XI,* dit même 385,000.

3. Le cirque de Néron avait 1,450 pieds sur 330 à l'extérieur; l'arène était de 1,300 sur 200. Le cirque Flaminius avait 500 sur 1,000; le grand cirque, 2,187 sur 400.

premier coup d'œil bien mesquine et bien pauvre. — En ce qui touche la chose publique, le gouvernement des peuples modernes ne lui semblerait-il pas bien laborieux et bien embarrassé? Ces impôts énormes, extorqués sous mille formes diverses par des milliers de publicains, ne le choqueraient-ils point comme durs pour le peuple et insuffisants pour le pouvoir qui fait si peu de chose avec tant d'argent? Une route à faire est une si vaste entreprise! un canal est l'œuvre de tant d'années, œuvre pour laquelle le pouvoir doit encore mendier l'argent des citoyens! Ne jugerait-il pas ridicule, puéril et funeste, ce formalisme si compliqué, grâce auquel rien ne se fait qu'à force d'écritures inutiles, de circuits sans but et sans fin, d'examens où l'on n'examine rien? Et quand, d'un autre côté, il verrait les particuliers, les villes, les provinces dépouillées ou à peu près de toute liberté administrative, au profit de ces gouvernements si embarrassés de leur propre pouvoir; le libre arbitre de trente millions d'hommes, l'indépendance des magistrats, la liberté du souverain lui-même et de ses ministres, confisquée au profit d'une centaine de chefs de bureau, véritables souverains de la nation; quand il verrait ce budget énorme passant en grande partie dans le stérile entretien d'une soldatesque immense et inoccupée: sa pensée ne serait-elle pas de préférer à nos monarchies bureaucratiques, l'empire romain avec la facilité et la dignité de son action, la liberté de ses municipes, le chiffre minime de son budget, la grandeur et la franche allure de son labeur matériel, le petit nombre de ses troupes et les grands travaux accomplis par ses soldats?

Si maintenant, jetant un regard sur la vie privée, il nous voyait dans nos rues et dans nos maisons, agités pour le gain ou la perte de quelques sesterces, ne dédaignant ni

les immondes travaux de la manufacture, ni les petitesse du trafic; — s'il voyait notre allure inégale, notre marche précipitée, notre gesticulation inquiète, nos attitudes sans noblesse, notre habit étriqué et ces braies celtiques qu'on n'osait porter à Rome sous peine de passer pour efféminé; — s'il nous observait, si rarement calmes et libres, haletant au contraire du matin au soir, sortant du repas pour nous mettre aux affaires, quittant à peine les affaires à l'heure tardive du repas, n'ayant de loisir ni pour le gymnase ni pour le bain, n'ayant pas encore notre liberté après le coucher du soleil, mais courant à la hâte, pour satisfaire à mille devoirs incompréhensibles pour lui, et faisant succéder aux tracasseries, aux petitesse, à l'assujettissement des affaires, les tracasseries, les petitesse, l'assujettissement du monde; en quelle pitié ne prendrait-il pas ces *Ardéliens* (Rome avait trouvé un mot pour condamner cette vie de stérile inquiétude), « qui ont une telle hâte de vivre et vivent sans but, qui agissent beaucoup et ne font rien, qui s'essoufflent gratuitement, et, tout en s'agitant, demeurent oisifs¹? » N'opposerait-il pas à l'orgueil de notre époque une parole vraiment belle de Sénèque, bonne à répéter et à approfondir dans tous les sens: « Rien n'est grand que ce qui est calme²? »

Jetant les yeux sur l'ensemble du monde, il verrait sans doute sur beaucoup de points, mais depuis quelques années à peine, des communications plus actives, plus promptes, plus journalières qu'elles ne le furent jamais. Et cependant le monde civilisé lui paraîtrait bien loin encore de l'unité

1. Est Ardelionum quædam Romæ natio,
Trepidè concursans, occupata in otio,
Gratis anhelans, multa agendo nil agens,
Sibi molesta et aliis odiosissima.

(Phèdre, I, 5.)

2. Nihil magnum nisi quod est placidum. (*De Irâ*, I, in fine.)

romaine! Au lieu de cette unité de pouvoir, de science, de civilisation, tant de souverainetés indépendantes, souvent ennemies, toujours jalouses, et se faisant, à leur commun détriment, la guerre par les douanes quand elles ne se font pas la guerre par l'épée! dans les lettres mêmes et dans les arts, tant de discordances de peuple à peuple! au lieu de cette communauté de langue, œuvre de la conquête de Rome, la suprématie, bien méconnue et toujours contestable, de la langue française, contre laquelle, depuis 1813, les deux races germanique et slavonne sont en pleine insurrection!

Si l'Occident est devenu plus riche, plus peuplé, plus instruit, l'Orient est devenu de beaucoup plus pauvre, plus désert, plus barbare; l'Afrique, même après la conquête française, reste mahométane, c'est-à-dire improductive et barbare; et ces belles provinces d'Égypte, d'Asie et de Syrie, les plus opulentes de l'empire, pourrissent tristement sous une domination, quoi qu'on fasse, inintelligente et décrépite.

Trouverait-il donc, ce revenant des siècles passés, notre époque en définitive inférieure à la sienne? Un plus long examen, une vue plus réfléchie, n'aurait-elle rien de plus à lui apprendre? Ce que je viens de dire des grandeurs et du bien-être de la société romaine contredit-il ce que j'ai dit ailleurs de sa dégradation et de sa misère? Une vie aussi facile et aussi douce s'accorde-t-elle avec ce que j'ai tant de fois dépeint, la dégénération de la race, l'appauvrissement du sol, l'horrible tyrannie des gouvernants? Tant de force et tant de gloire peuvent-elles se concilier avec tant d'abaissement, tant de bien-être avec tant de misère?

La réponse est nécessairement dans le côté intellectuel et moral des choses. La réponse sera dans le tableau des

doctrines et des mœurs qui achèvera ce livre, lugubre opposition à la peinture de ce bien-être extérieur, qui appartenait aux privilégiés de la civilisation romaine.

Mais avant d'aller plus loin, un remarquable exemple va manifester toute ma pensée. Un précieux débris de l'antiquité nous a été conservé par la catastrophe même qui devait le détruire. Des cendres du Vésuve, il y a un peu plus de cent ans, une ville antique est sortie, vivante pour ainsi dire, ou du moins tout empreinte des traces de la vie, de même que la couleur, l'attitude, l'air de la vie, en un mot, demeure longtemps à l'homme qui a été tué d'un seul coup.

Si nous entrons dans Pompéii, et si nous le comparons à une ville moderne du même rang, tous les contrastes entre l'antiquité et nous deviennent palpables. Nous ne les voyons pas seulement, nous les touchons sur le corps de cette curieuse momie que la lave nous a conservée.

L'homme, aux temps païens, vivait plus dans la cité que dans la famille. Aussi les demeures privées sont-elles étroites. Celles de Pompéii ne sont guère que d'élégants boudoirs; quelques chambres sans jour ouvrent sur une cour à moitié couverte et éclairée seulement par le haut (*cavædium, atrium*). Pas de séparation, pas de clôture; un passage étroit où couche le portier est seul entre le salon et la rue¹. Des rideaux seulement séparent l'*atrium*, le salon des clients, du *tablinum*, le salon des amis; et le *tablinum* du péristyle ou jardin. Rien ne rappelle la retraite, la solitude, le sérieux de la méditation ou l'isolement de la famille; peu de place pour le recueillement, pour l'étude, pour la prière; les dieux sont au fond du jardin ou quelquefois dans la cuisine. On ne vit pas dans cette maison,

1. Les cris des passants me réveillent; la ville est à la porte de ma chambre à coucher (Martial).

on s'y repose : le bourgeois de Pompéii, las de la chaleur du jour et des tracas du forum, fatigué du gouvernement de sa ville, vient y respirer et y dormir; l'élégant de Rome, aux jours des grandes chaleurs, trouve là une *villa* d'été, voisine de la mer, moins brillante que son palais dans la grande ville, moins monotone et moins solitaire que sa maison de campagne; une retraite obscure, élégante, où la volupté moins magnifique est plus commode, quelque chose comme *la petite maison* du XVIII^e siècle.

Mais ce boudoir, cet abri de quelques heures de repos ne doit pas offenser les yeux délicats du maître. Il faut que l'*atrium* soit pavé de mosaïque ou de marbre, que des jets d'eau et des fontaines y entretiennent la fraîcheur, que la douce clarté qui l'illumine descende sur des fresques, des bronzes, des statues. Jusqu'en des boutiques et d'étroites maisons, des décorations moins élégantes révèlent encore quelque intention d'art et d'ornement.

Mais surtout, si la maison est petite, la cité est grande. L'architecture domestique se rapetisse et s'efface devant l'architecture municipale. Qui peut s'enfermer dans la famille quand la cité est si belle? rester chez soi quand les thermes, les forum, les théâtres déploient tant de magnificence? Pompéii n'était qu'une ville de troisième ou quatrième ordre. Un tremblement de terre, quinze années seulement avant sa catastrophe, avait renversé ou ébranlé la plupart de ses édifices¹. Et pourtant, dans la seule partie que nous connaissons, et qui forme à peu près un cinquième de sa superficie totale, quelle place ne tient pas

1. Au mois de février 63, un tremblement de terre renversa une grande partie de la ville de Pompéii, ainsi qu'une portion d'Herculanum, et détruisit plusieurs édifices à Nucérie et à Naples. (Tacite, *Annal.*, XV, 22; Senec., *Natur. quæst.*, VI, 1; et l'inscription de Pompéii citée plus haut, page 149, n. 4.)

le luxe municipal, la vie publique ! Même sous les empereurs, elle y était encore active, et des inscriptions *officiuses*¹ y attestent la chaleur de la lutte électorale, de même que les inscriptions officielles attestent les services rendus, les charges remplies, les largesses faites à la cité, et la reconnaissance publique envers ses bienfaiteurs. Deux forum entourés de temples et de statues servaient aux assemblées, aux marchés, aux affaires. A l'entour, le sénat de cette petite ville, ses magistrats, ses corps de métiers avaient pour leurs réunions des édifices que l'on est tenté de prendre pour des temples, et le lieutenant civil ou criminel de ce bailliage siégeait dans une basilique, destinée à faire honte aux ignobles mairies et aux prétendus palais de justice qui enlaidissent souvent nos plus grandes cités.

Les affaires sérieuses à leur tour cédaient le pas au plaisir, l'architecture civile à l'architecture voluptueuse, la cité au théâtre. Qu'avait à faire ce gouvernement si bien logé, sinon la joie et l'amusement communs ? Deux maisons de bains publics ont été découvertes², qui unissent à toutes les recherches de la volupté romaine toutes les délicatesses de l'art hellénique. Les salles de spectacle de Pompéii, si je puis leur donner ce nom qui rappelle les tréteaux, étaient trois monuments bâtis avec le marbre, le bronze et la lave du Vésuve. Les banquettes, les loges, que dis-je ? la scène et les décorations étaient en marbre. Là, comme ail-

1. Sur ces inscriptions cursives (*graffiti*) tracées au stylet sur les murs, V. le précieux et curieux ouvrage du P. Garrucci. En voici quelques-unes : M. MARIVM AED (ilem) FACI (atis) ORO VOS. — C. IVLIVM POLYBIVM AED (ilem) O (FO) V (OS) F (aciatis) PANEM BONVM FERT. — M. CERRINIVM VATIAM AED (ilem) DIGNVM REIP (ublicæ) TYRRANVS CYPENS FECIT CVM SODALES (sic) et bien d'autres. (Henzen 6966, 6974.) Ailleurs on lit des inscriptions écrites par des propriétaires fatigués de ces réclames électorales tracées sur leurs murs, et où ils souhaitent mauvaise chance aux candidats qu'on y inscrira ; bonne chance à ceux dont les amis seront plus discrets. *Ibid.* 6975-6977.

2. La plus grande, découverte en 1754, a été recouverte.

leurs, on retrouve et les portiques destinés à abriter la foule, et les galeries, les escaliers, les innombrables entrées qui lui donnent passage, et les traces de ces moyens acoustiques dont le secret est perdu¹. L'amphithéâtre pouvait contenir de 18 à 20,000 hommes. Cent ouvertures y donnaient entrée, et l'on calcule que, grâce à leur disposition, l'amphithéâtre pouvait être vide en deux minutes et demie².

Ce qui venait là, en effet, ce n'était pas un public ; c'était la cité, la cité entière présente au théâtre comme au forum. Le consul ou duumvir était là sur sa haute tribune (*podium*) et sa chaise curule ; les sénateurs et les prêtres sur les premiers bancs ; au-dessus et en arrière, les chevaliers, les riches, ceux qui portaient la toge ; plus haut, sur les bancs gratuits, le peuple en tuniques, les prolétaires ; au couronnement de l'édifice étaient les loges des femmes. La société était là tout entière ; la chose publique siégeait au spectacle, exacte au plaisir comme à un devoir.

Et ces édifices, ce n'était pas une spéculation inquiète et laborieuse qui les avait élevés, ni des souscriptions recueillies sou à sou, ni de pesantes charges imposées au budget municipal. Les colons de Sylla ou de Néron, installés dans un des faubourgs, paraissent avoir eu une grande part à la construction de l'amphithéâtre³. Deux citoyens,

1. On trouve dans le grand théâtre des espaces destinés à contenir les vases de bronze qui augmentaient la sonorité de la voix.

2. Il y avait 40 ouvertures par lesquelles deux personnes pouvaient sortir en même temps, 57 par lesquelles une personne seule pouvait passer ; de plus, deux entrées du côté de l'arène et une pour les bêtes féroces. V. les descriptions.

3. C. QVINCTIVS, C. F. VALGVS, M. PORCIVS, M. F. DVO VIR, QVINQ. COLONIE HONORIS.

CAVSSA. SPECTACVLA. DE. SVA PEG. FAG. CGER. ET. COLONEIS. LOCVM. IN. PERPETVVM. DEDER.

Orelli, 3295.

pour l'honneur de la colonie (*ad decus colonie*), avaient élevé à leurs propres frais le grand théâtre, un tribunal et un portique souterrain¹. Un autre, après le tremblement de terre avait relevé le temple d'Isis². Leurs noms inscrits sur les parois de marbre, des souhaits publics pour leur félicité, l'admission au sénat³, l'érection de leur statue, quelquefois une inscription constatant que la statue offerte avait été refusée⁴, paraissait une suffisante récompense à ces bienfaiteurs publics qui avaient élevé de si beaux édifices pour les tueries de l'arène et les obscénités du théâtre.

La cité moderne, la ville chrétienne est donc bien petite et bien méprisable ! Ses monuments péniblement achevés, ses maisons sans ornements, la pauvreté de ses édifices pu-

1. Inscriptions de Pompéii :

M. M. HOLCONII. RVFVS. ET. CELER.
CRYPTAM. TRIBVNAL. THEATR. S. P. (suâ pecuniâ)
AD. DECVS. COLONIE.

M. M. HOLCONII. RVFVS. ET. CELER. CRYPTAM.
TRIBVNALIA. THEATRVM. S. P.

Le fragment d'inscription suivant semble placer la construction de ce théâtre en l'an de Rome 753 (1^{er} avant l'ère vulgaire) :

..... AVGVSTO PATRI. patrie
consuli XIII. PONTIF. MAX. TRIB.
potest. XXII.

2. V. ci-dessus, p. 119, note 1, l'inscription citée.

3. Même inscription.

4. Inscription trouvée à Arles (et d'autres pareilles) :

T. POMPEIANO.....

..... ARELATENSES.

MVNICIPES. OPTIMÈ. DE.

SE. MERITO. PATRONO.

STATV.E. HONORE.

CONTENTVS IMPENDIVM

(publicum) REMISIT.

(Millin, *Voyage dans le midi de la France.*)

blics, la mesquinerie de ses lieux de plaisir doivent l'humilier beaucoup ! Oui, s'il est vrai que le bien-être matériel et le divertissement des sens fassent l'unique bonheur de cette vie, nous sommes descendus bien bas, et le genre humain a singulièrement rétrogradé. Si la ville antique donnait tant de place et consacrait tant de travaux au soin de ses plaisirs, c'est que le plaisir était sa seule affaire. Si la ville chrétienne, au contraire, est à cet égard humble, modique, parcimonieuse, c'est que le plaisir pour elle doit être au plus un des accessoires de la vie ; c'est qu'il y a et pour l'homme et pour la cité un but plus important, des soins plus dignes, des devoirs plus urgents à remplir. Il est vrai, le plaisir chez nous n'a guère qu'un tréteau de bois où il amuse un instant nos yeux et nos oreilles ; le pouvoir n'a souvent qu'une simple maison à peine distincte au milieu de nos demeures, comme le père de famille au milieu de ses fils. Mais souvenons-nous que les pauvres ont un palais. Ne cherchez à Pompéii ni les vestiges de l'hospice pour les vieillards, ni les ruines de l'hôpital pour les malades : avant que Pompéii sortit de ses cendres, nous savions déjà qu'il ne pouvait y en avoir¹. L'hospice et l'hôpital, voilà nos palais et nos basiliques ! Le plus vaste des édifices de Pompéii est l'amphithéâtre, où 20,000 hommes avaient leurs places marquées à perpétuité pour venir voir couler le sang des hommes². Le plus vaste édifice de nos cités, c'est l'hôpital, où les places sont marquées aussi, non pour le divertissement, mais pour la douleur, non pour le meurtre, mais pour la guérison ; où le lit du malade remplace le siège à coussins du décurion (*bisel-*

1. V. dans saint Jérôme (*Ep.* 26) l'étonnement qu'inspira aux païens la première fondation d'hôpitaux chrétiens.

2. V. l'inscription ci-dessus, p. 104, note 1.

lium); où l'on fonde aussi des places à perpétuité, non pour la satisfaction d'une joie infâme, mais pour le soulagement d'un frère souffrant; où préside enfin, au lieu de cet homicide Jupiter qui voulait être honoré par le sang humain, l'image du Crucifié qui a donné son sang pour tous les hommes, qui par sa mort a triomphé de la mort, par son supplice écrasé celui qui « fut homicide dès le commencement ». Il y a aussi chez nous comme chez les anciens, des bienfaiteurs de la cité qui ont donné à la construction de ces saintes demeures l'argent que les Holconius et les Cerrinius employaient généreusement à édifier leurs magnifiques abattoirs de créatures humaines. Mais ceux-là n'ont pas demandé une place au sénat ni une statue au Forum; ils n'ont pas exigé que leur nom fût inscrit sur le marbre, pour toute récompense ils ont sollicité quelques prières, et au lieu des hommages de la cité pour leur mémoire, l'humble oraison du pauvre malade pour le salut de leur âme.

C'est qu'une pensée d'une autre nature domine toute la vie chrétienne: de même qu'au-dessus de tous les édifices de la ville moderne, maisons des citoyens, maison de la cité, maison du pauvre, s'élève toujours la maison de Dieu. Quand vous marchiez vers la ville antique, rien ne vous avertissait de son voisinage; les amphithéâtres et les basiliques ne portaient pas leur dôme vers les cieux; à quelques pas seulement de la cité vous aperceviez le rempart et les tours, signe de cruauté, de défiance et de guerre. La ville chrétienne se fait voir de loin au voyageur; elle lui montre, en signe d'hospitalité, la croix qui domine son église; il ne sait pas encore qu'il y a une ville; mais il sait

1. Joann., VIII, 44.

qu'il y a un lieu de prière, un lieu de charité, de miséricorde et de repos. Les temples étroits du paganisme ne s'ouvraient et ne s'élargissaient pas pour recevoir les hommes; le peuple restait au dehors et le dieu se cachait. Ils ne s'élançaient pas vers le ciel pour arriver à Dieu; dans le paganisme toutes les pensées allaient vers la terre. Ils n'avaient ni l'élévation, ni la vaste enceinte de la cathédrale chrétienne, ni la mystérieuse harmonie de son intérieur, ni la symbolique unité de ses lignes, ni la variété infinie de ses ornements dominée par une admirable symétrie, comme si les pensées de l'homme avec leur diversité immense étaient rassemblées pour aller s'unir dans l'unité de Dieu. Le temple chrétien est un, comme il est grand; le centre, le sanctuaire, Dieu, en un mot, commande à tout, attire tout, réunit tout.

La vie païenne est la vie du plaisir, la vie chrétienne est celle du devoir. L'une a pour symbole la couronne de roses, l'autre la couronne d'épines. Nous-mêmes, modernes, ne savons pas combiner si artistement nos voluptés et notre repos; nous ne cherchons pas avec tant d'art et de persévérance cet état normal de nos sens, cette vie toute comode, toute libre, toute dégagée, autant que voluptueuse et magnifique; nous ne savons pas rendre si complète l'absence des peines et des soucis; nous ne savons pas atteindre ce degré de bien-être et de sérénité égoïste que ne trouble ni la pensée d'un devoir, ni la pitié pour une infortune. Nous le voudrions peut-être, mais nous ne pourrions y parvenir. Pourquoi? D'abord, parce que l'esclavage nous manque, et par là toute notre condition sociale est changée; mille soucis, mille devoirs retombent sur nous; tout être humain est notre égal, et nous sommes bien forcés d'accepter, de façon ou d'autre, notre part dans ses misères. Et de

plus, un sentiment intime nous avertit que, quoi que nous puissions faire, *nous n'avons pas ici de cité permanente*¹. Ni la cité avec ses ambitieuses espérances, ni le théâtre, où habitent les joies de ce monde, ni la maison elle-même avec les douces affections qui y résident, ne sont assez larges pour que notre âme s'y emprisonne.

Dans cette impossibilité de tout réduire aux joies égoïstes et corporelles, est tout entière la grandeur et la supériorité des peuples modernes. Ce principe mis à part, nous ne sommes auprès des païens que de pauvres écoliers; nous n'entendons jamais le *bien-vivre* comme ils l'entendaient. En vain nous le proposons-nous comme l'unique but digne de nos efforts; en vain nous imposons-nous pour l'atteindre une activité chagrine qui, au lieu d'être l'instrument de notre félicité, en est le fléau : nous restons toujours, en fait de bien-être sensuel, inférieurs à ceux à qui leur âme n'indiquait pas d'autre devoir, à qui la société elle-même n'imposait pas d'autre loi. Malgré nous, notre grandeur, si nous la conservons, sera toute morale; notre beauté sera comme celle de l'épouse, une « beauté qui vient du dedans, » non celle qui frappe les yeux, mais celle qui se révèle au cœur. Dieu, espérons-le, ne nous laissera pas descendre du trône où son Christ nous a placés.

1. Hebr., XIII, 14.

LIVRE DEUXIÈME

DES DOCTRINES

CHAPITRE PREMIER

DÉCADENCE DES RELIGIONS NATIONALES.

§ 1^{er}. — INFLUENCE DE LA PHILOSOPHE GRECQUE.

J'aborde un sujet difficile et sur lequel on a déjà beaucoup écrit. L'état intellectuel et religieux du monde à l'époque où le christianisme parut a dû fixer l'attention de tous. C'est une vaste matière, pleine de disparates, de complications, d'obscurités : je voudrais la restreindre plutôt que l'agrandir. Remonter jusqu'à la naissance du paganisme, reprendre ces inextricables questions de l'origine et du sens caché des fables, ce serait ajouter aux difficultés des difficultés nouvelles, vouloir éclaircir les ténèbres par des ténèbres plus grandes. Seulement asseyons bien le point de départ; caractérisons en quelques mots les branches diverses du paganisme dont la domination romaine avait amené le contact et hâta le mélange.

Le polythéisme est venu de l'Orient. Le plus ancien monument de l'histoire des religions comme de l'histoire des

plus, un sentiment intime nous avertit que, quoi que nous puissions faire, *nous n'avons pas ici de cité permanente*¹. Ni la cité avec ses ambitieuses espérances, ni le théâtre, où habitent les joies de ce monde, ni la maison elle-même avec les douces affections qui y résident, ne sont assez larges pour que notre âme s'y emprisonne.

Dans cette impossibilité de tout réduire aux joies égoïstes et corporelles, est tout entière la grandeur et la supériorité des peuples modernes. Ce principe mis à part, nous ne sommes auprès des païens que de pauvres écoliers; nous n'entendons jamais le *bien-vivre* comme ils l'entendaient. En vain nous le proposons-nous comme l'unique but digne de nos efforts; en vain nous imposons-nous pour l'atteindre une activité chagrine qui, au lieu d'être l'instrument de notre félicité, en est le fléau: nous restons toujours, en fait de bien-être sensuel, inférieurs à ceux à qui leur âme n'indiquait pas d'autre devoir, à qui la société elle-même n'imposait pas d'autre loi. Malgré nous, notre grandeur, si nous la conservons, sera toute morale; notre beauté sera comme celle de l'épouse, une « beauté qui vient du dedans, » non celle qui frappe les yeux, mais celle qui se révèle au cœur. Dieu, espérons-le, ne nous laissera pas descendre du trône où son Christ nous a placés.

1. Hebr., XIII, 14.

LIVRE DEUXIÈME

DES DOCTRINES

CHAPITRE PREMIER

DÉCADENCE DES RELIGIONS NATIONALES.

§ 1^{er}. — INFLUENCE DE LA PHILOSOPHE GRECQUE.

J'aborde un sujet difficile et sur lequel on a déjà beaucoup écrit. L'état intellectuel et religieux du monde à l'époque où le christianisme parut a dû fixer l'attention de tous. C'est une vaste matière, pleine de disparates, de complications, d'obscurités: je voudrais la restreindre plutôt que l'agrandir. Remonter jusqu'à la naissance du paganisme, reprendre ces inextricables questions de l'origine et du sens caché des fables, ce serait ajouter aux difficultés des difficultés nouvelles, vouloir éclaircir les ténèbres par des ténèbres plus grandes. Seulement asseyons bien le point de départ; caractérisons en quelques mots les branches diverses du paganisme dont la domination romaine avait amené le contact et hâta le mélange.

Le polythéisme est venu de l'Orient. Le plus ancien monument de l'histoire des religions comme de l'histoire des

races, la Genèse place le berceau de l'idolâtrie auprès du berceau de l'espèce humaine. Une étrange erreur des intelligences les faisait dévier du Créateur à la créature. Trop faibles pour élever leur pensée jusqu'à l'auteur, elles la tenaient abaissée devant ses œuvres. N'étant plus capables (et c'est là l'erreur fondamentale) de concevoir le fait de la création, elles étaient amenées nécessairement à croire à l'éternité, ou en d'autres termes à la divinité de la matière, autant qu'à la divinité de l'Ouvrier. Au lieu donc d'adorer celui-là seul que la nature nous manifeste, elles adoraient les manifestations elles-mêmes : — le soleil, les objets éclatants et visibles : — quelquefois les éléments du monde, les forces cachées qui le gouvernent ; — ses révolutions, le jour et la nuit, le néant et la vie, la génération et la mort. Par ces adorations réunies la nature fut déifiée ; l'Orient fit du monde son dieu. En face de ce dieu, l'homme, imperceptible atome, insaisissable portion du grand tout, sorti de son sein par l'émanation, destiné à y rentrer par la prochaine destruction de son être, s'accoutumait à se perdre dans ces abîmes du panthéisme, où l'âme s'élançait non sans une sinistre volupté. La personnalité humaine, le moi humain ne fut rien devant ce dieu-monde, puissance à la fois inintelligente, inexorable, infinie, dont chaque homme, quoi que sa pensée pût faire, n'était que le frêle, le périssable, le méprisable démembré. Tels furent ce naturalisme et ce panthéisme qui se retrouvent dans les religions de l'Égypte, de la Syrie, de la Phénicie.

Mais tandis que la faiblesse humaine défiait ainsi la nature et se prosternait devant elle, l'orgueil humain défiait l'homme lui-même. L'idolâtrie divinisait la forme et l'œuvre de l'homme ; l'apothéose divinisait l'homme lui-

même. Cette insurrection de l'orgueil fut surtout dominante dans la Grèce. S'il est vrai que Dieu, au milieu de la grande aberration des peuples, ait remis à chacun quelque débris de vérité pour réunir un jour ces fragments épars et en faire un seul faisceau, il semble que le sentiment de l'individualité humaine ait été particulièrement dévolu aux peuples helléniques. Peu importe que la science et la civilisation de la Grèce lui soient venues de l'Égypte et de l'Orient. S'il en est ainsi, les dieux égyptiens ont à peine touché son rivage, que bientôt ils ont été transformés. Le sens allégorique s'est perdu, le mythe a effacé l'idée ; le symbole est resté à titre de vérité. La statue égyptienne n'est plus roide et composée ; ses bras s'ouvrent, elle respire et elle marche. Les dieux ne sont plus des éléments, des forces aveugles ; Hésiode, Homère surtout, en font des hommes ; comme les hommes ils marchent, respirent, vivent. Le dieu descend jusqu'à l'homme par ses fourberies et ses vices ; l'homme monte jusqu'au dieu par sa valeur ou ses travaux. La donnée orientale de l'émanation selon laquelle l'homme n'est qu'un atome du grand dieu et ne vit que dans le grand tout, est effacée par celle de l'apothéose, qui installe dans l'Olympe la personne et la figure humaine. La métempsychose dont les longues migrations aboutissent toujours à une fusion de l'être partiel dans l'Être total, fait place à une notion indistincte et grossière, mais à une notion quelconque de l'âme immortelle. Au symbolisme sacerdotal se substitue la mythologie populaire, à l'enseignement rituel la poésie des rhapsodes et des artistes, à une religion despotique qui s'impose à l'homme et qui l'accable, une religion familière et commode qu'il a faite à sa hauteur et avec laquelle il se joue.

Quant à la religion romaine, elle n'a pas de caractère

philosophique qui lui appartienne en propre. Elle n'a ni le symbolisme de l'Orient, ni la poésie de la Grèce ; elle est toute sérieuse, mais en même temps toute pratique. La religion grecque est surtout une mythologie, la religion romaine est surtout un culte. Qu'elle soit plus ou moins étrusque, pélasgique, sabine, elle est empreinte par-dessus tout du caractère essentiellement domestique et politique de la vie romaine. Ses fables pour être moins poétiques ne sont pas moins absurdes que celles de la Grèce ; seulement elles sont imposées par une tradition politique qui exige le sérieux et le respect. Sa liturgie est grave, précise, minutieuse ; c'est une loi de l'État à laquelle l'État exige obéissance, une science réservée aux pontifes et solennellement conservée par eux. Enfin la religion romaine a sa morale, plus positive et plus formelle que celle d'aucun culte païen. Ce n'est pas la morale de l'homme individuel : le bonheur de ce monde, la félicité de l'autre vie, la satisfaction des consciences, la bonne renommée elle-même n'est pas son but. Cette morale est celle de la famille, et par la famille de la cité ; son but est le bien-être, l'agrandissement, la gloire de la chose publique. Les vertus romaines, le courage dans la guerre, la modération dans la paix, l'économie dans la maison, la fidélité dans le mariage, sont des vertus patriotiques, enseignées et pratiquées comme telles. Elles sont au fond la grande cause de la puissance romaine. Rome dégénérée n'a fait que suivre la route que Rome austère et pure lui avait rendue facile ; elle a achevé de conquérir le monde, déjà vaincu à demi par des vertus qu'elle n'avait plus.

Au reste, ce caractère politique de la religion, plus marqué à Rome, ne manquait pas non plus à la Grèce. S'il y avait chez elle un côté de la religion plus positif,

c'est celui qui touche à l'ordre politique. Dans plusieurs de ses cités, la patrie était le grand dieu, et le patriotisme la grande morale. Les religions étaient puissantes, non par ce qu'elles pouvaient avoir de philosophique et d'absolu, mais au contraire par ce qu'elles avaient de local, de national, de relatif. Elles étaient aimées, non comme une vérité offerte à tous les hommes, mais comme une propriété donnée à un seul peuple ; et deux siècles plus tard, après que la philosophie et surtout le christianisme avaient apporté tant de notions nouvelles, nous voyons encore Celse ne pas comprendre qu'il pût y avoir une loi et un dogme communs à toutes les nations, et que les Cappadociens ou les Crétois adorassent jamais le même dieu que les Juifs¹.

Aussi, dans les rites solennels, c'était la cité, plutôt que l'homme, qui adorait, qui priait, qui sacrifiait, qui méritait, qui expiait, qui était protégée. La prière commune était une prière toute politique. Chez les peuples doriens de la Grèce, et à Rome dans une certaine mesure, l'homme n'était que le membre ignoré d'un vaste corps. Dans l'ordre politique, la patrie ne lui reconnaissait aucun droit absolu ; dans l'ordre théologique, la nature universelle l'absorbait en son sein ou la divinité distraite et oublieuse le négligeait. La famille, la tribu, la nation, étaient tout. Le sentiment héréditaire effaçait le sentiment personnel.

Ainsi la notion de la vie future, base aujourd'hui de toute morale possible, ne servait point de base à la morale des religions antiques. Nulle doctrine religieuse ne la niait ; mais on la laissait se perdre ou dans les rêveries confuses et arbitraires de la poétique théologie des Hellènes, ou

1. Celse, *apud Origen. contra Cels.*, V.

dans les transmigrations sans fin de la métempsychose égyptienne, ou dans ce panthéisme oriental, qui effaçait, avec le sentiment du moi, notre croyance première à l'éternelle durée de notre être. Dans ce vague et cette incertitude du dogme religieux, l'homme, qui a besoin d'avenir et d'un avenir infini, unissait, pour le trouver, sa vie à celle de ses aïeux et à celle de ses descendants; au lieu de prolonger sa vie dans une douteuse éternité, il la prolongeait par le sentiment plus intime de l'hérédité. Pour lui, l'immortalité de la famille, de la tribu, de la patrie, remplaçait en une certaine mesure l'immortalité de son âme. L'histoire devait payer à sa race les promesses que la religion faisait si vaguement à ses mânes. L'Élysée du Romain, c'était la grandeur future de Rome. Les vertus, le patriotisme et la gloire antique venaient de là; c'étaient des vertus civiques transformées en vertus religieuses. Là trouvèrent toute leur force les peuples politiques du paganisme. Le patriotisme de Rome et de Sparte n'eut point d'autre base.

Mais, même chez ces nations, l'homme n'était-il pas toujours le même? n'avait-il pas, là aussi, des craintes, des espérances, des besoins personnels? N'avait-il à demander pour lui-même ni soulagements, ni expiations, ni lumières? Pouvait-il consentir sans réserve à aliéner son être dans l'être commun de la cité, comme l'Oriental peut-être consentait à absorber son âme dans l'être universel de Dieu?

Non, l'homme et l'individualité humaine protestaient dans les mystères. Les mystères étaient la partie dévote du paganisme. L'homme y reprenait le pas sur la cité; là, il lui était permis de penser aux satisfactions de son âme plus qu'aux intérêts de sa patrie. Le Romain et le Dorien venaient là s'affranchir et se reposer de leur esclavage de citoyen. Là, il y avait une religion où chaque homme avait

sa part; des prières, des interrogatoires sacrés, des cérémonies, des purifications pour chaque homme. L'initié, bien supérieur au citoyen, devenait l'ami personnel de la divinité, l'homme trié parmi ses semblables avec le vase sacré et par un regard tout personnel du dieu. L'eau des ablutions n'était pas, comme dans le culte officiel, épanchée çà et là sur les murs et le pavé de la ville; chaque homme participait à ce baptême. Chacun venait là faire pénitence et attendre l'expiation pour ses fautes. Chacun, admis par degrés à la connaissance des mystères, avait sa part dans la science, sa part dans le bonheur terrestre que le ciel accordait aux initiés, sa part enfin dans les joies de l'Élysée. On avait donc là d'une manière un peu plus précise la pensée d'une vie à venir. On soupçonnait quelque chose de cette sublime notion de rapports directs entre chaque homme et Dieu, par lesquels chaque homme a les soins et le regard de la Divinité autant que s'il était seul au monde. C'était comme un faible rudiment et une indication symbolique de ce glorieux individualisme que la foi chrétienne a apporté sur la terre, mettant l'âme d'un seul homme, chose immortelle, au-dessus de la famille, de la nation et de l'État, que dis-je? au-dessus des intérêts temporels de l'humanité tout entière, choses terrestres, choses périssables.

Les mystères semblent venir tous d'une même source. Dans tous, ou dans presque tous, se retrouvent, sous des noms divers ou des formes différentes, le mythe égyptien de l'immolation d'Osiris, la dispersion de ses membres, les douleurs et les recherches d'Isis, enfin son succès et sa joie. Dans cette fable, diversement contée, on trouvait toute une cosmogonie, une explication de la nature première de l'homme et de l'origine du mal, ces problèmes fondamen-

taux de la vie humaine. On y trouvait encore la tradition de ces dieux ou prêtres civilisateurs, qui avaient, disait-on, fait disparaître la vie sauvage, fondé la propriété, les lois, les républiques. Dans tous les mystères, le jeûne, la continence, les interrogatoires secrets, quelquefois l'aveu des fautes, toujours la purification, préparaient l'initié. Souvent des allusions symboliques lui annonçaient son bonheur à venir. Partout le van mystique était la figure de la séparation entre le profane et l'initié, dont l'un devait pourrir dans les fanges du Styx, l'autre habiter les Champs-Élysées. Partout des degrés divers, des épreuves redoutables conduisaient le postulant à l'instant solennel de la manifestation des lumières (*φωτισμός*), ou l'hierophante, en lui révélant les plus hautes clartés de la doctrine, faisait de lui un *voyant* (*επίπτης*). Partout encore se représentait la succession des jours de réjouissance et des jours de deuil : Osiris retrouvé, Adonis rappelé à la vie, Proserpine ramenée des enfers, étaient célébrés avec des hymnes de joie, de même que leur deuil avait été porté avec des hurlements et des larmes. Partout, enfin, une trace apparaissait du génie impur du paganisme : outre leur sens cosmogonique et leur sens historique, les fables avaient leur sens obscène ; ces fêtes auxquelles on se préparait par la continence, étaient des fêtes nocturnes, pleines de chants et de cérémonies impures, toutes résonnantes de paroles interdites ailleurs ; et l'objet le plus caché, mais aussi le plus révérend des adorations, était un signe de débauche.

Quant au dogme le plus intime, au dernier mot de ces mystères, il en fut probablement de ce secret comme de beaucoup de secrets pareils qui ne sont importants que par la difficulté de les pénétrer. C'est un fait et une volonté, plutôt qu'une idée et une doctrine qui gouvernent les

sociétés de ce genre ; et par cela même que leur dernier mot demeure secret, il peut changer plus facilement au gré de celui qui le tient. C'est sans doute ce qui arriva dans l'ancienne Grèce. Le secret des mystères était-il le même au temps où le poète Eschyle, soupçonné de l'avoir révélé, fut presque lapidé par le peuple d'Athènes, et au temps des Pères de l'Église où ce secret était trahi de toutes parts, où les livres qui le contenaient circulaient par le monde, sans exciter dans les esprits ni admiration ni étonnement ? L'arcane d'Éleusis, aux derniers siècles, quand des mystères d'impureté paraissent en avoir fait toute l'importance, était-il le même qu'en ces temps plus anciens où nul homme souillé n'osait en approcher, où les courtisanes en étaient exclues, où ce qu'il y avait d'âmes plus pures venaient chercher là le bonheur de cette vie, la paix à l'heure de la mort et les espérances de l'autre monde ?

N'attachons donc pas une importance trop grande à cette doctrine secrète, partage d'un petit nombre d'hommes obligés toujours de parler au peuple un langage différent de leur pensée. Ce n'était pas là ce qui agissait sur les hommes, ce qui émouvait la foule, ce qui produisait l'enthousiasme et la foi. Le vulgaire et même le vulgaire des initiés en restait à l'écorce, à la partie extérieure du mystère, et on faisait bien de l'y laisser. Presque toujours, dans ces enseignements secrets, l'écorce est plus belle que le cœur de l'arbre, le symbole vaut mieux que le dogme. Le mythe a une poésie qui enchante ; l'idée cachée sous le mythe est une abstraction qui fatigue, et plus souvent un

1. Diog. Laert., in *Epimenid.*, I, 49, § 3. *Mysteria quibus initiati lætiorum de vitæ exitu omnique ævo spem concipiunt.* (Cic., de *Legib.*, II, 14 ; in *Verr.*, V, 72. Isocrate, *Panegyric.*)

lieu commun prosaïque et grossier qui désappointe et qui dégoûte.

Mais les mystères n'en demeuraient pas moins, comme je le disais, la religion intérieure, personnelle du païen, la doctrine qui contenait les espérances et les consolations de son âme. J'ai dû m'arrêter un instant sur ce sujet. Du reste, j'en ai dit assez pour indiquer le point de départ et les caractères principaux des religions antiques.

Mais la force des choses poussait le monde païen vers l'unité politique, en même temps que vers le désordre intellectuel. Avec l'unité dans le pouvoir, croissait la confusion dans les idées; les croyances pouvaient bien se mélanger et se corrompre, jamais s'unir. Les grands empires de l'Orient et leurs révolutions fréquentes avaient commencé à mêler, en les défigurant, les traditions diverses des peuples asiatiques. La conquête grecque d'Alexandre les altéra bien autrement. Sous le règne des Lagides, des Séleucides, de toutes ces dynasties fondées par les successeurs du fils de Philippe, une civilisation intermédiaire, une sorte d'hellénisme oriental confondit les mœurs et les dieux. Les dieux de la Grèce vinrent en Égypte, les dieux d'Égypte en Grèce; Isis eut à Corinthe un de ses temples les plus célèbres. Aux portes de Memphis ou de Thèbes, une race toute nouvelle de dieux, dont le Jupiter s'appelait Sérapis, sorte de dynastie métis comme celle des Ptolémées, eut des adorateurs et des autels auxquels l'entrée des villes était encore interdite. Atergatis et Diane, Isis et Cérès, se reconnurent facilement pour sœurs, et la Diane d'Éphèse, moitié européenne et moitié barbare, fut comme le point de jonction entre les croyances de l'Asie et celles de la Grèce.

La religion grecque périssait d'ailleurs par la force même

de son principe; le culte de la forme humaine poussé au dernier excès et dépouillé, par le progrès même des arts, de toute idée philosophique, devenait une pure religion d'artiste, une admiration passionnée pour la beauté matérielle, une déification corruptrice de tout ce qui peut séduire le regard. Et en même temps, l'orgueil de l'intelligence se révoltait contre ces dieux que l'intelligence avait faits. La philosophie s'approchait sans crainte de ces divinités familières et quasi humaines. Ces dieux transformés en hommes ou ces hommes faits dieux étaient bien forcés de se laisser toucher, discuter, méconnaître.

Remarquons-le d'ailleurs : la religion, par suite de son caractère national et politique, n'était pas sur le même terrain que la philosophie : l'une locale et relative, l'autre cosmopolite et abstraite, risquaient peu de se rencontrer en face. A Athènes peut-être, la ville dévote du paganisme, comme le dit saint Paul, à Athènes, il fallait pour la philosophie quelques précautions de plus, il fallait parler moins clair, prêcher virtuellement l'athéisme sans le nommer de son nom, supprimer doucement la divinité, sans dire rien de personnel contre tel ou tel dieu. De cette façon, Diagoras (an 414 avant J.-C., de Rome 339) niait l'existence des dieux; Aristippe (396 avant J.-C.) en tenait assez peu de compte; Démocrite (an 431 avant J.-C.) expliquait tout par les atomes. La religion suivait son cours, la pensée le sien; celle-ci seulement, en quelques occasions, devait se ranger et saluer : à la religion il fallait des hécatombes, non des croyances; elle était politique, poésie, rite, habitude, un besoin et non une doctrine, une loi et non une foi.

Et bientôt pourtant l'esprit d'examen, dans sa hardiesse, attaquait la religion sur le terrain même qui lui était

propre, le terrain du récit, des faits, de la tradition. L'historien ou le mythologue Évhémère¹ donnait le secret de la théologie homérique. Il n'était pas, disait-il, ennemi de la religion, il ne voulait que la fortifier en l'expliquant. Or, selon lui, les dieux n'étaient que des hommes déifiés. La reconnaissance des peuples avait divinisé leurs vertus, parfois aussi la flatterie avait divinisé leurs vices. Jupiter était un fils impie qui avait fait à son père une guerre sacrilège. Vénus n'avait été qu'une entremetteuse de débauche. Tous étaient nés, avaient vécu, étaient morts. Évhémère avait vu leurs tombeaux, et la Crète montrait encore écrit sur une pierre : C'est ici le tombeau de Zan².

Évhémère précédait et préparait Épicure. Son thème historique, qui contient l'explication la plus probable des fables grecques, encourageait toutes les écoles de philosophie incrédule. Épicure (an 290) s'en servit pour décréditer les croyances admises, comme il se servait des atomes de Démocrite pour rendre raison, sans le concours des dieux, de la création et de la conservation du monde. De cette façon il supprimait la notion d'une vie future et avec elle la notion du devoir, affranchissait l'homme du despotisme de ces doctrines qui, disait-il, empoisonnent la volupté, troublent le sommeil, enfantent l'inquiétude et la peur; enfin, faisant du plaisir (de quelque façon qu'il définit le plaisir) le but de l'homme et son bien suprême, Épicure pouvait à la rigueur se passer des dieux. Par prudence néanmoins; et en souvenir de la sentence portée contre l'athée Protagoras (411), il n'osait pas les suppri-

1. L'an 300 avant J.-C. V. sur Évhémère : Augustin, *de Civ. Dei*, VII, 18, 26. Cic., *de Nat. Deor.*, I, 42. Diod. de Sicile, V, 40 et suiv. Plutarq., *de Iside et Osiride*, 23. Pline, *Hist. nat.*, II, 7, se montre favorable à l'évhémérisme.

2. Zan, Ζην, Jupiter.

mer tout à fait. Seulement ces dieux qui n'avaient pas créé le monde, qui ne se mêlaient pas de le conduire, qui n'imposaient à l'homme aucun devoir, qui, ensevelis dans leur invariable félicité, n'avaient garde de venir troubler la félicité imparfaite des mortels; ces dieux-là ne demandaient ni culte, ni prières, ni hommage, ni obéissance : ils permettaient de ne pas penser à eux.

Mais pendant qu'Évhémère et Épicure abusait ainsi de l'anthropomorphisme hellénique et poussaient l'orgueil de la personnalité humaine jusqu'à un athéisme déguisé, la doctrine de Zénon (an 319), plus religieuse, détruisait également les fables par un retour vers le panthéisme de l'Orient. Le panthéisme oriental, dont les traces se retrouvent dans Thalès et dans Héraclite, dans Pythagore et même dans Platon, fut la base des spéculations du Portique. Selon cette école, le principe passif, la matière ou le monde; le principe actif, l'éther ou Dieu, sont éternels, éternellement gouvernés par la loi fatale de leur nature. Du principe universel de la matière émanent tous les corps, ceux des dieux, ceux des génies, ceux des hommes, ceux des animaux; du principe universel de l'esprit émanent toutes les âmes, celles des hommes comme celles des dieux : de même que le corps est animé et gouverné par l'âme, la matière du monde est animée et gouvernée par Dieu. Mais un jour doit venir où toutes ces émanations rentreront dans le centre de leur unité originelle, où les corps détruits par le feu retourneront à l'état d'éléments et seront de nouveau confondus dans la grande unité du chaos, où la substance de l'âme humaine sera détruite et ira se perdre dans la grande âme d'où elle est sortie.

Chez les stoïciens cependant, pas plus que chez les épicuriens, la négation des dieux d'Homère n'était franche et

avouée. Il fallait bien échapper à la ciguë de Socrate. Par l'allégorie, ressource usitée tant de fois, le Portique se mettait en sûreté. Il trouvait le panthéisme tout entier dans les fables d'Homère. Il suffisait de savoir lever le voile poétique sous lequel il était caché : Jupiter, *père et mère des dieux*, n'était-il pas le dieu suprême, la grande âme du monde, la puissance des causes, celle qui produit et qui enfante ? Minerve, la partie de l'éther la plus élevée ? Vulcain, le feu du monde ? Neptune, les eaux du monde ? Pluton, enfin, sa partie inférieure ? Cette explication de la théologie par la physique, qu'elle vint après coup, comme une interprétation tout arbitraire, ou qu'elle fût en réalité le sens primitif des fables orientales transportées en Grèce, cette explication suffisait pour contenter l'orthodoxie hellénique.

La philosophie qui décréait ainsi le culte public et la mythologie officielle devait également porter atteinte au culte privé, aux traditions des mystères. Les deux écoles de Zénon et d'Épicure cherchèrent dans les mystères d'Éleusis un point de contact et un appui. C'est une question obscure que cette alliance du sanctuaire et de l'école. L'école, en effet, comme le sanctuaire, avait sa partie publique et sa partie secrète ; Zénon avait laissé des livres secrets, et l'école d'Épicure n'admettait à l'initiation que par degrés. Le stoïcisme et l'épicurisme s'appuyèrent l'un et l'autre sur le dogme d'Éleusis. L'un et l'autre y firent sans doute pénétrer quelque chose de leur propre doctrine. Le secret de la théologie sacrée, son obscurité, j'ajoute encore, sa nature variable, facilitaient ces emprunts, ces unions, ces influences. Dans les mystères se trouvaient depuis longtemps les traces et de l'innovation grecque et de l'importation orientale. La négation épicu-

rienne, dernier résultat du travail de l'esprit grec ; le panthéisme stoïque qui ramenait aux doctrines de l'Orient, purent naturellement s'y greffer. Éleusis semblait tenir de l'épicurisme par les idées qu'avait développées Évhémère ; avec l'apothéose, explication tout historique et toute simple, on se débarrassait des Castor, des Hercule, des dieux de pure origine grecque¹. Mais en même temps l'explication cosmogonique des fables, gardée depuis longtemps à Éleusis, satisfaisait les stoïciens : par elle on se tirait d'affaire avec les anciens dieux ; les ramenant à leur origine cécropique, on faisait d'eux des forces et des éléments². Selon le temps et les influences, l'une ou l'autre de ces deux explications fut dominante. Mais à la fin, la doctrine stoïque ou orientale finit par l'emporter, et, Cicéron l'avoue, la théologie d'Éleusis était de la physique plus que toute autre chose³.

Que devenaient, avec cette pauvre explication physique et cosmogonique, la sainteté, la pureté, l'esprit religieux des mystères ? Le candidat à l'initiation arrivait au seuil du sanctuaire plein de foi aux mythes sacrés et aux traditions nationales, préparé par le jeûne et la prière, purifié des souillures de sa vie par l'aspersion de l'eau lustrale. L'expiation des fautes, la foi à la Providence, la confiance aux dieux protecteurs, la promesse de l'immortalité, gardaient les portes d'Éleusis. Mais lorsque était venue pour lui la nuit lumineuse de l'initiation, lorsque les portes du temple s'étaient ouvertes, quand la statue de Cérès lui

1. V. Cic., *Tuscul.*, I, 42, 43 ; *de Nat. Deor.*, I, 42, 43 ; *de Off.*, III, 5 ; saint Augustin, *de Civ. Dei*, IX, 7.

2. Strabon, X, p. 226. Cic., *de Nat. Deor.*, II, 24 ; III, 20. Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 31 ; VII, 3, 20, 21 ; VI, 8. Plutarq., *Adversus stoicos*.

3. *Rerum natura magis cognoscitur quàm Deorum.* (Cic., *de Nat. Deor.*, I, 43.)

était apparue toute resplendissante de clarté, les voiles tombaient, et avec eux la poésie qui avait exalté son âme. La religion se déshabillait de son poétique manteau. Une mauvaise physique, une cosmogonie arbitraire, un lourd panthéisme, exclusif, ce semble, de toute idée d'immortalité et de providence, en un mot, un lieu commun triste et vulgaire succédait à tant de beaux songes. Tout ce qu'on lui avait dit des âmes et de la divinité se rapportait à la végétation, à la propagation des plantes et des races; les éléments étaient les seuls vrais dieux¹. Cette claire vue qu'on lui avait promise n'était donc qu'une clarté banale bien inférieure aux poétiques flambeaux qu'il avait vu secouer autour de lui pendant la nuit de l'initiation.

Après ce double désenchantement et des croyances publiques et des rites mystérieux, faut-il s'étonner si l'âme humaine en vint à se désenchanter même de la philosophie, et si la raison, livrée à elle-même, ne sut point éviter le pas dangereux qui conduit au scepticisme? Pyrrhon (an 336) avait présenté le doute nu, absolu, sans limite. Carnéade (an 181), le maître de la nouvelle académie, bien dégénérée de l'ancienne dont Platon était le fondateur, rendit le scepticisme plus acceptable, par conséquent, plus dangereux. Il admettait des impressions, des images, des apparences (*φαντασμοί*) produites par l'objet et recueillies par l'âme; nulle perception infaillible et certaine; des choses probables, mais nulle chose tout à fait sûre; des opinions, pas de dogme. *Suspendre son jugement*, opiner parfois, n'affirmer jamais, était sa règle. Cette doctrine,

¹ *Veros Deos*. Varron, *apud Aug.*, de *Civ. Dei*, VII, 5. V. aussi VII, 20, 24; Clément d'Alexandr., *Stromates*, V; Plutarq., de *Abditâ theologia*, cité par Eusèbe, *Præpar. Evangel.*, III; Épigène, de *Orphicâ poesi*, cité par Clément d'Alexandrie. *Ibid.*

la dernière venue parmi les Grecs, convenait assez aux gens instruits et aux rhéteurs, à ceux que révoltait l'absurdité pratique du pyrrhonisme et qui ne pouvaient porter le dogmatisme de Zénon. Elle disait fort agréablement de très-belles choses dont elle n'était pas bien sûre; elle avait quelque penchant à croire à l'existence des dieux et à l'immortalité de l'âme: mais au fond elle ne savait rien, et surtout elle aimait à se bercer d'hypothèses, de probabilités, de phrases spirituelles; elle discourait beaucoup et s'entendait admirablement à discourir: école de rhéteurs, a-t-on dit, plus que de philosophes, école des gens bien appris, des littérateurs et des hommes du monde; ce fut plus tard l'école de Cicéron, qui savait si bien les lettres et le monde. Tel était le résultat le plus net de la philosophie hellénique, le résumé élégant et spirituel, mais non concluant, de tout le travail de la raison humaine.

Là en était arrivée, dans la Grèce, et dans l'Orient civilisé par la conquête d'Alexandre, la lutte entre la tradition et la philosophie, lorsque vint la conquête romaine.

§ II. — INFLUENCE DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

Rome attaquait le monde, forte de ses armes et de ses dieux. Il entraînait également dans sa pensée de désarmer les peuples en gardant précieusement ses armes, de les dépouiller de leur culte en conservant toute la pureté du sien. Pour elle et pour ses adversaires, la foi faisait partie du lien national; les dieux étaient un signe d'indépendance.

Mais ce n'était pas en les brisant par la force, c'était en les absorbant par la tolérance que Rome prétendait annuler

était apparue toute resplendissante de clarté, les voiles tombaient, et avec eux la poésie qui avait exalté son âme. La religion se déshabillait de son poétique manteau. Une mauvaise physique, une cosmogonie arbitraire, un lourd panthéisme, exclusif, ce semble, de toute idée d'immortalité et de providence, en un mot, un lieu commun triste et vulgaire succédait à tant de beaux songes. Tout ce qu'on lui avait dit des âmes et de la divinité se rapportait à la végétation, à la propagation des plantes et des races; les éléments étaient les seuls vrais dieux¹. Cette claire vue qu'on lui avait promise n'était donc qu'une clarté banale bien inférieure aux poétiques flambeaux qu'il avait vu secouer autour de lui pendant la nuit de l'initiation.

Après ce double désenchantement et des croyances publiques et des rites mystérieux, faut-il s'étonner si l'âme humaine en vint à se désenchanter même de la philosophie, et si la raison, livrée à elle-même, ne sut point éviter le pas dangereux qui conduit au scepticisme? Pyrrhon (an 336) avait présenté le doute nu, absolu, sans limite. Carnéade (an 181), le maître de la nouvelle académie, bien dégénérée de l'ancienne dont Platon était le fondateur, rendit le scepticisme plus acceptable, par conséquent, plus dangereux. Il admettait des impressions, des images, des apparences (*φαντασίαι*) produites par l'objet et recueillies par l'âme; nulle perception infaillible et certaine; des choses probables, mais nulle chose tout à fait sûre; des opinions, pas de dogme. *Suspendre son jugement*, opiner parfois, n'affirmer jamais, était sa règle. Cette doctrine,

¹ *Veros Deos*. Varron, *apud Aug.*, de *Civ. Dei*, VII, 5. V. aussi VII, 20, 24; Clément d'Alexandr., *Stromates*, V; Plutarq., de *Abditâ theologia*, cité par Eusèbe, *Præpar. Evangel.*, III; Épigène, de *Orphicâ poesi*, cité par Clément d'Alexandrie. *Ibid.*

la dernière venue parmi les Grecs, convenait assez aux gens instruits et aux rhéteurs, à ceux que révoltait l'absurdité pratique du pyrrhonisme et qui ne pouvaient porter le dogmatisme de Zénon. Elle disait fort agréablement de très-belles choses dont elle n'était pas bien sûre; elle avait quelque penchant à croire à l'existence des dieux et à l'immortalité de l'âme: mais au fond elle ne savait rien, et surtout elle aimait à se bercer d'hypothèses, de probabilités, de phrases spirituelles; elle discourait beaucoup et s'entendait admirablement à discourir: école de rhéteurs, a-t-on dit, plus que de philosophes, école des gens bien appris, des littérateurs et des hommes du monde; ce fut plus tard l'école de Cicéron, qui savait si bien les lettres et le monde. Tel était le résultat le plus net de la philosophie hellénique, le résumé élégant et spirituel, mais non concluant, de tout le travail de la raison humaine.

Là en était arrivée, dans la Grèce, et dans l'Orient civilisé par la conquête d'Alexandre, la lutte entre la tradition et la philosophie, lorsque vint la conquête romaine.

§ II. — INFLUENCE DE LA CONQUÊTE ROMAINE.

Rome attaquait le monde, forte de ses armes et de ses dieux. Il entraînait également dans sa pensée de désarmer les peuples en gardant précieusement ses armes, de les dépouiller de leur culte en conservant toute la pureté du sien. Pour elle et pour ses adversaires, la foi faisait partie du lien national; les dieux étaient un signe d'indépendance.

Mais ce n'était pas en les brisant par la force, c'était en les absorbant par la tolérance que Rome prétendait annuler

les religions rivales. Au pied des murs d'une ville assiégée, elle demandait respectueusement au dieu de cette ville de passer dans le camp romain, où il serait bien traité¹ : le dieu venait, et le peuple à la fin devait suivre. Au milieu du pillage, Rome fléchissait le genou devant le dieu vaincu. En faisant sa cour aux divinités, elle gagnait les peuples. Elle disait que dans le butin de chaque victoire elle avait trouvé une idole², et qu'en adorant tous les dieux, elle avait conquis tous les royaumes³.

Il arriva cependant, au moins une fois, que le dieu résista, que, trop national, il ne se laissa pas mener au Capitole à la suite du char de triomphe. Il fallut alors que Rome se départit de sa tolérance et extirpât ce tronc orgueilleux qui gênait sa marche. C'est ainsi que fut pros- crit le druidisme, parce que l'indépendance gauloise était liée de trop près à ce culte. Mais cet exemple, si je ne me trompe, est unique. Le judaïsme lui-même, si opposé aux rites de la religion romaine et qui les détestait si hautement, ne fut point persécuté (excepté sous le règne de

1. « Il est constant que toutes les villes sont sous la tutelle de quelque dieu; et ce fut une coutume secrète des Romains, que beaucoup ont ignorée, lorsqu'ils étaient sur le point de prendre une ville, d'évoquer par une certaine formule de prières les dieux tutélaires de cette ville. Car, ou ils pensaient que sans cela ils ne prendraient pas la ville, ou ils se seraient crus coupables, s'ils la prenaient, d'avoir des dieux pour prisonniers. C'est pour cela qu'ils ont voulu tenir cachés et le nom du dieu tutélaire de Rome et le nom latin de cette ville... Or, la formule consacrée était celle-ci : « S'il y a un dieu ou une déesse qui ait pris sous sa tutelle le peuple et la ville de Carthage; dieu, qui que tu sois, je te prie, je t'adjure et te demande en « grâce de quitter le peuple et la ville de Carthage, de sortir de la ville et « des temples... de venir à Rome, chez moi et les miens... et que notre « ville, nos temples, nos sacrifices te soient plus agréables... Si tu fais « ainsi, je voue des temples et des jeux à ta divinité. » Macrobe, III, 9.

2. ... Spoliis sibimet nova numina fecit. (Prudentius, *Contra Symmach.*, I, 358.)

3. Sic, dum universarum gentium sacra suscipiunt, regna etiam meruerunt (Minucius Félix, *in Octavio*.)

l'insensé Caligula). Ses synagogues vécutent librement dans tout l'empire, parce que le judaïsme, quoiqu'il fût une religion nationale, ne se constitua pas une religion de la révolte, que son sacerdoce ne se refusa pas à prier pour les Césars, et qu'il fut permis à ceux-ci de présenter une victime au temple de Jérusalem. Pourquoi en fut-il autrement du christianisme, qui n'était pas non plus une religion de la révolte, qui priait pour les empereurs, et qui, dans sa détestation de l'idolâtrie, n'allait pas plus loin que les Juifs? Diverses raisons peuvent en être données; mais la principale et la plus vraie, c'est que « le disciple n'est pas au-dessus du Maître », et que les disciples du Dieu crucifié devaient, pour le salut du genre humain, être crucifiés comme lui.

Ainsi, non pas détruites par la force, mais annulées par la tolérance, les religions nationales des peuples païens perdirent toute leur énergie. La Gaule et l'Espagne dressèrent des autels à Jupiter. Isis et Sérapis eurent plus que jamais des temples à Corinthe, à Athènes, à Delphes même². L'Afrique adora en même temps et ses dieux puniques venus de Phénicie, et les dieux grecs qui lui arrivaient par Cyrène, et les dieux romains que les Scipions lui avaient apportés. Mais surtout devait disparaître le caractère politique des religions, celui qui liait le culte au patriotisme : en Grèce, les fêtes nationales, les amphictionies cessèrent; Olympie n'offrit plus de sacrifices au nom de tous les Hellènes³; la Pythie, qui avait influé sur

1. Matth., X, 24.

2. Pausan., I, 48; II, 4. Capitole à Autun; temple de Jupiter Capitolin à Corinthe, etc. Eumen., *de Rest. schol.* — Statue colossale de Mercure en Auvergne. Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 7. Offrandes du roi de Bretagne au Capitole. Strabon, IV.

3. Pausan., V, 43.

le gouvernement des peuples, ne rendit plus d'oracles que sur des intérêts privés. La hiérarchie des prêtres égyptiens, jadis puissance prépondérante dans l'État, ne fut plus qu'une pauvre école de déchiffreurs d'hieroglyphes¹.

Mais cette nationalité de la religion qu'elle détruisait au dehors, Rome prétendait la garder pour elle. Dans Rome et autour des sanctuaires romains, le sénat, juge sévère, faisait la police contre les dieux étrangers, maintenait la pureté du culte comme celle du sang romain, gardait le Capitole comme le Forum. Il consentait, il est vrai, après les épreuves légitimes, à admettre dans la cité les dieux comme les peuples. Les divinités vaincues, naturalisées par un sénatus-consulte (*diu municipales*) devenaient dieux romains : Rome avait eu le temps de les façonner à sa guise et de les purifier d'une théologie trop grossière². « Que nul, dit Cicéron, commentant les règles du droit pontifical, que nul n'ait des dieux à lui, que nul n'adore des dieux étrangers ou des dieux nouveaux qui n'auraient pas été officiellement reçus dans la cité³. »

Mais Rome pouvait-elle éviter la réaction de ce cosmo-

1. Strabon, XVII.

2. « Et ce que j'ai admiré surtout, c'est qu'au milieu du concours de tous les peuples, dans une même ville où chacun apporte ses dieux, aucune cérémonie étrangère n'a été reçue dans le culte public, ou si, par l'ordre des oracles, quelques-unes l'ont été, les Romains les observent selon leurs propres rites, et les purifient des fables qui les déshonorent. » Denys d'Halicarn., II, 3. — Ainsi la mère des dieux apportée de Pessinunte (an de Rome 547). Tite-Live, XXIX, 10, 11, 14. — Le culte de Cérès adopté et la qualité de citoyenne donnée à la prêtresse d'Eleusis, « afin que citoyenne elle priât pour ses concitoyens. » Cic., *pro Balbo*, 24. — Dans une épidémie, le serpent Esculape apporté à Rome (an 464). Tite-Live, X, 47; XI; *Epit.* XXIX, 41.

3. Ne quis separatim deos habento; neque novos, neque advenas nisi publicè adscitos colunto. (Cic., *de Legib.*, II, 8. V. aussi Servius, *Æneid.*, VIII, 187. Tertull., *Apol.*, 5, et pour l'application de ce principe, Tite-Live, IV, 30; XXV, 1; XXXIX, 16.)

politisme religieux qu'elle propageait dans le reste du monde? Les cultes nationaux, altérés par le mélange de son culte, ne devaient-ils pas refluer sur elle?

Dès le temps de la seconde guerre punique, à cette époque de péril et d'exaltation, où le patriotisme romain s'était montré si puissant et si uni, toutes les fibres superstitieuses de l'âme avaient été profondément remuées. Rome commençait à être en rapport avec l'Orient, dont les religions sensuelles et grossières, en même temps que mystérieuses et sombres, convenaient à la gravité du caractère, comme à la lenteur des imaginations romaines. Le sénat lui-même céda aux influences populaires, et on le vit, sur de prétendus oracles, envoyer chercher en Asie par « le plus honnête homme de Rome, » la déesse de Pessinunte, qui n'était autre chose qu'une pierre noire¹. Ces années de combats avaient attristé les âmes populaires; elles se jetaient dans les excès de la superstition : « Il semblait, dit Tite-Live, qu'au milieu de tant d'épreuves, ou les hommes ou les dieux eussent été tout à coup changés. Ce n'était plus en secret et sous le toit domestique que les rites romains étaient négligés; le Forum et le Capitole étaient remplis de femmes, sacrifiant et priant avec des cérémonies étrangères. Les devins et les prêtres séduisaient le peuple, augmenté encore de ces nombreux paysans que la détresse et la peur avait poussés dans Rome... Quand les édiles voulurent éloigner cette foule du Forum, peu s'en fallut qu'on ne les maltraitât... Le préteur dut intervenir; le sénat défendit de nouveau tout sacrifice étranger, fit brûler tous les livres de divination et de prières². » — Un peu plus tard (an 534), un consul ne

1. Tite-Live, XXIX, 10, 11, 14 (an de Rome 547).

2. Tite-Live, XXV, 1 (an de Rome 524).

put trouver un ouvrier pour démolir le temple du dieu égyptien Sérapis, et dut lui-même s'armer de la hache¹. — En 569, le peuple se jetait dans les mystères impurs et sanguinaires des bacchanales; sept mille personnes, hommes et femmes, réunies dans des assemblées nocturnes, y pratiquaient la magie, les empoisonnements, l'impudicité; le sénat intervint et prononça des peines rigoureuses². — Plus tard (614), il était forcé d'expulser les astrologues chaldéens³; — et enfin (669), il rendait un décret contre les immolations humaines⁴.

Le sénat combattait ainsi les mystères et les doctrines de l'Orient; mais qui eût arrêté la poétique invasion de la mythologie grecque? Ces fables entées sur des traditions communes, ces dieux parents des dieux romains, amenés sur la terre d'Évandre, retrouvaient un frère dans chacun des dieux pélasgiques de la vieille Italie. La Junon romaine se trouvait être la Grecque Héra; l'hermaphrodite Djanus-Djana (Janus et Diane) n'était plus que la chasseresse Artémis; les Camènes se perdaient avec les Muses dans un mutuel embrassement. Ainsi diminuait le sérieux de la fable romaine. Ces dieux familiers de la Grèce apportaient là leurs allures terrestres, leur laisser-aller poétique, leurs scandaleuses aventures. Non comme absurdes, mais comme poétiques, ces fables, jouées au théâtre, chantées aux repas, se laissaient toucher de trop près; l'habitude venait de prendre la scène pour le temple, l'histriion pour le prêtre. de faire descendre l'Olympe jusqu'à la poésie, au lieu de faire monter la poésie jusqu'à l'Olympe: chose d'autant

1. Valer. Maxim., I, § 3.

2. Tite-Live, XXXIX, 8-19, et le S.-C. rendu à ce sujet et retrouvé sur une table de bronze en Campanie.

3. Valer. Maxim., *ibid.*, § 4.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 1.

plus grave chez les Romains que l'histriion et la poésie étaient chez eux bien plus décriés que chez les Grecs. Les Cincinnatus n'avaient pas ainsi plaisanté avec ces dieux de bois auxquels ils offraient du vin et du sel, en leur chantant de grossières chansons osques ou sabinnes, laissant la Grèce, avec ses hymnes pindariques et ses belles hécatombes, se mettre à l'aise vis-à-vis de ses dieux d'ivoire et d'or.

Ce n'est pas assez. Qui eût opposé une digue à l'invasion, non-seulement des poètes et des mythologues, mais des philosophes? Dès le temps des Scipions, la philosophie grecque pénétrait dans Rome. Ennius leur client traduisait Évhémère. La ville d'Athènes (an 598) envoyait comme ambassadeurs à Rome trois philosophes, l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaüs, vivants symboles de la bigarrure et des contradictions de la philosophie grecque. Avec eux, la discussion et le sophisme entraient dans Rome; ce qui jamais n'avait été mis en doute était discuté; les sages s'effrayaient; Caton menaçait et grondait. Mais la jeunesse n'en courait pas moins à cette école où Carnéade, avec une égale éloquence, parlait pour la justice ou contre la justice¹. Plus tard, Blossius, élève du Grec Antipater, inspirait aux Gracques la première pensée de leurs tentatives démocratiques. En vain, le sénat fermait-il les écoles des philosophes²; les philosophes revenaient toujours; la Grèce, cette séduisante captive, avait toujours pour son vainqueur un charme de plus; le goût s'accroissait chaque jour de parler grec, d'aller à Athènes,

1. Diog. Laert., IV, 62. Plutarq., in *Catone Maj.*, 22. Cic., *Academic.*, II, 45; *de Orat.*, II, 37, 38; III, 18. Gellius, VII, 14. Pline, *Hist. nat.*, VII, 30, (31).

2. Pline, *ibid.*

d'écouter les sophistes, de lire les poètes, de s'instruire à l'école des grammairiens, des rhéteurs et des philosophes.

L'épicurisme surtout, cette doctrine qui avait révolté, dès le premier abord, l'austérité du sens romain, et que le vieux Fabius souhaitait à ses ennemis comme le plus grand des fléaux, l'épicurisme était venu de bonne heure en Italie. Promptement répandu¹ par des écrivains italiens², facile à l'intelligence comme à la pratique, conseillant le repos, la vie paisible, la crainte des affaires, l'épicurisme convenait merveilleusement à des esprits peu philosophiques et peu pénétrants, à ces proconsuls qui revenaient de l'Asie chargés d'or et accoutumés aux voluptés étrangères. Nulle secte ne comptait plus de disciples. La poésie de Lucrece inaugurait son triomphe. « Gloire au sage de la Grèce, disait-il, par lequel nous avons été affranchis³ ! »

On conçoit, au reste, que, stoïque, épicurien, académicien, disciple d'Aristote, l'élève des philosophes ne crût guère aux dieux de Rome. Le mot de Caton était connu : Comment un augure peut-il sans rire regarder en face un autre augure ? Ennius et Pacuvius se moquent assez hardiment de cette divination augurale ; le premier se montre franchement épicurien, le second panthéiste⁴. Au temps de Cicéron, les gens d'esprit croyaient plus ou moins aux dieux, aux dieux de Rome nullement. Il était reçu que ceux

1. Cic., *de Finib.*, I, 7; *Fam.*, XV, 19; *Tuscul.*, IV, 3. Senec., *Ep.* 21. Lactance, *Divin. instil.*, III, 17.

2. Catius et Amalfanius, les premiers écrivains épicuriens en Italie. (Cic., *Tuscul. ibid.*; *Fam.*, XV, 19.)

3. Primus Graius homo mortales tollere contra
Est oculos ausus.
Tu pater et rerum inventor : tu patria nobis
Suppeditas præcepta.

(Lucrece, *de Rer. Nat.*)

4. Ego deum genus esse semper dixi et dicam coelitum,

qui étudiaient la philosophie méconnaissaient tous la divinité¹. Et dans Salluste, lorsque César au sénat prêche le néant après la mort, remarquez que Caton ne lui dit pas : « C'est faux, » mais seulement : « Tu sors de la croyance officielle². »

Et cependant, altérée par l'orientalisme, corrompue par les fables grecques, attaquée par les philosophes, la foi romaine était-elle détruite ? Non ; car le peuple n'était pas philosophe : un certain préjugé dans la masse des esprits romains combattait la philosophie, et Cicéron n'ose aborder cette science sans préparation et sans excuse³. Pour le peuple, la foi aux dieux de Rome, plus frivole et plus mêlée, gardait cependant encore sa puissance aristocratique, sa grandeur historique, sa sainteté héréditaire. Au peuple, il fallait parler dieux, temples, prodiges ; le peuple sifflait César pour avoir violé le temple de Saturne⁴. Il fallait ménager la religion du soldat, et ce n'est qu'à l'aide d'apparitions et d'oracles, en pleurant, en protestant, en déchirant ses habits, que César décida son armée à marcher contre Rome⁵. Dans la guerre de Pharsale, Pompée parlant aux

Sed eos non curare opinor quid agat hominum genus ;
Nam si curent, bene bonis sit, male malis ; quod nunc abest.

(Vers d'Ennius, rétablis d'après Cicéron. *Divin.*, II, 50; *Nat. D.*, III, 32.)

Nam istis qui linguam avium intelligunt,
Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo

(Pacuvius, *in Chryse.*)

Quidquid est hoc, omnia anima, format, alit, creat,
Sepelit recipitque in sese omnia : omniumque idem est pater ;
Indidemque eadem oriuntur ex integro atque eodem occidunt.

(*Id.*, *ibid.*)

1. Cic., *de Invent.*, I, 29.

2. Salluste, *in Catilin.*, 50, 51, 52.

3. *Acad. quest.*, I, 2, 3; *Divin.*, I, 12; *de Finibus*, I, 1.

4. Cic., *Fam.*, X, 8; *Attic.*, VII, 21; X, 2, 4, 8.

5. Suet., *in Ces.*, 33.

légions du sénat et des lois violées, est écouté froidement : Caton leur parle des dieux de la patrie et les conduit à la victoire¹.

Le contraste ainsi établi entre les hommes instruits et le vulgaire, entre la doctrine des écoles et la doctrine de l'État, que devaient faire les sages? Déchirer le voile, abattre l'idole, détromper le monde, et, après avoir renversé la religion qui avait prêté à la chose publique le soutien de ses mensonges, prier la philosophie de prêter à la chose publique l'appui de sa vérité?

Mais la vérité philosophique, où était-elle donc? Les trois grandes écoles permanentes de Zénon, de Carnéade, d'Épicure, s'entendaient assez bien pour affaiblir la foi religieuse. Cela fait, rien de commun ne demeurait entre elles. L'épicurien avait pour principe de ne pas se mêler de la chose publique, à plus forte raison de ne pas se dévouer. L'académicien arrondissait ses périodes, discutait le pour et le contre et ne concluait pas. Là certes n'était pas le salut de l'empire.

Au stoïcisme appartenait, il est vrai, des prétentions plus dogmatiques et une morale plus grave. Nature intelligente et nature corporelle, âmes et corps, hommes et dieux, tout, disaient les stoïciens, fait partie d'un seul être et s'enchaîne dans un système harmonieux; la gloire de chaque portion est de ne pas troubler cette harmonie et de marcher d'accord avec le tout. La nature matérielle le fait sans peine et sans mérite, puisqu'elle n'a pas de pensée qui discerne, ni de volonté qui résiste. Les dieux le font sans mérite également, puisque dans cette harmonie ils trouvent leur félicité actuelle, sensible, permanente. Mais l'homme,

1. Plutarq., *in Cæs.*

qui ne peut accomplir cette loi qu'avec labeur, l'accomplit aussi avec gloire. L'homme, en accomplissant cette loi, peut s'égaliser aux dieux; il peut être par la force de son âme ce que sont les dieux par la félicité de leur condition, impassible, imperturbable, supérieur à toute douleur et à toute crainte. Mais il faut pour cela qu'il écoute sa raison, organe de la loi universelle; sa raison lui enseignera que rien n'est bon que ce qui est juste, rien n'est mauvais que ce qui est honteux: qu'il ne redoute donc ni la souffrance, ni la misère, ni la mort; ce ne sont point des maux.

Cette morale était véritablement la partie puissante du stoïcisme; celle dont le développement avait donné le plus de gloire à Chrysippe, le premier successeur de Zénon; celle que les derniers maîtres, Panétius et Posidonius, avaient fait prévaloir sur la philosophie physique et le panthéisme de Zénon. La doctrine pratique dominait la doctrine spéculative; elle attirait au Portique les âmes les plus hautes, tandis que le vulgaire des âmes allait à Épicure. Elle jetait les hommes dans la vie active, elle les dévouait à leur patrie; Brutus et Caton s'étaient instruits à cette école.

Mais voulez-vous en bien connaître la valeur? Consultez Cicéron, par excellence l'homme intelligent de son siècle, âme ouverte à tout bien, mais esprit capable de tout discuter. Cicéron est, en fait de morale, disciple de Posidonius et de Panétius; ses *Offices* sont modelés sur leurs ouvrages¹: il établit avec eux le principe du droit et de la justice. La justice est chose si salutaire, si sainte, si désirable, que Cicéron est tout prêt à l'affirmer². Mais cependant un scrupule le trouble: Carnéade est derrière lui qui l'obsède de son doute académique et de ses perpétuelles

1. *Attic.*, XVI, 23; *Offic.*, I, 2.

2. *Academ.*, IV, 46; *Leg.*, I, 7, 13, 14, 18.

objections. L'Académie, « cette perturbatrice de toute certitude ¹, » le tourmente de sa critique imperturbable et de son éternelle suspension des jugements. Cicéron « la supplie de garder le silence : » il tremble qu'elle « ne se prenne à ce beau système et ne le mette en poudre. Il voudrait l'apaiser et la contenir, il n'ose l'expulser ². »

Pourquoi ces craintes? pourquoi Cicéron se sent-il si faible? pourquoi la morale du Portique est-elle si désarmée devant le scepticisme académique? Cela est tout simple, la base lui manque; la raison de croire n'existe pas. Sur le panthéisme et le fatalisme, que peut-on fonder en fait de morale? La morale du Portique n'est pas le fruit de son dogme, elle n'est pas la conclusion régulière d'une doctrine quelconque. C'est tout simplement un effort instinctif, une conception héroïque de l'orgueil humain, sans fondement logique, sans raison acceptable, sans justification vis-à-vis des hommes, par suite sans autorité sur eux.

Ainsi, en définitive, Cicéron accepte le doute de Carnéade comme le dernier corollaire de la philosophie grecque. Immortalité des âmes, existence des dieux, sublimes croyances que Cicéron, suivant l'instinct naturellement religieux de son âme, voudrait affirmer comme certaines, et qu'il est réduit à présenter comme probables ³! Il les fait prêcher par un stoïcien comme on nomme un avocat d'office à une cause douteuse. Quant à lui, retranché der-

1. Turbaticem omnium rerum. (*Leg.*, I, 13.)

2. Exoremus ut sileat... Si invaserit in hæc, nimias edet ruinas, quam ego placere cupio, submovere non audeo. (*Leg.*, I, 13.)

3. *De Inventione*, I, 20; *Tuscul.*... Sulpitius, l'ami de Cicéron, doute de l'immortalité de l'âme... Si quis in inferis sensus est. (*Fam.*, IV, 5.) Cicéron, plaidant pour Cluentius, la nie pour le besoin de la cause; mais, à la fin de sa vie, lorsqu'il pleure sa fille, il admet cette foi consolante. V. les fragments de sa *Consolation* cités par lui-même (*Tuscul.*, I, 27) et par Lactance. *Div. instit.*, I, 5; *de Irâ Dei*, 10.

rière son doute philosophique, il écoute ses interlocuteurs, l'épicurien avec chagrin et répugnance, le stoïcien avec affection et plaisir, trouvant ses discours bons, vertueux, plausibles, probables même, mais n'osant prononcer qu'ils sont vrais ¹.

Que reste-t-il maintenant à la philosophie, si ce n'est de faire son dernier effort et de produire comme suprême conséquence le scepticisme absolu? Énésidème arrive, qui ne se contente pas du demi-scepticisme, du probabilisme ingénieux de Carnéade; il réveille le système oublié de Pyrrhon. Contre l'Académie, contre le Portique, contre l'école même d'Épicure, il pose en principe le doute absolu et la complète impuissance de toutes les spéculations humaines ².

Arrêtons-nous un instant en face de cette négation de toute vérité, qu'Énésidème proclame après Pyrrhon, et qui semble le triste et définitif résultat de tout le travail philosophique soit dans la Grèce, soit dans le monde romain. Donnerons-nous raison à Pyrrhon et à Énésidème? Disons-nous que l'esprit humain, livré à lui-même, doit arriver logiquement à la confession de sa radicale impuissance à obtenir la moindre parcelle de la vérité? Dénierons-nous à quelques-unes des grandes vérités que le christianisme a fait luire sur le monde, au dogme de l'existence et de l'unité de Dieu, à la notion du devoir et à celle de l'immortalité de l'âme, ces preuves logiques, que la révélation chrétienne sans doute rend inutiles, mais dont l'esprit de l'homme aime toujours à les entourer?

Consultons ici un plus grand docteur et un plus grand

1. Ità discessimus ut Velleio Cottæ disputatio verior, mihi Balbi ad veritatis similitudinem videretur esse propensior. (*De Nat. Deor.*, III, in fine.)

2. Sur Énésidème, V. son successeur, Sextus Empiricus.

philosophe qu'Aristote ou Platon. Saint Paul ne nie pas que, dans le seul spectacle de ce monde, il n'y ait une preuve et de la providence et de l'unité et de l'éternité de Dieu, que les vertus invisibles de Dieu ne se révèlent par des preuves visibles, assez certaines pour convaincre tout homme de bonne foi. Pourquoi donc ces grandes vérités ont-elles subi tant d'altération, et ne sont-elles jamais devenues populaires? Pourquoi le Dieu un, éternel, créateur, a-t-il été nié par un grand nombre, méconnu par presque tous, tout au plus timidement et obscurément confessé par quelques philosophes qui tremblaient de laisser voir au vulgaire le rayon de vérité qu'ils possédaient? Saint Paul l'explique : « Ils ont connu Dieu ; » ce n'est pas leur intelligence qui leur a fait défaut ; c'est « leur cœur qui s'est obscurci ; » c'est l'orgueil et les passions des sens, qui les ont empêchés « de glorifier Dieu comme Dieu et de lui rendre leurs actions de grâce. » Et par là « ils sont inexcusables, » pour avoir connu et n'avoir point cru, pour « avoir détenu la vérité de Dieu captive dans l'injustice¹. »

Le pyrrhonisme n'est donc pas la conclusion logique de toute spéculation humaine ; la raison de l'homme n'est donc pas absolument incapable de parvenir à la vérité. Mais les passions la troublent ; mais sa lumière n'est pas assez forte pour tenir contre les obscurités qui s'élèvent d'un cœur corrompu. C'est là ce qui fait que l'homme « s'évanouit dans ses pensées, » et que, grâce au trouble de l'âme, cette connaissance de la vérité par la raison n'en devient pas une formelle reconnaissance par le cœur. L'homme connaît, mais l'homme n'est pas persuadé : l'in-

1. Rom., I, 19, 20 et seq.

telligence arrive au but, ou du moins peut y arriver ; le cœur, avec ses passions superbes ou honteuses, ne la suit pas, ou même l'arrête. Ce qui est logiquement possible, est moralement impossible presque toujours : mal que la loi du Christ a doublement réparé en éclairant l'intelligence et en purifiant le cœur, en donnant à la vérité une tout autre évidence, aux passions un tout autre frein !

Au reste, voulez-vous juger la puissance de la philosophie? Mettez en action les philosophes. Cassius et Brutus, allant au combat de Philippes, tiennent l'un pour Épicure, l'autre pour Zénon ; l'un tout prêt à se tuer pour sortir d'embarras, l'autre, hésitant davantage, plus pénétré de la pensée du devoir, mais qui se tuera pourtant avant que sa cause ne soit perdue. Cicéron, vrai disciple de Carnéade, suspend son jugement et le suspend si bien qu'il oscille toute sa vie. Atticus, en sa qualité d'épicurien, se juge dispensé de prendre parti, conseille Cicéron sans se compromettre, lui recommande néanmoins de brûler ses lettres, et s'arrange toujours pour être le meilleur ami du vainqueur.

La philosophie n'eut donc pas tort de reconnaître sa propre impuissance. Elle se rendit justice en s'effaçant devant une religion décriée, mais plus salubre pourtant et plus puissante. Elle ne prétendit pas gouverner le monde ; elle se voila pour ne pas le troubler. Cicéron à la tribune fit sa prière à la déesse d'Enna, et César lui-même monta à genoux les degrés du Capitole¹.

Mais de là aussi, une comédie singulière dans les coulisses de laquelle Cicéron nous mène avec une entière confiance. — Cicéron l'augure, au Forum le plus croyant des

1. V. de *Arusp. responsis*, et Dion, LIII.

Romains, lui qui dans son livre *des Lois* nous a donné avec un respectueux détail toute la législation sacerdotale, Cicéron se promène entre son frère et Atticus dans son gymnase de Tusculum. Là, il confesse que « la science des augures est fort respectable, et pour le bien de la chose publique, et pour le maintien de la religion nationale ¹; mais, ajoute-t-il, nous sommes seuls, nous pouvons parler en liberté ². » Et, comme ceci est tiré d'un livre destiné à être copié par les *librarii* et à passer dans les mains de tous les hommes instruits, cela veut dire : Nous ne sommes ici que tous les gens polis et éclairés de la république, nous n'avons pas à craindre que quelque paysan fanatique ou quelque dévot du bas peuple nous entende et se scandalise de nos paroles.

Or, voici ce que Cicéron nous apprend. Il y a comme par le passé des augures, des aruspices; on enferme toujours les poulets sacrés dans une cage, afin de voir s'ils mangeront; mais on a soin qu'ils soient à jeun; ainsi le présage ne manque jamais d'être favorable. — On regarde avec grand soin les entrailles des victimes, pour redire les choses extraordinaires qu'on y a vues. Croit-on pourtant que les dieux prennent la peine, au moment du sacrifice, de transformer les entrailles afin de les rendre prophétiques? Pas une vieille femme ne le croit, » si ce n'est peut-être le peuple romain. — On monte sur une colline pour observer le ciel, on passe la nuit sous la tente augurale, fort exactement sans doute, et, sans avoir mis la tête hors de la tente, on redescend en disant qu'un éclair s'est fait voir à gauche. — Les aruspices, dont le devoir est de regarder les oiseaux voler, en demandent des nouvelles

1. Cic. *de Divin.*, II, 12, 33.

2. *Id.*, II, 12.

aux gardiens des volières sacrées et disent au peuple romain ce qui leur plaît. — Les auspices de guerres sont une entrave et une gêne; afin de s'en débarrasser, on a des généraux à qui les lois ne permettent pas de les prendre : et pour ne pas être dérangé par une rencontre de mauvais augure, Marcellus, dans ses campagnes, se faisait porter en litière fermée ¹. — Quant aux présages, Cicéron jadis a fait grand bruit d'une statue de Jupiter qui fut placée au Forum à l'heure même où le complot de Catilina était découvert; cette coïncidence, disait-il alors, était un signe manifeste de la providence des dieux. Aujourd'hui, « est-ce la Providence, est-ce la paresse de l'ouvrier, est-ce le manque de fonds qui retarda jusqu'à ce jour le placement de la statue? » Cicéron, moins sûr de son fait, avoue qu'il n'en sait rien. — Voici de quelle mystification exercée sur le peuple romain, Marcus Tullius nous donne aujourd'hui le mot ².

Mais dans l'esprit de l'homme, plus encore dans celui du philosophe, une telle duplicité, justifiée par la politique, entraîne avec soi quelques remords. On se tourmente pour résoudre cette contradiction, pour concilier ce double rôle, pour accommoder ensemble cette religion qui affirme trop et cette philosophie qui n'ose rien affirmer. L'homme d'État et le philosophe ne pourront-ils dans une même âme bien vivre ensemble? Scévola le pontife, et après lui Varron ³, le plus savant des Romains, ont voulu écrire le traité de paix. Varron, d'abord, avoue franchement que si la religion romaine était à refaire, il ne la referait pas telle

1. *Div.*, II, 33-36. Cicéron ailleurs encore (*Fam.*, VI, 6) témoigne qu'il préfère ses propres inspirations à la divination des aruspices. Sur les oracles sybillins et leur sérieux. *Div.*, II, 34.

2. Comparer ici *de Div.*, I, 12; II, 20, 21; et *Catil.*, III, 8. V. Dion, XXXVII, 34.

3. Apud Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 27.

qu'elle est. Mais telle qu'elle est il faut la prendre, et il s'agit de l'expliquer. C'est par des distinctions que l'expliqueront Varron et Scévola : « Il y a trois théologies, disent-ils : — une théologie fabuleuse, c'est celle des poètes; de celle-là on fait bon marché; on la livre aux histrions et au théâtre; il est permis de n'en rien croire : — une théologie civile, celle des hommes d'État; celle-là est sainte, honorable, digne de respect; c'est la foi des aïeux, la religion du peuple; le sage doit au moins faire semblant d'y croire, ou plutôt le sage y croit, mais il sait comment on doit la comprendre. — Il y a enfin une théologie naturelle, celle des philosophes; celle-là est bonne, plausible et vraie; que dis-je? elle explique les autres et fait comprendre comment tant de fables, absurdes au pied de la lettre, sont vraies en un certain sens. Or, ce sens mystérieux n'est autre chose que le lieu commun des stoïciens, explication des fables par le panthéisme cosmogonique, que nous avons montrée circulant du Portique à Éleusis et d'Éleusis au Portique. Tout n'est qu'allégorie : les dieux, c'est le monde; les querelles des dieux sont les luttes des éléments; leurs adultères qui vous scandalisent ne sont que des phénomènes de l'ordre physique¹. » Voilà le secret de Varron. Ainsi la religion est purifiée; la distinction est faite entre la théologie des pontifes et celle des poètes, entre le temple et le théâtre, entre la croyance et la mythologie, entre Rome et la Grèce. Les fables frivoles, les fables grecques, sont renvoyées aux poètes; les fables sérieuses et politiques, les fables romaines, sont gardées par l'homme d'État et légitimées aux yeux du philosophe : il suffit d'en connaître le sens.

1. Voyez Varron, apud Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 31; VI, 25; VII, 5, 6, 23.

Mais non, dira saint Augustin, vous ne séparerez pas ce qui est si intimement allié. Séparerez-vous Hercule de sa barbe, Mercure de son caducée, Junon de Jupiter, Jupiter de sa nourrice? Rome et la Grèce, la poésie et la foi sont trop unies ensemble; les mensonges explicables tiennent de trop près à ceux que l'allégorie elle-même ne sait pas expliquer. En vain nous rendrons les poètes responsables de mille absurdités, il en restera encore mille autres sur le compte des pontifes¹.

Et encore, cette explication si salutaire, Varron défend de la produire au peuple? Il faut que cette religion, confinée dans l'école, se garde de venir au Forum; elle y serait lapidée! Il ne faut pas dire au peuple (est-ce crainte de l'irriter ou de trop l'instruire?) que les dieux véritables n'ont point de sexe, point d'âge, point de corps, que les idoles peuvent être les images des dieux, non les dieux eux-mêmes. « Il y a des vérités qu'il est bon que le vulgaire ne sache pas; il y a des mensonges qu'il est bon de lui laisser croire; il faut ici, comme chez les Grecs, des initiations et des mystères². »

Mais ce secret, sera-t-il possible de le garder longtemps? Ce secret de Varron, ce secret du stoïcisme, ce secret d'Éleusis; cette hypothèse matérialiste et panthéistique, la seule chose que le génie humain ait su trouver, soit pour expliquer les fables, soit pour épurer la religion; ce secret bientôt ne sera plus le secret de personne. Le peuple le connaîtra, mais pour s'en moquer. Le peuple moins philosophe aimera mieux être tout simplement athée ou tout simplement crédule. Il n'a pas besoin qu'on lui parle de

1. Voyez Varron, apud Augustin, *de Civ. Dei*, VI, 8; VII, 1, 3, 28.

2. Apud Augustin, *de Civ. Dei*, IV, 27, 31. Scévola en dit autant *Ibid.* IV, 27.

Cérès, de Proserpine et de Pluton uniquement pour lui apprendre que le grain de blé se corrompt et devient fécond dans le sein de la terre. Il aime mieux sa Cérès vivante que la Cérès gerbe de blé, son Jupiter de chair et d'os qu'un Jupiter réduit à l'état d'éther et de nuage. Le peuple prend les fables au pied de la lettre, parce que l'explication lui paraît, non pas trop profonde, mais trop banale; il prend ses dieux, en un mot, pour d'assez misérables coquins, mais des coquins dont les aventures lui plaisent, comme ces bouffons de nos théâtres, les Falstaff et les Crispins qu'on méprise, mais qui amusent. « Je sais bien, dit avec beaucoup de raison Denys d'Halicarnasse, que plusieurs philosophes expliquent par l'allégorie la plupart des fables plus impures. Mais cette philosophie n'a été que celle du petit nombre. Le grand nombre, le vulgaire sans philosophie, prend toujours les fables dans le sens le plus vulgaire; et alors, ou il méprise les dieux dont la conduite a été si dépravée, ou bien il arrive à ne pas reculer devant les actions les plus coupables, parce que les dieux ne s'en abstiennent point¹. »

Voilà donc où en étaient et la philosophie et les religions nationales, l'une incertaine, impuissante, impopulaire; les autres, toujours populaires, mais corrompues par leur mélange, battues en brèche par le raisonnement, sans gravité, sans autorité, sans consistance.

1. *Antiq. rom.*, II, 69.

CHAPITRE II

PUISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU POLYTHÉISME.

§ 1^{er}. — TEMPS D'AUGUSTE ET DE TIBÈRE.

Ce discrédit où tombaient le culte public, la foi officielle du monde et de Rome, entraînait-il le déclin de tout polythéisme, de toute religion, de toute piété?

Le progrès, ou ce qu'on appelle ainsi, n'arrivera jamais à étouffer les instincts primitifs de l'homme : ni la philosophie, ni le scepticisme, ni l'indifférence ne seront assez forts pour changer la nature humaine. Une chose subsistait alors et, pour l'honneur du genre humain, subsistera toujours : ce mouvement quelquefois confiant, plus souvent craintif, des âmes humaines vers ce qui est au-dessus d'elles; ce sentiment qui les porte à se prosterner devant ce qui est grand, à redouter ce qui est inconnu, à prier ce qui est puissant; ce besoin qui fait désirer au criminel une expiation de ses fautes, à l'ami survivant une satisfaction et un repos pour son ami mort, à notre faible une protection, à notre tristesse et à notre ennui une espérance.

Une chose encore subsistait : — le souvenir, obscurci, mais universel, d'une condamnation primitive et d'une malédiction prononcée contre l'humanité; par suite la présence intérieurement sentie d'un pouvoir étranger, hostile, sinistre, qui tenait l'âme sous sa possession. De là,

Cérès, de Proserpine et de Pluton uniquement pour lui apprendre que le grain de blé se corrompt et devient fécond dans le sein de la terre. Il aime mieux sa Cérès vivante que la Cérès gerbe de blé, son Jupiter de chair et d'os qu'un Jupiter réduit à l'état d'éther et de nuage. Le peuple prend les fables au pied de la lettre, parce que l'explication lui paraît, non pas trop profonde, mais trop banale; il prend ses dieux, en un mot, pour d'assez misérables coquins, mais des coquins dont les aventures lui plaisent, comme ces bouffons de nos théâtres, les Falstaff et les Crispins qu'on méprise, mais qui amusent. « Je sais bien, dit avec beaucoup de raison Denys d'Halicarnasse, que plusieurs philosophes expliquent par l'allégorie la plupart des fables plus impures. Mais cette philosophie n'a été que celle du petit nombre. Le grand nombre, le vulgaire sans philosophie, prend toujours les fables dans le sens le plus vulgaire; et alors, ou il méprise les dieux dont la conduite a été si dépravée, ou bien il arrive à ne pas reculer devant les actions les plus coupables, parce que les dieux ne s'en abstiennent point¹. »

Voilà donc où en étaient et la philosophie et les religions nationales, l'une incertaine, impuissante, impopulaire; les autres, toujours populaires, mais corrompues par leur mélange, battues en brèche par le raisonnement, sans gravité, sans autorité, sans consistance.

1. *Antiq. rom.*, II, 69.

CHAPITRE II

PUISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU POLYTHÉISME.

§ 1^{er}. — TEMPS D'AUGUSTE ET DE TIBÈRE.

Ce discrédit où tombaient le culte public, la foi officielle du monde et de Rome, entraînait-il le déclin de tout polythéisme, de toute religion, de toute piété?

Le progrès, ou ce qu'on appelle ainsi, n'arrivera jamais à étouffer les instincts primitifs de l'homme : ni la philosophie, ni le scepticisme, ni l'indifférence ne seront assez forts pour changer la nature humaine. Une chose subsistait alors et, pour l'honneur du genre humain, subsistera toujours : ce mouvement quelquefois confiant, plus souvent craintif, des âmes humaines vers ce qui est au-dessus d'elles; ce sentiment qui les porte à se prosterner devant ce qui est grand, à redouter ce qui est inconnu, à prier ce qui est puissant; ce besoin qui fait désirer au criminel une expiation de ses fautes, à l'ami survivant une satisfaction et un repos pour son ami mort, à notre faible une protection, à notre tristesse et à notre ennui une espérance.

Une chose encore subsistait : — le souvenir, obscurci, mais universel, d'une condamnation primitive et d'une malédiction prononcée contre l'humanité; par suite la présence intérieurement sentie d'un pouvoir étranger, hostile, sinistre, qui tenait l'âme sous sa possession. De là,

un état de souffrance et de crainte tout autre dans l'antiquité qu'il n'a pu être chez les peuples chrétiens, un sentiment primordial de malaise et de terreur, une peur de Dieu, qui n'était jamais complètement étouffée. De là, mille efforts pour se relever de cet anathème, pour conjurer ce mauvais génie et faire sa paix avec ce fantôme; mille superstitions, mille sacrifices absurdes, immondes, sangui-
naires, pour contenter ce dieu ennemi et acheter de lui le repos.

Ce qui subsistait enfin avec une force inébranlable, c'était la conséquence dépravée de ce double principe où plutot de ce double besoin; c'était l'erreur fondamentale de l'antiquité, le polythéisme, avec ses formes différentes, soit qu'il adorât les éléments et la nature, soit qu'il se prosternât devant des dieux à formes humaines, soit qu'enfin, dans l'idolâtrie, ce crime commun à tant de nations, il divinîsât l'œuvre manuelle de l'homme : toujours coupable de la même faute, toujours prenant pour Dieu ce qui n'est que la créature et la manifestation de Dieu.

Tout cela, dis-je, et ce besoin naturel de la Divinité, et cette terreur instinctive qui fait partie de la nature de l'homme déchu, et cette fondamentale erreur du polythéisme avec toutes ses diversités; tout cela subsistait, tout cela demeurait inexpugnable à tout raisonnement et à toute force humaine. En vain le grand nivellement romain effaçait-il les religions en ce qu'elles avaient de national; en vain la philosophie les atteignait-elle par la moquerie et par le doute : le genre humain n'arrivait pour cela ni à mieux comprendre la Divinité, ni à prendre sur lui de s'en passer. L'athéisme d'un côté, de l'autre la foi en un Dieu unique et spirituel, étaient deux limites en deçà desquelles le vulgaire se tenait soit dans son incrédulité, soit dans sa

religion, deux limites que les philosophes eux-mêmes atteignaient rarement. D'un côté, l'épicuréisme lui-même n'osait ouvertement supprimer les dieux; et de l'autre, si un Platon, par la force de son génie, avait pu s'élever à la notion du Dieu un, tout-puissant, universel, cette notion si simple et si belle, au lieu de s'étendre après lui, s'était effacée. Rarement on osa se dire athée, rarement aussi se proclamer monothéiste. Cicéron dit sans cesse : les dieux; Cicéron, disciple de Platon, veut déifier sa fille Tullie; de même que César, disciple d'Épicure, bâtit un temple à Vénus sa mère.

Ces sentiments et ces pensées faisaient tout le fond du paganisme; dans le culte public, réglés, soumis à des formes certaines, dirigés vers un but, employés au service de la patrie; dans le culte privé, vagues, indéterminés, gouvernés par des traditions diverses, variés sous des formes infinies pour satisfaire aux infinis besoins des âmes humaines.

Tant que les peuples furent indépendants, le culte privé resta dans l'ombre; c'était la religion des hommes, non celle des peuples, en des siècles où l'homme n'était rien, où le peuple était tout. La conquête romaine, en amoindrissant la cité, faisait une place plus grande à l'être personnel de l'homme; le culte privé, sous la conquête romaine, devenait véritablement la religion dominante.

C'est ce que, sous le règne d'Auguste, nous allons voir clairement se développer.

Le genre humain, qui venait de traverser les guerres civiles, témoin de tant de crimes et de désastres, épouvanté, non éclairé, se sentait poussé comme un coupable à chercher asile auprès des autels. La philosophie avait dévoilé dans les guerres civiles ses contradictions et son impuissance; elle s'était noyée dans le sang de Caton.

Auguste comprit ce mouvement et voulut en profiter pour son œuvre favorite, la restauration de l'ancienne Rome¹. Il montra les dieux romains comme les bienfaiteurs éprouvés de la république et les protecteurs les plus sûrs que le genre humain pût choisir. Honorer les dieux parce qu'ils sont romains, craindre les philosophes parce qu'ils sont grecs; telle fut la tradition politique qu'Auguste légua à ses successeurs.

Il devait avoir bon marché de la philosophie. Les grandes et sérieuses écoles étaient tombées : il n'y avait plus, au temps de Sénèque, de pyrrhoniens ni de pythagoriciens²; le dogmatisme de Platon avait péri devant le scepticisme de Carnéade; Carnéade tombait à son tour; et le stoïcisme, compromis dans les guerres civiles, demeurait suspect au prince de sédition, au peuple d'aristocratie.

L'épicurisme seul avait la prétention de tenir école. Là, on jurait par la parole du maître; là, personne n'eût changé un mot à ses sacrés apophthegmes³; on gardait son image dans sa chambre, sur sa poitrine, comme un talisman ou comme une idole⁴. Le jour de la naissance d'Épicure était un jour de fête; chaque mois des sacrifices étaient offerts à sa mémoire par des hommes qui n'en offraient à aucun dieu.

Mais cette parole du maître si fidèlement gardée n'était plus entendue comme le maître l'avait entendue. Épicure, ce prédicateur du plaisir qui ne vivait que d'eau et de légumes, avait cru fonder, sur une métaphysique toute négative, une morale presque sévère : il donnait le plaisir pour but à l'homme, mais il mettait le plaisir dans la

1. V. t. I, p. 208 et s.

2. Senec., *Natur. quest.*, VII, in fine.

3. Senec., *Ep.* 39. Eusèbe, *Prépar. évang.*, XIV, 5. Lucien, *Eum.*, 3.

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 2.

vertu. L'inconséquence était choquante; les disciples, plus logiques que le maître, n'entendirent de sa doctrine que le mot de plaisir et cette théologie toute critique au moyen de laquelle il donnait ce mot comme le dernier résultat de toute science. On cacha, comme dit Sénèque, les voluptés dans le sein de la philosophie; l'épicurisme ne fut qu'un prétexte commode pour tous les vices. L'obéissance aveugle à Épicure fut l'obéissance à ses propres penchants; le culte d'Épicure fut le culte des commodités et des jouissances. L'épicurisme, avec ses milliers de sectateurs, était presque un parti, presque une religion; ce n'était plus une école.

Parlerons-nous des cyniques? Le cynisme était le stoïcisme populaire. Mais ce qui était chez le stoïcien de l'orgueil, était chez le cynique de l'impudence. Sa brutale vertu allait en guenilles, demi-nue, la besace sur l'épaule, le bâton à la main, l'injure et le quolibet à la bouche. La vertu qui en vient là est bien près du vice; le philosophe qui s'accoutre ainsi est bien près du saltimbanque. Au siècle suivant, Lucien nous le montrera en effet saltimbanque, mendiant, vicieux, athée¹.

A l'effronterie des cyniques, à la sensualité non pensante des épicuriens, ajoutez encore la puérilité des sophistes, ces jongleurs de la pensée, comme un ancien les appelle; et vous comprendrez jusqu'où, depuis le temps des grands maîtres, la philosophie était tombée. Grâce à l'esprit frivole des Grecs, grâce au mépris héréditaire des Romains, peu de chose était à faire pour achever de décréditer des écoles qui se décréditaient ainsi. Les philosophes venaient argumenter à la table d'Auguste entre les bouffons et les comé-

1. V., sur la brutalité grossière des cyniques, Augustin, *de Civit. Dei*, XIV, 20; Épicète, in *Arrian.*, III, 22; Lucien, in *Fugit.*; Julien, *Orat.*, VII, VIII.

diens¹; la fainéantise romaine s'amusa de ces docteurs ambulants (*circulatores*²), de ces parasites *parleurs de vertu* (*aretalogi*), mot qui prouve quel cas on faisait et de leurs discours et de la vertu³. On avait, quand on était riche, un philosophe chez soi, d'ordinaire un cynique, espèce de *gracioso* qui égayait le festin par sa morale. Nous lisons un mot qui peint bien cette manière de considérer la philosophie: Livie, femme d'Auguste, ayant éprouvé un malheur, et ne voulant pas en fatiguer les oreilles de César, « se donna à consoler » à un certain Aréus, *philosophe de son mari*⁴. Quand il pleuvait, quand les jeux du cirque étaient ajournés, on se faisait apporter Chrysippe, on entendait un stoïcien dans son école, un cynique dans la rue, gens qui connaissaient leur auditoire et n'avaient garde de l'ennuyer.

Ce discrédit de la philosophie ne laissait à Auguste autre chose à faire que de relever les autels des dieux romains. J'ai dit ailleurs le peu de succès de cette tentative⁵, les vestales marchandées à prix d'argent⁶, les sacerdoces négligés, la science des augures perdue⁷, les livres sibyllins devenus tout à fait indéchiffrables⁸, le droit pontifical obscurci⁹. Le monde, moins national que jamais, pouvait-il

1. Aut aëroamata, aut etiam triviales ex circo ludios interponebat ac frequentissimè aretalogos. (Suet., *in Aug.*, 74. Philon, *in Legat.*)

2. Senec., *Ep.* 29, 108.

3. Suet., *ibid.* Juvénal, XV, 46. Tacite, *Annal.*, XIV, 16.

4. Philosopho viri sui se consolandam præbuit. (Senec., *ad Marcium*, 4.)

5. en quels termes Mécène parle à Auguste des philosophes, « vains, dangereux, pas plus véridiques que les astrologues. » Il excepte Arius (Aréus) et Athénodore. Apud Dion, LII, p. 491, A.

6. V. t. I, p. 226, 227.

7. Tacite, *Annal.*, II, 86; IV, 16. Pour honorer les vestales, Tibère ne trouva rien de mieux que de placer à côté d'elles sa mère, la vieille et intrigante Livie. *Id.*, IV, 16.

8. Tacite, *Annal.*, XI, 15.

9. Tacite, *Annal.*, VI, 12.

9. Voyez la séance du sénat où un *Flamen dialis* demande à être appelé au gouvernement d'une province. Tacite, *Annal.*, III, 58, 71; IV, 16.

garder le principe de la nationalité des dieux? Relever, quand la république était tombée, le culte de la république, une religion patriotique lorsqu'on avait supprimé toute patrie, la foi romaine quand Rome devenait cosmopolite, était-ce chose possible?

Beaucoup de gens, il est vrai, acceptaient volontiers, à titre de devoir officiel, la religion que leur proposait Auguste. Horace, qui est le type de ces hommes, avouait « qu'il avait été quelque peu épicurien; mais un coup de tonnerre par un ciel serein l'avait converti¹, » et il offrait pieusement son encens poétique à tous les dieux.

Mais qui donc plus qu'Horace se moqua des hommes, des dieux et de lui-même? Horace, à un certain diapason officiel, est Romain et croyant; quand sa lyre descend d'un ton ou deux, il est Grec, débauché, incrédule. Horace qui maudit les soldats de Crassus « époux déshonorés de femmes barbares², » et qui trouve « si beau et si doux de mourir pour la patrie³, » n'en rappelle pas moins en riant

1. *Parcus Deorum cultor et infrequens,
Insanientis dùm sapientia
Consultus erro : nunc retrorsum
Vela dare atque iterare cursus
Cogor relictos ; namque Diespiter,
Igni corusco nubila dividens...*

(*Ode* I, 28.)

V. encore *Ode* III, 6, 24; IV, 15; *Epoël.*, 7; *Carmen secul.*

2. *Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vixit? et hostium
(Proh! curia, inversique mores!)
Consenuit socerorum in arvis?*

(*Ode* III, 5.)

3. *Dulce et decorum est pro patria mori :
Mors et fugacem persequitur virum,
Nec parci imbellis juventae
Poplitibus timidove tergo.*

(*Ode* III, 2.)

« sa fuite si prompte au combat de Philippes, lorsqu'il jeta peu glorieusement son bouclier et que Mercure voulut bien le dérober tout tremblant derrière un nuage¹. » Horace, qui tant de fois prêcha pour les mœurs et pour les dieux, n'en reste pas moins « un pourceau du troupeau d'Épicure²; » s'accommodant avec la conscience et les passions, de façon que ni celles-ci ni celle-là ne le gênent ou ne troublent sa santé, faisant provision de courage contre le malheur; mais surtout, pour rien au monde, ne s'exposant au malheur :

Et mihi res, non me rebus submittere conor.

Et bien des épicuriens, à son exemple, après avoir brûlé leur grain d'encens officiel sur l'autel de Romulus, se moquent tout à leur aise de la louve de Romulus, et ne se croient pas obligés de refouler au fond de leur cœur « la doctrine contemptrice des dieux³. » Auguste soupe un jour chez un de ses vétérans, et lui raconte gravement que la déesse d'Ancalis a puni, par la perte des yeux et même par la mort, le sacrilège qui avait pillé son temple : « César, dit le maître de la maison, c'est moi qui suis ce sacrilège, et tu soupes aujourd'hui de la jambe de la déesse⁴. »

Mais tous ne parlaient pas ainsi. L'athéisme pratique

1. Tecum Philippos et celerem fugam
Sensi, relictâ non benè parmula.
Cum torva virtus et minaces
Turpe solum tetigere mento,
Sed me per hostes Mercurius celer
Denso paventem sustulit aëre.

(Ode II, 7.)

Il était impossible de marquer plus complètement la contradiction entre la théorie et la pratique.

2. . . . Epicuri de grege porcum.
(Epi. I, 4.)

3. Doctrinam deos spernentem. (Tite-Live, X, 40.) V. aussi in Præf : Nondum hæc quæ tenet seculum negligentia deum venerat. (III, 20.)

4. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 24.

des épicuriens ne pouvait convenir à la multitude; la religion officielle d'Auguste pas davantage. La philosophie ne lui présentait rien de certain, la tradition rien de satisfaisant, la politique rien de respectable : qu'importe, elle cherchait ailleurs. Si le culte de la cité était brisé, est-ce à dire que l'homme devait rester sans culte? Le besoin personnel de rites et de prières n'en avait que plus d'énergie; l'homme n'en voulait que plus de cérémonies et de sacrifices, non pour l'État, mais pour lui-même; la superstition privée succédait au culte public, l'instinct à la tradition, le polythéisme humain au polythéisme romain.

Ne cherchez ici ni dogmes positifs ni pratiques constantes; tout était bon pour satisfaire l'éternelle soif de l'esprit humain : traditions héréditaires, cultes étrangers, mystères, superstitions, sciences occultes. Rien de réglé, rien de précis : sous les anciennes républiques la religion était loi, maintenant elle était caprice; sous mille noms et sous mille formes diverses, les âmes se jetaient plus désespérément dans l'erreur au moment même où, « du milieu des ténèbres, la lumière » de la vérité « naissait pour les justes¹ »

Entrons dans le détail, examinons chacune des formes principales de la superstition humaine, et voyons si le polythéisme, en devenant personnel au lieu d'être politique, avait perdu de sa puissance et de sa vie.

Parlerons-nous d'abord de la superstition individuelle, de la foi aux talismans, aux songes, aux présages? Celle-là croissait chaque jour. Horace demande non pas à un homme du peuple, mais à son ami Julius Florus : « Te moques-tu des songes, de la magie, des fantômes, des

1. Exortum est in tenebris lumen rectis. *Ps.* CXI, 4.

sortilèges nocturnes ¹ ? » Il eût pu faire cette demande même à l'incrédule César. César, depuis une chute qu'il avait faite, ne montait pas en char sans prononcer une parole magique qui devait le préserver de tout accident ² ; César raconte dans ses mémoires les prodiges qui avaient annoncé sa victoire de Pharsale, et il gardait précieusement le palmier noir qui, ce jour-là, dit-il, avait percé tout à coup le pavé d'un temple ³.

Le froid Auguste est-il plus esprit fort que le brillant César ? Auguste craint le tonnerre ; il a peur des jours néfastes, des songes, des présages ; il attribue une révolte de son armée à l'imprudence qu'il avait commise de chausser ce jour-là son pied gauche avant son pied droit ⁴. Livie enceinte fait couvrir un œuf pour savoir si elle aura un garçon ; il en sort un poulet avec une crête magnifique, qui présage la royauté de Tibère ⁵. Et Tibère lui-même, ce contempteur des dieux, tremble aux révélations d'un astrologue, et porte un laurier pour se garantir de la foudre ⁶.

Il y a plus : la superstition va gagnant du terrain. Tit-Live ne rapportait qu'avec un doute mal déguisé ⁷ les an-

1. Somnia, terrores magicos, miracula, sagas, Nocturnos lemures portentaque Thessala curas?

Hor., II; Ep. II, in fine.

2. Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 2.

3. Plutarq., in *Cæs.* Pline, *Hist. nat.*, XVII, 25. César, de *Bell. civ.*, III, 101, 105. Suet., in *Cæs.*, 64, 84. La victoire de Pharsale aurait été, le jour même, révélée divinement à un prêtre de Padoue. Gellius, XV, 48.

4. V., sur les superstitions d'Auguste, les présages, songes, oracles, prodiges relatifs à sa vie, huit chapitres de Suétone, in *Aug.*, 90-97; Pline, *Hist. nat.*, II, 7; Dion, XLVIII; Gellius, XV, 1.

5. Suet., in *Tiber.*, 14. Pline, *Hist. nat.*, X, 55.

6. Suet., in *Tiber.*, 14, 63, 69. Pline, *Hist. nat.*, XV, 30. Il tenait beaucoup à être salué quand il éternuait, et observait, pour se faire raser, les jours de la lune. Pline *ibid.*, XVI, 30; XXVIII, 2. Josèphe, *Ant.*, XVIII, 8. Dion, LV. Tacite, *Annal.*, VI, 21.

7. *Præf.*, et aussi I, 4.

tiques traditions de la mythologie romaine. — Mais laissons passer une génération : Suétone, Tacite même, écrivant une histoire presque contemporaine, la rempliront de présages, de songes, de prodiges ; Pline l'Ancien, bien qu'il soit athée, sera plein de merveilles de ce genre. Ces historiens étaient-ils plus faibles d'esprit, ou croyaient-ils devoir s'accommoder à des lecteurs plus crédules ? peu nous importe. Pline le jeune écrit encore à Suétone : « Tu es effrayé d'un songe, et tu veux faire remettre ta plaidoirie... *Le songe, en effet, vient de Jupiter* (Και γὰρ τ'ὄνειρον ἐκ Διὸς ἔστω) ; mais il faut te demander si d'ordinaire tes rêves sont contraires ou conformes à l'événement ? ceci est un point important ¹. »

Autrefois Cicéron se moquait des oracles et parlait, entre autres, des sorts de Préneste comme d'une vieillerie discréditée ². — Mais soixante-dix ans plus tard, Germanicus et Agrippine visitent tous les oracles qu'ils rencontrent sur leur chemin ³. Tibère leur rend hommage par sa peur : il se fait apporter, pour les confisquer, ces petits morceaux de bois fatidiques qu'on appelle les sorts de Préneste ; mais, ô miracle ! dit Suétone, la caisse dans laquelle on les a apportés à Rome se trouve vide le lendemain, et les sorts, en une nuit, sont revenus tout seuls à Préneste ⁴.

Parlerai-je maintenant de la dévotion en commun, des

1. Pline, *Epist.*, I, 18. Sylla aussi croyait aux songes et surtout à ceux du milieu de la nuit. Plutarq., in *Sylla*, 12; in *Lucullo*, 41.

2. *De Divin.*, II, 41, 57.

3. Tacite, *Annal.*, II, 54, 58.

4. Suet., in *Tiber.*, 63. Oracles : de Delphes, consulté par Néron (Suet., in *Ner.*, 40); d'Apollon Clarius à Colophon, par Germanicus (Tacite, *Annal.*, II, 54); de Trophonius, subsistant encore au second siècle (Plutarq., de *Orac. defectu*, 45; Pausan., I, 34; VII, 21; IX, 39. Lucien); de Mopsus et d'Amphilochus à Mallus en Cilicie (Plutarq., *ibid.* Pausan., I, 34); des Branchides, etc...

temples, des sanctuaires, des assemblées? Montrerais-je Alexandrie élevant avec un zèle égal des autels à tous les dieux? Vous mènerais-je avec nos voyageurs lire sur les jambes mutilées du dieu Memnon les témoignages d'admiration ou de reconnaissance inscrits par des voyageurs moins incrédules que le sceptique Strabon, et qui croyaient avoir entendu le chant du dieu au lever du soleil¹?

Chez les peuples helléniques surtout, les sanctuaires religieux, les rendez-vous de la dévotion païenne étaient demeurés sacrés. Le culte grec était sans puissance politique; mais il lui restait une grande sympathie avec les instincts poétiques et les affections populaires. Ces peuples, si peu soucieux de leur liberté, se révoltaient volontiers pour leurs temples. Ils défendaient contre Cléopâtre Arsinoé réfugiée dans le temple d'Ephèse. Le droit d'asile protégeait les débiteurs obérés, les esclaves fugitifs, les malfaiteurs impunis; et quand la police romaine voulait sévir, elle était arrêtée par une insurrection populaire. Tibère, ce grand justicier, traita gravement cette question: il n'osa abolir les droits d'asile, il se contenta de les vérifier; toutes les cités grecques envoyèrent leurs députés à Rome; et « ce fut un grand jour pour le sénat romain, » une grave et importante discussion que celle de ces droits d'asile, dont on cherchait les titres « et dans les édits du peuple romain, et dans les décrets des rois, et dans les traditions des dieux, » auxquels on n'osa toucher qu'avec réserve, « leur imposant des limites, mais dans un langage toujours plein de respect². »

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 7. Strabon, XVII. Tacite, *Annal.*, II, 61, et les inscriptions.

2. Tacite, *Annal.*, III, 60 et suiv., 44. On voit par là que Suétone s'est trompé quand il dit que les droits d'asile furent abolis. *In Tiber.*, 37. V. aussi

La gloire des sanctuaires illustres ne diminuait donc pas. Les tablettes votives n'étaient pas moins nombreuses à Cos et à Epidaure¹. Jupiter Olympien n'était pas descendu du trône d'ivoire et d'or où Phidias l'avait placé². Junon régnait toujours à Samos, Minerve à Athènes, Vénus à Paphos et à Aphrodise; dans ce peuple de dieux qu'adorait la Grèce, il n'était si obscur vilain qui n'eût au moins sa chapelle, et cent ans plus tard, Pausanias décrit par milliers les temples, les oratoires et les statues. Enfin dans la cité d'Ephèse, sur un des plus beaux points du monde romain, s'élevait le temple de Diane, bâti en quatre siècles avec l'argent de l'Asie entière³. Toute une classe d'artisans ne faisait que vendre de petites statues d'or et d'argent de la grande déesse; et quand, à la face de cette grossière allégorie orientale, saint Paul vint prêcher son Dieu crucifié, on le chassa aux cris de: Vive la grand Diane des Ephésiens⁴.

Car la Diane d'Ephèse avait en ce siècle une grandeur toute particulière. Placée sur les limites qui séparaient les peuples grecs des races asiatiques, elle était un centre puissant de croyances et d'adorations. Cette déesse si vénérée n'était plus la chasseresse hellénique, la vierge sau-

le procès devant le sénat entre les Messéniens et les Lacédémoniens, au sujet du temple de Diane Liménate. Tacite, *Annal.*, IV, 43. Dans Eckhel (t. IV, p. 488 et s.), les médailles de 78 villes de l'empire portant les unes IEPA (ville sacrée), les autres N (νεοπόλις, gardienne du temple); d'autres ΑΣΥΑ (asile).

1. Strabon, VIII. V. dans Gruter et dans Bullet, *Hist. du Christian.*, p. 149.

2. Sur le temple d'Olympie, V. Pausanias V, 10-12.

3. « Le temple d'Ephèse, bâti il y a 220 ans, fut établi dans un terrain marécageux pour ne pas être exposé aux tremblements de terre; mais pour l'affermir on assit les fondements sur une couche de charbon pilé et de toisons de laine. Sa longueur est de 425 pieds, sa largeur de 220. Il y a 127 colonnes hautes de 70 pieds, dont chacune a été donnée par un roi; 36 sont ciselées, l'une est de Scopas. » Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

4. Actes, XIX, 23 et s.

vage Artémis. C'était une idole aux nombreuses mamelles; c'était, sous un autre nom, Mylitta, Astarté¹, ce dieu hermaphrodite de la Syrie que l'on nous peint, tenant à la main un sceptre et un rouet, et placé entre les deux autels du soleil et de la lune. Sous ces noms et ces symboles divers, était plus que jamais adoré le dieu-monde de l'Orient, la matière indépendante de l'esprit, aveugle et cependant puissante, inintelligente et pourtant créatrice.

Le génie romain surtout se sentait depuis longtemps poussé vers les cultes orientaux². Les Galls de Bérécynthe remplissaient Rome de leurs danses vagabondes³. Les dieux d'Égypte, proscrits par les lois, avaient fini par se faire reconnaître des lois elles-mêmes. Auguste avait lutté en vain contre cette invasion étrangère⁴: Isis, Sérapis, le dieu bœuf Apis pour lequel il témoignait son mépris, étaient, dès son époque, les vrais dieux du peuple de Rome, ceux que malade on invoquait, ceux qui recevaient les serments les plus sacrés, ceux autour desquels se rassemblaient les jeunes filles⁵, ceux vers qui, folles et ardentes, les femmes

1. Astarté à Sidon (Lucien, *de Deâ Syrd.*, 4. Tertullien, *Apolog.*, 24.) — Atergatis à Hiérapolis en Syrie (Strabon, XVI). — Aphaka dans le Liban (Eusèbe, *de Vitâ Constant.*, III, 55). — Isis en Égypte? — Séléné (la Lune) chez les Grecs. — Selon Lucien, Junon (Héra), mais elle a plus de rapports avec Artémis (Diane) ou avec Aphrodite (Vénus). — Sur ce culte, V. Lucien, *de Deâ Syrd.* — Le caractère panthéiste du culte d'Isis est indiqué par l'inscription suivante, d'une époque postérieure: TE TIBI VNA QVAE ES OMNIA DEA ISIS ARRIVS BALBINVS V. C. Orelli 1871.

Inscription de Sextilius Pollion en l'honneur de la Diane d'Éphèse, d'Auguste (vivant), de Tibère, fils d'Auguste, et de la cité d'Éphèse. Orelli 1949.

2. V. ci-dessus, p. 176.

3. Ovide, *Fast.*, IV, 480. Tibulle, I, *Ecl.* IV.

4. Suet., *in Aug.*, 93.

5. V. Catulle... Properce, II, 24; V, 1; Ovide, *de Arte amandi*, I, 75; *Ep. ex Ponto*, I, 37; Tibulle, I, *Eleg.*, III, et *alibi*, et Horace (*Ep.* I, 17):
. . . . Per sanctum juratus dicat Osirim.

L'une des régions de Rome délimitées par Auguste portait le nom du temple d'Isis et de Sérapis.

poussaient leurs maris plus indifférents¹. Germanicus et Agrippine allaient les adorer dans leurs sanctuaires égyptiens².

Parlerai-je enfin du culte le plus secret et le plus intime, celui des mystères? Là, nous retrouvons la même effervescence de dévotion, la même confusion d'idées, la même prépondérance du panthéisme oriental.

La foule, plus dégoûtée que jamais des religions avouées, plus avide de religions cachées et ténébreuses, se précipitait vers les sanctuaires redoutés d'Éleusis et de Samothrace. Varron, et après lui Germanicus³ vinrent exprès se faire initier à ceux-ci; Auguste respectait et protégeait ceux-là⁴. Mais ces adytes mystérieux étaient faits pour les pas discrets de quelques initiés; la foule les profana. La religion du petit nombre se perdit en devenant la religion de la multitude. Le secret des mystères, dissipé sur tout un peuple, se divulgua et s'évanouit. Les tendances orientales l'emportèrent sur l'esprit hellénique; le côté panthéiste et cosmogonique des mystères, sur leur côté spiritualiste et humain: la partie sainte et religieuse, celle qui encourageait à la vertu et promettait l'immortalité, demeura oubliée, incomprise ou perdue; la partie philosophique, s'il y en avait une, dut s'effacer. La personnalité de l'homme qui, par les mystères, échappait à la tyrannie de la cité, ne pourra échapper à la tyrannie du panthéisme. Tant il est vrai que le moi humain, malgré son orgueil, devait toujours être asservi dans le paganisme; et qu'à la loi chrétienne seulement il appartenait en l'humiliant de l'affranchir⁵!

1. Strabon, VII.

2. Tacite, *Annal.*, II, 54, 59.

3. Augustin, *de Civ. Dei*, VII, 28. Tacite, *Annal.*, II, 54, 58.

4. Suet., *loc. cit.*

5. Sur le sentiment et la pratique du panthéisme sous les empereurs

Cette vague et accablante idée du panthéisme était donc ce qui restait au fond des mystères; avec elle, une pratique grossière, dénuée de toute espérance généreuse comme de toute claire intelligence; avec elle, ce qui peut-être garda plus de puissance que tout le reste, la partie impure des mystères. Dès le temps de Cicéron, mystère et abomination étaient devenus presque synonymes. Le lien de ces sociétés fut souvent la communauté de honte qui unissait les associés. Ce peuple, qui n'eût pas gardé le secret d'un mythe ou d'une doctrine, garda le secret de son ignominie; et il se passa dans l'ombre de telles choses qu'en ce siècle, où la corruption était si patente, on n'osait pourtant pas les avouer¹.

Ainsi la pensée romaine d'Auguste échouait contre les rêveries d'un siècle malade, qui « ne savait supporter, ni ses maux, ni les remèdes à ses maux² » Ainsi se développait, au mépris des lois et des cultes héréditaires, « cette vaine superstition, ignorante des anciens dieux³. » Ainsi, par l'affaiblissement des cultes nationaux, par le progrès de la superstition personnelle, par le développement et la corruption des mystères, cette société abdiquait de plus en plus et sa dignité romaine et sa civilisation hellénique, pour aller se perdre dans le panthéisme ou le naturalisme de l'Orient. L'insurrection humaine de l'esprit grec recu-

V. les inscriptions. *Pantheo* — *divo Pantheo* — *Signum Panthei* — *Signum Pantheum* — *Libero Pantheo* — *Sancto Silvano Pantheo* — *Priapo Pantheo*. Orelli, 2110-2117.

1. V. saint Augustin, *de Civ. Dei*, VI, 7; Clemens Alex., *Protreptikon*, 2; Arnobe, *Adversus gentes*; Juvénal, VI, 343: « Quel autel n'a aujourd'hui son Clodius? »

2. Ubi nec mala nostra nec remedia pati possumus.
(Tite-Live, *in Praef.*)

3. Vanasuperstitio veterumque ignara Deorum.
(Virgil., *Aeneid.* VIII, 435.)

lait maintenant devant ce vieil antagoniste qu'elle croyait autrefois avoir vaincu. Le monde entier allait boire à cette coupe enivrante et grossière qui le débarrassait du souci de sa propre pensée et de toute estime pour son être; il se rassasiait de ces ténébreux symboles qui tous proposaient à sa vénération les puissances inertes, aveugles, fatales de la nature. Le polythéisme remontait à son origine; il se rafraichissait à sa source première; il se rapprochait de cette idolâtrie primitive des peuples de l'Asie occidentale que les saintes Écritures nous ont peinte en caractères si reconnaissables. A cette Assyrie, siège des abominations de Chanaan et de Babylone, à cette Égypte, mère féconde des superstitions les plus honteuses, la Grèce savante, la puissante Rome, demandaient leurs Attys et leurs Anubis, leur fétichisme grossier et leur symbolisme obscène, ces mutilations sanguinaires et ces sacrifices pour le mort, contre lesquels, vingt siècles auparavant, Moïse prémunisait les Hébreux.

Une exception demeurait pourtant: un reste sérieux était debout de la religion politique de Rome, un reste aussi des adorations humaines de la Grèce, de ses complaisantes apothéoses et de ses dieux à la façon d'Evhémère. Le vrai culte public, celui qui était pratiqué chez tous les peuples et au nom de tous, c'était le culte des Césars. Auguste mort, Néron vivant, tenaient tête aux dieux orientaux et leur disputaient les prières. Ils avaient pour eux, non la persuasion, non la tradition, mais la crainte. César[®] était le dieu auquel on croyait le moins et qu'on adorait le plus.

On peut, d'un règne à l'autre, noter le progrès de ce culte impie. Le principe que l'empereur devenait dieu seulement après sa mort et par décret du sénat, ce prin-

cipe, toujours proclamé¹, fut souvent violé. Auguste, fait dieu de son vivant, bon gré mal gré, eut grand'peine à circonscrire sa divinité dans les provinces et à n'être en Italie qu'un simple mortel².

Tibère fut à son tour accablé de demandes; on le supplia de se laisser adorer. Il est curieux de l'entendre sur ce sujet: « J'ai accordé cette permission aux villes d'Asie, et l'on m'a blâmé; je le faisais pourtant par respect pour l'exemple d'Auguste... et d'autant plus qu'au culte de ma personne on ajoutait des marques de vénération pour le sénat. Y avoir consenti une fois peut être pardonnable, me laisser adorer dans toutes les provinces serait d'un intolérable orgueil.... J'avoue que je suis mortel et que je subis les lois de l'humanité.... soyez témoins de cette déclaration, et que la postérité s'en souvienne..... » Et depuis ce temps, ajoute Tacite, il persista dans son refus, modestie selon les uns, prudence selon d'autres, selon quelques-uns bassesse d'âme: « Hercule et Bacchus, disaient-ils, n'ont-ils pas souhaité d'être dieux? les plus hautes ambitions ne con-

1. Tacite, *Annal.*, XV, *cap. ult.* Tertul., *Apolog.*, 34.

2. Les poètes ne se gênent pas pour diviniser Auguste vivant :

Namque erit ille mihi semper deus; illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.

(Virgile, *Eclog.* I, 6.)

In medio mihi Cæsar erit, templumque tenebit.

(*Id.*, *Georg.* III, 15.)

Præsenti tibi maturos largimur honores
Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.

(Horace, *Épit.* II, 1.)

Phæbus habet partem, Vestæ pars altera cessit;

Quod superest illis, tertius ille tulit

State Palatinæ laurus prætextaque quæren

Stet domus: æternos tres habet una deos.

(Ovide, *Fastes*, IV.)

viennent-elles pas aux âmes les plus hautes? Auguste a prétendu à la divinité et il a mieux fait¹. »

Le zèle des peuples était étrange. Lorsque Tibère eut permis que les villes d'Asie lui élevassent un temple, onze cités se disputèrent l'honneur inouï de posséder cet édifice. L'une vantait les services qu'elle avait rendus à Rome, l'autre son antiquité et sa gloire. « Halicarnasse, disait-elle, était bâtie sur le rocher, nul tremblement de terre ne l'avait ébranlée depuis douze cents ans. Le temple de Tibère serait là éternel comme le dieu! » Mais, comme Milet avait déjà le temple d'Apollon, comme Éphèse possédait Diane, Pergame le dieu Auguste², le sénat pensa qu'elles pouvaient se contenter de ces divinités; et Smyrne posséda le temple de Tibère³.

Encore vivait-on sous un prince singulièrement modeste. Mais jetons un regard sur le temps qui va suivre. Caligula, dont j'ai dit la rage de divinité, eut des temples et dans toutes les provinces et même au Capitole⁴; Claude s'en fit bâtir en Bretagne; Néron à Rome même, par un décret solennel du sénat⁵. Rien de tout cela ne faisait obstacle au culte d'Auguste, culte éternel comme l'empire, culte imposé et

1. Tacite, *Annal.*, IV, 15, 37, 38. J'ai parlé ailleurs de ces refus de Tibère, t. I, p. 297.

2. Pergamēnos sede Augusti ibi sita satis adeptos... Ephesii Milesiique, hi Apollinis, illi Dianæ cærimoniâ occupavisse civitates... (Tacite, *Annal.*, IV, 53, 56.)

3. Tacite, *ibid.*

4. Philon, *de Legat.* Josèphe, *Antiq.*, XIX, 1; XVIII, 48; *de Bello*, II, 9; Suet., *in Calig.*, 22, et ci-dessus, t. II, p. 13 et s.

5. Tanquam humanum fastigium egresso. (Tacite, XV, *cap. ult.*) — La fille de Soranus invoque Néron comme dieu: « Nulla mihi Cæsaris mentio nisi inter numina. » (XVI, 31.) — Tiridate à Néron, V. ci-dessus, t. II, p. 253. — Lucain exalte la divinité de Néron, maudit ensuite celle des Césars; (V. t. II, p. 231, 264, 265.) — Sénèque de même pour Claude (ci-dessus, t. II, p. 169 et s., et *de Tranq. animi*, I, 14.) — Germanicus eut aussi des autels. Tacite, *Annal.*, II, 83.

respecté comme le nom romain¹, culte qui avait ses prêtres dans toutes les villes, et qui dura jusqu'aux derniers temps du paganisme. Et non-seulement Auguste, mais Germanicus, mais Livie²; non-seulement Tibère, mais jusqu'à Séjan; non-seulement Caligula, mais Drusille sa concubine et sa sœur; non-seulement Claude, mais ses affranchis³; non-seulement Néron, mais Poppée⁴; plus tard, que dirais-je? non-seulement un Hadrien, mais un Antinoüs, furent dieux : les uns après leur mort, les autres même de leur vivant; les uns par le fait de l'adulation privée, les autres par un acte solennel de la servilité publique. Et Néron, faisant l'oraison funèbre de Poppée, la louait surtout d'avoir donné le jour à une déesse⁵; cette déesse avait vécu quatre mois. C'étaient là vraiment les grands dieux de l'Olympe, c'étaient leurs autels qu'on entourait, leurs sacerdoces qu'on achetait pour des sommes énormes. Se parjurer par le nom de Jupiter, le mal était petit : mais il fallait prendre garde à tenir son serment quand on avait juré par le nom de César⁶.

Par là, du reste, les cultes nationaux achevaient de se corrompre; le culte des Césars était universel et prenait place auprès de tous les dieux. Toutes les provinces dédiaient des temples à Auguste. En Grèce, les images des

1. Cyzique, privée de sa liberté sous Tibère, pour avoir négligé la construction d'un temple promis à Auguste. Tacite, *Annal.*, IV, 36. Dion.

2. Tacite, *Annal.*, II, 83. Sur Séjan, V. ci-dessus, t. I, p. 307.

3. Vitellius avait une chapelle où il adorait les images de Narcisse et de Pallas. Suet., *in Vitell.*, 3.

4. On reproche à Thraséa « Poppæam diuam non credere. » Aussi dit-on de lui : « Spernit religiones, abrogat leges. » (XVI, 22.)

5. Quod diuæ infantis parens fuisset. (Tacite, *Annal.*, XVI, 6.) Sur la déification de la fille de Poppée. XV, 23. On compte 53 de ces apothéoses politiques dont 15 pour des femmes.

6. V. Dion, LVII, 9; Tacite, *Annal.*, I, 72; *Cod. Just.*, 41 de *transactionib.* (11, 4), 2 de *rebus creditis*, (IV, 1); *Digeste*, 13, § 5 de *jurejurando*, (XII, 2). Tertul., *Apolog.*, 18; Minucius Félix, *in Octavio*, 25.

empereurs étaient plus vénérées que celles de Jupiter¹. Athènes achevait pour Auguste le temple qu'elle avait commencé pour le père des dieux; Octavie avait un temple à Corinthe; la Grèce complaisante rangeait à Olympie les statues des Césars autour de celle de Jupiter, et plaçait auprès de sa chaste Diane toutes les Julies et toutes les Drusilles de Rome².

Certes, en un tel siècle, ni le polythéisme, ni l'idolâtrie, n'étaient tombés. Voilà de leur puissance une double et éclatante manifestation. D'un côté, le naturalisme oriental avec ses croyances grossières et ses pratiques abominables, envahissant la civilisation de l'Occident, corrompait et la vertu romaine et la science grecque; de l'autre côté, l'idolâtrie hellénique remplaçait le culte de la patrie par le culte des Césars, et ce culte de la dépravation par la peur était son plus insensé comme son plus infâme résultat. Les deux erreurs fondamentales du paganisme triomphaient donc à la fois, l'une dans les âmes par la superstition privée, l'autre dans les cités par le culte public. Les formes nationales des religions païennes périssaient corrompues et discréditées; mais dans ce mélange leur principe commun se réveillait plus puissant; ce vieux levain fermentait de nouveau parmi tant de souillures. Les débris des autels nationaux renversés par la conquête romaine formaient comme un seul autel, trophée du polythéisme, où des millions d'hommes adoraient ensemble des milliers de dieux.

1. Philostrate, *in Apollon*, I, 15.

2. Pausanias, II, 3; V, 12. Temples de César et d'Auguste à Sparte, III, 11; des empereurs romains à Élis, VI, 25, etc. Sur ces faits et tous ceux qui sont relatifs à l'état religieux des nations soumises à l'empire romain, lisez l'ouvrage de Tzschirner : *Der Fall des Heidenthums* (La Chute du Paganisme). Leipsick, 1829. Liv. I, t. I, p. 30-73.

§ II. — TEMPS DE CLAUDE ET DE NÉRON.

Voilà quels faits commençaient à se produire dès le temps d'Auguste et de Tibère. Allons plus loin; laissons venir une génération nouvelle. Nous allons trouver plus puissant encore l'esprit du polythéisme et plus ardente la superstition du peuple.

Rome est, dit un écrivain, l'abrégé de toute superstition¹, la nourricière de tous les dieux. C'est l'égoût, selon Tacite, où se réunissent toutes les impuretés du monde. Elle reçoit de toutes les nations et rend à toutes les nations des rites et des dieux. A qui, en effet, ne demandera-t-elle pas ces biens dont elle est si avide : la richesse et le plaisir? Le ciel est irrité; qui la réconciliera avec lui? qui lui donnera des prières, des purifications, des sacrifices expiatoires, à elle si coupable et si impure? Sous ce despotisme capricieux des Césars qui fait et défait un homme entre le matin et le soir, à qui ne demandera-t-on pas sûreté pour les siens, sauvegarde pour sa fortune, salut pour sa vie; que sais-je? peut-être un de ces effrayants triomphes qui portent tout à coup un esclave au faite des grandeurs? Sur la terre, au ciel, aux enfers, en quelque lieu que puisse se trouver un pouvoir plus exorable et moins aveugle que celui de César, que ne fera-t-on pas pour se le concilier?

Les dieux romains eux-mêmes, ces dieux discrédités, ne sont pourtant pas réduits aux seules adorations officielles. Allez au Capitole : vous verrez autour de Jupiter des serviteurs volontaires de toute espèce, des licteurs debout

1. Ἐπιτομή πάσης δεισιδαιμονίας. Théodoret. — Omnium numinum cultrix. (Arnob.) Quò omnia pudenda confluentur. Tac., *Ann.*, XV, 44.

auprès de son trône, des valets de chambre (*nomenclatores*) qui lui annoncent ses visiteurs, d'autres qui lui disent l'heure; Jupiter ne sait pas lire au cadran. Des coiffeurs frottent et parfument cette statue; des femmes sont à peigner les cheveux de pierre de Minerve; d'autres lui tiennent le miroir : tant il est vrai que, selon la croyance publique, l'idole est, non l'image du dieu, mais le dieu lui-même! Cet homme appelle le dieu à venir témoigner pour lui devant les juges; cet autre lui offre un placet; ce vieil acteur vient débiter ses rôles devant lui, et, sifflé du public, se résigne à ne plus jouer que pour les dieux. Caligula n'était pas si fou, et ressemblait à tout son siècle, quand il venait causer avec ses dieux. Jupiter a des amantes qui soupirent pour lui et bravent la jalousie de Junon¹.

Mais ces dieux surannés ne peuvent suffire aux emportements de la nature humaine vers ce qui est au-dessus d'elle. Il faut à la superstition bien d'autres dieux; des dieux monstres, devant lesquels l'homme se prosterne et se trouble; des dieux familiers qu'il porte à son doigt². Vingt cultes exotiques et vagabonds viendront mendier à sa porte. Ce sont les prêtres de la déesse syrienne qui mettent leur idole sur un âne, et vont de place en place implorer pour elle la libéralité des passants³. Ce sont les Galls, les prêtres de Cybèle, les cheveux épars, la voix enrouée; leur chef, à la taille énorme, qui domine par ses hurlements le bruit de leurs tambours, déchire ses membres à coups de couteau, fait recueillir son sang par ses fidèles, et leur en marque le front. Au bruit du sistre, voici venir d'autres

1. V. Senec., *Ep.* 95, et de *Superstitione*, apud Augustin., de *Civil. Dei*, VI, 10.

2. *Externis famulantur sacris et digito deos gestant...* Monstra colunt. (Pline, *Hist. nat.*, II, 7.)

3. Lucian., in *Asino Aur.*

mendiants : c'est le prêtre d'Isis, la tête rasée, en robe de lin; c'est Anubis à la tête de chien : « Un dieu est irrité, prenez garde! » Et le peuple les écoute avec une sainte terreur. « L'automne menace; septembre est gros de malheurs; prenez garde! Allez à Méroé chercher de l'eau, de l'eau du Nil! Versez-la sur les parvis du temple d'Isis! Un cent d'œufs pour le pontife de Bellone! vos vieilles robes pour le prêtre de la grande Isis! Le malheur est suspendu par un fil sur votre tête; vos tuniques pour les serviteurs de la grande déesse! vous aurez paix et expiation une année entière! »

Ces religions étrangères et nouvelles, les lois pourtant les proscrirent toujours. Tibère a chassé les adorateurs d'Isis, a fait crucifier ses prêtres, a détruit son temple, jeté sa statue dans le Tibre². Mais ni ses rigueurs, ni les plaintes de Claude³ qui déplore l'invasion des superstitions étrangères, ne sauraient arrêter l'insatiable avidité du fanatisme romain. Rome, lasse de ses adorations inutiles auprès de Jupiter et de Mars, se fera grecque, chaldéenne, syrienne : la Syrienne Astarté est le seul dieu que Néron adore. Rome se fera juive, non pour rendre hommage au vrai Dieu, mais pour ajouter quelques pratiques de plus

1. Juvénal, I, 331; VI. Senec., *de Vita beatâ*, 27. Tertull., *Apolog.*, 9.

2. Péripiéties de ce culte à Rome, — introduit dès le second siècle de Rome, — expulsé en 696 et les temples démolis par ordre du sénat, — plus tard, le sénat admet ce culte, mais en dehors du *pomerium*. — En 707, ordre donné par les aruspices de démolir ces temples (Dion, XLII). — En 712, temple décrété à ces dieux; — 726, nouvelles interdictions en ce qui touche le *pomerium* (Dion, XLVII); — 733, Agrippa, préfet de Rome, les expulse de nouveau et les interdit même à une distance de 500 pas de la ville (Dion, LIII); — 772 (9 de J.-C.), nouvelle expulsion par Tibère, qui fait crucifier les prêtres et jeter au Tibre la statue d'Isis. Ils reviennent définitivement sous Néron.

F. encore Valer. Maxim., I, 3, 3.

Tacite, *Annal.*, XI, 15.

au catalogue de ses rites : bien des Romains redoutent le jour du sabbat, bien des lampes s'allument sur des fenêtres obscures aux jours de fête prescrits par Moïse¹. Rome surtout se fera égyptienne; l'empereur Vespasien ira consulter les dieux de Memphis; les temples d'Isis et de Sérapis s'élèvent au milieu de Rome² avec leurs obélisques, leurs hiéroglyphes, leurs statues nombreuses, les réduits obscurs qui servent aux supercheries et aux infamies de leur culte; c'est de toutes les religions la plus populaire parmi les Romains et surtout parmi les Romaines.

Après les religions viennent les mystères. Les mystères enfoncent l'homme plus profondément encore dans les ténèbres de l'inconnu, dans les frayeurs et les espérances superstitieuses. Les mystères ne se cachent plus dans le secret des temples; ils courent les rues, ils s'ouvrent au peuple; au coin de chaque borne, un charlatan est prêt à vous initier avec mille cérémonies révoltantes. Le larmoyant Adonis, l'efféminé Attys, les Cabires au gros ventre, tous ces dieux, objets des adorations secrètes, ont leurs députés mendiants qui leur recrutent des initiés dans les carrefours de Rome. Le dieu est austère et sombre, il impose des privations et des jeûnes, il ne laisse même pas à l'homme le repos de la nuit³; ou bien le dieu est sanguinaire, les épreuves sont effroyables; ou enfin les impuretés de son culte inspirent le dégoût : qu'importe! la superstition ne reculera pas. La chaste jeune fille viendra chanter

1. J'ai traité de ce prosélytisme judaïque dans mon livre *Rome et la Judée*, IV, p. 132 et s. (2^e édit.)

2. Dans la neuvième région de Rome, auprès des Septa Julia, vers les lieux où est aujourd'hui la Minerve. V. Juvénal, *Sat.* VI. Il y avait en outre un temple de Sérapis dans la sixième région, au Quirinal, auprès de Sainte-Agathe. V. encore Josephé, *de Bello*, VII, 47; *Ant.*, XVIII, 3.

3. *Damnans et irrogans cibos... ne quieto quidem somno.* (Pline, *Hist. nat.*, II, 7.)

aux obscènes Thesmophories; le délicat, l'élégant Romain, qui baigne sa belle peau et frise sa belle chevelure, ira dans les sanglantes cérémonies du culte de Cybèle se placer sous des barreaux de fer pour recevoir sur lui le sang tout chaud de la victime; un autre se mettra au service de la Mère des dieux, rôdera autour de son temple, la chevelure en désordre, les vêtements souillés et en lambeaux, ne se baignant jamais, se déchirant avec ses ongles, parfois honteusement mutilé, branlant la tête et jetant au hasard des paroles insensées que l'on prend pour des oracles¹. Un homme passera sa vie entière, soixante, quatre-vingts ans, errant de pays en pays, nus-pieds, pour le culte de l'idole dont il s'est rendu l'esclave²; une faible femme rompra les glaces du Tibre pour se purifier dans ses froides eaux, puis, à demi-nue et tremblante, traversera le Champ de Mars sur ses genoux ensanglantés³.

Tout est-il épuisé? Nulle superstition ne reste-t-elle encore? L'âme humaine a soif de croire, d'interroger, de toucher par un point quelconque un pouvoir supérieur à elle. Si les dieux demeurent inabordables à la prière, le destin ne le sera peut-être pas à la divination. Viennent donc les sciences occultes. La science officielle de l'Étrurie

1. V. Clem. Alex., qui ajoute : « Ils montrent que les temples des idoles sont des tombeaux et des prisons. » *Protrepticon*, 10. Les juriconsultes s'occupent aussi de ces *fanatici*, et examinent si ce fanatisme a un caractère de folie tel qu'il puisse être chez un esclave vendu un cas réhibitoire. Ulp., *Dig.*, 1, § 9, de *adilit. edicto* (XXI, 1). On prend dans les inscriptions la qualité de *fanaticus ad adem Bellonæ, Isidis*, etc. Orelli 2316, 2317.

2. Voyez la curieuse épitaphe d'un centenaire trouvée en Afrique : MATVRITAS HOMINVM FVI A ME PERLATA EST SERVIVS LONGINQVA TIMORIS NVMINIS (n'est-ce pas le mot de saint Paul? *qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti*. Hebr., II, 15.) HVIVS ET RELIGIONIS ETIAM NVDO PEDE CASTE ET PVDCICE (PER) VNIVERSAE TERRAE CIVITATES APPARVI ET IDEO AB EA SIC MERITA PERTVLI VT BENIGNE TERRA ME RECIPERET. — VIX. A. CXV. — Renier, *Inscrip. de l'Algéri*, 4182.

3. V. Perse, II, 15.

est tombée en mépris; les augures ne peuvent se regarder sans rire, leur secret s'est laissé voir à nu. Mais l'antique et savante Asie n'aura-t-elle pas à nous offrir des déceptions moins grossières? Auspices arméniens, astrologues de Chaldée, augures de Phrygie, divinateurs de l'Inde, sorcières de Thessalie, venez : expliquez au peuple romain ce rêve qui l'inquiète. Promettez-lui le testament de ce vieillard qu'il obsède de ses soins et qui ne veut pas mourir. La foudre est tombée ici : que signifie-t-elle? Les lignes de ma main, que veulent-elles dire? Chaque présage a son devin. L'incantateur n'est pas astrologue, le chiromancien n'a rien à faire avec les morts. On compte jusqu'à cent espèces de divinations différentes¹.

Saluez surtout ce grand homme. Il est martyr de l'astrologie. Il a sur lui la marque des fers; il a longtemps habité le rocher de Sériphe; un général à qui il avait promis la victoire, vaincu, l'a tenu en prison; César ne lui a pardonné qu'avec peine. Si vous êtes riche, attachez-le à votre maison² : on a chez soi un valet astrologue, comme on a un valet cuisinier, un valet homme de lettres et un valet médecin. A tant par jour, vous aurez près de vous un de ces confidentes du ciel : « espèce vénale sur laquelle ne peut compter, ni la puissance des grands, ni l'espérance des petits; gens que Rome proscriera toujours et gardera toujours³. »

1. Fabricius, *Biblioth. antiq.*, p. 593. Divination par les chèvres, les ventriloques, les corbeaux. Clem. Alex. *Protrepticon*, 2.

2. « Poppée avait, dans la partie secrète de sa maison, beaucoup d'astrologues qui avaient eu la plus détestable part à son mariage avec Néron. » Tacite, *Hist.*, I, 22. Un d'eux poussa Othon à prétendre à l'empire. *Ibid.*

3. Tacite, *Hist.*, I, 22 : Genus potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostrâ et vetabitur semper et retinebitur.

Les astrologues expulsés de Rome en l'an 31 avant J.-C. (ainsi que les magiciens). Dion, XLIX. — Puis en 16 de J.-C. Tacite, *Annal.*, II, 32.

— « Nul astrologue n'aura d'inspiration s'il n'a été condamné¹. »

L'astrologie, en effet, cette superstition de l'athée, est la superstition dominante de ce siècle. « Grands et petits, ignorants et doctes se précipitent vers l'astrologie²; » l'empereur qui la persécute, la persécute parce qu'il y croit. Catilina, Antoine, Auguste, Agrippa ont eu recours à elle³; Tibère adorait Thrasyllus son astrologue, pendant qu'il faisait crucifier Pituanus, l'astrologue du peuple⁴; Néron avant de tuer Claude⁵, Galba avant de se révolter contre Néron, Othon avant de faire mourir Galba⁶, consultent les devins; et le médecin à la mode choisit pour donner ses remèdes l'heure indiquée par le thème natal⁷.

Êtes-vous las maintenant? Fatigué de chercher hors de vous le repos et la vertu, voulez-vous essayer de le chercher en vous-même, et après avoir fait appel à tant de dieux sourds, en appellerez-vous à votre raison?

Écoutez, voici la philosophie qui passe. Sous ce portique, au milieu des clameurs et des rires de la foule, deux

Dion, LVII, p. 612 : — revenus quatre ans après. *Ibid.*, III, 26. — Nouvelle expulsion en l'an 53, par un sénatus-consulte, dit Tacite, à la fois cruel et inutile. — En l'an 70, ils furent encore chassés d'Italie. *Id.*, H., II, 52.

1. Nemo mathematicus genium indemnatus habebit.
(Juvénal.)

2. Pline, *Hist. nat.*, II, 7.

3. Plutarque, *in Anton.*, 40. Auguste marquait quelques-unes de ses monnaies du signe du Capricorne, qui était celui de sa naissance. Suet., *Aug.*, 94, et les monnaies encore existantes. Voyez aussi Dion, LV, 4; LVI, 25.

4. Suet., *in Tiber.*, 14, 26, 69. Tacite, *Annal.*, II, 32; III, 26; VI, 20. Dion, LV, 44; LVII, 15; LVIII, 26. L'origine de cette mesure de rigueur, selon Dion, fut un songe dans lequel Tibère s'entendit commander de donner de l'argent à un certain homme. Il resta persuadé que cet homme avait obtenu des démons de lui envoyer ce songe. Dion, LVII, 15.

5. Tacite, *Annal.*, XII, 68.

6. Suet., *in Othone*, 4, 6.

7. Juvénal, VI, 475. Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 1.

hommes disputent¹, tous deux à la barbe longue, à la tunique sale, au manteau mal brossé. Un stoïcien, la tête rase, la figure pâlie par les veilles, qui vit de fèves et de bouillie, qui a une sainte horreur pour un lit, un souverain mépris pour la vaisselle d'argent, prend parti pour les antiques croyances, pour la Providence, la patrie, l'amitié; il a les dieux sous sa tutelle. Un cynique demi-nu, avec sa besace et son pain noir, qui n'argumente pas, mais qui raille, brutal, dédaignant toute autre chose que les seuls appétits du corps, fait gorges chaudes de ces vieux mots de patrie, de mariage, d'amitié, de tous les liens de la vie humaine. Il triomphe, car il fait rire le peuple; il est du peuple, il parle sa langue. Il a quitté l'atelier d'un tanneur, ou la boutique d'un marchand de parfums, pour le métier plus profitable de philosophe. Il fait le tour du cercle : les oboles pleuvent dans sa besace. Courage, philosophe, tu quitteras bientôt le métier; tu pourras déposer le bâton, raser ta barbe, et, sage retiré, renoncer à toutes les austérités de ton maître Diogène. En attendant, va chercher d'autres auditeurs; les tiens sont partis; ils sont au temple d'Isis à se faire purifier; ils demandent la santé à la déesse Fièvre, le courage au dieu de la peur. Mais tu dois être content : ils t'ont bien payé.

Entrez dans l'école du philosophe, qu'y trouverez-vous? Un rhéteur, un homme qui arrondit son geste, qui étudie sa phrase, qui fait résonner sa période, un philosophe de tribune (*cathedrarii philosophi*), qui aime à voir la foule se lever et battre des mains au-dessus de sa tête. La philosophie se débite sur un marché, elle ne s'enseigne pas dans un sanctuaire; elle a ses trafiquants, non ses pontifes².

1. Lucien, *Jupiter tragædus*.

2. Si non institorem, sed antistitem nacta est. (Senec., *Ep.* 53.) Sur tout ce qui précède, V. de *Brevitate vite*.

A ce délire de la superstition qui vient s'étaler aux portes de son école, la philosophie ne sait pas de remède; elle blâme tout bas, elle ne sait point guérir; elle raille un peu, elle n'ose condamner; ce n'est pas assez, elle baisse la tête et elle approuve. Vous savez le coq que Socrate mourant offrait à Esculape, vous savez les faiblesses d'un Platon et les respects de Cicéron homme d'État pour les croyances dont se moquait Cicéron philosophe. Écoutez le dernier venu de la science: Sénèque sait bien que toute cette théologie païenne n'a pas de sens, que Dieu n'est pas renfermé dans une idole, que toutes ces traditions et ces rites sont impurs, outrageants pour la divinité, encourageants pour le vice, souvent obscènes, parfois sangui- naires, toujours puérils. « Mais, dit-il, le sage les conservera comme un précepte de la loi, non comme un hommage agréable à Dieu; il leur paiera son observance comme un tribut moins à la vérité qu'à la coutume¹. »

Voilà tout ce que la philosophie ose dire. Étonnez-vous si on l'abandonne, si l'esprit romain garde ses préjugés contre les spéculations philosophiques; s'il les juge inutiles à un Romain, dangereuses à un sénateur, indignes d'un César²; si enfin (Sénèque en gémit) les écoles des pantomimes ou des cuisiniers se perpétuent mieux que celles des philosophes; tout cela ne se comprend-il pas?

De ce rapide tableau que j'aurais pu développer à l'infini, deux choses ressortent donc: l'exaltation et l'égarement de l'esprit religieux, le discrédit et l'impuissance de

1. Senec., *de Superstitione*, apud August., *de Civ. Dei*, VI, 10: « Ut meminerimus cultum hunc magis ad morem quam ad rem pertinere. »

2. Agricola racontait « qu'il avait embrassé l'étude de la philosophie avec plus d'ardeur qu'il ne convient à un Romain et à un sénateur, mais que la prudence de sa mère arrêta ce zèle immodéré. » Tacite, *in Agric.*, 4.

Agrippine détourna Néron de la philosophie, en lui disant qu'elle ne convient pas à celui qui doit régner. Suet., *in Ner.*, 52.

la philosophie; mais tout cela sans une doctrine dominante, sans une pensée précise. La philosophie, par le fait seul du vide de ses idées, aboutit naturellement au scepticisme; la religion, par la prépondérance des instincts grossiers de l'âme et par l'influence de l'imitation orientale, arrive tout droit au panthéisme, formellement prêché dans le culte d'Isis.

Et avec ce scepticisme pratique des philosophes, avec ce panthéisme plus ou moins avoué des prêtres, quelle erreur, quelle monstruosité de la pensée, quel excès de la superstition, quel emportement de l'athéisme est inconciliable? L'homme qui doute ne peut condamner la folie du superstitieux pas plus que les blasphèmes de l'impie. Le panthéiste, qui fait de tout son Dieu, est bien près de l'athée, qui ne voit son Dieu en rien. Ce qui domine, c'est donc un grand trouble de la pensée, un chaos intellectuel où toutes les idées se rencontrent parce que nulle n'est définie, où toutes les contradictions peuvent être admises, où ce qui logiquement est impossible devient moralement explicable. A côté de ces excès du paganisme, « les athées et les panthéistes remplissent le monde, vous dira-t-on¹: — l'impiété a gagné les grands et les petits²; — pas un enfant ne croit à la barque de Caron et aux noires grenouilles qui barbotent dans les marais du Styx³. » En effet, il n'y a pas de doctrines, mais des penchants; pas d'ensei-

1. Philon., *Alleg.*, III, 263.

2. Servius, *ad Virg. Æn.*

3. Esse aliquos manes et subterranea regna
Et contum, et Stygio nigras in gurgite ranas,
Atque unâ transire vadum tot millia cymbâ,
Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur.

(Juvénal, II, 149.)

Nemo tam puer est ut Cerberum limeat. (Senec., *Ep.* 14.)

gnements, mais des habitudes; pas de prétentions à la vérité, mais des élans de l'imagination pour réaliser ses propres rêves. Ces rêves et ces penchants peuvent être sceptiques ou panthéistes, athées ou superstitieux, à la même heure, dans le même homme : l'impiété est superstitieuse, la superstition impie; et Cicéron a vu des Épicuriens qui n'eussent pas voulu oublier la moindre idole dans leurs dévotions¹.

Pline, par exemple, n'apparaît-il pas comme le plus crédule et le plus superstitieux des hommes? Y a-t-il une niaiserie populaire qu'il se refuse à admettre? Les hermaphrodites, les enfants rentrés dans le ventre de leur mère, les hommes changés en femmes², la pierre qui, placée sous le chevet, donne des songes véritables, les grandes qualités de l'enfant qui naît avec des dents, la longue vie de l'homme qui a une dent de surplus, la fortune de la femme qui compte doubles les canines du côté gauche³, le futur malheur de l'enfant qui arrive au monde par les pieds⁴; Pline rapporte tout, Pline croit tout. Il remédie à la morsure des serpents par la salive d'un homme à jeun; il crache dans sa main afin de guérir l'homme qu'il a involontairement blessé⁵; il traite longuement et gravement, sinon avec une foi parfaite, des cures par les incantations et les paroles sacrées⁶. Voilà la raison, la science, la philo-

1. *Novi Epicureos omnia sigilla numerantes.* (Cic., *de Naturâ deor.*, 31. V. encore *Epist.*, II, 20.)

2. Pline, *Hist. nat.*, VII, 3.

3. *Id.*, VII, 16. « Un habit qu'on a porté à des funérailles n'est jamais attaqué des vers. Un homme qui a été mordu par un serpent n'a rien à craindre ni des abeilles ni des guêpes. Les blessures causées par la morsure d'un animal s'aggraveront par la présence d'une personne qu'un animal de même espèce aura mordue, etc. » XXVIII, 3.

4. *Id.*, VII, 6.

5. *Id.*, XXVIII, 3 et 4.

6. *Id.*, XXVIII, 2, 3, 4. V. en entier ces curieux chapitres.

sophie, la médecine de cet homme qui eut toute la science et toute la philosophie de son siècle!

Mais parlez à ce même homme de l'immortalité de l'âme, cet esprit fort va se moquer de vous : « Contes puérils! rêves de l'orgueil humain! mensonges dont se berce une âme folle d'immortalité et qui veut se survivre à tout prix! Je vous le demande, en quelle partie de l'espace y aurait-il place suffisante pour tant d'âmes, qui, depuis le commencement du monde, sont sorties de leurs corps¹? »

Parlez-lui de la Divinité, et un amer sourire naîtra sur ses lèvres : « Chercher quelle est la figure de Dieu et sa forme, c'est un acte de la sottise humaine...; s'imaginer des dieux innombrables, c'est une sottise plus grande encore. » Et ici vient une critique de toutes les divinités possibles, à l'exception, bien entendu, des trois grands dieux régnants, Vespasien, Titus et Domitien : « Demander si cet Être supérieur, quel qu'il soit, se mêle des affaires humaines, c'est chose risible... Au milieu de tout cela, l'aveugle humanité se laisse enlacer par tant de doutes, que la seule chose certaine, c'est que rien n'est certain, et que rien n'est comparable à la misère de l'homme ni à sa superbe. Aux autres animaux, il n'est qu'un souci, c'est de vivre, et la nature y a pourvu libéralement, doués ainsi du suprême avantage de n'avoir à penser ni aux richesses, ni à la gloire, ni aux honneurs, ni surtout à la mort. Pour nous, au contraire, l'habitude nous est venue de croire que les dieux se mêlent des choses humaines, que les crimes sont punis tardivement, il est vrai (les dieux ont tant à faire!), mais toujours punis. Nous ne voulons pas admettre que l'homme ait été créé si voisin de Dieu, pour que sa

1. VII, 55.

misère le fit redescendre au rang des bêtes. Mais, hélas ! la meilleure consolation que nous puissions avoir des imperfections de notre nature, c'est de penser que Dieu même ne peut pas toute chose, qu'il ne peut accorder l'éternité aux mortels, ni (ce qui est le plus grand don qu'il ait fait à l'homme dans cette misérable vie) se donner la mort s'il le veut¹. »

Après le philosophe, irons-nous interroger un poète ? Lucain n'est pas moins incrédule que Pline. Le poète suppose, il est vrai, qu'il y a des dieux ; mais ces dieux, voyez comme il les traite : « La royauté de Jupiter est un mensonge² ; les dieux laissent aller le monde au hasard. Ils ne savent pas grand'chose³. Ils ignorent le suprême bonheur, c'est-à-dire la mort ; leur immortalité n'est qu'un long supplice⁴. » Il semble que l'athéisme de Plinè ait copié l'athéisme de Lucain.

Mais Lucain, à son tour, sera-t-il plus que Pline à l'abri des superstitions de son siècle ? Pas le moins du monde. Pline croit aux talismans, Lucain croit à la magie. Il n'admet point la Providence, mais il admet le pouvoir d'une vieille Thessalienne édentée qui fait des dieux ce qu'il lui plaît. Il cherche philosophiquement les causes et la nature

1. *Hist. nat.*, II, 7. Ailleurs Pline semble regarder le soleil comme le dieu suprême. II, 4.

2. Sunt nobis nulla profectò
Numina, cum cæcò rapiantur secula casti,
Mentimur regnare Jovem.....
.....Mortalia nulli
Sunt curata deo.....

(*Pharsale*, VII.)

3. Scire parum superos.....
(*Id.*, VI.)

4. Et rector ferræ quem longa in secula torquet
Mors dilata Deum.....

de ce pouvoir : « Pourquoi¹ d'infâmes incantations touchent-elles les dieux, sourds aux pieuses prières de tout un peuple² ? Pourquoi cette femme, qui dédaigne de prier ou de sacrifier, a-t-elle le pouvoir de menacer le ciel³ ? » Lucain ne sait pas la cause, il se prosterne devant le fait : « Les paroles de cette Thessalienne, dit-il, font violence aux dieux⁴ ; Jupiter étonné entend gronder la foudre et voit les mondes s'arrêter sur son ordre⁵. »

Tels sont les plus grands esprits de ce siècle : Tacite, qui trahit son peu de foi à la Providence, croit volontiers aux présages et aux songes ; et Tibère, dit son historien, « négligeait le culte des dieux, parce que, voué à l'astrologie, il croyait que tout est conduit par le destin⁶. » D'un

1. Quis labor hic superis cantus turbasque sequendi
Spernendique timor? Cujus commercia pacti
Obstrictos habuere deos? Parere necesse est
An iuvat? Ignorâ tantum pietate merentur
An facilis valnere minis? Hoc juris in omnes
Est illis superos? An habent hæc carmina certum
Imperiosa deum, qui mundum cogere quidquid
Cogitur ipse, potest?.....

(*Pharsale*, VII.)

Je ne me charge pas d'expliquer ce gâchis.

2. Impia tot populis, tot surdas gentibus aures
Cælicolùm, diræ convertunt carmina gentis.

(*Id.*, VII.)

3. Nec superos orat, nec tanta supplicè numen
Auxiliare vocat.....
Omne nefas superi primâ jam voce precantis
Concedunt, carmenque fiment audire secundum.

(*Id.*, VII.)

4. Vim factura Deis.....
Verbaque ad invitum perfert cogentia numen.

(*Ibid.*)

5. Miratur non ire polos.....
Et tonat ignare cælum Jove.....

(*Ibid.*)

6. Circa religiones negligentior, quippè addictus mathematicæ persuasio-

côté, refusant Dieu au genre humain, dégradant l'homme et la Divinité à la fois, abrutissant la pensée humaine et leur propre pensée, leur philosophie n'est autre chose qu'une misanthropie profonde, sans vertu et sans espérance; une triste raillerie qui insulte aux misères humaines parce qu'elle n'en sait pas le remède, et à la Providence parce qu'elle ne veut pas la reconnaître. Et, d'un autre côté, ces philosophes et ces sceptiques abaissent l'homme devant les superstitions les plus grossières, devant les talismans, les sortilèges, les rêves, les présages, toutes les misères de la crédulité populaire.

D'où venait tant de faiblesse avec tant d'audace? Comment pouvaient se concilier tant de crédulité et si peu de foi? Par un seul mot, le fatalisme. L'athéisme et la superstition, dont l'alliance est si fréquente, ont leur point de rencontre dans le fatalisme. L'athée du roi de Prusse, Lamétrie, était fataliste et craignait fort le vendredi. Le paysan qui ne va plus à l'église, devient fataliste et reste plus persuadé que jamais de la puissance des sorts.

Au fatalisme, en effet, se liait intimement le crédit des sciences occultes. L'astrologie et la divination, avec cette doctrine, sont rationnelles et logiques; elles ne sont plus que la recherche de causes immuables que « Dieu a décrétées une fois pour se reposer ensuite dans son éternité¹. » Les stoïciens qui croyaient au destin admettaient par suite la divination et les présages².

Par les sciences occultes, on pensait échapper à la Providence. L'homme sans croyance positive, sans véritable

nisque plenus cuncta fato agi. (Suet., in Tiber., 69.) V. les superstitions de Néron. Suet., 34, 56; Pline, Hist. nat., XXX, 2. Caligula a peur du tonnerre. Suet., in Calig., 51.

1. Pline, Hist. nat., III, 7.

2. V. Cic., de Div., I, 41, 53, et la réfutation qu'il en fait, II, 42, 47.

inspiration religieuse, est tourmenté du besoin d'être en rapport avec les causes supérieures. Il désespère de fléchir l'avenir, il veut au moins le connaître; et plus il en croit les lois mathématiquement inébranlables, plus dans les songes ou les présages il a l'espoir de les découvrir. D'une bonne vie et de prières candides que peut-il attendre? Rien. Des incantations, des immolations sanglantes, des purifications hideuses, il espère encore quelque chose. Il ne distingue même plus l'incantation de la prière, les vœux adressés au ciel pour le fléchir des paroles magiques qui ont la prétention de le contraindre¹. Il a mis toute force hors de lui-même et de l'intelligence; il demande la force à ce qui est étrange, mystérieux, inintelligent, parce que, malgré tous les systèmes que l'homme peut se faire sur l'immutabilité des lois du sort, il faut toujours qu'il demande et qu'il espère, et croie aux sorciers, s'il ne croit en Dieu.

Pline, dans sa misanthropie d'athée, met assez bien le doigt sur la plaie: « Le culte des dieux, dit-il, abandonné par les uns, est ignoble et honteux chez les autres; et néanmoins, entre ces deux doctrines, l'espèce humaine s'est fait un moyen terme, une sorte de dieu qui confond davantage encore toutes nos idées sur l'Être divin: en tout le monde, à toute heure, toutes les voix invoquent la fortune, et pour jeter plus de doute sur ce qu'un dieu peut être, le sort est devenu notre dieu². »

Tout menait à cette dernière conséquence: — et le scepticisme pratique de la philosophie, par suite duquel diminuait dans tous les esprits la croyance aux forces intel-

1. V. le curieux chapitre où Pline discute, sans oser la résoudre négativement, la question de la vertu médicinale des paroles humaines. XXVIII, 2.

2. Pline, Hist. nat., II, 7.

ligentes, — et le panthéisme de la religion, qui contenait dans son sein le fatalisme comme une conséquence inévitable; — et même l'état extérieur de la société, le despotisme impérial avec sa perpétuelle menace, son action aveugle, soudaine, inconséquente.

Arrière maintenant la gracieuse philosophie de l'ancienne Grèce, faite pour des âmes plus jeunes, plus ardentes, pour un air de poésie et de liberté! Au-dessus de tous ces dieux auxquels on offre encore des hommages héréditaires, domine quelque chose d'inconnu, mais certainement de redoutable. « C'est, dit Pline, la puissance de la nature, l'âme universelle, le seul vrai dieu¹. » C'est un dieu puissant, dit Lucain, plus puissant que la magie elle-même². Ne vous figurez pas une de ces riantes divinités de la Grèce qu'on adore des fleurs sur la tête, les chants à la bouche, à qui l'on offre de blanches victimes. Non, c'est un dieu aveugle, inexorable, entouré de ténèbres, et dont la puissance ne se manifeste jamais que par le mal. C'est un dieu qui peut punir, jamais sauver³. « Son nom prononcé ébranle la terre et fait trembler les autres dieux. Il n'habite pas dans le ciel, mais au-dessous de la terre, au-dessous des enfers même, dans des abîmes où se perd la pensée. Le Tartare est le ciel pour lui. Ce dieu-là se parjure impunément par les ondes du Styx⁴; ce dieu

1. Pline, *Hist. nat.*, I, 7; XXVII, 3.

2.Hic, Thessala turba fatemur,
Plus fortuna potest,.....

3. Si libertatis superis fam cura placeret,
Quam vindicta placet.

Et Tacite de même : « Non esse diis curæ securitatem nostram, esse ultionem. »

4. V. les menaces de l'Hémonide aux dieux infernaux :
.....Paretis? an ille

ne souffre d'être invoqué que par une bouche impure, et veut du sang humain dans les entrailles de ses prêtres¹. »

Cette religion sans consolation et sans espérance est bien la religion d'un peuple fataliste et d'un peuple esclave. Le culte de la fatalité ne peut être que lugubre et dégradant; l'intelligence s'avilit et se consume à adorer ce qui n'est pas intelligent. Il semble que cette époque trouvât une joie effroyable dans la prostration de son âme et mit son dieu le plus bas possible pour s'avilir davantage en l'adorant. Elle aimait à croire (et combien de nos contemporains n'en sont pas là!) l'enfer plus puissant que le ciel, la matière supérieure à l'esprit, la force au droit, le néant à la vie. Elle aimait à trouver dans l'ordre surnaturel la justification de l'ordre social, l'apologie des Césars et de ceux qui adoraient les Césars. Qu'était-ce en effet que Néron, sinon le destin présent et visible, comme lui injuste, menaçant et aveugle, comme lui adoré et respecté pour le mal qu'il pouvait faire? Jugez si l'on était loin de Socrate et de Pythagore, et si l'esprit du polythéisme n'avait pas eu bon marché du peu d'opposition que la piété philosophique avait pu lui faire!

Ainsi viennent de se développer devant nous quatre grandes époques du polythéisme antique :

Dans la première, qui n'appartient pas à notre sujet,

Compellendus erit, quo nunquam terra vocato
Inconcessa fremit,.....

(*Phars.*, VII.)

Indespecta tenet vobis qui Tartara, cujus
Vos estis superi, Stygias qui pejerat undas?

(*Ibid.*)

1.Si vos satis ore nefando
Pollutoque voco, si nunquam hæc carmina libris
Humanis jejuna cano.

(*Ibid.*)

mais sur laquelle nous avons dû jeter un regard, l'esprit de la Grèce combat les traditions primitives des cultes de l'Orient. Elle soulève contre les notions accablantes du panthéisme antique, la personnalité, la raison, l'indépendance de l'homme. Sa religion humaine et familière, sa philosophie critique, répandues par la conquête d'Alexandre, altèrent et décréditent les cultes de l'Orient. Mais sa religion à son tour subit la fatale influence du principe qui l'a formée. Les arts la corrompent, la poésie lui ôte toute gravité, la philosophie la discute; et le même esprit qui a soulevé contre les traditions de l'Orient les fictions d'Hésiode et d'Homère, soulève contre les traditions homériques, la protestation insolente d'un Évhémère, d'un Pyrrhon, d'un Épicure.

Dans la seconde période, de même que la conquête d'Alexandre a décrédité les cultes panthéistes de l'Orient, la conquête romaine anéantit les religions politiques de la Grèce. L'une détruisait le caractère traditionnel, antique, vénéré du polythéisme; l'autre détruit son but patriotique et son caractère national. Les religions, en ce qu'elles avaient de local et d'héréditaire, sont absorbées par le cosmopolitisme romain; mais Rome à son tour n'échappe pas à l'influence qu'exerce au dehors sa propre victoire. Son culte national s'affaïsse comme tous les cultes nationaux. Elle est envahie par tout ce qu'elle a vaincu, rites de l'Orient, fables de la Grèce, sombres traditions des mystères, impitoyable critique des philosophes.

Auguste relève un peu la tradition romaine, mais sans lui rendre sa force et son sérieux. D'un autre côté, la philosophie tombe décréditée et par les preuves qu'elle a données de son impuissance, et par le besoin, naturel à l'homme, d'adoration et de prière. Il n'y a donc plus au

monde ni un culte antique qui soit demeuré debout avec son autorité héréditaire, ni une puissance de raison qui sache remplacer pour l'intelligence et pour le cœur les pratiques et les enseignements du sanctuaire. Restent les instincts premiers d'où est découlé le polythéisme, un besoin de religion universel et vague qui s'attache à tout, accepte tout, mélange tout. Et dans ce mélange dominant nécessairement les tendances primitives du polythéisme, ce culte de la nature, et ces notions de panthéisme que la religion et la philosophie grecque croyaient avoir vaincus.

Enfin, dans la dernière époque qui s'achève avec Néron, le progrès de l'esprit cosmopolite, le discrédit journalier de la philosophie, le gouvernement abrutissant des empereurs, ont augmenté chaque jour cette tendance. La superstition peureuse et insensée, la dévotion toute matérielle et toute pratique, en un mot, les instincts primitifs du polythéisme ont chaque jour plus de puissance. Culte superstitieux pour les dieux anciens et nationaux, importation de dieux nouveaux et étrangers, mystères, divination, sciences occultes, talismans, aucune de ces folies de l'esprit humain ne demeure en arrière et ne tombe en discrédit. Et enfin, de ce vaste mélange et du panthéisme qui le domine, sort la doctrine, je devrais plutôt dire le sentiment universel du fatalisme accepté presque par tous et devenant presque une religion.

Quand le christianisme vint au monde, le polythéisme ne tombait donc pas, il s'en faut bien. Dans le cabinet du philosophe, sous le nom de destin; au palais, sous celui de César; dans les temples, sous les mille formes du paganisme; dans les mystères et dans les cérémonies; sous les symboles les plus impurs, le « père du mensonge »,

1. Joan., VIII, 44.

l'inspirateur du polythéisme, était adoré. La puissance politique était sienne autant que la majesté religieuse, et cette puissance n'avait jamais été si infernale par ses vices, si redoutée par sa force, si grande par l'étendue de son empire. L'idolâtrie régnait. Et le Dieu un, intelligent, immatériel, était aussi méconnu que jamais par le plus grand nombre des hommes.

Il nous reste, avant d'aller plus loin et de dire ce qu'étaient les mœurs du monde romain, à expliquer la liaison qui rattachait les mœurs aux doctrines, et les conséquences morales qui devaient sortir d'un tel ordre d'idées dans la philosophie, d'un tel ensemble d'habitudes dans la religion.

CHAPITRE III.

ACTION MORALE DU POLYTHÉISME.

De tant de notions diverses, de tant de formes différentes données au polythéisme, quel résultat pouvait naître dans la vie des hommes?

Les religions politiques de l'antiquité avaient eu pour but moral de vouer l'homme au service de la patrie, d'enseigner les vertus civiques à titre de vertus religieuses, de transformer la piété pour les dieux en dévouement pour la nation. Mais, sous l'empire universel de Rome, qu'était-ce que la nation et la cité? Quel sens pouvaient avoir une re-

ligion et une morale patriotiques? Le monde, écarté de ses voies primitives, laissait s'affaiblir en lui le sentiment de l'hérédité, et Rome elle-même se faisait cosmopolite bien plus qu'elle ne faisait le monde romain.

Les cultes publics, ainsi vidés de leur influence et de leur destination patriotique, gardaient-ils une puissance philosophique, une force de vérité abstraite, une autorité en fait de morale qui pût satisfaire l'intelligence, guider le cœur, et, en purifiant l'homme, maintenir la société?

Ici, il faut comprendre comment Rome, et la Grèce surtout qui avait donné ses leçons à Rome, entendaient ce qu'est une religion. Car les cultes de l'Orient eux-mêmes, quand ils passèrent en Italie, n'y passèrent pas avec le caractère qui leur était propre, avec ce qu'ils pouvaient avoir d'absolu, d'entier, d'exclusif; ils y furent entendus à la grecque.

Or, pour la Grèce, ce que nous appelons une religion, c'est-à-dire un corps de doctrines et de traditions, réalisées par des cérémonies régulières, des devoirs stricts et un enseignement moral, cela n'existait pas. Il y avait des traditions plus ou moins respectées, plus ou moins admises, plus ou moins cohérentes, mais qui ne s'enseignaient pas avec autorité, qu'en une certaine mesure chacun prenait à son gré ou pour de la théologie, ou pour de la fiction poétique, ou pour de la physique voilée sous l'allégorie. La bible de cette religion, ce fut Homère, ce fut Hésiode, ce furent tous les poètes, venant les uns après les autres, avec moins d'autorité chaque fois, ajouter leur fable à ce grenier de fables, et réinventer les dieux chacun à sa guise. Il y avait encore quelques belles notions morales, conservées par les poètes, surtout par les tragiques, inspirations personnelles, écho des mystères, débris de quelque révé-

l'inspirateur du polythéisme, était adoré. La puissance politique était sienne autant que la majesté religieuse, et cette puissance n'avait jamais été si infernale par ses vices, si redoutée par sa force, si grande par l'étendue de son empire. L'idolâtrie régnait. Et le Dieu un, intelligent, immatériel, était aussi méconnu que jamais par le plus grand nombre des hommes.

Il nous reste, avant d'aller plus loin et de dire ce qu'étaient les mœurs du monde romain, à expliquer la liaison qui rattachait les mœurs aux doctrines, et les conséquences morales qui devaient sortir d'un tel ordre d'idées dans la philosophie, d'un tel ensemble d'habitudes dans la religion.

CHAPITRE III.

ACTION MORALE DU POLYTHÉISME.

De tant de notions diverses, de tant de formes différentes données au polythéisme, quel résultat pouvait naître dans la vie des hommes?

Les religions politiques de l'antiquité avaient eu pour but moral de vouer l'homme au service de la patrie, d'enseigner les vertus civiques à titre de vertus religieuses, de transformer la piété pour les dieux en dévouement pour la nation. Mais, sous l'empire universel de Rome, qu'était-ce que la nation et la cité? Quel sens pouvaient avoir une re-

ligion et une morale patriotiques? Le monde, écarté de ses voies primitives, laissait s'affaiblir en lui le sentiment de l'hérédité, et Rome elle-même se faisait cosmopolite bien plus qu'elle ne faisait le monde romain.

Les cultes publics, ainsi vidés de leur influence et de leur destination patriotique, gardaient-ils une puissance philosophique, une force de vérité abstraite, une autorité en fait de morale qui pût satisfaire l'intelligence, guider le cœur, et, en purifiant l'homme, maintenir la société?

Ici, il faut comprendre comment Rome, et la Grèce surtout qui avait donné ses leçons à Rome, entendaient ce qu'est une religion. Car les cultes de l'Orient eux-mêmes, quand ils passèrent en Italie, n'y passèrent pas avec le caractère qui leur était propre, avec ce qu'ils pouvaient avoir d'absolu, d'entier, d'exclusif; ils y furent entendus à la grecque.

Or, pour la Grèce, ce que nous appelons une religion, c'est-à-dire un corps de doctrines et de traditions, réalisées par des cérémonies régulières, des devoirs stricts et un enseignement moral, cela n'existait pas. Il y avait des traditions plus ou moins respectées, plus ou moins admises, plus ou moins cohérentes, mais qui ne s'enseignaient pas avec autorité, qu'en une certaine mesure chacun prenait à son gré ou pour de la théologie, ou pour de la fiction poétique, ou pour de la physique voilée sous l'allégorie. La bible de cette religion, ce fut Homère, ce fut Hésiode, ce furent tous les poètes, venant les uns après les autres, avec moins d'autorité chaque fois, ajouter leur fable à ce grenier de fables, et réinventer les dieux chacun à sa guise. Il y avait encore quelques belles notions morales, conservées par les poètes, surtout par les tragiques, inspirations personnelles, écho des mystères, débris de quelque révé-

lation primitive, je ne sais; mais qui, se tenant peu, passaient par le vulgaire sans être entendues et n'étaient souvent prises que pour de la poésie. Les fêtes étaient choses d'art, de luxe et de plaisir; le culte public, chose de politique; le culte privé avec ses mille et une superstitions, affaire de satisfaction et de goût personnel.

L'homme ainsi vivait à son aise avec la divinité. La Grèce l'avait faite accessible, familière; elle l'avait placée au niveau des hommes, sinon au-dessous d'eux. On avait son dieu de prédilection, on lui faisait la grâce d'une adoration toute particulière, on lui gardait les belles hécatombes; les brebis maigres étaient pour d'autres. On le mettait dans la confiance de ses affaires; on lui recommandait ses amours; on lui demandait protection pour son ménage; on le remerciait, on l'aimait; on le punissait, on le grondait parfois; on lui tournait le dos, on laissait désormais vivre ses belles génisses; on brisait sa statue, brûlait sa chapelle. Les imprécations contre les dieux étaient dans toutes les bouches. Après la mort de Germanicus, le peuple romain furieux jetait dans la rue les lares domestiques. Alexandre, dans sa douleur de la mort d'un de ses amis, fit brûler les temples d'Esculape, qui n'avait pas su le guérir¹.

1. Épiet., *Enchir.*, 31; in *Freyg.*, apud Arrian., II, 22.—Peintures railleuses des dieux: Jupiter accouchant de Bacchus, etc., par Clésilocheus, élève d'Apelles. (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 11.) De pareils sujets existent encore. (Winckelmann, t. I, p. 238, 341, 379.)—Germanicus (Tacite, *Ann.*, II, 71), l'empereur Titus (Suet., in *Tito*, 10), Servianus sous Hadrien, meurent en protestant contre l'iniquité des dieux.

Inscript. : PROCOPE MANVS LEVO CONTRA DEVM QVI ME INNOCENTEM SVS-TVLIT. (Je lève la main contre le dieu qui m'a ravi innocente), sur le tombeau d'une femme de vingt ans sur lequel sont figurées des mains levées au ciel. Rome. Orelli 4793. — Et un enfant de cinq ans: « dieux injustes qui m'ont ravi l'existence. »

On lisait sur les murs de Pompeii les quatre mauvais vers suivants, dans lesquels un amant rebuté s'en prend à la déesse Vénus et voudrait lui donner une volée de coups de bâton :

En effet, — eût-on respecté par hasard Jupiter *chasse-mouche*¹? c'est sous ce nom qu'Élis adorait le père des dieux. Cloacina, la déesse des égouts, vénérée dans Rome, valait-elle mieux que les dieux crocodile, ibis, fève et oignon de l'Égypte? Flora et Laurentia avaient été des courtisanes; ce n'est pas un Évhémère, un philosophe incrédule qui le raconte, c'est la foi publique, c'est le catéchisme des pontifes. « Dieux bêtes, dieux poissons, dieux enfants, dieux âgés et qui sont nés sans doute avec des cheveux blancs; dieux mariés et mariés entre frère et sœur; dieux célibataires, qui sans doute n'ont pas trouvé de parti à leur convenance; déesses veuves, comme Foudre et Ravage, auxquelles il ne faut pas s'étonner si les prétendants ont manqué: » voilà comme les philosophes établissent la statistique de l'Olympe. « Mais pourquoi donc, ajoutent-ils, ne naît-il plus de dieux, et quel funeste sort a rendu infconds les hymens célestes²? »

La Grèce avait voilé par la poésie la frivolité de ses fables; Rome avait relevé la puérilité des siennes par le sérieux de la politique; mais, l'intérêt politique de la religion étant tombé ou réduit au seul culte des Césars, la niaiserie restait à nu. Cette religion domestique de Rome avait attaché des milliers de dieux au service de l'homme et de la maison. Varron énumère longuement les dieux qui président aux destinées humaines, depuis Janus, qui nous ouvre les portes de la vie, jusqu'à Nénie, qui chante

Quisquis amat, veniat; Veneri volo frangere costas

Fustibus et lumbos debilitare deæ.

Si potest illa mihi tenerum pertundere pectus,

Quid ego non possim caput deæ frangere!

Orelli 7297.

1. Ζεύς ἀπέμωχος. Il avait un autel à Olympie (Pausanias, V, 14.)

2. Pline, *Hist. nat.*, II, 7. Senec., de *Superstit.*, apud August., de *Civil. Dei*, VI, 10.

à nos funérailles. Certains dieux président au vêtement, à la table, à la maison. On en a trois à sa porte : un pour les battants, un autre pour le seuil, le troisième pour les gonds¹. Trois dieux gardent les femmes en couche ; trois déesses nourrissent, font boire et manger l'enfant. Neuf dieux veillent au mariage ; Jugatinus allie les époux, Domiducus conduit l'épouse à la maison, Manturna l'y fait rester ; je n'en dis pas plus, je fais assez comprendre à quel point était prostitué « le nom incommunicable² » de Dieu. Enfin, chaque œuvre domestique avait un dieu valet pour l'accomplir, et saint Augustin, qui n'avait pourtant pas lu Adam Smith, remarque que c'est le principe de la division du travail transporté de l'atelier dans l'Olympe³.

Quand le Dieu des chrétiens vient, comme disent nos Écritures, « retourner le lit du pauvre dans sa maladie⁴, » il y a dans cet abaissement une grandeur de plus, parce que ce Dieu, serviteur de l'infirme, est en même temps le Dieu qui a créé et qui gouverne le monde. Mais quand il y a un dieu exprès pour chaque fonction servile, même pour chaque chose que l'homme fuit et déteste ; il n'y a plus ni grandeur, ni divinité, ni amour. L'homme ne saurait être respectueux, ni même reconnaissant envers ces dieux nés pour le servir.

Ainsi, le culte public, dépourvu de son but patriotique et de son énergie nationale, inutile et vide de sens, laissait voir à nu sa faiblesse morale et sa nullité philosophique.

1. V. August., *de Civ. Dei*, VI, 1, 9.

2. *Sap.* XIV, 21. V. Aug., *ibid.*, 9.

3. *Id.*, *ibid.*, VII, 4. V. encore IV, 8, 11, 16, 21, 23 ; VI, 8, 9 ; Servius, *ad Georg.*, I, 21. Notre pays est si plein de divinités qu'il est plus aisé de trouver un dieu qu'un homme. Pétrone, 47. — Le peuple des immortels est plus nombreux que celui des hommes. Pline, *Hist. nat.*, II, 7.

4. *Universum stratum ejus versasti in infirmitate ejus.* (*Psaume XL.*)

Le laisser-aller poétique de la Grèce et sa familiarité d'artiste, la grossièreté populaire et la simplicité puérile des fables romaines, tout cela déshabillait plus complètement la religion, et la rendait plus vide pour l'intelligence, plus insuffisante pour diriger la conduite de l'homme.

Passons maintenant à la dévotion privée. Sous ce nom je comprends, non-seulement les mystères, mais toutes les adorations et tous les rites, publics ou secrets, nationaux ou étrangers, que l'homme observait, non comme citoyen, mais comme homme, pour satisfaire son âme, non pour obéir à la loi. Nous venons de dire ce qu'était la religion païenne et quelle satisfaction elle donnait à l'intelligence ; disons maintenant ce qu'était la dévotion païenne, et quelle satisfaction elle donnait au cœur.

Il ne faut pas chercher dans l'antiquité cette puissance du sentiment religieux, qui est née du christianisme, et que le christianisme a rendue saisissable, même à ses ennemis. Au sentiment religieux du paganisme manquait une des grandes bases du sentiment chrétien, la foi certaine en une vie à venir. Toutes les traditions sans doute témoignaient, quoique imparfaitement, de cette vérité ; les mystères surtout en gardaient la trace¹ ; mais aux temps dont nous parlons, toutes les traditions et même les mystères s'étaient corrompus. Les mythologues parlaient bien du Tartare, châtement de quelques crimes énormes, et de cet Élysée « admiré des Grecs², » mais fort peu envié de qui que ce fût. Rester des siècles entiers couché sur l'herbe ou occupé à fourbir des armes et à panser des che-

1. V. Plutarque, *Consol. ad uxorem*, 9, 10. Cicéron, *de Legibus*, II, 14. *Tusculan.*, I, 13. — Isocrate, *Panegy.*

2. *Quamvis Elysios miretur Græcia campos.*
(Virg., *Georg.*, I.)

vaux, a paru si ennuyeux à Platon et à Virgile, qu'ils n'ont trouvé, pour sortir d'embarras, d'autre ressource que de mettre une fin à ce bonheur et de ramener, par la filière des transmigrations pythagoriques, l'âme affranchie de sa félicité à toutes les misères de la condition terrestre. Quand, plus tard, les platoniciens du IV^e siècle, ces derniers défenseurs du paganisme, voulurent faire entrer dans la dévotion hellénique la pensée chrétienne de l'autre vie, et prescrivirent des prières pour ce monde et pour l'autre : « Vous demanderez donc, leur dit saint Augustin, la vie éternelle aux nymphes auxquelles vous ne demandez pas un verre de vin ? Bacchus, qui n'a pas un morceau de pain à donner à votre estomac, donnera la félicité du ciel à votre cœur ? Et ces dieux dont Varron fait le catalogue, tous confinés dans quelque département de la vie matérielle dont parfois ils s'acquittent fort mal, vous procureront la vie éternelle, dont Varron n'a donné la charge à aucun Dieu ? »

Maintenant, ce que ne faisaient ni les religions, ni les mystères, la philosophie le faisait-elle ? donnait-elle un sens plus précis aux vagues notions des mythologues sur la vie à venir ? Il ne semble même pas que l'idée complète de l'immatérialité des âmes ait été conçue bien nettement, soit par les mythologues, soit par les philosophes. Pour ceux-là, l'âme est une ombre, ou des mânes fugitifs ; pour ceux-ci, c'est quelque chose de plus léger que l'air, de plus subtil que la flamme, mais toujours ou presque toujours quelque chose qui tombe sous les sens². Du reste,

1. August., *de Civ. Dei*, VI, 1, 9.

2. L'idée de l'être purement spirituel paraît le plus souvent avoir échappé aux anciens. L'immatérialité de Dieu ne semble pas en général avoir été mieux comprise que celle de l'âme. « Croire à un dieu incorporel, dit Velleius dans Cicéron, c'est croire à un dieu dépourvu de raison et de sens. » Cic., *de Nat. deor.*, I, 12, 13.

l'âme, quelle que soit sa nature, a-t-elle une vie au delà de cette vie ? Cette question était un abîme plein de ténèbres. L'immortalité de l'âme était une thèse pour l'orateur plus qu'un dogme pour le philosophe ; on l'acceptait ou on la rejetait, selon les besoins de la cause. Caton et Thraséa¹, prêts à mourir, tâchaient de se la persuader ; Cicéron, pleurant sa fille, s'efforçait de la croire immortelle. Mais nulle certitude n'était acquise d'avance, nulle conviction n'était née chez ces hommes riches de tant de réflexions et de tant d'études².

1. Tacite, *Annal.*, XVI.

2. Ainsi Cicéron, plaidant pour Cluentius, nie l'immortalité de l'âme. Dans les *Tusculanes*, au contraire, il l'admet comme probable plutôt que comme certaine. Dans sa *Consolation*, après la mort de Tullie, il s'élève jusqu'à la notion de la spiritualité des âmes : « L'origine des âmes n'a rien de terrestre... leur nature n'a rien qui soit de la terre... nul principe qui tienne ou de l'air ou des eaux ou du feu... L'âme est céleste et divine, et, par conséquent, éternelle. » V. les passages cités par Cicéron lui-même. (*Tuscul.*, I, 27 et s.), et par Lactance (*Instit.*, I, 5 ; *de Ira Dei*, 10.) Polybe, au contraire, Épictète, (*ad Arrian.*, III, 13), Simonides (apud Stob. *Serm.*, 117) ne croient pas à l'autre vie. Plutarque : « Si le dire des anciens poètes et philosophes est véritable. » (*Consolatio ad Apollon.*, 29, 30.) Ailleurs, du reste, Plutarque est plus affirmatif (*Consol. ad uxor.*, 9 ; *de sera numinis vindicta*, 20 ; *de genio Socratis*, 22.) Le dogme de l'immortalité de l'âme était considéré comme l'opinion de quelques sages : ceux qui devaient mourir s'entretenaient « de la séparation de l'âme et du corps et de placitis sapientium. » (Tacite, *Annal.*, XVI, 19.) Tacite, parlant d'Agricola : « Si, ut sapientibus placet, locus est manibus piorum. » (*Vit. Agric.*, in fine.) Sénèque également, pleurant son cousin : « Si sapientium vera fama est recipitque nos locus aliquis. » (*Ep.* 63.) De même que Sulpitius, consolant Cicéron, disait : « Si quis in inferis sensus est... » (*Fam.*, IV, 5.) Je parlerai ailleurs de toutes les contradictions de Sénèque à ce sujet. Ovide parle également d'une manière dubitative. *Tristes*, III, 3, v. 5, et IV, v. 85 et s.

Une dernière preuve enfin que la notion de l'immortalité de l'âme n'avait pas dans le monde gréco-romain le caractère d'un dogme positif et généralement accepté, c'est le sentiment d'admiration et d'envie avec lequel les écrivains parlent des peuples chez lesquels ce dogme était universellement adopté. Tacite, parlant des Juifs : « Ils croient les âmes immortelles ; de là le désir de transmettre la vie, et le mépris avec lequel ils bravent la mort. » *Animas... æternas putant. Hinc generandi amor et moriendi contemptus...* (*Hist.*, V, 5, passage remarquable sous plus d'un rapport). Et Lucain, s'adressant aux Druides :

Ce qu'était dans l'antiquité le degré de foi à l'autre vie, les monuments funéraires qu'elle nous a laissés en si grand nombre le font bien connaître¹. L'antiquité, certes, n'est point matérialiste; la négation positive, dogmatique, nette, d'une vie après la mort, est rare sur les tombes païennes. Même le scepticisme épicurien qui, ne sachant trop que penser de l'autre vie, trouve plus sûre la possession de la vie présente et conseille d'en jouir à tout prix, ce sentiment-là n'est pas non plus celui qui domine. Au contraire, l'invocation des dieux mânes, les sacrifices et les libations prescrits, demandés, imposés en souvenir du mort, indiquent bien une foi implicite en la perpétuité de l'être humain. En outre, l'ornementation même de la tombe, par les allégories qu'elle renferme, rappelle souvent que la mort n'est pas sans espérance². La barque qui vogue vers le port; le phare qui lui montre sa route;

..... Vobis auctoribus umbræ
 Non tacitas Erebi sedes Ditisque profundi
 Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
 Orbe alio. — Longæ, canitibus si cognita, vitæ
 Mors media est : certè populi, quod despicit Aretos
 Felices errore suo, quos ille timorum
 Maximus, haud urget lethi metus ! Indè ruendi
 In ferrum mens prona viris, animique capaces
 Mortis, et ignavum reditura parcere vitæ.

(Phars., I.)

Les inscriptions sépulcrales attestent bien, du reste, combien étaient vagues, incertaines et diverses, les notions sur l'autre vie. V. Orelli 4471 et s.; Gruter, p. 304, 372, 385, 748.

1. Je donne dans l'Appendice, à la fin du volume, le texte de quelques-unes de ces inscriptions.

2. Je ne puis, au sujet de ces emblèmes, que renvoyer au chapitre de M. Ampère sur les monuments funéraires (*Hist. romaine à Rome*, II, 14, t. IV), J'en extrais quelques indications qu'on trouvera dans l'Appendice à la fin du volume.

La figure de Bacchus, comme celles de Cérès, etc., rappelle les mystères et par suite l'immortalité de l'âme. Elle rappelle aussi l'ivresse ou l'extase éternelle (Μέθη ζωονος). Μέθη est souvent représentée personnifiée auprès de Bacchus.

l'enfant qu'un dauphin conduit au rivage; l'animal qui sommeille pendant l'hiver, pour se réveiller au printemps; le papillon surtout qui naît à la vie après avoir passé par la mort; les arbres à verdure éternelle, qui marquent l'éternité de l'existence humaine; l'image, tracée sur les tombeaux, des dieux même qui président à la vie; Bacchus, emblème de l'ivresse éternelle et extatique, qui est, dit-on, le partage des âmes sorties de leur corps: tous ces symboles témoignent d'une croyance à une vie hors de ce monde, telle probablement qu'elle s'enseignait dans les mystères.

Mais, par cela même que tout ceci se rattache aux mystères, il ne faut pas nous étonner si la parole est plus discrète que le ciseau; si l'on n'écrit pas ce que l'on dessine; si les regrets qui s'épanchent dans les épitaphes antiques avec une abondance touchante et naïve, se mêlent rarement d'une parole d'espérance. Il y a des exceptions qui appartiennent, ce me semble, à une époque un peu postérieure et déjà à demi éclairée de la lumière chrétienne. Ainsi on écrit sur la tombe d'un enfant: «Ma consolation est de te revoir quelque jour, et, ma vie achevée, de réunir mon ombre à ton ombre.» Ailleurs on prie les dieux «qu'il soit permis de retrouver avant peu ce bien-aimé!» «J'attends mon époux,» dit une femme partie la première. Et une veuve s'écrie: «O mânes, soyez indulgents pour mon époux et faites qu'aux heures de la nuit, il me soit permis de le revoir¹.» La pensée va parfois jusque-là; mais, par cela même que la parole écrite est de sa nature plus affirmative, elle est moins hardie que le ciseau. D'ordinaire elle se contente de ces expressions vagues qui s'adressent à la cendre du défunt plutôt qu'à

1. V. les textes dans l'Appendice.

son âme, qui demandent l'inviolabilité de la tombe plus que la félicité du mort : *Au sommeil. — Demeure éternelle. — Que la terre te soit légère! — Adieu! Porte-toi bien!* (*ave, vale.*) Elle n'en dit pas plus, non parce qu'elle nie, mais parce qu'elle ne sait pas ou n'ose pas. Ces mânes qu'elle invoque sont-ils le mort qu'elle pleure ou le dieu gardien des morts? Cette vie à laquelle elle aime à croire, est-elle une vie heureuse ou malheureuse, sensible ou insensible? Ces libations sur le tombeau sont-elles un bienfait pour l'âme du mort, ou un simple rafraîchissement pour le souvenir des vivants? Rien n'est certain; tout est vague de l'autre côté du Styx; c'est la terre des ténèbres; les dieux mânes sont des dieux incertains et fabuleux¹. La religion dit peu de chose, la philosophie, pas beaucoup plus. L'âme humaine demeure donc avec ses instincts nobles et célestes, mais émoussés; avec son besoin d'espérance et la conscience de son immortalité, mais sans un appui solide pour son espérance, sans une notion claire de son immortalité.

Or, c'est la foi certaine en l'autre vie qui nourrit la piété du chrétien; elle lui apprend à vivre en lui-même et à converser avec Dieu : « *Nostra conversatio in caelis,* » dit saint Paul². Otez-la, et il ne demeure plus aucune élévation de l'esprit au-dessus des choses de ce monde, aucun désintéressement de la pensée, aucune trace de ce que nous appelons la vie intérieure, cette noble familiarité de l'homme avec Dieu. Aussi la conversation des âmes païennes était-elle toute sur la terre. L'âme dégoûtée d'elle-même, éprise des objets visibles, au lieu de se recueillir, s'efforçait de torir d'elle-même. Que chercher en elle, où ne pouvait se

1. Jàm te premet nox fabulæque manes.

(Horace.)

2. Phil., III, 20.

rencontrer ni une légitime espérance, ni un amour pieux, ni rien qui la consolât des choses du dehors? Ainsi les encouragements (sinon les craintes) de la vie future; ainsi le recueillement, la méditation, la paix intérieure, « l'interrogation d'une bonne conscience¹, » comme dit l'apôtre, manquaient également et à la vertu et à la piété du païen.

Voulez-vous juger combien la foi à l'autre vie était absente de la dévotion antique? Juvénal nous peint un malhonnête homme superstitieux, tâchant d'arranger sa religion avec son intérêt. De quoi se préoccupera-t-il? « Isis, » s'écrie-t-il (car cette déesse égyptienne était la grande déesse de la Rome d'alors), « Isis fera de moi ce qu'elle voudra; d'un coup de son sistre elle me rendra aveugle si elle le veut : aveugle, je pourrai encore tâter mes écus. Ce que je gagne vaut bien une phthisie, un abcès ou la perte de la moitié d'une jambe. Puis, la colère des dieux fût-elle bien redoutable, du moins est-elle tardive. S'ils doivent punir tous les criminels, mon tour ne viendra peut-être pas de sitôt? Peut-être même trouverai-je la divinité exorable. Car bien des gens commettent le même crime et ont des destinées toutes différentes : celui-ci est récompensé par la croix, celui-là par le diadème². » Mais se demande-t-il si les dieux, en tout

1. Petr., III, 21.

2. Hic putat esse deos et pejerat, atque ita secum :
Decernat quodcumque volet de corpore nostro
Isis, et irato feriat mea lumina sistro,
Dummodò vel cæcus teneam quos abnego nummos;
Et phthisis, et vomicae putres, et dimidium erus
Sunt tanti.
Ut sit magna tamen, certè lenta ira deorum est.
Sì curant igitur cunctos punire nocentes,
Quando ad me venient? Sed et exorabile numen
Fortassè experiar. Solet his ignoscere. Multi
Committunt eadem diverso crimina fato;
Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema.

(Juvénal, XIII.)

cas, ne le châtieront point dans un autre monde? Non, et comme dit madame de Sévigné, « de Caron, pas un mot. »

Qu'était-ce donc que la dévotion païenne? Habituellement de la faiblesse et de la peur; parfois des espérances égoïstes et sensuelles; rarement quelque chose qui pût aider au bien de l'âme. L'homme savait indistinctement que son berceau avait été maudit; la voix d'un Dieu irrité résonnait encore à son oreille; le souvenir de la colère divine le poursuivait partout; la fatalité d'Œdipe, les Euménides d'Oreste sont, sous une autre forme, les épées flamboyantes des anges qui gardent le Paradis. L'homme savait qu'il était condamné à la mort; et la mort, sans une notion certaine de la vie future, était un hideux fantôme qui l'obsédait. On avait une épouvantable peur de ce séjour des ombres « où l'on ne jouerait plus aux dés la royauté du vin¹. » Et le vaillant Achille déclare dans Homère qu'il eût mieux aimé être le valet du plus pauvre jardinier que de régner dans l'Elysée². Tout dépose de cette inconsolable peur de la mort: « Je soupire profondément, dit un poète, à la pensée du Tartare; redoutable est le voyage et le retour impossible³. » — « Quand on est jeune; dit un autre, on se joue de la vie; mais quand sa dernière vague roule autour de nous, c'est un bien dont on ne peut plus se rassasier⁴. »

Apaiser les dieux, éloigner la mort, telle est la pensée dominante de la dévotion païenne. L'homme condamné dans l'avenir, déjà torturé dans le présent, demande un délai à son juge, un répit à son bourreau. Puisse ne pas

1. Quo simul mearis
Non regna vini sortiere talis.
(Horace.)

2. *Odyssée*, XI.

3. Anacréon, apud Stobée.

4. Lycophron., *ibid.*

arriver trop vite ce terme inévitable, au delà duquel tout est sinistre! puisse la divinité adoucie ralentir un peu sa main et laisser à l'homme le temps de goûter ce monde hors duquel il ne conçoit rien de beau! Que sa vie dure plus que les roses de son festin! que ses propres fautes, ajoutées à l'anathème primitif, ne hâtent pas le terme de sa course! Voilà pourquoi il prie; pourquoi il fait des sacrifices et des offrandes. Les dieux en qui il espère sont les dieux qui détournent les présages¹; c'est Jupiter exorable, Jupiter pardonnant². Mais les dieux qu'il adore le plus, ce sont les dieux qu'il redoute, dieux terribles, dieux méchants, dieux de l'enfer, la Fièvre, la Vengeance, la Pâleur, les Parques, les Destins, Némésis. C'est à ceux-là qu'il offre le plus d'hecatombes, leur donnant du sang pour son sang et une vie pour sa vie. Peut-être, gorgés de la chair des victimes, enivrés par le vin des libations, engraisés par l'odeur des sacrifices, ces dieux gourmands seront-ils satisfaits et ne penseront plus à sévir. La superstition s'appelle crainte (*δεισιδαιμονία*, crainte des dieux); l'homme est pieux d'autant plus qu'il est craintif. « Il n'y a plus, disait Plutarque peu après le siècle de Néron, que des superstitieux et des incrédules; les hommes faibles sont superstitieux, les hommes nés avec quelque force d'âme sont impies³. »

Mais maintenant, si, pour un jour, la prière et le sacrifice sont parvenus à mettre de côté toutes ces terreurs; si les augures sont favorables; si le prêtre d'Apis assure à son disciple une longue vie et une santé robuste; si par les expiations solennelles il s'est mis en règle avec Némésis; si les dieux, de bonne humeur, lui permettent d'être de

1. *Di averrunci*. — *Dii depellentes*. (Perse, V, 467.)

2. *Ζεύς; μείλιχος, ἀειζυκκος*. Inscript. IOVI DEPVLSORI. Orelli 4230, 4231.

3. Plutarq. *de Superstit.*

bonne humeur comme eux, que lui reste-t-il à faire sinon de bien vivre? Se fatiguera-t-il à soupirer pour cet Élysée que les poètes lui chantent, en lui recommandant d'y arriver le plus tard possible? Et pour y parvenir, demandera-t-il aux dieux la sagesse et la vertu? Qui jamais imagina de demander la vertu aux dieux? Non, certes: « Donne-moi, ô Jupiter! les richesses et la vie; la sagesse, je me la donnerai à moi-même¹. » Cette religion terrestre, qui n'a pas de consolations pour le pauvre, promet au riche toutes sortes de voluptés. « Ce sont les heureux, dit Aristote, qui rendent grâces au ciel et qui espèrent en lui; les malheureux ne sont point dévots². »

Le temple se remplira donc de ceux qui viennent demander aux dieux des satisfactions sensuelles et égoïstes, sinon criminelles. Cet homme qui consulte le devin, c'est un époux pressé d'être veuf; celui-ci, prosterné devant le dieu, désire le succès d'un amour infâme, ou celui d'un empoisonnement. Voilà un homme qui se fait conduire par le gardien jusqu'à l'idole, il lui parle à l'oreille: vous

1. Det vitam, det opes, animum æquum mihi parabo.
(Horace.)

Cette inutilité morale du polythéisme est bien sentie par Cicéron: « Tous les hommes sont persuadés que les biens extérieurs... leur viennent des dieux. La vertu, au contraire, personne pense-t-il la tenir de la main d'un dieu?... Qui jamais a remercié les immortels de ce qu'il était homme de bien? On leur rend grâce pour les richesses, les honneurs, la santé: ce sont là des biens que l'on demande à Jupiter. Mais qui jamais lui demanda la justice, la tempérance, la sagesse?... Qui jamais, pour obtenir d'être sage, voua la dime de ses biens à Hercule? Pythagore est le seul qui, pour résoudre un problème de géométrie, aurait, dit-on, immolé un bœuf aux Muses... De l'avis de tous, c'est la fortune qu'il faut demander aux dieux, attendre de soi-même la sagesse, » etc. (*De Nat. deor.*, III, 36.) « La philosophie est la seule médecine de l'âme, » dit le dévot Plutarque. (*De sera numinis vindicta*); et Métellus le censeur: « Les dieux louent en nous la vertu, mais ne nous la donnent pas. » Aulu-Gelle, I, 6, 7. V. cependant Simonide, cité par Athénagore. *Legatio*, 8.

2. *Rhétorique*, II, 17.

vous approchez, il se taira; il rougirait si un homme pouvait entendre ce qu'il ne rougit pas de dire à un dieu¹. Glissez-vous auprès de cet autre dévot qui prend un autre dieu à part pour lui adresser sa prière: « Oh! si de belles funérailles allaient enfin emporter mon oncle, si je pouvais biffer le nom de cet enfant à défaut duquel je dois hériter; il est infirme, bilieux, que ne meurt-il donc! Heureux Névius, qui vient d'enterrer sa troisième femme²! » Un marchand vient et s'agenouille devant Mercure, pour que Mercure veuille bien l'aider à tromper ses pratiques³. Un voleur s'arrête devant la déesse protectrice de son métier: « Belle Laverne, dit-il, aiguise mes mains pour le vol⁴. » Un honnête homme vient à son tour, il immole et il sacrifie devant le peuple entier; il invoque tout haut Apollon et Janus: puis il remue seulement les lèvres et il murmure: « Belle Laverne, dit-il aussi, donne-moi de tromper, donne-moi de paraître juste et saint. Jette un nuage sur mes tromperies, une épaisse nuit sur mes fraudes⁵. »

Voilà comme cette dévotion toute sensuelle ne tarde pas à devenir coupable. Il est de fait qu'on ne peut demander aux dieux que les biens de la terre: et les biens de la terre, il est permis de les apprécier et de les comprendre

1. Senec., *Epist.* 10. Pétrone.

2. Perse, II, 1-16.

3. Ovide, *Fast.*, V, 689, 690.

4. Mihi Laverna in furtis scelerascis manus.
(Plaut., *Cornicul.*)

5. aussi *Aulul. Act.*, III, sc. 2; IV, sc. 2.

Vir bonus, omne forum quem spectat et omne tribunal...
« Jane pater » clarè, clarè eùm dixit « Apollo »
Labra movet, metuens audiri: « Pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri,
Noctem peccatis et fraudibus objice nubem. »

(Horace, I, *Ep.* XVI, 57 et suiv.)

comme l'ont fait des dieux. « Les hommes sont-ils donc coupables, dit Euripide, quand ils croient imiter les actions des dieux ? Malheur à ceux qui les ont ainsi racontées ! » La philosophie, en effet, avait rougi de la religion ; elle aurait voulu balayer toute cette théologie impure¹. Mais les vices humains tenaient pieusement à cette foi qui fournissait à l'adultère, à l'inceste, à toutes les infamies, des justifications théologiques². « Ce qu'a fait le maître des dieux, disent-ils, celui dont le tonnerre ébranle les voûtes du monde, moi, faible créature, je m'abstiendrais de le faire ! Je l'ai fait, certes, et avec joie³. »

La dévotion mènera donc au vice par les exemples qu'elle lui propose ; ajoutons encore par l'aide qu'elle lui donne. « Si vous voulez rester pur, fuyez les temples ; si la jeune fille veut demeurer chaste (c'est la vertu d'un Ovide qui lui donne ce conseil), qu'elle craigne le temple de Jupiter et les souvenirs de ce dieu adultère : ou pour mieux dire, qu'elle craigne tous les temples ; car Ovide les énumère tous et les trouve tous habités (y compris celui de Diane et celui de Pallas) par quelque souvenir impudique. Qu'elle craigne même les mythes nationaux ; car l'enfantement d'Enée par Vénus et de Romulus par Ilia n'a rien de bien édifiant⁴. » Si l'adoration des dieux romains est impure, que sera-ce de ces cultes étrangers tout empreints de la mollesse orientale ? Une religion toute pu-

1. V. ci-dessus, p. 215 et s., Denys d'Halicarnasse, et Varron, dans saint Aug., *de Civ. Dei* ; Senec., *de Brevit. vitæ*.

2. V., entre autres, Ovide, *Métam.*, IX, 789 ; Martial, XI, 44 ; Méléagre, *Epig.* 10, 14, 40. V. aussi le docteur Tholuck : *Ueber das Wesen und den sittlichen Einfluss des Heidenthums* (sur l'état et l'influence morale du paganisme). Dans les *Mémoires sur l'Histoire du christianisme*, du docteur Néander. Berlin, 1823, t. I.

3. Térence, *Eun.*, III, sc. V, 34.

4. *Trist.*, II, 259-263, 287-300.

blique n'est pas sans souillure : que sera-ce des mystères ? Un culte aussi grave et aussi officiellement réglé que le culte romain laisse une large place au vice : que dire des mille aberrations d'une superstition cosmopolite ? Le temple où prie la vestale est souillé par d'indignes prières : qu'advendra-t-il dans la boutique où le magicien, l'astrologue, le prêtre efféminé de Cybèle débite sa fantasmagorie ? Il y a toute une classe d'hommes, étrangers, mendiants, vagabonds ; dont l'existence est précaire, le métier occulte, le renom mauvais, le pouvoir surnaturel redouté, et qui fournissent à toutes les débauches et même à tous les crimes des ministres, des ressources, des asiles. Ce sont ces prêtres dont « la cellule est plus impure que le bouge de la courtisane¹ ; » ce sont ces dieux que l'on vient consulter sur l'efficacité d'un poison. La grande Isis, la plus populaire de toutes les déesses, est surnommée la corruptrice² : dans ses jardins et dans son temple, elle fait trafic de l'adultère. La débauche qui lui est payée d'un côté, elle l'exige et la commande de l'autre ; et Josèphe peut vous dire par quel excès d'une crédulité inimaginable et d'une dévotion vraiment païenne, Pauline, « cette matrone romaine, illustre par sa naissance et par sa vertu, » tomba dans un infâme guet-apens³.

Nous arrivons ici au dernier degré de la corruption des cultes païens, et nous devons montrer comment le vice

1. *Frequentius in ædituorum cellis quam in lupanaribus libido defungitur... inter aras et delubra conducuntur stupra, etc.* (Minutius Félix, *in Octavio*, 25.)

2. Isis, Iena conciliatrix, dit le Scholiaste de Juvénal, V. V. Juvénal, VI, 488.

3. C'est pour ce fait que, par ordre de Tibère, les prêtres d'Isis furent crucifiés, le temple détruit, et la statue de la déesse jetée dans le Tibre. (Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 4. V. aussi Tacite, *Annal.*, II, 85 ; Suet., *in Tiber.*, 36 ; Dion, LIV ; Senec., *Ep.* 108 (an de J.-C., 19).)

écouté, justifié, protégé, encouragé par les dieux, était encore commandé par eux. Il faut ici remonter à l'origine. Lorsque l'âme humaine dévia pour la première fois, au milieu de ces adorations errantes qui partout cherchaient un dieu, une pensée la frappa ; elle remarqua cette double loi de la nature, loi de naissance et de mort par laquelle les créatures sans cesse périssant, sans cesse reproduites, renouvellent la face du monde. Il sembla aux peuples que, dans cette lutte de la nature contre elle-même, tous les antagonismes et toutes les contradictions se résumaient et s'expliquaient. Et comme tout ce qui était grand, général, incompris s'appelait dieu, les peuples divinèrent la génération et la mort.

Disons plus (car la science serait trop candide si elle s'obstinait à ne voir là que d'abstraites et philosophiques allégories¹) : tous les penchants de la nature corrompue, penchants impurs et cruels, avaient ici leur part. Celui « par qui la mort était entrée dans le monde², » et qui « fut homicide dès le commencement³, » faisait des homicides de ses adorateurs ; celui qui savait qu'un fils de la femme devait l'écraser, voulait corrompre jusqu'au bout les générations humaines. Le culte de la génération fut impur, le culte de la mort fut sanguinaire. L'homme, pour plaire aux dieux, dut être immolé et corrompu ; on dut égorger sur l'autel des générations déjà vivantes, éteindre par la débauche les générations à naître. Partout où il y a eu des idolâtres, les sacrifices humains se sont renouvelés,

1. Varron aussi expliquait, par des allusions au système du monde, le culte obscène et sanguinaire des prêtres de Cybèle ; sur quoi saint Augustin lui répond : « Hæc omnia, inquit, referuntur ad mundum, videat potius ne ad immundum. » *De Civ. Dei*, VII, 26.

2. *Sop.*, II, 24.

3. Joan., VIII, 44.

jointes à l'adoration des dieux impurs : à vingt siècles et à cinq mille lieues de distance, dans un autre monde, à Mexico et à Tlascala¹ se sont retrouvés les infâmes objets des adorations égyptiennes, que Rome et la Grèce ont vénéérés dans leurs mystères, et que l'Inde à son tour nous montre à chaque pas. Dans les mêmes lieux se sont retrouvées également les immolations humaines de Carthage et de Tyr, reproduites encore à cette heure dans les *suttees* de l'Inde, et qui ont été communes aux Grecs, aux Romains, aux Gaulois, aux Asiatiques, aux Germains², enfin à tous les peuples du monde, excepté au peuple de Dieu.

Rome, il est vrai, après avoir versé tant de sang par la guerre, avait eu horreur du sang des sacrifices ; elle avait prétendu faire cesser dans tout l'univers les immolations humaines³. En effet, ces infâmes sacrifices avaient cessé d'être pratiqués publiquement ; mais il est trop certain qu'ils se continuaient encore en secret. La Gaule ne s'était pas tout à fait déshabituée des immolations druidiques⁴ ; Laodicée n'avait pas tout à fait abandonné le sacrifice annuel d'une vierge qu'elle faisait à Diane⁵ ; l'Afrique n'avait pas cessé d'immoler des enfants à Baal, dont elle déguisait seulement le nom sous les surnoms du Vieux ou de l'Éter-

1. V. Garcilasso de la Véga, II, 6, etc. ; Tholuck, p. 443. Sur ce culte chez les Égyptiens, V. Hérodote, II, 45 ; en Syrie, Lucien, *de Deâ Syriâ*. Chez les anciens Germains. Tholuck, *ibid.*

2. Tacite, *German.*, I, 39.

3. Sénatus-consulte contre les sacrifices humains, en 656 de R. Plin. (*Hist. nat.*, XXX, 1. Paul, V. *Senten.*, XXIII, 16.) Ce qui n'empêche pas Porphyre de placer la cessation des sacrifices humains au temps d'Hadrien seulement, c'est-à-dire plus de cinquante ans après Plin. Porph., *de Abstinentiâ carnis*, II, 56. Porphyre convient, du reste, qu'il s'en faisait encore de son temps.

4. Strabon, III, 2. Tertull., *Apolog.*, 9.

5. Porph., *ibid.* Eusèbe, *Præp. evang.* A une époque postérieure on substitua une biche (peut-être au temps d'Hadrien.)

nel¹; et au milieu de cette Grèce qui élevait des autels à la Miséricorde, l'Arcadie sacrifia des hommes pendant trois siècles encore². Rome, d'ailleurs, était-elle bien en droit de sévir contre ces crimes provinciaux? Ses combats de gladiateurs étaient-ils autre chose, dans l'origine, que des expiations religieuses³? et ne faisait-on pas à Jupiter Latiaris des libations de leur sang⁴? Rome, cette miséricordieuse, Rome civilisée par la Grèce, courait aux mystères de Bacchus que souillait l'effusion du sang humain. Rome, au temps même des empereurs, n'avait pas abandonné la coutume, dans les jours de grande calamité, d'enterrer vivants, en un lieu marqué du Forum, un homme et une femme de race ennemie⁵. Sous la clémente domination de

1. Ces immolations avaient été publiques jusqu'au proconsulat de Tibérius (quand?), mais depuis elles se continuaient en secret. Tertull., *Apolo-*, 9. Eusèbe, *Præp. evang.*, IV, 16. Porph., *ibid.* — Il dit ailleurs, il est vrai, qu'Iphicrate avait aboli les sacrifices humains à Carthage. Mais quand ce fait serait avéré, il s'agirait d'une interdiction légale comme celle que prononcèrent depuis les Romains, et qui n'empêchait pas la pratique secrète de ces sanguinaires coutumes. — On faisait périr des esclaves, non-seulement à titre de punition ou pour des opérations magiques, mais même à titre de sacrifice. Juvénal, V, 551; XII, 115.

Sur les immolations humaines destinées à des opérations magiques, voyez les reproches de Cicéron à Vatinius (*in Vatin.*, 6); Juvénal, aux endroits cités; Salluste, au sujet de Catilina; Horace; Lucain, *Pharsale*, VI, 554; et ce que Pline dit à Néron (*Hist. nat.*, XXX, 2 et ci-d. t. II, p. 268). — Aux époques postérieures, bien d'autres faits.

2. Porphyre, apud Euseb. *De Abstinentiâ carnis.*

3. Valer. Max., III, 4, § 7. Les jeux de gladiateurs étaient consacrés à Jupiter, les chasses ou combats contre les bêtes féroces à Diane. Cassiodore, Martial, Tertullien, *Apolo.* et *Adv. gnosticos.* Lactance.

4. Justin, *Apol.*, II, 12, 30. Tertul., *Apolo.*, 9; *Scorpiace.* Cyprien, *de Spectaculis.* Eusèbe, *loco cit.* Cyrille, *Contrâ Julian.*, II. Minutius Felix, *in Octavio, loco cit.* Porph. Tatian, *adv. Græcos*, 29. Prudentius. D'après Porphyre, Eusèbe et Tertullien, il semble qu'outre le sang des gladiateurs qu'on offrait à Jupiter Latiaris, une victime humaine lui était encore immolée le jour de sa fête.

5. « Minimè Romano sacro, » dit Tite-Live, XXII, 37. Néanmoins, comme ce passage même le prouve, il se renouvela plus d'une fois. Ainsi, en 581 de Rome; en 538 (après la bataille de Cannes); puis au temps de

Jules César, deux hommes avaient été sacrifiés au Champ de Mars¹; et Octave, dans Pérouse, avait offert aux mânes non encore apaisés de son père un holocauste de trois cents sénateurs et chevaliers immolés en forme de victimes le jour même des ides de mars et à l'autel du dieu César².

Aux sacrifices humains répondaient les prostitutions religieuses, tout à fait libres sous la domination romaine. Cette coutume, que nous retrouvons jusque dans les Indes, l'Afrique, la Syrie³, l'Égypte⁴, Babylone, l'Asie Mineure, la Grèce⁵, le monde païen tout entier nous en a fait voir le honteux souvenir. Ici la femme doit une fois au moins en sa vie consacrer à Milytta le prix de son infamie; ailleurs, il y a une Vénus prostituée (*πόρνι, πάνδημος*) dont le temple est gardé par les courtisanes. On compte les lieux ainsi sanctifiés par la débauche : l'île de Chypre; le mont Éryx en Sicile⁶; Corinthe surtout où plus de mille courtisanes, consacrées à Vénus par la piété de ses dévots, veillent sur le temple de la déesse⁷; où par elles on croit obtenir la protection céleste; où se lisent encore les vers de Simonide, dans lesquels la Grèce, sauvée des mains de Xercès, rend grâce de son salut aux prostituées⁸.

N'est-ce pas assez? Faut-il parler des mystères, et, après avoir montré ce que la religion publique mettait au jour,

Pline; et plus tard sous Domitien. V. Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 2 (3); Plutarq., *in Marcello*, 3; *Quæst. rom.*, 83; Orose, IV, 13. — Pline et Plutarque en parlent comme d'un fait contemporain.

1. Dion, XLIII, 24.

2. Suet., *in Augusto*, 15.

3. Lucien, *de Ded. Syrd.* Herod., II. Eusèbe, *de Vit. Constant.*, III, 55.

4. Herod., I, 182.

5. Herod., I, 199. Baruch, VI, 42, 43. Pour une époque postérieure, Strabon, XVI.

6. Justin, XVIII, 5. Strabon, VI, 2.

7. Athénée, XIII, 4. Strabon, VIII, 6.

8. *Id.*, *ibid.*

faire voir ce qui, en une telle corruption, avait encore besoin de voiles. La fin et le but des mystères à cette époque, leur grand arcane, leurs traditions et leurs cérémonies impures nous sont révélées par des hommes qui, eux-mêmes païens et initiés, ont fini par être éclairés de la lumière divine, et, affranchis par elle, ont dit sans crainte les infâmes secrets de leur servitude¹. Quelques mots des païens suffiront du reste pour nous éclairer : « Quel autel, dit Juvénal, n'a aujourd'hui son Clodius²? » — « Ne te fais pas initier aux Bacchanales, ta réputation, ton honneur, tes mœurs y vont périr. » C'est une courtisane qui parle ainsi à son amant³. « J'ai honte de raconter, dit Diodore de Sicile, la naissance d'Iacchus, qui est le fondement des mystères Sabaziens. » Faut-il en dire plus? dire ce qu'a encouragé Platon, ce que Théocrite a chanté? peindre enfin cette universalité d'hommages infâmes envers tous les dieux, même envers les dieux animaux qu'adorait l'Égypte⁴?

A cet égard, sans aucun doute la religion était pire que l'homme; elle commandait le crime, et cette dette n'était pas acquittée sans répugnance. Sous le toit domestique, la jeune Athénienne était modeste et voilée; mais au temple,

1. V. Clém. Alexandr., *Protreptikon*, 2; Arnobe, *Adv. gentes*, 5; Théodoret, *Disp.* I. La tradition, rapportée par saint Clément au sujet de Cérès et de Proserpine, me paraît remarquablement confirmée par les vers suivants de Lucain qui seraient alors comme une demi-révélation du secret des mystères :

Eloquar, immenso terræ sub pondere quæ te
Detineant, Ennæ, dapes, quo frædere mœstum
Regem noctis ames, quæ te contagia passam
Noluerit revocare Ceres.

(*Phars.*, VI.)

2. VI, 345. V. t. I, p. 85.

3. Tite-Live, XXXIX.

4. Athénée, *Deipnosoph.*, XIII, 20. Hérodote, II, 46. Strabon, XVII.

il fallait qu'elle jouât son rôle dans les infâmes phallophories, qu'aux fêtes de Cérès elle chantât ces hymnes comparés par un écrivain aux chants qui peuvent s'entendre dans un lieu de débauche¹. La matrone romaine était austère et grave; mais aux jours des mystères de la bonne déesse, ou de telle autre fête, il fallait, dit saint Augustin, que la mère de famille fit au temple ce qu'au théâtre elle n'eût pas voulu regarder jouer par des courtisanes. Pauline, cette noble et vertueuse dame, venant au temple d'Anubis pour obéir aux ordres de ce dieu, croyait certainement faire acte de religion; et l'impureté, si nous en croyons un moderne², présidait au culte même des chastes Vestales. Le temple était donc plus impur que la famille, que la cité, que le théâtre. « Rendons grâces aux acteurs, dit le Père de l'Église que nous citons, de ne pas montrer à nos yeux ce qui est caché dans l'ombre du sanctuaire, de ne pas admettre sur la scène des ministres pareils à ceux de la religion, d'être, en un mot, plus réservés sur les tréteaux que le prêtre dans son temple³. »

Pourquoi donc le sens honnête de la famille, l'intérêt moral de la cité, la raison du philosophe, blessés par cette tyrannie du vice, n'osaient-ils pas se révolter? Y eut-il jamais époque si infâme, où le père prit plaisir à corrompre sa fille, l'époux à prostituer son épouse? D'où venait cette dépravation pour ainsi dire surnaturelle ajoutée à la dépra-

1. Clemedes, *de Meteoris*, II.

2. V. Sainte-Croix, *Recherches sur les Mystères*, II, 2. Lisez aussi un passage de Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 4.

3. Saint Aug., *de Civit. Dei*, VII, 21. — V., pour des faits tout pareils, Hérodote, Théodoret, saint Clément, Plutarque, *du Désir des richesses*, Diodore de Sicile, et les emblèmes religieux trouvés à Pompeii. — Les cérémonies de ce genre se célébraient surtout en l'honneur de Bacchus et de Cérès. Sur la corrélation de ces deux cultes, V. S. Aug., *ibid.*, VII, 16, confirmé par les détails que donnent les écrivains antiques, comme aussi par les inscriptions de Pompeii.

vation naturelle du cœur humain? Pourquoi le philosophe Aristote, dont la raison s'indigne de ces excès et qui chasse de la cité toutes les images obscènes, en excepte-t-il celles des dieux? Pourquoi, quand il s'agit de leurs honteuses fêtes, se contente-t-il d'en exclure la jeunesse, sans oser les supprimer tout à fait? Lui-même en donne la raison : « Parce que les dieux veulent être honorés ainsi ¹. »

Quels étaient donc ces dieux, quelles étaient ces puissances occultes qui commandaient le sacrifice humain et la prostitution, le meurtre et le déshonneur? L'Écriture nous répond : *Omnes dii gentium demonia* ². L'idolâtrie n'était donc pas seulement un caprice de l'esprit humain, une conséquence naturelle ou fortuite des égarements de l'intelligence et du cœur. Elle avait une cause extérieure, active, tyrannique, régnant dans les âmes, adorée dans les temples, mise en un mot en pleine possession du monde. « Tous les royaumes de la terre me sont livrés, dit le tentateur, et je les donne à qui je veux ³. »

Ainsi la dévotion et la religion païenne, non-seulement étaient sans pouvoir pour enseigner, pour encourager, pour commander la vertu; mais encore, le plus souvent, elles excusaient, elles aidaient, elles commandaient le vice.

Et cependant tout n'était pas tellement vicié sous la loi païenne, que certains penchants honnêtes n'y rencontraient une ombre de satisfaction; que le polythéisme, si puissant par sa correspondance avec les mauvaises inclinations de notre nature, ne trouvât aussi une certaine force dans ses rapports avec de plus nobles instincts. Comme l'a fort bien dit M. de Maistre, dans le paganisme

1. *Polit.*, VII, 17.

2. *Psalm.*, XCV, 5.

3. *Luc*, IV, 5 et 6.

tout était corrompu plus encore que mauvais; la tradition du bien ne devait jamais être complètement perdue; l'homme fait à l'image de Dieu devait toujours garder quelque souvenir de sa divine origine.

Je l'ai dit ailleurs; non-seulement l'homme déchu et condamné trouvait en lui-même une crainte instinctive qu'il fallait apaiser, la peur d'un dieu ennemi dont il fallait acheter la clémence, l'effroi de la mort pour laquelle il fallait obtenir un délai, toutes les misères, en un mot, et toutes les faiblesses d'une âme craintive et flétrie; mais encore l'homme, sorti des mains de Dieu, se sentait ramené vers son auteur par de plus nobles pensées. Quand il avait commis une faute, il lui fallait un secours pour se croire réconcilié avec le ciel et pour que ses remords ne fussent pas éternels. Quand il avait perdu son ami, il lui fallait la douce consolation de demander, et de croire qu'il pouvait obtenir, le repos pour ces mânes chéris qui venaient dans la nuit voltiger autour de sa couche. Quand sa parole était reçue avec défiance, il lui fallait une puissance suprême qu'il pût prendre à témoin de la vérité de ses discours. En de telles nécessités, est-ce la philosophie qui viendra le secourir? La philosophie lui dira peut-être que sa vie, quoi qu'il fasse, est sans espérance; que sa prière ne changera rien aux lois immuables du sort; que ses morts sont morts pour toujours, que leurs mânes ne l'entendent plus et que jamais il ne les reverra. Elle peut lui dire que ses crimes ont été l'œuvre du destin, que le remords est une folie, l'expiation une chimère, la loi morale une rêverie. Elle peut lui dire encore qu'attester les dieux, c'est attester ceux qui ne nous entendent point, et que le serment de l'homme n'est pas plus croyable que sa parole. Belles, consolantes, salutaires pensées!

Au contraire, tous ces grands actes de la vie humaine, la prière, le deuil, l'expiation, le serment, auxquels la philosophie se reconnaissait impuissante¹, étaient d'une façon quelconque contenus dans le polythéisme. En toutes ces choses, il prêtait secours à l'homme, d'une manière faible, imparfaite, corrompue; mais enfin, il lui prêtait ou semblait lui prêter secours. Grâce au reste de vérité conservé en lui, il pouvait mettre au moins un palliatif sur les plaies humaines. Il ne guérissait pas les souffrances, il les trompait. Il pouvait, non satisfaire le besoin, mais l'amuser.

C'était en un mot une religion faite à la mesure de l'homme déchu, et qui était à son gré ni trop bonne ni trop mauvaise. Rendez-la plus pure, elle eût paru trop austère; ôtez-en quelques illusions consolantes ou vertueuses, elle eût été rejetée comme inutile. C'était une loi commode, mais encore une loi, et l'homme a besoin de penser qu'une loi le gouverne,

L'intelligence émoussée du genre humain avait mis de côté les questions abstraites. Vénus, Bacchus, Isis, Cybèle, étaient-ils des hommes déifiés ou des éléments personnifiés par la poésie, ou les ministres d'un dieu unique, ou les esclaves d'un inflexible destin? On ne le savait pas. Le catéchisme de cette religion ne parlait point de vérités à comprendre, ni de dogmes à croire, choses trop difficiles et trop dures, mais de pratiques à accomplir, d'hymnes à

1. Un écrivain postérieur à cette époque exprime très-bien le vide que la philosophie laissait dans les âmes :

« Que ferai-je donc, ô philosophe, après ta sentence, juste sans doute, mais inhumaine? Les hommes sont donc impitoyablement rejetés loin des dieux! Exilés dans cet enfer terrestre, toute communication leur est refusée avec le ciel! A qui offrirai-je des vœux? A qui immolerai-je des victimes? Qui implorerai-je comme auxiliaire des malheureux, protecteur des bons, adversaire des méchants? Et enfin, ce qui est un besoin de chaque jour, qui appellerai-je comme témoin de mes serments? » Apulée, *Du dieu de Socrate*.

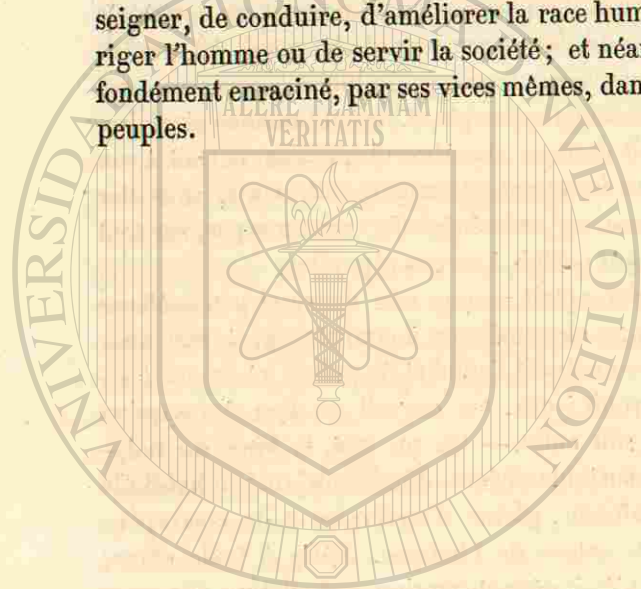
chanter, choses simples et faciles. On savait qu'à ce prix, sans grande peine, sans un effort de foi, sans un sacrifice du cœur, sans l'immolation d'un seul vice, l'homme trouvait à l'autel de Bacchus ou d'Isis un semblant quelconque de consolation et d'espérance; qu'il pouvait au moins s'y faire l'illusion des fautes remises et des périls détournés: on se fiait à ces dieux familiers, indulgents amis avec qui la connaissance était prompte et l'accoutumance séculaire, que l'on avait dans sa chambre et que l'on portait à son doigt¹, qui se laissaient interroger, entretenir, consulter sur un mariage, sur une cérémonie, sur un repas, sur tout en un mot, sauf parfois à ne pas répondre.

Tout cela s'acceptait comme une douce et peu coûteuse habitude. On ne cherchait pas à connaître ni à raisonner le dieu; on connaissait l'autel et le prêtre, et on avait accoutumé de venir à eux. On croyait au dieu moins qu'on ne croyait à son culte. — En un mot, la force du polythéisme était surtout une force d'habitude, mais d'habitude antique, profonde, pleine d'analogies et de correspondances avec la nature de l'homme. Mêlée à toute chose, parce qu'elle n'était gênante en rien, aux affaires, aux spectacles, aux jeux, aux plaisirs; identifiée avec la poésie et les arts; solennelle présidente au Forum et au sénat; douce habitante de tous les foyers domestiques, convive indulgente de toutes les tables, vieille amie de toutes les familles: la religion entraînait pour quelque chose dans toutes les affections, toutes les coutumes, toutes les convenances de la vie. On ne s'abordait pas sans que les paroles habituelles du salut la missent en tiers avec les deux amis. Pour se déshabituer d'elle, il aurait fallu se déshabituer de toute

1. Pline, *Hist. nat.*, II, 7. Deos digitis gestant.... non matrimonia, non liberos, nisi ubentibus sacris, deligunt.

chose, secouer sa vie publique, sa vie de famille, rompre avec tout : c'est ce que les philosophes n'ont jamais fait, et ce que les chrétiens seuls ont su faire.

Telle était la puissance du polythéisme : incapable d'enseigner, de conduire, d'améliorer la race humaine, de diriger l'homme ou de servir la société; et néanmoins profondément enraciné, par ses vices mêmes, dans l'esprit des peuples.



APPENDICE

AU TOME TROISIÈME

APPENDICE A

(Voyez la p. 1.)

Divisions de l'empire romain, sa superficie, nombre des troupes, etc.

Il nous a semblé utile, sans entrer dans de trop longs détails, de réunir ici quelques notions élémentaires sur la géographie de l'empire romain jusqu'au temps de Néron.

DIVISIONS DE L'EMPIRE.

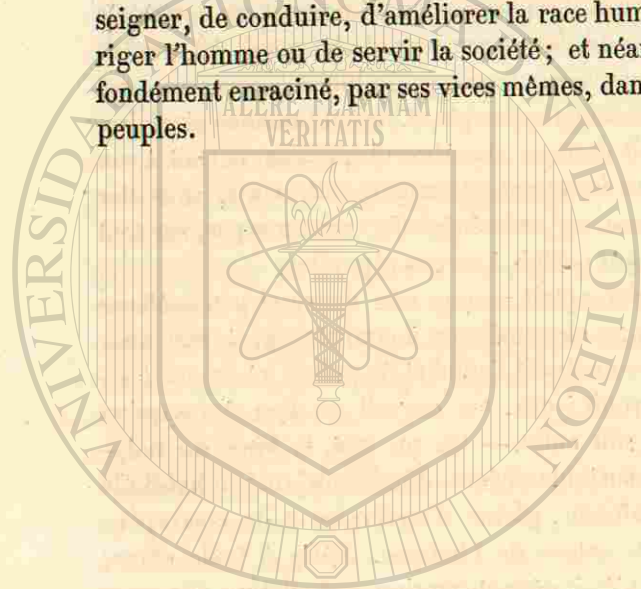
ITALIE.

(Voir Pline, III, 5, 10, 12, 13, 17, 18, 19; Strabon, V, etc.; Inscriptions : Orelli, 60-153; Henzen, 5099-5198.)

Au temps de la république, on ne comprenait sous le nom d'Italie que cette partie de la péninsule qui est limitée, au nord, par une ligne qui joindrait l'embouchure du Rubicon et le port de Luna. La conquête de cette portion de la péninsule coûta aux Romains des siècles de combats; elle ne fut complète qu'à la fin du v^e siècle de Rome (487). Les autres portions de l'Italie actuelle furent soumises, la Gaule Cisalpine et la Vénétie en 532; la Ligurie jusqu'aux Alpes, dans les années 568-626. J'ai parlé ailleurs des dernières conquêtes d'Auguste dans les Alpes. (*Voy.*

chose, secouer sa vie publique, sa vie de famille, rompre avec tout : c'est ce que les philosophes n'ont jamais fait, et ce que les chrétiens seuls ont su faire.

Telle était la puissance du polythéisme : incapable d'enseigner, de conduire, d'améliorer la race humaine, de diriger l'homme ou de servir la société; et néanmoins profondément enraciné, par ses vices mêmes, dans l'esprit des peuples.



APPENDICE

AU TOME TROISIÈME

APPENDICE A

(Voyez la p. 1.)

Divisions de l'empire romain, sa superficie, nombre des troupes, etc.

Il nous a semblé utile, sans entrer dans de trop longs détails, de réunir ici quelques notions élémentaires sur la géographie de l'empire romain jusqu'au temps de Néron.

DIVISIONS DE L'EMPIRE.

ITALIE.

(Voir Pline, III, 5, 10, 12, 13, 17, 18, 19; Strabon, V, etc.; Inscriptions : Orelli, 60-153; Henzen, 5099-5198.)

Au temps de la république, on ne comprenait sous le nom d'Italie que cette partie de la péninsule qui est limitée, au nord, par une ligne qui joindrait l'embouchure du Rubicon et le port de Luna. La conquête de cette portion de la péninsule coûta aux Romains des siècles de combats; elle ne fut complète qu'à la fin du v^e siècle de Rome (487). Les autres portions de l'Italie actuelle furent soumises, la Gaule Cisalpine et la Vénétie en 532; la Ligurie jusqu'aux Alpes, dans les années 568-626. J'ai parlé ailleurs des dernières conquêtes d'Auguste dans les Alpes. (*Voy.*

ci-dessus, p. 60.) Ce prince étendit la dénomination d'Italie à tout ce qui porte actuellement ce nom, sauf les îles, et en y ajoutant l'Istrie. Il divisa l'Italie en onze régions, gouvernées chacune par un questeur. J'ai déjà dit (t. I, p. 31) comment, par suite de la loi Julia (an de R. 663) et des lois qui suivirent (664 et 705), l'Italie tout entière avait été appelée au droit de cité.

En dehors de ces onze régions, la ville de Rome.

Première région. — LATIUM et CAMPANIE.

Colonies : Ostie, Minturne, Antium, Pouzzol, Aquinum, Suessa, Venafrum, Sora, Teanum, Neapolis (Naples), Veies.

Municipes : Tusculum, Lanuvium, Aricia, Pedum, Nomentum (la Mentana), Cumes, Arpinum, Anagnia, Cœré, Lavinium, Fidènes, Capène, Herculanium.

En tout, 63 villes ou peuples dans le Latium; 14 dans la Campanie. — 4 villes détruites dans la Campanie, 53 peuples éteints dans le Latium (Pline).

Seconde région. — APULIE.

Colonies : Bénévent (sous Néron), Lucerie, Venouse, Tarente, etc.

55 peuples et 24 villes. (Pline).

Troisième région. — LUCANIE et BRUTTIE (Calabre et une portion des provinces au nord de la Calabre).

Cette région répondait à ce qui avait formé la grande Grèce.

Municipes. Petiliæ (Strongili).

34 villes (Pline), parmi lesquelles Pœstum, Helia, Crolone, Sybaris, Métaponte.

Quatrième région. — PAYS DES SABINS ET DES SAMNITES. (Les Abruzzes, etc.).

Les plus vaillantes nations de l'Italie (Pline).

Pline compte 32 peuples, plusieurs qui sont détruits; 9 villes seulement, parmi lesquelles Trinium, Bucca, Hortrone.

J'ai dit ailleurs (t. I, pp. 31-37, 45 et suiv.) quels étaient l'abandon et la dépopulation de ces contrées.

Cinquième région. — PICENUM (Marche d'Ancône, Fermo, etc...).

Colonies : Asculum, Hadria (Tite-Live, xxvii).

13 peuples (Pline). Il nomme seulement six villes.

Sixième région. — OMBRIE avec une partie de la Gaule Cisalpine.

Colonies : Fanum, Rimini (Tite-Live, epitome XV. Velleius Paterculus, I).

Municipes : Pérouse, Urbin.

Quarante-six peuples, onze détruits (Pline).

Autres villes : Ancône, Senegallia, etc.

Septième région. — ÉTRURIE (Toscane et l'État Romain jusqu'au Tibre).

Six colonies : Lucques, Faliscæ, Sienne, Florence, etc.

Cinquante-deux autres villes : Pise, Luna, Volterra, etc.

Huitième région : GAULE CISPADANE (Lombardie au midi du PÔ, états de Parme, Modène, etc...).

Cinq colonies : Bologne, Modène, Plaisance, Parme, Brixellum.

Autres villes : Ravenne, Césène, Butrium, etc. Pline compte treize peuples détruits.

Neuvième région. — LIGURIE (Gênes et une partie du Piémont).

Colonies : Dertona (Tortone), Alba Pompeia, Augusta Vagiennorum, etc.

Vingt-et-une autres villes : Gênes, Asta (Asti), Pollentia. [®]

Dixième région. — VÉNÉTIE (État de Venise jusqu'au delà de Trieste).

Six colonies : Aquilée, Tergeste (Trieste), Concordia, Crémone, Brescia, Ateste.

Sept autres villes : Altinum, Padoue, Vicence, Vérone, Trente, etc.; treize peuples et neuf villes détruits.

Dans L'ISTRIE, récemment ajoutée à l'Italie :

Colonie : Pola.

Deux municipes : Egida, Parentium.

Autres villes : Nesactium, etc.

L'Istrie, quoique réunie administrativement à l'Italie, ne jouissait pas du droit de cité.

Onzième région. — GAULE TRANSPADANE (Piémont, Lombardie au nord du Pô).

Colonies : Eporedia (Ivrée), Côme, Laus-Pompeia (Lodi), Turin (Augusta Taurinorum) ; chez les Salasses, Aoste (Augusta Prætoria).

Autres villes : Novare, Milan, Vercelle, Bergame, etc.

On compte dans toute l'Italie cent soixante-une colonies. (Onuphrius Panvinius, *Imperium Rom.*) Le même auteur nomme soixante-douze municipes en Italie. Mais les mêmes villes portèrent alternativement l'un et l'autre titre.

PROVINCES.

ILES VOISINES DE L'ITALIE.

I. SICILE, la première contrée que les Romains réduisirent en province (soumise en 516, mais organisée pendant la seconde guerre punique, après la prise de Syracuse par Marcellus, an de Rome 340). Voyez Cicéron, *in Verrem* IV ; Velleius Paterculus, I. César accorda le droit de latinité à toute la Sicile, et Antoine, d'après les ordres prétendus de César, le droit de cité. Cette concession lui fut retirée depuis, probablement par Auguste. La Sicile, depuis Auguste, était gouvernée, comme province du peuple et du sénat, par un préteur.

Deux municipes : Messine et un municipe dans l'île de Lipari.

Six colonies : Palerme, Taurominium (Taormine), Catane, Syracuse, Thermæ, Tyndaris (Tindare).

Soixante-six autres villes jouissant du droit de latinité.

Quarante-huit peuples à l'intérieur réduits à l'état de sujets (stipendiarii). Voyez Pline, III, 8. Strabon.

Les villes romaines de la Sicile donnèrent à Rome des sénateurs, et par une faveur spéciale, il était permis aux sénateurs siciliens de quitter l'Italie pour aller séjourner dans leur pays sans une autorisation expresse du prince (Tacite, *Annales*, XII, 23).

II. SARDAIGNE, soumise en l'an de Rome 521, classée par Auguste comme province du sénat et du peuple ; elle leur fut ôtée depuis et gouvernée par un procurateur (Orelli, 74, 153), mais Néron la rendit en 67 après J.-C. (Pausanias *in Achaïcis*).

Colonie : Turris Libisonis.

Municipe : Caralis (Ca liari).

Treize autres villes.

La Sardaigne, malsaine et peu habitée, servait fréquemment de lieu d'exil (Suétone, *in Tiberio*, 36. Tacite, *Ann.*, II, 85 ; XIV, 62 ; XVI, 9, 17). Voyez Pline, III, 7, et Strabon, V.

III. CORSE, réduite en province en 523, longtemps réunie à la Sardaigne, séparée depuis le temps d'Auguste. Province prétorienne comme la Sardaigne.

Deux colonies : Mariana, fondée par Marius, et Aleria, par Sylla.

Trente-trois autres villes ou peuples.

Sénèque et beaucoup d'autres y furent exilés. Sénèque, *ad Helviam*, et *alibi passim*. Voyez Strabon, V, 4. Pline, III, 6.

PROVINCES ALPINES.

IV. ALPES MARITIMES, soumises par Auguste en 730 et réduites en province.

On peut ajouter à cette province les Alpes Cottiennes (Mont-Cenis, partie du Valais et de la Savoie), longtemps possédées par des princes vassaux de Rome, auxquels Claude (an 44) avait conféré le titre de roi ; après la mort de ce Cottius (an 65),

réunies par Néron (Suétone, *in Neron*, 48). Cette contrée (regnum Cottii) comprenait douze peuples ou bourgades.

Parmi ces peuples, plusieurs se gouvernaient par leurs lois.

D'autres reçurent d'Auguste et plus tard de Néron le droit de latinité (Tacite, *Ann.* XV, 32). Pline compte cinq peuples dans les Alpes investis de ce droit : Octodurenses (Martigny en Valais), Centrones (Tarentaise), Caturiges (Embrun), Vagienni (Coni), Ligures Capillati (riverains du golfe de Gênes entre Nice et Hyères), etc.

Le reste de la province était, comme province de César, gouverné par des préfets (Strabon, IV, 6; Pline, III, 20). Marius Maturus, en 68, commandait les Alpes maritimes.

V. RHÉTIE (le Tyrol et les Grisons), soumise par Auguste (an de Rome 738). Province de César gouvernée par un procurateur (Tacit., *Hist.*, I, 44). Portius Septimius, vers le temps de la mort de Néron, exerçait cette fonction (Id., III, 5).

Colonie : Augusta Tiberii chez les Euganéens (Inscriptions).

Peuple investi du droit de latinité. Les Euganéens (Tyrol italien), peuple nombreux et subdivisé en plusieurs peuplades (il possédait trente-quatre villes au temps de Caton). Plusieurs de ces peuplades étaient placées sous la juridiction des municipes italiens qui leur étaient voisins. Voyez Strabon, Pline, III, 20.

PROVINCES DANUBIENNES.

VI. VINDÉLICIE (partie de la Bavière au midi du Danube), soumise par Auguste (ans de Rome 737-740). Province de César.

Villes : Brigantium (Brégenz), Campodunum, Damasia.

Un grand nombre de peuplades formaient la nation des Vindelici. V. Strabon et Pline, *ibid.*

Peuple allié au-delà du Danube : Hermunduri (le nord de la Bavière et une partie de la Bohême vers les sources de l'Elbe); peuple fidèle aux Romains, et les seuls Germains qui eussent le droit de voyager dans l'intérieur de la province romaine

(Tacite, *Ann.*, II, 63; XIII, 56. *German.*, 44). En 51, Vibilius était leur roi (Tac., *Ann.*, XII, 29).

VII. NORIQUE (Styrie, Autriche jusqu'au Danube). Province de César, an 740 de R.; gouvernée par un procurateur. L'Œnus (Inn) séparait cette province de la Rhétie (Tacite, *Hist.*, III, 8).

Neuf villes : Virunum, Celeia (Gilly), Teurnia, Juvavum (Salzburg), Vindobona (Vienne), etc.

VIII. PANNONIE (Hongrie en deçà du Danube, Esclavonie), conquise par Auguste en 742 (Voyez ci-dessus, p. 60). Gouverneur au temps de la mort de Néron, Ampius Flavianus, proconsul (Tacite, *Hist.*, II, 86).

Deux colonies : Æmona (Laybach), Siscia (Sissech), Petovio (Tacite, *Hist.*, III); Sabaria dans les déserts des Boii, fondée par Claude; Scarabantia Julia (Edembourg).

Pline nomme dix-neuf peuples et les deux villes de Sirmium (Mitrowitz) et de Taurunum (Belgrade) III, 23, 25.

Légion : XIII^a Gemina (Tacite, *Hist.*, II, 86; III, 4).

Trois États alliés au-delà du Danube : Suèves, gouvernés par Sido et Italicus, depuis longtemps accoutumés à subir la suzeraineté romaine (Tacite, *Hist.*, III, 5). — Sarmates Iazyges (*ibid.*). — Royaume de Vannius (entre les rivières de March et de Vag, au N.-O. de la Hongrie), fondé par les Romains. Vannius, fait roi par le premier Drusus, est depuis dépossédé par son peuple en 51 (Tacite, *Ann.*, II, 63; XII, 29), mais ses successeurs restent fidèles aux Romains.

IX. MÉSIE (Bosnie, Serbie et Bulgarie), soumise par Auguste entre 720 et 740; province de César, gouvernée par un propréteur : vers l'an 19, Latinius Pandus; depuis l'an 19, Pomponius Flaccus (Tacite, *Ann.*, II, 66); vers l'an 25, Poppæus Sabinus (Tacite, *Ann.*, VI, 39; IV, 46-51); vers l'an 63, T. Plantius Ælianus. Aponius Saturninus exerçait cette fonction vers le temps de la mort de Néron (Tacite, *Hist.*, II, 85).

Pline compte sept peuples (Pline, III, 16).

Légions : VIII^a; VII^a Claudia. (Tacite, *Hist.*, II, 85).

PROVINCES DE L'ADRIATIQUE.

X. ILLYRIE et DALMATIE (Croatie et Dalmatie actuelle), réduites en province vers le temps de la guerre de Persée (an 599) ; laissées d'abord au peuple et au sénat, puis reprises par César (Dion. Suét., *in Aug.*, 47). Vers le temps de la mort de Néron, Poppæus Silanus, proconsul (Tacite, *Hist.*, II, 86).

Trois conventus ou chefs-lieux de juridiction : Scardona pour l'Illyrie, Salona et Narona pour la Dalmatie.

Dans l'Illyrie : quinze peuples.

Vingt et une villes, y compris celles des îles.

Colonie : Iadéra.

Municipe : Issa, dans l'île de ce nom, et sept peuples investis du *jus Italicum* (Voyez ci-dessus, p. 115.)

Dans la Dalmatie :

Six municipes : Tragurium, Rhisinium, Butua (Budor), Olchinium, Scodra, Lissum.

Quatre colonies : Sicum (fondée par Claude), Narona, Epidaura, Salona.

Un grand nombre d'autres villes ou châteaux et beaucoup de villes grecques encore puissantes.

Cinq peuples, divisés en 372 décuries, appartiennent à la juridiction de Salona ; à celle de Narona, treize peuples, divisés en 381 décuries.

Une légion : XI^a Claudia.

Les sept provinces qui précèdent, toutes gouvernées par l'empereur, forment la ligne militaire dont j'ai parlé ci-dessus (page 60 et suivantes).

PROVINCES GAULOISES.

XI. GAULE NARBONNAISE ou Gallia braccata (Languedoc, Roussillon, Provence, Vivarais, Dauphiné et une partie de la Savoie) ; réduite en province entre 629 et 632 (Strabon, IV ; Pline, VII ; Appien ; César, *de Bello Gall.*, I, VII) ; province

du sénat et du peuple (Strabon, XVII. Dion. Suétone, *in Aug.*, 47) ; gouvernée par un proconsul : vers le temps de la mort de Néron, Titus Vinius (Tacite, *Hist.*, I, 48).

Chef-lieu : Narbo Martius (Narbonne).

Sept colonies : Narbonne, Bæterræ (Béziers), Arausio (Orange), Arelate (Arles), Vienne, Forojulium (Fréjus), Toulouse.

Vingt-huit colonies ou villes latines : Nemausus (Nîmes), (avec vingt-quatre bourgs qui lui obéissaient), Antipolis (Antibes), Avenio (Avignon), Carpentoracte ou Forum Neronis (Carpentras), Apta Julia (Apt), Ruscino (Perpignan), Aquæ Sextiæ (Aix), Apollinarium, Alba Augusta (Alps), Augusta Tricastinorum (Saint-Paul-trois-Châteaux), etc.

Deux États libres ou alliés (*civitates fœderatæ*) : Marseille, gouvernant ses colonies, Nice, Tauroentum (Tarento?), Agatha (Agde), Lerina (île de Lérins), Hercules-Monæcus (Monaco), Hyères, Olbia, Athenopolis, etc. — Le pays des Vocontii (midi du Dauphiné), avec sa capitale, Vasio (Vaison), l'une des premières villes de la Gaule narbonnaise (V. Pomponius Mela), et Lucus Augusti (Lus), autre ville du même peuple.

Outre les villes nommées ci-dessus, Pline nomme encore Illiberis (Ellis), Rhoda, Astromela, Avaticorum maritima (Martigues), Valence et dix-neuf villes moins connues.

Voyez Strabon, IV. Pline, III, 4.

Les sénateurs de la Gaule narbonnaise avaient le même privilège que ceux de la Sicile (Tacite, *Ann.*, XII, 23.) Les légions se recrutèrent souvent dans cette province (Tac., *Ann.*, XVI, 13). La Gaule narbonnaise fournit plusieurs sénateurs illustres à la ville de Rome (*Id.*, XI, 24.)

XII. AQUITAINE (Guienne et autres provinces jusques vers la Loire), soumise par César en l'an 701, province du sénat et du peuple, gouvernée par un propréteur. V. Pline, IV, 19.

On compte vingt peuples qui formaient primitivement l'Aquitaine, entre autres :

Aquitani, Convenæ (Cominges), Bigerrones (Bigorre), Va-

sates (Bazas), Ausci (Auch), Tarbelli (Tarbes), Petrocorii (Périgueux), Nitiobiges (Agen), etc.

Quatorze peuples dont le territoire fut ajouté par Auguste à la province d'Aquitaine :

Bituriges Cubi (Berry), Arverni (Auvergne), Lemovices (Limousin), Gabali (Gévaudan), Vellavi (Velay), Cadurci (Cahors), Bifuriges Vibisci (Bordeaux), Metulli (Médoc), Santones (Saintes), Pictones (Poitou), Ruteni (Rouergue), etc.

Deux peuples latins : Ausci (Auch), Convenæ (Cominges).

Trois peuples libres ou alliés : Arverni, Bituriges Cubi, Santones.

Villes principales : Avaricum (Bourges), la ville la plus puissante des Gaules (Strabon); Nemetum (Clermont), Gergovia, Augustodunum (Limoges), Segodunum (Rodez), Divona (Cahors), Limonum (Poitiers), Mediolanum (Saintes), Vesuna (Périgueux), Agenum (Agen), Aquæ Augustæ (Dax), etc.

XIII. GAULE LYONNAISE OU CELTIQUE (limitée au sud et à l'ouest par la Loire, au nord et à l'est par la Picardie, une partie de la Champagne et la Franche-Comté). Conquise par Jules-César (an 694-702). Province du sénat et du peuple, depuis remise à César (Strabon, Suétone, *in Aug.*, 47).

Propréteur en l'an 68 de J.-C., Julius Vindex.

Chef-lieu : Lugdunum (Lyon).

Tous les hommes considérables de cette province étaient investis du droit de cité, et par un sénatus-consulte rendu sous Claude (an 47), ceux d'entre eux qui appartenaient à la nation des Eduens furent déclarés aptes à être reçus au sénat (Tacite, *Ann.*, XI, 23-25, et le discours de Claude, ci-d. t. II, p. 129.)

Pline compte dans cette province vingt-six peuples :

Segusiani (Lyon et Forez), Ædui (Bourgogne), Senones (Sens), Tricasses (Troyes), Carnutes (Chartres), Parisii (Paris), Meldi (Meaux), Vellocasses (Rouen), Lexovii (Lisieux), Caleti (pays de Caux), Abrincatui (Avranches), Osismii (Brest, Morlaix), Curiosolites (Saint-Brieuc, etc.), Veneti (Vannes), Nan-

nettes (Nantes), Boii (Bourbonnais), Aulerici (Évreux), Cenomanni (Le Mans), Andegavi (Anjou), Viducasses (Bayeux), Turones (Tours), Rhedones (Rennes), etc.

Quatre peuples libres ou alliés : Ædui, Carnutes, Meldi, Segusiani.

Colonie : Lugdunum (Lyon), fondée en 717 de Rome.

Autres villes : Bibracte sive Augustodunum (Autun ou plutôt le mont Beuvray), Cabillonum (Chalon-sur-Saône), Matisco (Mâcon), Augustodunum Tricassium (Troyes), Lutetia (Paris), Iatinum (Meaux), Cæsarodunum (Tours), Agedincum (Sem), Genabum (Orléans ou Gien), etc.

Voyez Strabon, IV, 4; Pline, IV, 48.

XIV. GAULE BELGIQUE (depuis les frontières de la Gaule celtique jusqu'au Rhin), conquise par Jules-César (an de Rome 695). Province de César, sous les ordres d'un procureur (Tac., *H.*, I, 58), occupée par les deux armées de Germanie supérieure et de Germanie inférieure (sur la rive gauche du Rhin, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'embouchure de la Nabe, près de Bingen.) Les proconsuls ou *legati* qui commandaient ces armées étaient à la fin du règne de Néron (an 68) : pour la Germanie inférieure, Fonteius Capito (Tac., *H.*, I, 8); pour la Germanie supérieure, Verginius (Tacite, *Hist.*, I, 8).

Légions de la Germanie inférieure : I^a Gallica, V^a Macedonica, XV^a Apollinaris, XVI^a; — de la Germanie supérieure : IV^a Macedonica, XII^a, XVIII^a, XXI^a. Rapax (Tac., *Hist.*, I, 6, 67; IV, 24, 37).

Métropole : Durocortorum (Rheims).

Quatre colonies : Colonia Agrippina (Cologne), Colonia Juhonum, Augusta Rauracorum (Bâle), Noiodunum ou Colonia equestris (Nyon) sur les bords du lac Léman.

Sept peuples libres ou alliés dans l'intérieur : Lingones (Langres), Remi (Rheims), Nervii (Bruges, Tournay), Suessiones (Soissons), Ulbanectes ou plutôt Silvanectes (Senlis), Leuci (Toul), Treveri (Trèves).

Trois peuples alliés au-delà du Rhin : Bataves (dans l'île du Rhin) (Tacite, *Hist.*, IV, 12, 17; V, 23. *Germ.*, 29); Caninéfates (Hollande méridionale); Frisons (Tacite, *Hist.*, IV, 15, 56).

Peuples germains transplantés dans la Gaule par les Romains : Ubii (Cologne), Sicambri (Tacite, *Ann.*, IV, 47; XII, 49).

Autres peuples d'origine germanique : Triboxi (Strasbourg), Nemetes (Spire, Landau), Vangiones (Worms), Tungri (Liège), Menapii (Brabant), Toxandri (Maëstricht), Gugerni (Clèves).

Peuples belges proprement dits : Morini (Boulogne), Atrebatés (Artois), Ambiani (Picardie), Bellovaci (Beauvais).

Autres peuples : Viromandui (Vermandois), Mediomatrici (Metz), Betasii (Liège), Sequani (Franche-Comté), Rauraci (Bâle), Helvetii (Suisse, depuis le Jura jusqu'au Rhin).

Villes principales : Augusta Treverorum (Trèves), Catalaunum (Châlons), Gessoriacum (Boulogne), Samarobriva (Amiens), Vindonissa (Windisch, en Suisse), Magontiacum (Mayence), Vesontio (Besançon).

V. Strabon, *ibid.* Pline, IV, 17.

Ces trois provinces, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, formaient ce qu'on appelait la Gaule chevelue (*Gallia comata*). La province Narbonnaise s'appelait au contraire *Gallia braccata*, et la Gaule Cisalpine (nord de l'Italie), depuis qu'elle avait reçu le droit de cité, s'appelait *Gallia togata*.

Agrippa (an de Rome 734) et Tibère (735) eurent sous Auguste le commandement général de la Gaule.

J'ai déjà rappelé les principaux événements de l'histoire de la Gaule sous les Romains; la révolte de Sacrovir en 21 après J.-C. (t. I, p. 344 et ci-dessus p. 41); les déprédations de Caligula dans les Gaules en 39 (II, p. 36); la destruction du druidisme vers l'an 43 (ci-dessus, p. 12, 13); l'introduction des Éduens au sénat en 47 (t. II, p. 129); l'incendie de Lyon en 64 (ci-dessus, p. 40, à la note); la révolte de Vindex en 68 (t. II, p. 289 et s.).

Le recensement de la Gaule fut fait en l'an de J.-C. 14, par Germanicus (Tac., *Ann.* I, 31), continué en 16 par Vitellius et

Cantius ou plutôt C. Antius (*ibid.*, II, 6), renouvelé en 42 par S. Apicanus, Volusius et Trebellius Maximus (XIV, 46).

Joseph (de *Bello*, II, 16) compte dans la Gaule 315 nations; Plutarque et Appien, 3 ou 400. La notice de l'Empire, au iv^e siècle, compte 415 cités.

ILES DE L'OcéAN.

XV. BRETAGNE (l'Angleterre actuelle jusque vers le Yorkshire) conquise sous le règne de Claude en 43 et 44. — Province de César. — Gouverneur avec le titre de proconsul : A. Plautius Ælianus (45-47). — Propréteurs : P. Ostorius Scapula (47-51). — Didius (51-59). — Veranius (59-60). — Suetonius Paulinus (60-62). — Petronius Turpillianus (62). — Trebellius Maximus (62-68).

Colonies. Camulodunum (Colchester) détruite en 62 par une révolte. — Londinium (Londres), ville de commerce importante dès l'an 51 (Tac., *Annal.*, XIV).

Municipe. Verulam, détruit en 51 par les peuplades révoltées.

Peuples soumis aux Romains : Trinobantes (Essex), Belges (comté de Southampton), Vectis insula (île de Wight), Icenii (Norfolk et Suffolk), V. Tac., *Annal.*, XII, 40; XIV, 29 et s., *Hist.*, III, 45, Silures (midi du pays de Galles), Mona (île d'Anglesey), Brigantes (Yorkshire).

Plus tard, la domination romaine s'étendit sur une partie de l'Écosse actuelle et même sur les Orcades.

Événements principaux : En 51, révolte des Icenii, des Ordovices et des Silures, appuyés par le roi Caractacus. Celui-ci est pris, mené à Rome et amnistié (Tac, *Ann.* XII, 31-40).

Révolte de Venutius, mari de Cartismandua, reine des Icenii; il la détrône et se met en guerre contre les Romains (*Ibid.*, 40-41).

62. Conquête de Mona; nouvelle guerre contre les Icenii. Boadicée leur reine est défaite et se donne la mort (Tac.,

Ann. XIV, 29 et s., *Agric.*, 14. *Suet.*, in *Ner.*, 39 et s. *Xiphilin*, LX).

Légions en Bretagne : II^a Augusta ; II^a ; IX^a ; XIV^a ; XX^a ; (*Tac.*, *Hist.*, 60).

V. *Strabon* ; *Plin.*, IV, 16 ; *Tacite*, *Agricola*, 10 et s.).

Le type de la Bretagne dans les monnaies est une femme appuyée sur un rocher, tenant la lance et le globe.

PROVINCES HISPANIQUES.

Les Romains pénétrèrent en Espagne par suite de leurs guerres contre Carthage. Les Scipions y entrèrent les premiers. En 548, pour la première fois, une province romaine fut constituée en Espagne. En 557, il y en eut deux confiées à deux préteurs (provinces ultérieure et citérieure). La possession de l'Espagne néanmoins fut longtemps douteuse et ne devint complète que sous Auguste par la soumission du nord de la Péninsule (Astures, Gallègues et Cantabres en 734 de Rome). C'est alors qu'Auguste établit les divisions suivantes :

XVI. ESPAGNE TARRACONAISE OU CITÉRIEURE (toute la partie de la Péninsule bornée au midi par le Douro, par l'Estramadure et l'Andalousie) ; province de César gouvernée par un préteur, depuis par un proconsul (*Tac.*, *Hist.*, II, 97). En 25 après J.-C., L. Calpurnius Pison (*Tac.*, *Annal.*, IV, 45). — 60-68, Servius Sulpitius Galba, proconsul.

Métropole. Tarraco (Tarragone).

Sept conventus ou lieux de juridiction : Tarragone, ayant 44 peuples ou cités dans son ressort. — Carthago Nova (Carthagène), 62. — César-Augusta (Saragosse), 52. — Clunia (la Corogne), 59. — Asturica (Astorga), 12 peuples formant 240,000 hommes libres. — Lucus (Lugo en Galicie), 18 peuples ou 170,000 hommes libres. — Bragæ (Braga), 24 peuples, 275,000 hommes libres. — En tout 271 peuples.

12 colonies : Tarragone ; Barcino (Barcelone) ; Valence ;

Calagurris (Calahorra) ; Clunia ; Asturica, etc. ; — *exemptes d'impôts* : Cæsar-Augusta et Illice (Elche).

13 *municipes* : Bætulo, Illuro, Saguntum (Murviedro), Celsa ; Emporiæ, etc.

17 *peuples latins* : Lucentum (Alicante), Gracchuris, etc.

Peuple allié : Tarragenses.

136 *peuples sujets ou tributaires*.

V. *Pline III*, 3, IV, 20. *Strabon III*.

De la province Tarragonaise et du *Conventus* de Carthagène dépendent les îles Baléares dans lesquelles *Pline* compte :

Deux municipes : Palma et Pollentia (Pollansa, île de Majorque).

Deux villes latines ; une ville libre ; trois autres cités.

Deux colonies de l'Espagne citérieure possédaient le *jus italicum*. *Pline III*, 3.

Légions : VI^a et X^a (*Tac.*, *H.*, IV, 68).

XVII. LUSITANIE (l'Estramadure et le Portugal au midi du Douro, conquise en grande partie par César pendant son gouvernement en Espagne (an 688), classée en province par Auguste (727). Province de César, soumise à un propréteur, gouvernée au temps de la mort de Néron par Marcus Salvius Otho (années 58-68), (*Suét.* in *Oth.*, 3).

Trois conventus : Emerita Augusta, fondée par Auguste (Mérida), Paca (Badajoz), Scalabis (Truxillo).

Cinq colonies : Emerita Augusta, Paca, Norba Cæsarea (Alcantara), Scalabis, Metallinum (Médelin).

Un municipe : Olisipo ou Felicitas Julia (Lisbonne).

Trois villes latines : Ehora (Evora), Salacia (Alcacer do Sal), Myrtilis (Mertola).

Trente-six cités sujettes ou stipendiaires ; quarante-cinq peuples.

Voyez *Pline*, IV, 21, 22 ; *Strabon*, III, 3.

XVIII. ESPAGNE BÉTIQUE OU ULTÉRIEURE (Turdétanie, aujourd'hui Andalousie) ; province du sénat et du peuple, gou-

vernée par un propréteur (Strabon, III) ; plus tard, il y eut des proconsuls ; vers l'an 23, l'un d'eux, Vibius Serenus, fut condamné et exilé pour ses violences (Tac., *Ann.* IV, 13). Deux ans après, l'Espagne ultérieure sollicite la permission d'élever un temple à Tibère et à Livie (an 25. Tac., *ibid.*, 37 et 38).

Quatre conventus : Gades (Cadix), Corduba (Cordoue), Astigita (Ecija), Hispalis (Séville).

Huit colonies, parmi lesquelles : Hispalis, Bœtis, Astigita ou Augusta Firma, Colobona ou Asta regia, Corduba ou Colonia patricia (Cordoue), etc. *Colonies exemptes d'impôts* : Tucci ou Augusta Gemella, Ituci ou Virtus Julia, Attubi ou Claritas Julia, Urso (Ossuna).

Huit municipes, parmi lesquels Regina, Gades (Tite-Live, *Építome* CX ; Dion Cassius), etc.

Vingt-neuf cités latines, parmi lesquelles Lepia, Ulia (Monte Major), Corrisa ou Aurelia (Cariza), etc.

Huit cités libres ou alliées : Ripepora, Malacha (Malaga), Astigi Vetus, Ostippo, etc.

Cent-vingt cités sujettes.

Voyez Pline, III, 1, IV, 20 ; Strab., *ibid.*

L'Espagne tout entière, selon Strabon, contenait mille villes. Pline, au contraire, n'en compte guère que cinq cents, partagées, comme on vient de le voir, entre quatorze juridictions.

(Peu après la mort de Néron, Vespasien accorda le droit de latinité à toute l'Espagne. Pline, III, 3).

Type de l'Espagne dans les monnaies : le lapin.

PROVINCES LIBYQUES.

La Mauritanie fut réunie une première fois par César après la défaite du roi Juba (706), puis donnée par Auguste à un autre Juba fils du précédent (728), qui régna comme vassal de Rome. Son fils et son successeur, Ptolémée, né d'une fille d'Antoine et de Cléopâtre, fut tué par son cousin Caligula, et son royaume réduit en province. Claude en acheva la soumis-

sion et conquit tout le pays jusqu'au désert (41-42). Voyez Pline, V, 1 ; Dion, LVIII et LX. Suét. *in Calig.* Tacit. *passim.*)

Le type de la Mauritanie est un soldat armé d'une pique.

XIX. MAURITANIE TINGITANE (Empire de Maroc).

La Mauritanie fut divisée en deux provinces, Tingitane et Césarienne ; toutes deux provinces de César et gouvernées par des procurateurs (Tacit., *Hist.*, I, 11).

Cinq colonies : Tingi ou Traducta Julia (Tanger), Julia Constantia, Lyxos, Babba ou Julia campestris, Banasa ou Valentia, les deux dernières fondées par Auguste, les autres par Claude.

Huit autres cités nommées par Pline.

V. Pline, V, 1.

XX. MAURITANIE CÉSARIENNE (partie de la régence d'Alger) ; gouvernée au temps de la mort de Néron par Lucius Albinus (Tacit., *Hist.*, II, 38).

Sept colonies : Cartenna, Gunugi, Cæsarea ou Iole (Cherchell), Rusconia, Rusazus, Saldæ (Boujeiah), Succubar.

Deux municipes : Portus magnus, Ruscurium.

Deux cités latines : Arsennaria, Typasa.

Deux cités libres : Zilla, Acholla (Strabon).

Quatre autres villes nommées par Pline.

V. Pline, V, 2.

XXI. NUMIDIE (portion orientale de la régence d'Alger), réduite en province par Marius (an 649), après la défaite de Jugurtha ; depuis donnée au roi Juba ; réunie définitivement en 729 : province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur.

Deux colonies : Cirta (Constantine), Sicca.

Un municipe : Trabaca.

Une cité libre : Bulla regia.

Quatre autres nommées par Pline, parmi lesquelles Cullu (Collo), Rusicade (Stora), Hippo regius (Bone). (Pline, V, 3).

Légion casernée en Numidie : III^a Augusta.

XXII. AFRIQUE (royaume de Tunis), réduite en province par Scipion Emilien après la prise de Carthage (an 146 av. J.-C.). Province du peuple et du sénat, gouvernée par un proconsul. Vers l'an 17, Furius Camillus; L. Apronius; 22, Junius Blæsus; 24, P. Cornelius Dolabella;... C. Vibius Marsus; 37, Marcus Silanus; vers l'an 68, Claudius Macer; vers 62, T. Flavius Vespasianus, depuis empereur (Suét., *in Vesp.*, 4). En 68, Vipsanius Apronianus, proconsul, et Clodius Macer, commandant les troupes (Tac., *Hist.*, I, 7; II, 76). En 37, Caligula avait été aux proconsuls d'Afrique le commandement des troupes, (Tacit., *Hist.*, IV, 48).

Deux colonies : Carthage, Maxula (Mo-raisah).

Un municipes : Utique (Booshatter).

Huit villes libres : Clupea, Curubis, Neapolis (Nabal), Leptis (Lempta), Adrumetum, Ruspina (Sahaléel), Tapsus (Ras-Hadid); Theudalis (*exempte d'impôts*).

L'Afrique est figurée par une femme avec un serpent ou les dépouilles d'un éléphant. Quelquefois un lion ou des épis.

XXIII. AFRIQUE NOUVELLE (portion du royaume de Tripoli). Pline donne ce nom à la partie sud de la province d'Afrique.

En ajoutant aux villes désignées ci-dessus celles qui sont dans l'intérieur des terres, Pline compte en tout, dans l'Afrique et la Numidie, vingt-six peuples soumis aux Romains, *six colonies, quinze municipes, une ville latine, trente villes libres, une ville exempte d'impôts*.

LA CYRÉNAÏQUE (partie orientale du royaume de Tripoli) formait, comme je l'ai déjà dit (pag. 8), une même province avec la Crète (Dion, Strabon). Elle garda longtemps sa liberté, quoique le dernier roi de Cyrène, Ptolémée, eût légué son royaume au peuple romain (660). Réduite en province en 689. Auguste l'organisa en 727.

Villes principales : Cyrène, Bérénice, Teuchyra ou Arsinoé, Barce ou Ptolémaïs, Apollonias, etc.

V. Pline, V, 4.

PROVINCES ORIENTALES.

XXIV. EGYPTE (toute la vallée du Nil jusque vers Syène et Eléphantine), réduite en province par Auguste, après la défaite d'Antoine et de Cléopâtre (an 723). Province de César, gouvernée par un préfet (V. ci-dessus, page 18 et s.)

Préfets d'Egypte : Sous Auguste, Cornélius Gallus jusqu'en l'an 727; P. Octavius, 728; Ælius Gallus, vers l'an 729; Petronius, vers 732; 14 après J.-C., Æmilius Rufus (Dion); 15, Vetricius Pollion (Dion. Sénég. ad Helviam 17); 18, Seius Strabo; 32, Severus, affranchi de César; 32-28 Flaccus (V. Philon); 53 Caius Balbillus; 66 Tibère Alexandre, Juif apostat (Josèphe), il gouvernait encore au temps de la mort de Néron (Tac., *Hist.*, I, 11).

Capitale : Alexandrie.

Colonie : Pharos dans l'île de ce nom, fondée par César.

L'Egypte se partageait en trois portions principales, subdivisées en *nomes* conformément à l'ancienne division conservée par les Romains :

1° *Egypte inférieure* composée de 29 nomes ou préfetures.

Villes : Alexandrie, Saïs, Peluse, Héliopolis, Bubaste, Mendès, etc.

2° *Heptanomide*, contenant sept nomes :

Villes : Memphis (le Caire), Arsinoé, Heracléopolis, Oxyrinchus, Cynopolis, Hermopolis, Aphroditopolis, etc., etc.

3° *Egypte supérieure*, contenant quatorze nomes :

Villes : Thèbes, Hermunthus, Diospolis, Tentyra (Denderah), Coptos, Syène, Elephantine, etc.

Apollodore comptait deux cents villes en Egypte. Voyez Pline, V, 9, 10; Strabon, XVII; Tac., *Ann.*, II, 59-60; Josèphe, *passim*; Philon *in Flaccum, de legatione*.

Légions en Egypte : III^a Cyrenaïca; XXII^a (Tac., *Hist.*, V, 1).

Le type des monnaies d'Alexandrie est l'ibis et la corne d'abondance.

XXV. SYRIE, réduite en province par Pompée (an de Rome 693). Province de César, gouvernée par un proconsul ou plutôt légat consulaire (V. Tac., *Agric.*, 40. Suét., *in Tib.*, 41; *in Vesp.*, 9).

Proconsuls : Vers l'an 5 avant J.-C., Quintilius Varus; 5 après J.-C., Volusius Saturninus; 6-10, P. Sulpitius Quirinus; 11-17, Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus; 17-19, Cn. Calpurnius Piso; 19-22, Cn. Sentius Saturninus, à titre de légat, (Tac., *Ann.*, II, 74 Ælius Lamia que Tibère avait désigné pour le proconsulat de Syrie, avait reçu de ce même prince la défense de quitter Rome); 22-33, Pomponius Flaccus; 35-39, L. Vitellius; 39-42, P. Petronius Turpillianus; 42-45, Vibius Marsus; 45-52, L. Cassius Longinus; 52-58, C. Numidius Quadratus; 60-65, Domitius Corbulo; 65-66, L. Cestius Gallus; 67, Licinius Mucianus (Tac., *Hist.*, I, 10).

Métropole : Antioche.

Colonies : Béryte ou Félix Julia (Beyrouth), fondée par Agrippa. Ptolemaïs ou Acé (Saint-Jean-d'Acre), et Tyr (?) par Claude.

Villes libres : Tyr (Sur), selon Pline, Antioche (Antakié), Séleucie (Al-Modaïm), Laodicée.

La Syrie se partageait en trois contrées principales :

1° *Syrie supérieure*, comprenant la Séleucide, l'Antiochène, la Piérie, etc.

Villes : Bérée (Alep), Alexandrie de Piérie, Séleucie, Antioche, Laodicée, Aréthuse, Apamée.

2° *Célesyrie*.

Villes : Damas (capitale), Héliopolis.

3° *Phénicie*.

Villes : Tripolis, Béryte, Sidon, Tyr, Ptolémaïs, Dora, Tripolis, Biblos, Aradus.

4° Ajoutez encore l'*Arabie Iturée*, réunie par Claude (an 50), après la mort du roi Sohème (Tacite, *Ann.*, XII, 23).

En tout 21 villes nommées par Strabon, 36 par Pline.

Rois voisins vassaux de Rome au temps de Néron : Antiochus IV, roi de Comagène. Ce royaume, réuni à l'empire une

première fois (an 17, Tac., *Ann.*, II, 59. Strabon), puis séparé (an 37. Suét., *in Cal.*, 16), avait été rétabli par Claude (en l'an 40). Il fut définitivement réuni par Vespasien (Suét., *in Vesp.*, 16). *Capitale* : Samosate (V. Dion, LX). — Aziz, et depuis Sohème, roi des Eméséniens (V. Josèphe, *Ant.*, XX, 5). — Izate, roi de l'Adiabène. (Josèphe, *passim*). — Royaume de Palmyre. V. ci-d., p. 22. — Abgare, roi d'Edesse ou d'Osrohène. — Rois des Arabes Nabathéens (Damas), Arétas, Malch (Josèphe, *Antiq.*, XIV, 5; *de Bello*, I, 8). V. Strabon, XVI; Pline, V, 18-22.

Légions : III^a, IV^a Gemina, VI^a Gemina, XII.

Type de la Syrie : une femme avec la corne d'abondance et près d'elle le fleuve Oronte.

Type de la Phénicie : une femme portant une corbeille, le palmier.

XXVI. JUDÉE OU PALESTINE, réduite en province par Pompée (V. ci-d., p. 138), depuis donnée à Hérode ou à ses descendants; réunie à l'empire une première fois (6-37); puis donnée en royaume à Hérode Agrippa; après sa mort (44), réunie définitivement. Province de César, gouvernée par un procurateur sous les ordres du proconsul de Syrie. An 7 de J.-C. : Coponius; 10, M. Ambibucus; 13, Annius Rufus; 15, Valerius Gratus; 26, Pontius Pilatus; 36, Marullus; 44, Cuspius Fadus; 46, Tibère Alexandre; 48, Ventidius Cumanus; 52, Claudius Félix, affranchi de Claude (Tacit., *Ann.*, XII, 54. Act. Apost. 23, 24); 60, Porcius Festus (Act. Apost. XXIV-XXV); 61, Albinus; 64, Gessius Florus. V. sur tout ceci, Josèphe, *Antiquit. passim*.

Résidence du gouverneur romain : Cæsarea ou Turris Stratonis.

Cinq conventus ou diocèses : Jérusalem, Gadara, Amathus, Jéricho, Séphora.

Ville libre : Ascalon.

Principales divisions :

1° *Judée*. Jérusalem, Jéricho, Joppé. 2° *Pentapolis*. Gaza, Azot. 3° *Idumée*. Hébron. 4° *Galilée*. Cæsarea Philippi ou

Panéas, Tibériade, Nazareth. 5°. *Samarie*. Samaria, Néapolis, ou Sichem, Césarée ou Turrus Stratonis. 6°. *Perée*. Pella, Amathus, Gadara, Hippos, Anas, Gaulon, etc.

Voyez Pline, V, 14. Josèphe, *Ant.*, XIV, 10; XVI, 4; *de Bello*, V, 5 et alibi passim.

Roi voisin de la Judée, allié ou vassal des Romains :

Agrippa, roi de la Traconite, de l'Abylène et d'une partie de la Galilée.

ASIE MINEURE.

XXVII. ILE DE CHYPRE, réduite en province par Caton (an de Rome 696). Province du peuple et du sénat, gouvernée par un préteur (en l'an 45) : Sergius Paulus converti par saint Paul (*Act. Apost.*, XIII, 7, 12). — Cette ile contenait autrefois dix-neuf royaumes. Pline y compte quinze villes : Paphos, Amathonte, Salamis, etc. V. Strabon, XIV, 6; Pline, V, 31.

XXVIII. CILICIE, contenant aussi la Lycaonie et une partie de l'Isaurie ou Cilicie Trachée (pachalik d'Adana), réduite en province (an de R. 680). Province de César, gouvernée par un procurateur. Vers 58 de J.-C. : Cossutianus Capito (*Tac.*, *Ann.*, XIII, 33; XVI, 21).

Capitale : Tarse.

Villes libres : Egée, Mopsueste, Tarse, Anazarbe, Corycus.

Colonies : Chremna en Lycaonie (Pline, V, 27. Strabon, XII, 5, 6); Soli (Pompeiopolis).

Royaume vassal : — Cilicie Trachée, depuis réunie par Vespasien (V. Suét., *in Vesp.*, 8. *Tac.*, *Ann.*, XII, 55).

XXIX. CAPPADOCE (partie nord de la Caramanie), réduite en province par Tibère (an de J.-C. 17 et 18), province de César, gouvernée par un procurateur : (an 18) Quintus Veranus ; (an 52) Julius Pelignus (*Tac.*, *Ann.*, XII, 49). (Vespasien y mit un proconsul. Suét., *in Vesp.*, 8.)

Type de la Cappadoce : une femme avec un drapeau, une montagne (le mont Argée).

Colonie : Archélaïs, fondée par Claude.

Pline compte treize autres villes : Cybistre, Comana, Mazaca, etc. (V. Tacite, *Ann.*, II, 42, 56; Josèphe, *Ant.*, XVII, 15).

Rois vassaux. — *Petite-Arménie*. (Villes : Césarée, Aza, Nicopolis, Zamara.) — *Grande-Arménie*. Tiridate, roi depuis l'an 66. (V. ci-dessus, t. II, p. 253 et suiv.). Villes : Artaxate, Tigranocerte, Arzamat. 120 stratégies ou préfectures formaient ce royaume. Pline, VI, 3. Tacite, *Ann.*, II, 56, et ci-dessus, p. 68.

XXX. GALATIE, comprenant aussi la Pisidie (partie nord-ouest de l'Anatolie), réduite en province par Auguste après la mort du roi Amyntas (728 de R.).

Capitale : Gordium.

Colonie : Antioche de Pisidie, autrement appelée Césarée.

Ville libre : Thermi, (déclarée telle en l'an de Rome 682). Voy. Inscr. Orelli, 3673.

Villes de Galatie : Ancyra, Gordium, Pessinus. — *De Pisidie* : Antioche, Sagalissus, Sidè, etc.

XXXI. PAMPHYLIE ET LYCIE. En l'an 43, Claude réduisit en province, à cause des excès auxquels on se livrait envers les citoyens romains, la Lycie qui jusque-là avait gardé sa liberté, et la joignit à la Pamphylie. (Dion, Suét., *in Claud.*, 25; Tacite, XII, 58). Il semble que depuis elle ait encore été séparée (Tacite, *Hist.*, II, 9; Suét., *in Vesp.*, 8).

Le corps Lyciaque se composait de vingt-trois villes, parmi lesquelles six principales : Patara, Pinara, Xanthus, Olympus, Myra et Tlos.

Pamphylie : Attalie, Olbie, etc.

Voyez Strab., XII, 4, 5, 6; Pline, VI, 27, 32.

XXXII. BITHYNIE, comprenant aussi la Paphlagonie et une partie du Pont (partie nord de l'Anatolie); réduite en province par suite du legs que le dernier roi Nicomède (678 de R.) fit de ses États au peuple romain. La province fut organisée par Pompée (vers l'an de Rome 679). Province du peuple et du sénat,

gouvernée d'abord par un propréteur ; en 15 de J.-C., Granius Marcellus (Tacite, *Ann.*, I, 74) : — ensuite par un proconsul ; vers l'an 62, Statilius Taurus ; vers l'an 65, Caius Petronius (Tacite, *Ann.*, XIV, 46 ; XVI, 18).

Capitale : Nicomédie.

Colonies : Apamée, en Paphlagonie (Pline) ; Héraclée (Strabon) et Néapolis dans le Pont. Celle-ci fut fondée par Pompée.

Villes libres : Chalcédoine, Phryniade en Paphlagonie ; Amisus.

Trente-trois autres villes, parmi lesquelles : Nicée, Pruse, Nicopolis.

En Paphlagonie, *dic autres villes* : Sesamum, Stephane, Amastris, etc.

V. Strabon, XII, 3. Pline, VI, 2, 32.

XXXIII. PONT (partie nord-est de l'Asie-Mineure, pachaliks de Sivas et de Trabezoun). Une partie du royaume de Pont avait été réduite en province par Pompée après la défaite de Mithridate (an de Rome 690). Le reste demeura longtemps sous le gouvernement de rois du nom de Polémon, et ne fut réuni que par Néron, après la mort du dernier d'entre eux (66). Province de César, gouvernée par un propréteur.

Ville libre : Trapezus (Trébizonde).

Autres villes : Amasée (Amacyeh), Comana, Nicopolis (fondée par Pompée), Ziela, etc.

Rois voisins et protégés de Rome (qui magnitudine nostra proteguntur adversus externa imperia. Tacite, Ann., IV, 5) : rois des Ibères, des Albains et autres peuples du Caucase, jusqu'à la mer Caspienne (Voyez Strabon. Tacite, Ann., IV, 5 ; VI, 33 et s. XII, 45. Hist., I, 6. Pline, VI, 10-13. Suét., in Nerone).

XXXIV. ASIE (partie orientale de l'Anatolie), acquise aux Romains en l'an 621 par la mort d'Attale, roi de Pergame, organisée en province par M. Aquilius en l'an 628 (Velleius, I. Pline, XXXIII). Province du peuple et du sénat, gouvernée par des proconsuls, sous Auguste et depuis. Vers l'an 26 de

J.-C., Lépidus, proconsul d'Asie ; vers l'an 58, Publius Celer, depuis accusé devant le sénat (Tacite, *Ann.*, XVI, 33) ; vers l'an 63, Baréa Soranus (Tacite, *Ann.*, XVI, 23) ; en 68, Fonteius Agrippa.

Trois colonies : Alexandrie en Troade (V. ci-dessus, p. 114), Adramitium, Parium (Pline, V, 32).

Cités libres : Rhodes, plusieurs fois privée de sa liberté (en 43, Dion. Tacite, *Ann.*, XII, 58 ; en 53, Suétone, *in Nerone*, 25 ; *in Vesp.*, 8, et ci-dessus p. 189, notes 1 et 2) ; Samos, Chios, Mytilène, Magnésie (au temps de Strabon), Alabanda, Gnide, Termera, Mylasa (Pline) ; Stratonice, Aphrodise, Plarasia, déclarées libres par Auguste et par Antoine après les guerres civiles (Pline et les Inscriptions) ; Phocée et Erythrée, déclarées libres par César. — Cyzique, est privée de sa liberté par Tibère, an 25 (voyez ci-dessus, p. 89, note 1).

Deux villes libres et exemptes d'impôts : Ilion (par décrets de César et de Claude, V. ci-dessus, p. 114, n. 2). Cos (par décret de Claude en l'an 53 (Suét., *in Nerone*, 25. Tacite, *Ann.*, XIII, 58).

Capitale de l'Asie et résidence du proconsul : Éphèse.

La province d'Asie contenait neuf *conventus* ou lieux de juridiction, répartis dans les contrées suivantes :

Troade : Ilion, Sigée, Alexandrie de Troade.

Mysie : Adramitium (lieu de juridiction).

Éolie : Assus, Elea, Cymé, Magnésie, Lesbos, Larisse, Temnos. Il y avait eu autrefois trente villes éoliennes, mais beaucoup avaient disparu.

Royaume de Pergame : Pergame (lieu de juridiction), Thiatyre, Apollonie, etc.

Lydie : Sardes (lieu de juridiction), Phocée, Tralles, etc.

Ionie : on comptait douze anciennes colonies ioniennes : Éphèse (lieu de juridiction), Milet, Magnésie, Myus, Colophon, Clazomène, Priède, Lébedos, Théos, Érythrée, Smyrne (lieu de juridiction), Trachée.

Carie : Alabanda (lieu de juridiction), Halicarnasse, Mylasa,

Apollonie, Stratonice, Aphrodisias, Cibyra (lieu de juridiction), Cressa, Laodicée.

Phrygie : Apamée (lieu de juridiction), Synnade (*idem*).

Dans les îles : Mytilène, Chios, Samos, Cos, Rhodes, Cnide, etc.

Sur l'importance de la province d'Asie, voyez ci-dessus, pages 24-28. — Pillages de Néron en Asie, an 66 (Tacite, *Ann.*, XV, 45; XVI, 23). — Fréquents tremblements de terre : — vers l'an de Rome 730, à Tralles, Sardes, Magnésie, Laodicée, Thyatire, Chios (Suét., *in Tib.*, 8. Eusèb., *Chron.*, an 1990. Strab., XII). — Quelques années auparavant à Tralles et Laodicée. — En l'an 17 de J.-C., douze villes détruites (Tacite, *Ann.*, II, 47; IV, 43). — En 60, tremblement de terre à Laodicée (Tacite, *Ann.*, XIV, 27.) — Temple élevé par les villes d'Asie à Tibère, par suite de la condamnation obtenue contre un des procurateurs de César (Tacite, *Ann.*, XIV, 45, 37, 55, 56).

V. Strabon, XIII, XIV. Pline, V, 27, 28, 30.

Pline compte en tout dans la province d'Asie cent soixante-quatre villes et cent seize peuples. Josèphe (*de Bello*, II, 16) compte dans l'Asie Mineure tout entière cinq cents villes.

PROVINCES GRECQUES.

XXXV. THRACE (partie orientale de la Roumélie), royaume sous les rois Cotys et Rhæmetalcès, réduite en province par Claude en l'an 46 (Voyez sur les guerres qui précédèrent, ans 19, 24, 25, 46, Tacite, *Ann.*, II, 64-66; III, 38; IV, 46-51. Suét., *in Claud.*, 17. Dion). — Province de César, gouvernée par un procurateur, sous les ordres du gouverneur de Mésie.

Colonies : Apros, Philippi (V. *Act. Apost.*, XVI, 42).

Trois villes libres : Byzance, exempté d'impôts pendant quelques années seulement (ci-d., p. 187, n° 1); Abdère; Cénos.

V. Pline, IV, 11. Strabon.

XXXVI. MACÉDOINE (partie occidentale de la Roumélie), réduite en province, en l'an 607, après la défaite du roi Persée;

province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur; depuis (an 15) donnée à César et gouvernée par un proconsul. (Ans 15-35), Poppæus Sabinus (Tacite, *Ann.*, I, 76, 80; V, 10); — depuis encore (an 45) rendue au sénat (Suét., *in Claud.*, 25. Dion, 60).

Deux municipales : Stobi, Denda.

Six colonies : Bullida, Cassandria, Epidamnum ou Dyrrhachium, Pella, Dia, Orestias.

Cités libres : Amphipolis, Thessalonique, et le peuple appelé Scolussei.

Cent cinquante autres peuples comptés par Pline. Strabon nomme vingt et une villes. Paul-Émile, après la défaite de Persée, livra le même jour au pillage soixante-douze villes macédoniennes.

Voyez Pline, III, 23. Strabon, VII, 8.

Faisaient encore partie de la province de Macédoine souvent réunie à celle d'Achaïe :

La Thessalie, la plus ancienne et la plus considérable des fédérations grecques, aujourd'hui fort abaissée. *Capitale* : Larisse.

L'Acarnanie devenue presque déserte. Strabon y compte dix villes.

L'Épire. *Colonies* : Nicopolis, Buthrote. *Ville libre* : Apollonie (Nicolas de Damas).

Les îles voisines, parmi lesquelles trois étaient libres : Cephallenia (Céfalonie), Corcyre (Corfou), Zacynthos (Zante).

V. Pline, IV, 1. Strabon, *ibid.*

XXXVII. ACHAÏE. Cette province contenait à peu près toute la Grèce ancienne, réduite en province par Mummius après la prise de Corinthe (an 607); province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur; puis (an 15), donnée à César, et gouvernée par Poppæus Sabinus comme proconsul; (an 35), Memnius Regulus lui succède; (an 45) l'Achaïe est rendue au sénat; (an 53), proconsul, Junius Gallion, frère de Sénèque;

Saint Paul comparait devant lui (*Act. Ap.*, XVIII, 12-17, Sénèque, *ep.* 104); en 66, Néron, après son voyage en Grèce, déclare cette province libre et exempte d'impôts (peu d'années après, cette concession lui fut retirée par Vespasien).

Cinq colonies : Mégare en Attique, Corinthe ou Colonia Julia, Dymé, Patras ou Colonia Augusta, Epiropia dans une île de la mer Égée.

Trente-cinq villes et peuples libres : Delphes, Amphissa, Sparte (avec vingt-quatre villes ou bourgs de Laconie), Athènes, Thespiens, Tanagra, Pharsale; Égine, Thrasos, Samothrace, Astypalé (dans les îles de la mer Égée), etc.

Principales divisions :

Locride et Phocide : Delphes, Amphissa, Anticyre, etc. Selon Strabon, vingt-sept villes.

Béotie : Tanagra, Thespiens; toutes les autres villes étaient ruinées.

Achaïe proprement dite : Corinthe, Patræ, Sicyone, Dymé. Des douze anciennes cités achéennes, il n'en restait plus que huit. En tout quatorze villes, selon Strabon.

Étide : Élis, Pisa; selon Strabon, douze villes.

Messénie : Messène et douze autres villes (Strabon).

Laconie : Sparte, Amyclée, en tout huit villes (Strabon).

Arcadie : deux villes seulement un peu importantes : Tégée et Mégalopolis.

Argolide : Argos, Épidaure, Mycène, etc., etc., neuf villes (Strabon).

Mégaride : Mégare, Nicée, Salamine.

Attique : Athènes, seule ville avec cent soixante-dix ou cent soixante-quatorze dèmes ou villages.

Île d'Eubée, huit villes.

Cyclades : six villes (Strabon et Pline).

Sporades : sept villes.

Autres îles de la mer Égée : Thasos, Samothrace, etc., six villes.

En tout 118 villes. Voyez Strabon, VIII, IX, X. Pline, IV, 39.

XXXVIII. CRÈTE (île de Candie), réunie, comme je l'ai déjà dit, à la Cyrénaïque. Réduite en province par Métellus en l'an de Rome 686; depuis Auguste, province du peuple, gouvernée avec la Cyrénaïque par un propréteur. — Vers l'an 20, Cæsius Cordus proconsul (*Tacite, Ann.*, III, 38). Vers l'an 14, il n'y avait qu'un questeur (*Dion.*, LVII); Vespasien, depuis empereur, remplit cette fonction vers l'an 33 (*Suét.*, in *Vespas.*, 2).

Capitale et colonie romaine : Gnossos.

Une ville libre : Lampé.

Autres villes : Gortyne, Cydonia, etc. En tout quarante-et-une villes (Strabon) et soixante villes détruites, dont le souvenir s'était conservé. Strabon, X, 5. Pline, IV, 12.

POSSESSIONS ROMAINES AU-DELA DU PONT-EUXIN.

Quelques cantons voisins du royaume du Bosphore cimmérien (Strabon).

Trois rois voisins : Cotys, roi du Bosphore. — Eunone, roi des Adorses (*V. Tacite, XII, 18, 19, 21*). — Zorsines, roi des Siraces.

Toute la côte européenne du Pont-Euxin, la Chersonèse Taurique, etc., reconnaissaient la suzeraineté romaine. Zorsines avait adoré l'image de César (an 50). Les Bosporans servaient dans l'armée romaine. Eux et les Tauri étaient soumis aux Romains (*Tacite, Ann.*, XII, 15, 16, 17. *Josèphe, de Bello*, II, 16).

Villes : Tanaïs, dans le royaume du Bosphore; Clazomène et Panticapée dans la Chersonèse.

RÉSUMÉ.

Trente-huit provinces formaient donc l'empire romain, parmi lesquelles avaient été réunies au vi^e siècle de Rome : Sardaigne, Sicile, Corse, Espagne Bétique et Tarraconaise, Illyrie, en tout. 6 prov.
Au vii^e siècle et jusqu'à la bataille d'Actium : Afrique

	Report.	6
(2 provinces), Achaïe, Asie, Macédoine, Gaule Narbonnaise, Cyrénaïque et Crète, Cilicie, Chypre, Bithynie, Syrie, Gaule Aquitaine, Belgique et Celtique.		14
Sous Auguste : Égypte, Lusitanie, Numidie, Galatie, Alpes maritimes, Norique, Vindélicie, Rhétie, Pannonie, Mésie.		10
Sous Tibère : Cappadoce.		4
Sous Claude : les deux Mauritanies, Lycie, Judée, Thrace, Bretagne.		6
Sous Néron, le Pont.		1
		<hr/>
		38
Provinces du peuple et du sénat (V. t. III, p. 129), gouvernées par des proconsuls.	5	} 14
— par des propréteurs ou des questeurs.	9	
Provinces de César, gouvernées par des proconsuls ou plus exactement légats consulaires.	6	} 24
— par des propréteurs.	6	
— par des procurateurs ou des préfets.	12	
		<hr/>
		38

Nous trouvons mentionnées dans ces 38 provinces, non compris l'Italie :

Cités romaines, parmi lesquelles 9 possédaient le <i>jus italicum</i>	Municipes (V. t. III, p. 115-118, 128, 135)	61
	Colonies romaines (<i>ibid.</i> , p. 91-108, 115, 116, 135).	106
Cités, peuples et colonies latines (<i>ibid.</i> , p. 113-115)		166
Cités et peupl. libr. ou alliés (<i>ibid.</i> , p. 83-89, 110-113, 127, n. 1, 135)		144
Cités exemptes d'impôts :	Colonies.	6
	Villes libres.	4
Rois alliés ou vassaux (<i>ibid.</i> , p. 112, 113, 127, 134)		16

En Italie, Onuphrius Panvinius (*Imperium rom.*) compte 161 colonies et 72 municipes; mais les mêmes villes portèrent alternativement l'un et l'autre titre.

SUPERFICIE ET POPULATION.

PROVINCES romaines.	DÉNOMINATIONS actuelles.	SUPERFICIE.	POPULATION				
			en 1840.	sous les empereurs.			
		1. c.		hab.			
Italie.		13,592	19,095,000	10,000,000 ¹			
Sicile.		1,360	1,682,000	1,300,000 ²			
Sardaigne et Corse		2,213	675,000				
Norique.	} (Partie de la Bavière, Autriche, Styrie, Tyrol, Grisons, etc.)	13,442	10,748,000				
Rhétie.							
Vindélicie.							
Pannonie	} (Hongrie en deçà du Danube)						
Illyrie.							
Dalmatie.							
Gaule.	} (France, Belgique, Bavière et Prusse rhénane, Suisse, sauf les Grisons)	31,045	39,716,000	10,000,000 ³			
Espagne.				} (Espagne, Portugal.)	28,885	18,194,000	3,288,000 h. 1. ? ⁴
Afrique, Mauritanie et Cyrénaïque.							} (Etats barbaresques, Algérie.)
A reporter.		141,237	91,010,000				

1. 2. 3. Calculs de M. de Lamalle, V. tome II, page 145. Il faut remarquer, en ce qui touche la Gaule, que le calcul se réfère au iv^e siècle après J.-C. Or, à cette époque, l'empire avait suivi pendant trois siècles de plus sa marche progressive vers le déclin, et il subissait depuis un siècle environ le désastreux système administratif que lui avait imposé Dioclétien. Il est donc probable que vers le temps de Néron la population était plus considérable.

4. La population libre de trois cantons de l'Espagne (Astures, Braccæ, Lucenses) était de 681,000 hommes (Pline, *Hist. nat.*, III, 3). La population actuelle des mêmes contrées est :

Asturies.	430,000
Royaume de Léon.	295,000
Galice.	1,840,000
Provinces portugaises de Tra-os-Montès et d'Entre-Minho et Douro.	1,204,000
	<hr/>
	3,769,000

Il faut, si le chiffre de Pline est exact, ou que la population se soit bien accrue ou que le nombre des esclaves fût de son temps bien considérable.

En admettant que la proportion entre la population libre du temps des

PROVINCES romaines.	DÉNOMINATIONS actuelles.	SUPERFICIE. i. e.	POPULATION en 1840.	POPULATION sous les empereurs. hab.
	Report. . .	141,237	91,010,000	
Egypte.		1,700	4,290,000	7,500,000 ¹
Syrie				
Cilicie.				
Pont	Portion de la Tur- quie d'Asie.	31,250	6,000,000	
Paphlagonie.				
Bithynie.				
Pamphylie.				
Asie.				
Achaïe.	Royaume de Grèce	2,470	889,000	
Crète.				
Macédoine.	Turquie d'Euro- pe, au sud du Danube	14,500	6,400,000	
Mésie.				
Thrace				
Bretagne	(Angleterre et pays de Galles.)	7,669	14,663,000	
		198,826	123,252,000	120,000,000 env. ? ²

Romains et la population actuelle fût la même dans toute la Péninsule Hispanique.

L'Espagne continentale ayant aujourd'hui 44,660,000
Le Portugal 3,534,000

18,194,000

L'Espagne romaine n'aurait pas eu plus de 3,288,000 hommes libres.

1. Selon Josèphe, qui ne comprend pas dans ce compte la ville d'Alexandrie, *de Bello*, II, 16.

2. J'obtiens ce nombre par la proportion établie entre la superficie des contrées dont la population est connue et celle du reste de l'empire. La conjecture de Gibbon est de 120 à 140,000,000, probablement au-dessus plutôt qu'au-dessous de la vérité. Il ne faut cependant pas trop diminuer le chiffre de la population de l'empire romain. Si les pays chrétiens ont évidemment gagné en population, les pays mahométans, au contraire, ont dû perdre beaucoup, et ces pays représentent à peu près toute la moitié orientale de l'empire romain.

DE L'ARMÉE. — Disposition des légions dans l'Empire.

	Au commencement de Tibère, an 23. (Tacite, Ann., IV, 5; Strabon.)	Vers la fin de Néron, an 68. (Tacite, Hist., I, 7 et suiv., II, 6, et alibi passim; Jos., de Bello, II, 16.)	Sous Marc-Aurèle, vers l'an 180. (Voir Onuphrius Panvinus. Imper. rom.)
Dans Rome.	9 cohortes prétor. 3 cohortes urb. 2 coh. de vigiles.	9 cohortes prétor. 3 — urb. 2 — vigil.	12 cohortes. 14 7
En Italie.	»	Et de plus, la garde batave ou germane ² . 2,000 h. ? — Evocati, 1,000 ? (Juste Lipse.)	»
Sur le Rhin (Germanie inférieure, au-dessous de Bingen)	4 légions	1 légion ³ .	1 légion.
Germanie supérieure, (au-dessus de Bingen).	4	4	4
Dans l'intérieur de la Gaule.	»	1,200 h. ? (Josèphe)	»
En Espagne.	3 ⁴	2 légions ⁵ .	»
En Afrique.	2	1	1
En Egypte.	2 ⁶	2 ⁷	2
En Syrie, sur les bords de l'Euphrate.	4	4	3
En Judée.	»	3 ⁸	1
Sur le Danube, en Pan- nonie.	2	1	3
En Mésie.	2	2	3
En Dalmatie.	2	1	»
En Thrace.	»	2,000 hommes.	»
En Bretagne.	»	4 légions.	3
Dans le Pont et les Palus-Méotides.	»	3,000 hommes ⁹ .	»
Rhétie.	»	»	1
Norique.	»	»	1
Dacie.	»	»	2
Cappadoce.	»	»	2
Mésopotamie.	»	»	2
	25 légions et 14 cohortes.	29 légions, 14 cohortes et 9,200 hommes.	33 légions et 33 cohortes.

1. Tacite, *Ibid.* Dion, LV. — 2. Formée par Caligula. Josèphe, XIX, 4. Dion, LV. Suet., *in Caio*, 58-60. Elle fut depuis supprimée par Galba. — 3. Légion italique récemment levée par Néron. — 4. Deux entre le Douro et la mer, la troisième gardant le reste de la côte jusqu'aux Pyrénées (Strabon). — 5. V. aussi (Josèphe, *de Bello*, II, 16.) — 6. Strabon, écrivant vers l'an 17, compte en Egypte trois légions et neuf cohortes romaines dispersées à Alexandrie, à Syène, à Babylone d'Egypte; de plus trois corps de cavalerie (*ata*) semés dans la province. — 7. Josèphe en ajoute une troisième vers l'Ethiopie. — 8. Momentanément et à cause de la révolte des Juifs. Ces trois légions étaient XV^a Apollinaris, XII^a Fulminata et X^a Gemina. — 9. Josèphe, *Ibid.*

Si nous comptons la légion au temps des premiers empereurs à 6,300 hommes (Tacite, *Ann.*, I, 32, et t. I, p. 25), au temps de Marc-Aurèle à 6,826 hommes, la cohorte au dixième des fantassins de la légion, c'est-à-dire à 600 ou 610 (excepté les cohortes de la garnison de Rome qui en avaient 1,000, Dion, LV), le nombre total des forces romaines se trouve avoir été :

Sous Tibère de	171,500
Sous Néron de	199,600
Sous Marc-Aurèle de	258,258

FORCES MARITIMES.

Deux flottes prétoriennes, l'une à Misène, l'autre à Ravenne, portant chacune une légion de matelots.	12,000
Deux flottes <i>vicariae</i> à Fréjus et sur le Pont-Euxin (Josèphe, Tacite, <i>Ibid.</i> , <i>Hist.</i> , II, 83). Cette dernière était de 40 navires. On peut les compter à une demi-légion chacune.	6,000
Deux flottilles <i>fluviales</i> , l'une sur le Rhin, l'autre sur le Danube (Tacite, <i>Ann.</i> , I, 58, XII, 30), de 24 bâtiments chacune.	3,000
	<hr/>
	21,000 hom.

Ainsi nous comptons les forces romaines de terre, telles qu'elles étaient au temps de Néron, à	199,600
Les forces maritimes à	21,000
Les troupes auxiliaires, dont Tacite (<i>Ann.</i> , IV, 5) indique le nombre comme équivalant à peu près à celui des légions, à	171,500

Nous aurons pour chiffre total des forces militaires de l'empire, environ 392,100 hom.

FINANCES.

Avant de mettre en regard de ce chiffre le chiffre des armées modernes, il serait utile de connaître le budget qui payait les

armées romaines. Malheureusement les documents à cet égard sont bien incomplets. Citons seulement ou rappelons quelques faits qui suffisent pour établir l'infériorité relative du budget romain. (V. t. II, p. 6, 7.)

Il faut d'abord distinguer le revenu qui servait à payer les dépenses ordinaires, et la réserve que, par une économie politique aujourd'hui surannée, on conservait pour les cas imprévus.

Du trésor. — En 439, le consul Papirius, vainqueur des Samnites, y apporta (Liv. X, 46, texte douteux) :

2,033,000 livres de cuivre =	331,379
1,330 liv. d'argent (à 40 d. par liv.) =	86,616
	<hr/>
	417,995 fr.

En 586, après la défaite de Persée, Paul-Émile apporta (Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3) 3,000 l. d'or, val. en argent 4,320,000 d. = 3,353,616

En 597, peu avant la troisième guerre Punique, on y compta (Pline, XXXIII, 3) :
16,810 liv. d'or, val. 24,206,400 d. = 18,791,428
22,070 livres d'argent (à 80 d. par l. = 1,366,288
6,285,400 sesterces en argent monnayé . 831,689

20,989,405 fr.

En 664, on y comptait (Pline, XXXIII, 3) 1,620,829 l. d'or (val. 2,334,000,000 d.) = 1,379,287,326

En 692, Pompée rapporte à son triomphe (t. I, p. 105) une somme de 20,000 talents = . . . 93,156,000

En 693, César, consul, vole au Capitole, en les remplaçant par du cuivre doré (Suet., *in Cæs.*, 54), 3,000 livres d'or = . . . 3,353,616

En 705, époque où la république était plus riche que jamais, César enleva du trésor (Pline, XXXIII, 3) :

15 lingots d'or, valeur inconnue.

35 lingots d'argent, id.

40,000,000 de sesterces en monnaie = . 8,000,000

En 707 (V. t. I, p. 160), César rapporte à son triomphe un butin évalué à la somme de 6,000,000,000 de sest. = 1,200,000,000
 Et des couronnes d'or pesant 2,014 livres = 2,253,680
 1,202,253,680 fr.

En 707, Antoine, consul, enlève au trésor et dissipe en peu de mois (Cic., *Phil.*, X, 44, XII, 45), une somme de 700,000,000 de sesterces, = 140,000,000

En 726, par suite des guerres civiles et des dilapidations d'Antoine, le trésor était insuffisant (V. le discours d'Agrippa dans Dion) et Auguste lui prêtait 100,500,000 sesterces = 20,100,000

Il en forma en outre pour assurer des retraites aux soldats un trésor militaire qu'il commença par doter de ses propres frais, de 170,000,000 de sesterces = 34,000,000

An de J.-C. 37, Tibère en mourant laissait dans son épargne particulière (*fiscus*), distincte du trésor public (*ævarium*), 2,700,000,000 de sesterces = 540,000,000

(Caligula dissipa cette somme en moins d'un an. Suét., *in Calig.* 37; Dion, LIX, p. 641.)

Du revenu. — (Sur la nature du revenu et des impôts, V. t. I, p. 221, 232; t. II, p. 276. Gibbon, ch. vi, Lipse, *de Magnit. Rom.*, II, 3. M. de Lamalle, *Économie politique des Romains*, t. II, p. 402, 403, 404 s.). Quant au chiffre du revenu :

En 629, avant la victoire de Pompée sur Mithridate, le revenu public était de 50,000,000 de drachmes ou 40,000,000
 Pompée l'augmenta (V. tome I, page 103) de 85,000,000 de drachmes = 68,000,000
 Le revenu public fut donc de 108,000,000 fr.
 mais il diminua rapidement.

En 692, Métellus Népos fit supprimer les douanes de l'Italie.

En 693, César, consul, accorda aux publicains de l'Asie une remise d'un tiers sur leur bail (Suét. et Dion, Cic. *Att.*, II), c'est-à-dire réduisit les revenus apportés par la victoire de Pompée aux deux tiers, et la somme totale du revenu à 83,333,333 fr.

La même année, par la loi agraire, il réduisit tout le revenu italique (*vectigal domesticum*) au seul droit sur les affranchissements. (V. Cic., *Att.*.)

En 694, Clodius, tribun, rendit les frumentations gratuites; et par là diminua de 7,000,000 de francs le revenu public. (Cic., *pro Sext.*, 25. Ascon., *in Pis.*, 4.)

En 702, César, conquérant des Gaules, leur imposa un tribut (Suét., *in Cas.*, 25) de 40,000,000 de sest. = 8,000,000 fr.

En 723, après la bataille d'Actium, Agrippa déclare le revenu de l'empire insuffisant.

En 724, Auguste, ayant réduit l'Égypte en province, lui imposa un tribut « égal à celui que César avait imposé à la Gaule » selon Velléius Paterculus (II, 39); mais le texte de cet écrivain est probablement corrompu en cet endroit. La Gaule, bien moins riche que l'Égypte, n'avait été soumise par César qu'à un impôt fort modéré (Suét., *loc. cit.*) L'Égypte, au contraire, payait sous ses rois 12,500 tal. (58,262,000 fr.), et sous l'administration romaine, grâce au développement du commerce, elle rapporta, selon Strabon, infiniment davantage. (Liv. XVII.)

C'est vers cette époque, et en partie grâce à cette conquête de l'Égypte, qu'Auguste releva les finances, fonda le trésor militaire, etc. (Suét., *in Aug.*, 41). C'est aussi à cette époque que commença la distinction, plus apparente que réelle, du *fisc*, trésor du prince, et de l'*ævarium*, trésor de l'État. Le revenu des provinces de César entra dans le *fisc*. (Tacite, *Ann.*, VI, 2.)

An 38 après J.-C., Caligula augmente les impôts et en crée beaucoup de nouveaux. (V. t. II, p. 30, 31, 276.)

An 59, Néron arrête les exactions des publicains et supprime quelques impôts vexatoires. Il est même tenté de supprimer tous les impôts indirects (*portoria*), mais il est arrêté par l'impossibilité de suffire aux dépenses publiques. (Tacite, *Ann.*, XIII, 50, 51.) Il se vantait de faire emploi sur son *fisc* personnel de 60,000,000 de sest. (15,000,000 de fr.) par an pour les dépenses de l'État (*se annuum sexcenties reip. largiri*). Tac., *Ann.*, XV, 18.

Dans les années suivantes, les dépenses de Néron furent énormes, et les guerres civiles qui suivirent sa mort achevèrent d'appauvrir les citoyens et le trésor. En 71, les préteurs se plaignirent publiquement de son insuffisance et demandèrent au sénat la permission d'ouvrir un emprunt de 60,000,000 de sesterces (15,000,000 de fr.) Tacite, *Hist.*, IV, 9, 40. Vespasien déclara que, pour réparer les pertes et pour remettre en état les finances de l'empire, il faudrait une somme de 40,000,000,000 de sest. = 8,000,000,000 de fr. (Suet., *in Vesp.*, 16.)

Mais les empereurs romains ne réalisèrent jamais un budget pareil. Les grands moyens financiers des monarchies modernes leur manquaient; l'impôt personnel et foncier n'atteignait pas es 6 ou 7 millions de familles investies du droit de cité romaine et qui étaient en général les plus riches de l'empire. La plupart des autres impôts (comme le vingtième des affranchissements et des successions, les droits de douane, les droits sur les ventes et les marchandises, etc.) étaient de ceux qui ne sont perçus qu'avec peine, auxquels on se soustrait par la fraude, et qui, si le taux en est trop élevé, cessent d'être productifs, parce que la consommation diminue.

Le budget de l'empire était donc fort restreint; Gibbon, parlant d'une époque où l'empire était encore plus vaste qu'au temps de Néron, ne l'apprécie qu'à 330 ou 340 millions.

Ajoutons, pour compléter ces notions, que la valeur relative de l'argent n'était pas très-différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Ainsi, le prix du blé paraît avoir été à peu près le même.

(M. de La Malle, liv. I, ch. 11.) Le prix de la journée de travail n'était guère qu'à un tiers au-dessous du prix moyen en France. (*Id.*, t. I, p. 129.) La paye du soldat était depuis Auguste de 10 as par jour (de 65 à 70 centimes), etc.

Reste maintenant pour établir la comparaison, à rapprocher de ces données celles qui nous font connaître la situation militaire et financière des puissances qui ont succédé à la puissance romaine.

Dans l'armée, nous ne comptons pas les forces maritimes dont l'accroissement est tout à fait en disproportion avec les habitudes et les nécessités de la civilisation antique.

	ARMÉE.	REVENUS.
France (1832)	400,000 hom.	1,160,000,000 fr.
Empire d'Autriche ¹	280,000	324,000,000
Hollande (1832)	70,000	85,000,000
Belgique (1832-36)	85,000	84,500,000
Suisse	33,000	11,500,000
États-Sardes	57,500	65,000,000
Royaume de Naples (1833)	53,000	123,000,000
Autres États italiens	14,680	62,100,000
Portugal (1833)	20,000	54,000,000
Espagne (1833)	93,000	162,000,000
Iles Ioniennes	5,000	3,000,000
Grèce	10,000	11,400,600
Empire turc ²	220,000	250,000,000
Égypte (1833)	48,000	260,000,000
États barbaresques	27,000	16,310,000
	1,416,180 hom.	2,671,810,000 fr.

1. Je fais entrer en ligne de compte l'empire d'Autriche tout entier, quoique plusieurs portions de son territoire ne fissent pas partie de l'empire romain au temps de Néron. On sent que le budget d'un État et son armée sont indivisibles. Mais, d'un autre côté, je néglige l'Angleterre, ainsi que quelques portions de la Bavière et des États prussiens.

2. Il faudrait compter en moins, comme n'appartenant pas à l'empire romain sous Néron, les provinces asiatiques au-delà de l'Euphrate, et en plus la Serbie, qui n'appartient pas immédiatement à l'empire turc, et n'entre par conséquent pas dans le chiffre donné ici.

APPENDICE B

DES MONUMENTS FUNÉRAIRES

(pages 268 et s.)

Je n'ai nullement la prétention d'analyser tout ce qui, dans les monuments funèbres, peut avoir trait à l'espérance ou à la négation de l'autre vie. Je donne seulement quelques courtes indications, en classant les inscriptions d'après la doctrine qu'elles semblent impliquer.

1° Négation de l'immortalité de l'âme.

Non fui et so (*sum*), non ero, non mihi dolet.
(Rome, Orelli, 4811.)

Non fueram, non sum, nescio, non ad me pertinet.
(Meldola en Italie, Orelli, 4809.)

Antipatra dulcis, tua hic so (*sum*) et non so (*sum*).
(Florence, Id., 4810.)

Vixit LXX annis et dixit
Non fueras, nunc es, iterum nunc desines esse.

(Lambæsa, Renier, 717.)

A l'idée de la destruction absolue, pourraient se rattacher certains emblèmes tels que le flambeau éteint, l'arbre effeuillé ou arraché, le vêtement abandonné, le carquois vide, le masque tombé à terre, (le masque funéraire, *larva*, rappelle le fantôme qui apparaît dans l'ombre; il est distinct du masque théâtral qui a toujours la bouche ouverte); les chars courants vers le terme de la carrière (quelquefois on voit les chevaux s'abattre, les furies briser le char, le conducteur tombé et foulé sous les pieds des chevaux, etc.).

2° Scepticisme épicurien.

Vive in dies et horas, nam proprium est nihil.
(Orelli, 4807.)

Amici, dum vivimus, vivamus. (Narbonne, Orelli, 4807.)

Vixi dum vixi benè. Jam mea peracta, mox vestra agetur fabula.
Valete et plaudite. (En Transylvanie, Id., 4813.)

Vive lætus quique vivis. Vita parvo (*parvum*) munus est. Mox exorta est. Sensim vigescit. Deinde sensim deficit.
(Tarragone, Id., 4815.)

Hic secum habet omnia
Balnea, vina, Venus corrumpunt corpora nostra
Sed vitam faciunt.
(Rome, Id., 4816.)

Vale bibeque co(nj)u(x)
Vale vive.
(Cirta, Renier, 2005.)

Plures me antecesserunt, omnes exspecto, manduca, vibe (*bibe*) lude et beni (*veni*) ad me; cum vives (*bibes*) bene fac, hoc tecum feres.
— C'est l'épithaphe d'un prêtre des mystères sabaziens, et on ajoute :
H(ic est q)ui sacra deum mente pia c(olui) t. (Henzen, 6042.)

3° Croyance à une autre vie.

Has tibi fundo dolens lacrymas, dulcissime conjux;
Lacrymæ si prosint, visis te ostende videri.
(Tarragone, Gruter, 572.)

Nec tamen ad manes, sed cœli ad sidera pergis.
(Sétif, Renier, 3421.)

Virum exspecto meum. (Narbonne, Orelli, 4622.)

Amniæ sanctæ colendæ... ita peto vos, m(an)es sanctissimæ, commendatum habeatis meum c(onjug)em et vellitis (sic) huic indulgentissimi esse horis nocturnis ut eum videam. . . .
et etiam me fato suadere vellit (sic) ut et ego possim dulcissime celerius ad eum pervenire. (Rome, Id., 4775.)

Advenit postrema dies ut spiritus inania membra relinquat
. hic vos exspecto venite.

ALERE FLAMMAM (Cirta [Constantine], Renier, 2074.)

Superi benè facite, diù vivite et venite.

(Madaure, Id., 3008.)

Un père nourricier à sa fille adoptive (*alumna*) âgée de 10 ans :

Namque ego te semper mea alumna Asiatica quæram
Adsidueque tuos vultus fingam mihi mœrens
Et solamen erit quod te jamjamque videbo,
Cum vita functus jungar tuis (*tuis*) umbra figuris.

(Rome, Orelli, 4847.)

Un autre pleurant son *alumnus* mort à 16 ans :

Opto, si quid oblectaneum apud Manes est, pro nequitiis jocisque
quibus coævus capiens me oblectare solebat, insontem animulam reficiant,
(Dans le royaume de Naples, Gruter, 304.)

Est autem vitæ dulce solaciolum

Hæc abit ad superos cum filio Episuco karissimo nostro.

(Cirta, Renier, 2017.)

Puis ces mots, *somno*, — *somno æterno*, et les images qui rappellent le sommeil. Cette analogie entre le sommeil et la mort (*consanguineus lethi sopor*) a été trop souvent adoptée par les chrétiens pour ne pas admettre qu'elle se liait à la notion de l'autre vie. « Il ne faut pas dire que les bons meurent, mais ils goûtent un doux sommeil, un sommeil sain. » Homère, *Iliad.*, XI, 261.

Quant aux emblèmes relatifs à la vie future, on peut ajouter à ceux qui sont cités dans le texte, toutes les représentations relatives à la mer, le trident, le dauphin, les coquilles; de plus, es couronnes, victoires, aigles, surtout quand elles s'appliquent

à des personnages tels que des enfants ou des esclaves qui n'ont pu participer ni aux jeux ni à la guerre; le bélier, le bouc, le lion, à cause, soit de leur fécondité, soit de leur vigueur; le coq, qui nous réveille au matin; le serpent, dont la peau se renouvelle; Ganymède enlevé au ciel; Vénus sortant des eaux; Priape, qui est qualifié dans les inscriptions *custos sepulcri, deus vitæ et mortis* (Henzen, 5756), etc...

4° Prière pour les morts.

Numina nunc inferna precor, patri date lucos, qui est purpureus
perpetuusque dies. (Rome, Gruter, 748.)

Tyrannia Anna
annos meos mecum
tuli sine dolore rogo
vos superi ni (ne) me contumelietis

(Sur la route de Cumes, Foucart. *Revue archéologique*, 1864, t. I, p. 215.)

« Les hommes de bien doivent être bienfaisants, même envers les morts. » ΤΟΥΣ ΑΓΑΘΟΥΣ ΚΑΙ ΘΑΝΟΝΤΑΣ ΕΥΕΡΓΕΤΕΙΝ ΔΕΙ.

(Rome, Orelli, 4779.)

Cette prière approche quelquefois du sentiment chrétien. Ainsi dans l'épithaphe suivante, appartenant probablement à une époque un peu tardive et où les influences chrétiennes étaient plus générales :

ΑΓΑΘΩΙ ΣΥΜΒΙΩΙ

ΜΕΘΟΥ ΣΥΜΒΙΩΙ

ΣΑ Λ. ΚΕ

ΔΕΟΜΑΙ ΤΟΥΣ ΚΑ

ΤΑΧΘΟΝΙΟΥΣ ΘΕ

ΟΥΣ ΤΗΝ ΨΥΧΗΝ

ΕΙΣ ΤΟΥΣ ΕΥΣΕΒΟΥΣ

ΚΑΤΑΤΑΞΑΙ.

A mon bon époux avec qui j'ai vécu vingt-cinq ans. Je prie les dieux du monde souterrain de placer son âme parmi celle des justes.»
(Mamachi, liv. III.)

J'ajoute encore l'épithaphe suivante où le sentiment chrétien est plus apparent encore, quoique l'épithaphe soit probablement païenne :

« Moi, Philostrate, je suis remontée vers ma source; j'ai quitté le lieu dans lequel la nature m'avait enchaînée. Car, ayant accompli dix ans et quatre de plus, dans la cinquième année, j'ai quitté mon corps, vierge, sans enfants, sans époux, dans la fleur de l'adolescence. A qui à l'amour de la vie, je souhaite une vieillesse sans fin »

Φιλοστράτα, βέθηκα πηγὰς εἰς ἐμὰς,
Δειπούσα δεσμὸν ὃ φύσις συνέχευέ με.
Ἐπι ταῖς δέκα γὰρ τέσσαρα ἐκπλήσας ἔτη,
Πέμπτῳ τὸ σῶμα καταλείπτω παρθένος,
Ἄπαις, ἄνομος, ἡθέος. Ὅτῳ δ'ἔρω
Ζωῆς ἐνεστίν, ἀφθόγως γηρασκέτω.

(Fr. Lenormant, *Revue archéologique*, 1864, I, p. 282.)

Il serait trop long d'ajouter ici toutes les inscriptions ordonnant des sacrifices ou autres cérémonies pour les morts. Ainsi : — don fait à un *collège* de 1,000 sesterces dont le revenu servira à faire des aspersions (*profusiones*) et des *parentalia* tous les ans. (*Près de Brescia*, Orelli, 3927.) — A un autre *collège*, 4,000 sest., pour faire tous les ans des *parentalia* et mettre des roses sur le tombeau. En cas d'omission, le don passerait au *collège* des charpentiers. (*Près de Ferrare*, Orelli, 4084.) — 2,000 sest. pour un repas solennel. (Orelli, 4108.) — *Ad rosas et profusiones* (an 107, 4414.) — *Escas, rosales et vindemiales* (4415.) — *Diebus solemnibus sacrificium mihi faciatis* (4420), etc.

5° Déification des morts.

Claudiae Semne conjugii aediculae in quibus simulacra
Claudiae Semnes in formam deorum.

(*Sur la voie Appia*, Orelli, 4436)

6° Formules équivoques.

D. M. S
PERPETVAE
SECVRITATI.

(*Diana en Afrique*, Renier, 1753.)

Domus aeterna
Domus aeternalis, etc..

Hoc mansum veni. — (*An de Rome* 742, Orelli 4471.)

Habitat in aete (*rum*) domum; viator, vale (4527.)

Amissa incerta vita ospitio (*hospitium*) sibi comparavit in quo nihil est opus. (4532, à Pise.)

Feecit sibi... requietorium. (4533.)

Somno sepulcro aeternali sacrum. (*Rome*, 4622.)

Quieti aeternae. (*En Suisse*, 4631.)

Ossa pia cineresque sacri hic ecce quiescunt. (4772.)

Et les acclamations que l'on demande aux passants :

Have. — Vale. — Vale aeternum

Positus propter viam ut dicant praeterientes : Lolli have. — (*Aix*),
Orelli, 1737.)

D'autres inscriptions contiennent l'expression d'un doute, mais en même temps d'une espérance :

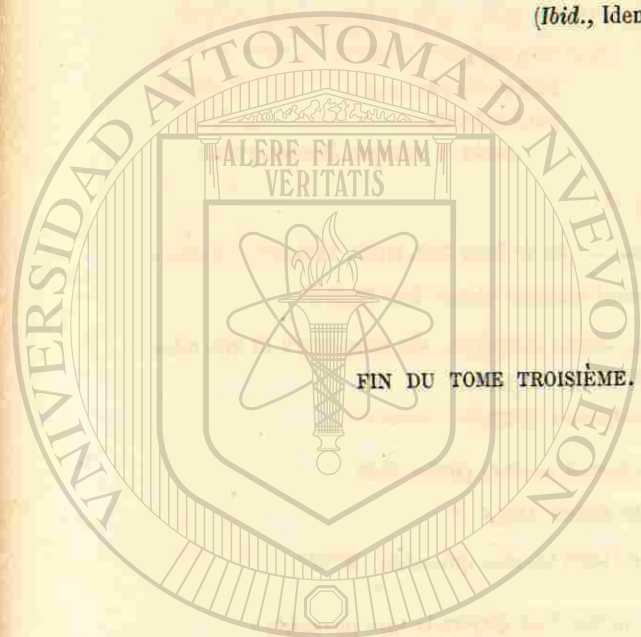
Hic Satira jacet, diri solatia casus
Augustale suo cupiens post fata recepto,
Si liceat saltem post tam crudelia fata
(Se) dibus aeternis sensus (*mulce*) ve piorum.

(*Lambæsa*, Renier, 378.)

Quod potius miserandus homo me jussi sepulcro,
Kara, tuo, donec mihi vita manebit.

Credo tibi gratum si hæc quoque Tartara nôrint.;

(*Ibid.*, Idem, 282.)



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

TABLEAU DE L'EMPIRE ROMAIN.

COUP D'OEIL GÉOGRAPHIQUE.

§ I. — Provinces d'Occident.

	Pages.
Idee générale de ce travail.....	1
Distinction de l'empire et du monde romain.....	2
Leurs limites.....	3
Centre de l'empire, la Méditerranée.....	6
Distinction des provinces.....	6
Provinces grecques et provinces romaines.....	6
Des provinces romaines ou de l'Occident.....	8
L'Occident civilisé par Auguste.....	8
Gaule. — Le Midi, Gaule Narbonnaise.....	9
Lyonnaise, Aquitaine.....	10
Amollissement et civilisation de la Gaule.....	11
Bretagne récemment soumise.....	12
Espagne. Soumission du Nord, richesse du Midi.....	14
Afrique.....	16
Cyrénaïque; premières traces du génie grec.....	17

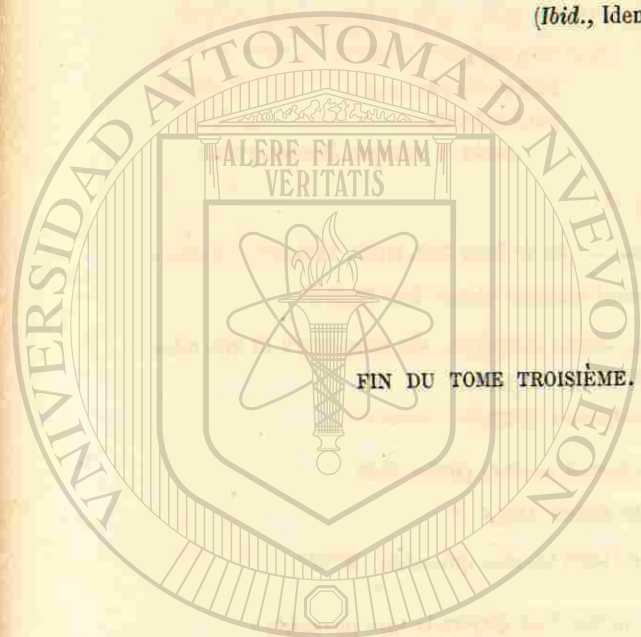
§ II. — Provinces d'Orient.

Politique romaine dans l'Orient.....	17
Égypte. Sa situation particulière dans l'empire.....	18
Richesse, science, commerce d'Alexandrie.....	19
Décadence de l'ancien esprit égyptien. Influence grecque.....	21
Syrie et Asie Mineure. Puissance des anciens cultes. Influence grecque.....	22

Quod potius miserandus homo me jussi sepulcro,
Kara, tuo, donec mihi vita manebit.

Credo tibi gratum si hæc quoque Tartara nôrint.;

(*Ibid.*, Idem, 282.)



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

TABLEAU DE L'EMPIRE ROMAIN.

COUP D'OEIL GÉOGRAPHIQUE.

§ I. — Provinces d'Occident.

	Pages.
Idee générale de ce travail.....	1
Distinction de l'empire et du monde romain.....	2
Leurs limites.....	3
Centre de l'empire, la Méditerranée.....	6
Distinction des provinces.....	6
Provinces grecques et provinces romaines.....	6
Des provinces romaines ou de l'Occident.....	8
L'Occident civilisé par Auguste.....	8
Gaule. — Le Midi, Gaule Narbonnaise.....	9
Lyonnaise, Aquitaine.....	10
Amollissement et civilisation de la Gaule.....	11
Bretagne récemment soumise.....	12
Espagne. Soumission du Nord, richesse du Midi.....	14
Afrique.....	16
Cyrénaïque; premières traces du génie grec.....	17

§ II. — Provinces d'Orient.

Politique romaine dans l'Orient.....	17
Égypte. Sa situation particulière dans l'empire.....	18
Richesse, science, commerce d'Alexandrie.....	19
Décadence de l'ancien esprit égyptien. Influence grecque.....	21
Syrie et Asie Mineure. Puissance des anciens cultes. Influence grecque.....	22

	Pages.
Asie hellénique.....	24
Sa richesse, sa liberté.....	26
Ses temples, etc.....	27

§ III. — *La Grèce et l'Italie.*

Décadence de ces deux contrées.....	29
Affaiblissement et dépopulation de la Grèce.....	30
Culte des souvenirs, temples, etc.....	31
Un mot sur la Sicile.....	32
Entrée dans l'Italie.....	32
Son abandon et sa pauvreté réelle.....	33
Résultat définitif de la conquête romaine.....	36
Caractères de l'influence grecque et de l'influence romaine.....	37
Des langues.....	37
Dédain affecté des Romains pour la langue et les mœurs grecques, sans cesse démenti par leur vie habituelle.....	39
Leur amour pour la langue, les habitudes, le costume grecs.....	41
Amour-propre national des Grecs et leur mépris pour les Romains.....	43
Continuation pendant les siècles suivants de cette distinction entre le monde oriental et le monde de l'Occident. — Partage de l'empire. — Schisme de Photius. — Civilisation de l'Occident, dégradation de l'Orient.....	44

LIVRE PREMIER.

DE L'EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Paix romaine.

§ I. — *Temps d'Auguste.*

Vers la fin de la république, Rome entourée encore de puissances indépendantes ou ennemies.....	49
Les Germains surtout et les Parthes.....	50
Des Germains. Distinction entre les races germaniques.....	51
Caractère d'indépendance et de désunion de la race germanique.....	53
L'empire des Parthes. — Sa constitution féodale.....	54
Rapport des Parthes avec la Chine.....	56
Danger extérieur de l'empire romain vers la fin du vi ^e siècle. Invasions parthiques et germaniques.....	57
César comprend ce danger et le combat.....	58

Auguste. — Système de conquête et d'organisation militaire. Réunion de l'Égypte. Soumission de l'Espagne, des Alpes et des contrées jusqu'au Danube (ans de R. 723-743).....	59
Ligne de défense de l'empire romain sur le Rhin et le Danube.....	60
Attaque contre les Parthes (an 734).....	62
Campagnes en Dacie et en Germanie (ans 730-737).....	62
Danger subit de Rome au moment de ses plus grands succès. Empire de Marbod. Révolte d'Armin (ans 6-9 après J.-C.).....	63
Rome se sauve par son unité (ans de J.-C. 10-16).....	65

§ II. — *Temps des successeurs d'Auguste.*

Agrandissement de l'empire.....	65
Modération des empereurs.....	65
Politique de Rome envers les barbares.....	66
Fin des deux grandes ligues germaniques d'Armin et de Marbod (ans 19-21).....	66
Sécurité du côté des Germains.....	67
— des Suèves.....	67
— des Parthes.....	67
Autres victoires. — Paix générale. Inaction du soldat.....	68
Jusqu'où Rome avait poussé ses armées.....	69
— ses voyageurs et son commerce.....	70
Les peuples les plus reculés lui apportent leur tribut. Ambassade indienne.....	70
Profonde barbarie des peuples éloignés de Rome.....	71
Universalité de la grandeur et du nom romains.....	72

CHAPITRE DEUXIÈME.

Unité romaine.

§ I. — *De la conquête et de la suzeraineté de Rome.*

Différence entre l'empire romain et les monarchies modernes.....	75
Moyens de gouvernement dans les États modernes. Police. Administration. Pouvoir militaire.....	75
Rome ne les connaît pas.....	77
Sa faiblesse militaire à l'intérieur.....	78
Moyens de gouvernement que Rome met en action. — Et d'abord de l'origine et des causes de sa conquête.....	80
Identité des deux puissances civile et militaire dans la république romaine.....	80

	Pages.
De là, modération de Rome envers les peuples vaincus.....	81
Elle respecte leur liberté et leurs biens.....	82
Souvent même leur nationalité et leurs lois.....	83
Conditions qu'elle met à cette liberté.....	84
Abdication du droit de guerre. Ses conséquences.....	85
Reconnaissance de la suzeraineté romaine, ses conséquences.....	86
De là, l'arbitrage suprême et la juridiction de Rome.....	88
Sagesse de la domination romaine louée par les saintes Écritures.....	90

§ II. — Des colonies.

Travail de la politique romaine pour s'assimiler le monde.....	91
La colonie romaine. Son caractère.....	92
Elle est la reproduction exacte de la cité romaine.....	92
Son utilité sociale et militaire.....	94
Sa puissance pour civiliser les vaincus.....	95
Par elle, la société romaine absorbe la société barbare.....	97
Exemple tiré de l'histoire de Cologne.....	98
Histoire des colonies romaines. Colonies italiques.....	100
Plus tard (627), colonies hors d'Italie.....	100
Colonies militaires.....	100
Mouvement général de l'émigration romaine.....	101
Colonies de César et d'Auguste. — Leur influence continue l'œuvre de la civilisation du monde romain.....	102
La conquête romaine comparée à la conquête française.....	104
La colonisation romaine comparée à la colonisation anglaise.....	105

§ III. — Du droit de cité.

Autre moyen d'unité. — Communication du droit de cité.....	108
<i>Forma provinciae</i> . Organisation imposée par Rome à sa nouvelle province.....	108
Divers degrés qu'elle établit entre ses sujets : <i>Monde romain</i> . — <i>Monde allié</i> . — <i>Monde sujet</i>	109
<i>Monde sujet</i> . — Peuples tributaires (<i>dedititi</i>).....	109
<i>Monde allié</i> , villes, princes, républiques.....	110
Les républiques gardent leurs lois et une partie de leur liberté.....	110
Abaissement des rois.....	112
Raison de cette différence.....	113
Des Latins.....	113
<i>Monde romain</i> . Préfectures, Colonies, Municipis.....	115
Droit italique.....	115
État supérieur et liberté du municipe.....	116

	Pages.
Cette liberté plus grande que celle de Rome.....	118
Analogie des institutions militaires avec les institutions civiles.....	119
La légion est un centre comme la cité.....	120
Rome centre de toute ambition.....	122
Devoirs qu'elle impose à ceux qu'elle adopte.....	123
Sa force toute pacifique. Citation de Josèphe.....	124

§ IV. — De l'organisation de l'empire par Auguste.

Affaiblissement de la politique romaine vers la fin de la république... Octave travaille à la rétablir. L'ordre ramené dans la hiérarchie de l'empire.....	125
Des villes. — Des rois. — Du droit de cité.....	127
Administration de l'empire. Division des provinces.....	129
Routes, relais de poste.....	130
Le cens et la délimitation romaine étendus aux provinces.....	130
L'ordre et la grandeur de l'empire parvenus à leur apogée à l'époque de la naissance de Jésus-Christ.....	132
Les traditions d'Auguste se perpétuent.....	132
Elles commencent cependant à s'affaiblir sous ses successeurs.....	133
Irrégularité des colonies.....	133
Asservissement des rois.....	134
Diminution de l'indépendance des cités.....	135
Affaiblissement des institutions militaires.....	135
Crise qui suivit la mort de Néron (ans de J.-C. 68-70). Discours de Cerialis.....	136
Grandeur de l'unité romaine.....	139
Peinture qui en est faite dans l'Apocalypse.....	141

CHAPITRE TROISIÈME.

De la civilisation romaine.

§ I. — Des faits généraux.

Perfection contestable de la civilisation chez les peuples modernes... 144	144
Comment le problème était posé différemment dans le monde romain. 147	147
Vaste unité de l'empire..... 149	149
Les routes romaines..... 149	149
Système et direction des routes..... 151	151
Communications par les fleuves..... 152	152
— par mer..... 152	152
Vitesse des voyages..... 152	152

	Pages.
Abondance et diversité des produits.....	153
Richesse des provinces. Culture.....	154
Enthousiasme de cette époque pour elle-même.....	154

§ II. — *Des jouissances privées.*

La vie du riche romain. — Le lever.....	157
Le Forum.....	157
La sieste.....	157
Le Champ de Mars.....	158
Le bain.....	158
Le souper.....	160
La vie antique, vie de jouissances — et le grand moyen de l'esclavage.	161
Par l'esclavage, conciliation de la vie active et de la vie d'étude.....	162
Royauté du maître au milieu de ses esclaves. Dignité de l'homme libre.	163
Devoirs qui lui étaient imposés. Interdiction du commerce.....	164
Étiquette, costume, attitudes.....	164
Bon ton.....	166
La vie des prolétaires.....	168
Luxe des monuments.....	168
Portiques, aqueducs, bains.....	168
Théâtres et amphithéâtres.....	169
Comparaison de la civilisation romaine et de la nôtre.....	170
L'infériorité apparente de la civilisation moderne et sa supériorité réelle manifestées par l'examen des ruines de Pompéii.....	174
Maisons de Pompéii.....	174
Édifices municipaux.....	175
Théâtres.....	176
Libéralité des citoyens envers la ville.....	177
La ville antique et la ville chrétienne. Supériorité réelle de cette dernière.....	178

LIVRE DEUXIÈME.

DES DOCTRINES.

CHAPITRE PREMIER.

Décadence des religions anciennes.

§ I. — *Influence de la philosophie grecque.*

Point de départ des traditions antiques. Panthéisme de l'Orient.....	183
Anthropomorphisme de la Grèce.....	184

	Pages.
Caractère pratique de la religion romaine.....	185
Caractère politique des religions.....	186
Importance religieuse de la cité, plutôt que de l'homme.....	187
Caractère secondaire chez les païens du dogme de l'immortalité de l'âme.	187
Les mystères sont la partie dévote du paganisme. La religion y devient plus personnelle.....	188
Ressemblance des différents mystères.....	189
Du secret des mystères.....	190
Mélange progressif des religions antiques. Conquête d'Alexandre.....	192
Décadence de la religion grecque par la force même de son principe..	192
Décadence de la religion grecque par les attaques des philosophes....	193
Évhémère.....	194
Épicure.....	194
Zénon.....	195
Rapports entre les mystères et les sectes philosophiques.....	196
Les mystères eux-mêmes se corrompent.....	197
Scepticisme. Pyrrhon. Carnéade.....	198

§ II. — *Influence de la conquête romaine.*

Rome cherche à absorber la religion des peuples vaincus.....	199
La brise lorsqu'elle résiste.....	200
Les religions nationales sont ainsi corrompues par le mélange du culte romain.....	201
Rome au contraire cherche à garder pure sa religion.....	202
Invasion des cultes orientaux.....	203
— de la mythologie grecque.....	204
— de la philosophie.....	205
Et en particulier de l'épicurisme.....	206
La religion romaine décréditée aux yeux des gens instruits.....	206
— encore puissante sur le peuple.....	207
Inanité morale des doctrines philosophiques.....	208
De la morale du Portique.....	208
Sa faiblesse logique avouée par Cicéron.....	210
Le probabilisme de Carnéade accepté en définitive par Cicéron.....	210
Scepticisme d'Énésidème.....	211
De la certitude des vérités religieuses.....	211
Impuissance de la philosophie dans la sphère de la vie active.....	213
Aussi ne prétend-elle pas remplacer la religion.....	213
De là l'hypocrisie forcée de l'homme d'État.....	213
Efforts de Varron et de Scævola pour concilier la religion et la philosophie.....	215
Inutilité de cette tentative.....	217

CHAPITRE DEUXIÈME.

Puissance et développement du polythéisme.

§ I. — Temps d'Auguste et de Tibère.

	Pages
Ce qui subsistait toujours, — les sentiments religieux; les sentiments païens.....	219
Bien peu d'hommes allaient jusqu'à l'athéisme ou jusqu'au monothéisme.....	220
Auguste, s'appuyant sur ces sentiments, cherche à relever la religion romaine. Il laisse tomber la philosophie en discrédit.....	221
Décadence de toutes les grandes écoles, y compris l'épicurisme.....	222
Caractère frivole et trivial de la philosophie.....	223
Mais Auguste ne réussit pas à relever les dieux romains.....	224
Religion officielle d'Horace. — Elle ne va pas jusqu'au fond.....	225
Épicurisme et athéisme de plusieurs.....	226
Mais la multitude a besoin de foi.....	226
Elle la cherche sous toutes les formes.....	227
Superstition individuelle. — Talismans, songes, présages.....	227
Exemples de César, d'Auguste, de Tibère. Progrès de ces superstitions.....	228
Des oracles.....	229
Des temples et des rendez-vous religieux.....	230
Temples célèbres. — Droit d'asile.....	230
Prépondérance des cultes orientaux.....	232
Les mystères recherchés par un plus grand nombre. — Plus corrompus et plus dominés par le panthéisme oriental.....	233
Triomphe des tendances de l'Orient sur la pensée romaine d'Auguste.....	234
Reste cependant comme exception le culte politique des Césars.....	235
Culte d'Auguste, de Tibère.....	236
— de Caligula, de Claude et de Néron.....	237
Exaltation du double principe de l'idolâtrie, l'anthropomorphisme et le panthéisme.....	239

§ II. — Temps de Claude et de Néron.

Progrès des mêmes tendances. Rome l'abrège de toute superstition.....	240
Besoin effréné d'adorations et de sacrifices.....	240
Culte superstitieux des dieux romains.....	240
Cultes étrangers.....	241
Mystères. — Les <i>Fanatici</i>	243
Sciences occultes. — Astrologie.....	244

	Pages.
De la philosophie.....	246
Sa faiblesse et sa timidité.....	248
En résumé : exaltation et délire de l'esprit religieux. Discrédit et impuissance de la philosophie. Confusion de toutes les idées. Mélange de la superstition et de l'athéisme.....	248
Superstition de Pline et son incrédulité.....	250
De même pour Lucain.....	252
Leur foi aux talismans, aux songes, à la magie.....	253
Le fatalisme, grande explication de ces erreurs contradictoires.....	254
Il est la vraie religion de ce siècle.....	255
Caractère sombre et dégradant de cette religion.....	256
Résumé. — Quatre époques de l'histoire du polythéisme antique.....	257

CHAPITRE TROISIÈME.

Action morale du polythéisme.

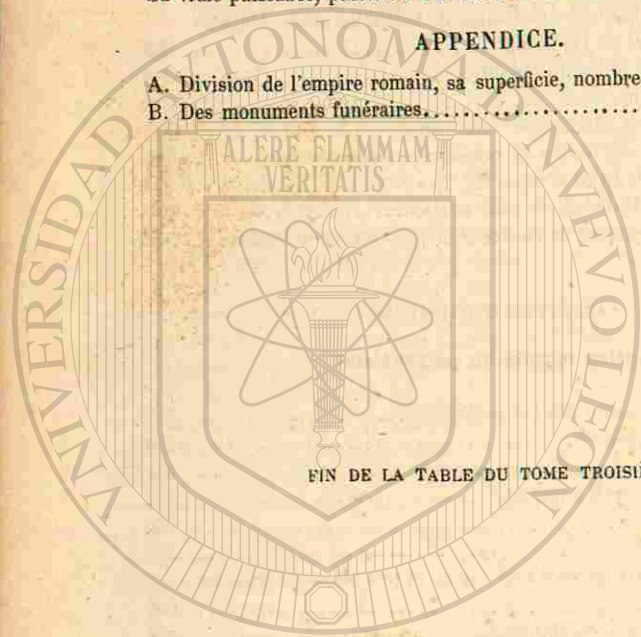
Le culte public avait perdu son but patriotique.....	260
Quelle force lui restait-il?.....	260
La notion de la religion vague et arbitraire.....	261
Le culte sans gravité et sans respect.....	262
Les traditions ridicules.....	263
De la dévotion privée.....	265
La notion de l'immortalité de l'âme vague et peu puissante dans les religions antiques.....	265
— incertaine dans la philosophie.....	266
Témoignages à cet égard empruntés aux inscriptions.....	268
De là, absence de vie intérieure.....	270
Caractère de la dévotion païenne : crainte des dieux (<i>δεισιδαιμονία</i>).....	272
Peur de la mort.....	272
Désir des satisfactions terrestres.....	273
La prière, égoïste et sensuelle, souvent criminelle.....	274
La religion encourage le vice.....	275
Elle l'aide.....	276
Elle le commande. Culte primitif de la génération et de la mort.....	277
De là, l'universalité des rites obscènes et des sacrifices humains.....	278
Les sacrifices humains se perpétuent malgré les prohibitions romaines.....	279
Les prostitutions religieuses.....	281
Impureté des mystères.....	281
Violence faite par la religion aux instincts honnêtes de l'humanité.....	282
Quel en était le principe.....	283

344 TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

	Pages.
Ce qui se mêlait pourtant d'honnête et de vrai aux traditions païennes.	284
Avantages du paganisme sur la philosophie.....	285
Sa vraie puissance, puissance d'habitude. Combien inébranlable.....	287

APPENDICE.

A. Division de l'empire romain, sa superficie, nombre des troupes...	289
B. Des monuments funéraires.....	328



U A N L

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PARIS, IMPRIMERIE DIVRY ET C^{ie}

RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 49.

